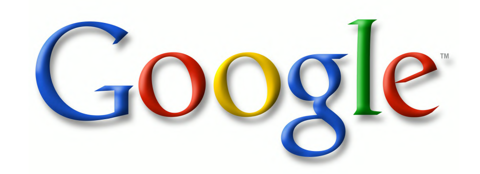
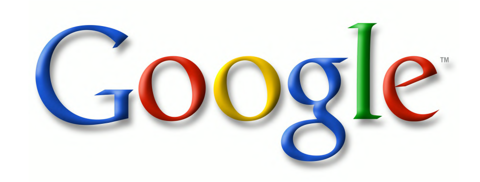
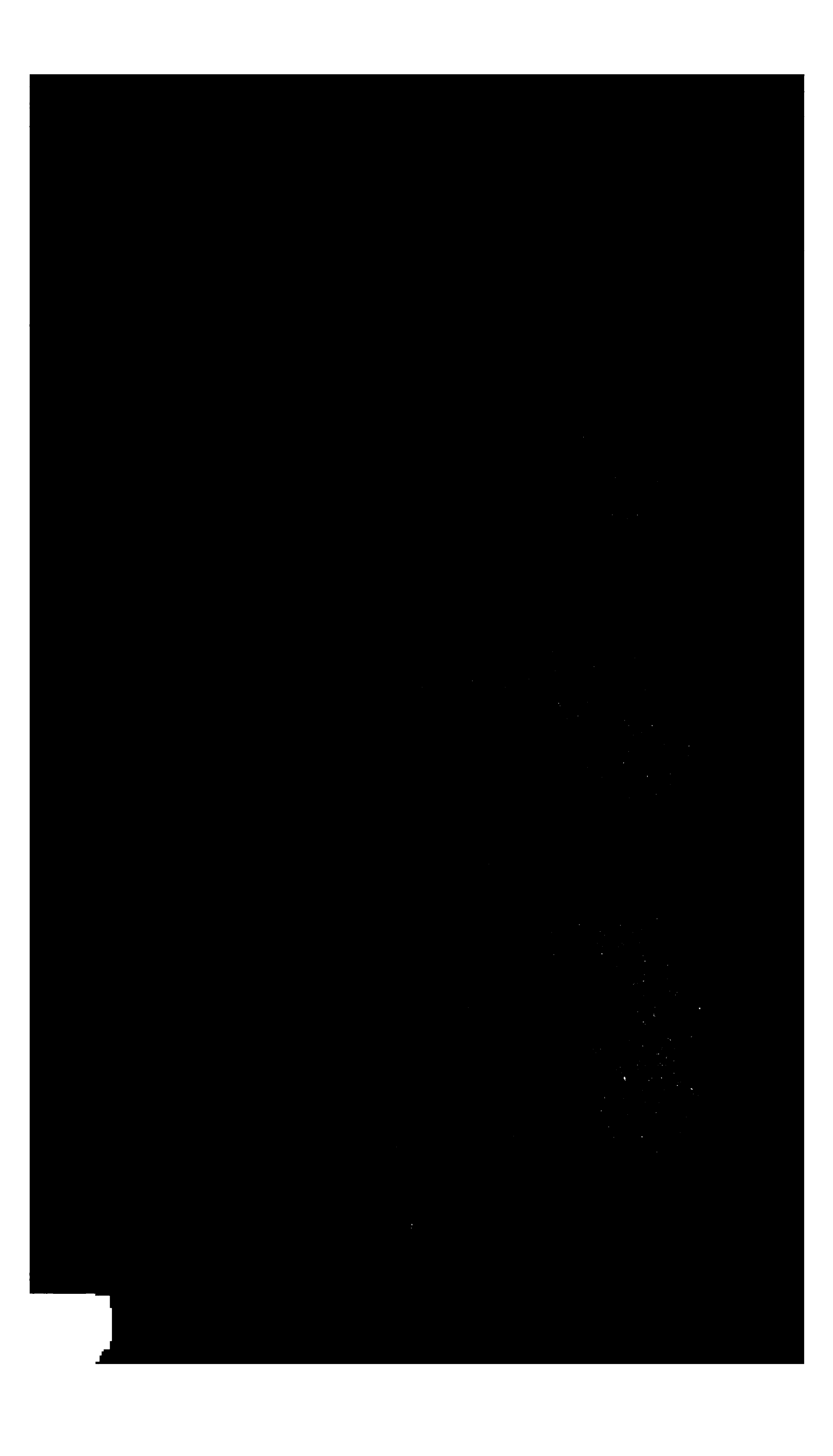


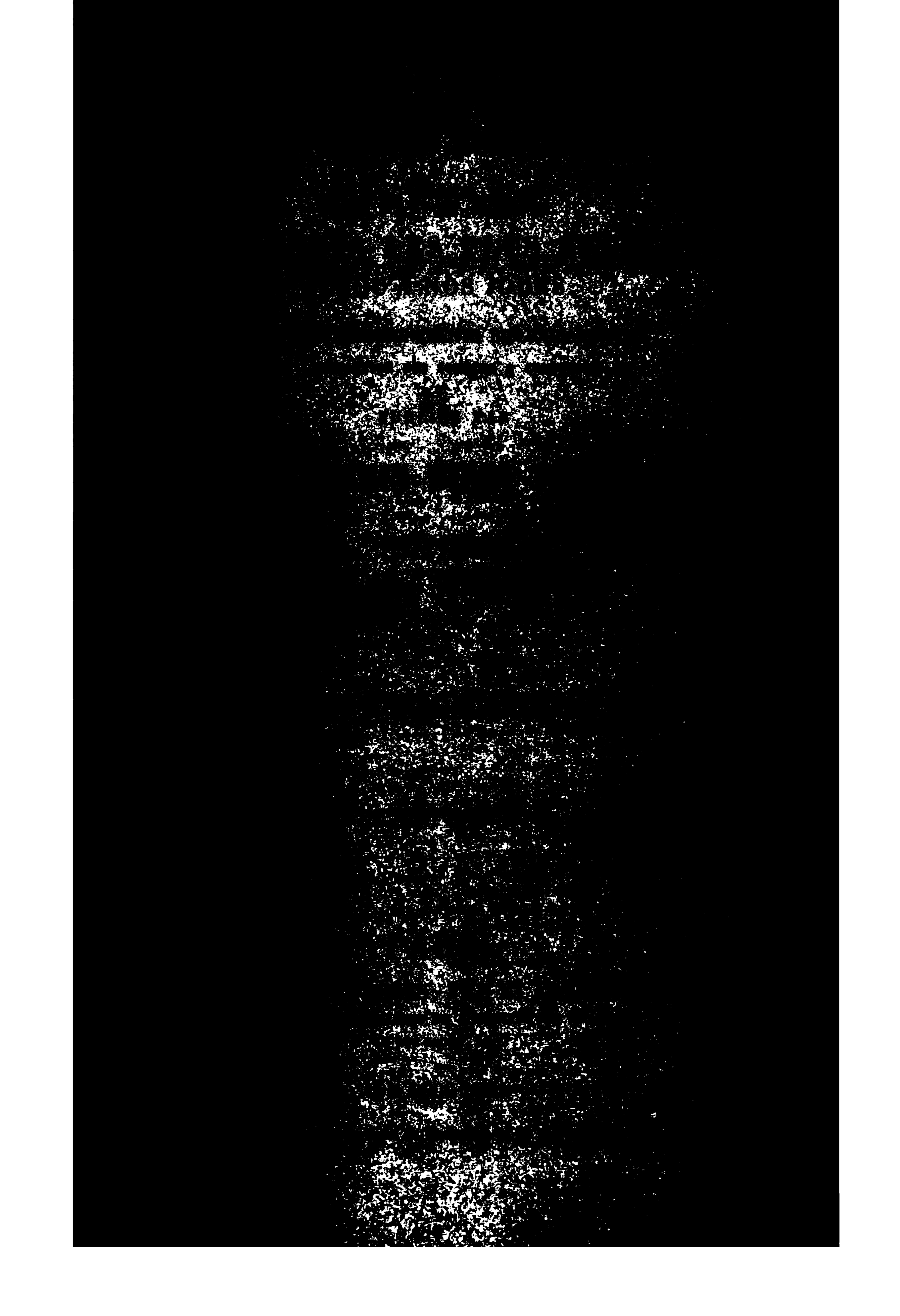












[illegible]

[illegible] De Jure Belli et Pacis [illegible], 1673 ; — De [illegible] Romani Potestate circa [illegible] ; [illegible] circa profana ; Ibid., 1677 ; — [illegible] adversus [illegible] ; [illegible], 1687 ; — De Jure [illegible] ; Ibid., 1701 ; — [illegible] instrumentum pacis Caesareo-Suec[illegible] [illegible] X ; Halle, 1706-1712.

[illegible] De Vita et Elogio viri [illegible] [illegible], 1707-1708. — [illegible] III, [illegible]

[illegible] (Sir Frederick), [illegible] à Londres, le 1er novembre [illegible]

[illegible]

[illegible]

Pierre dans sa tente [illegible]
Du Guesclin [illegible]
[illegible] pour l'Espagne. Dès que les deux [illegible]
s'aperçoivent, ils s'élancent l'un contre l'autre;
Pierre, blessé d'un coup de poignard, [illegible]
saisit son adversaire, et tous deux [illegible]
gisants à terre. Henri, moins vigoureux, [illegible]
[illegible], quand un de ses partisans vint [illegible]
se saisit de Pierre Ier, qui fut poignardé par son
frère. Ce récit, où Du Guesclin joue un rôle [illegible]
digne de son [illegible]
Mariana, lib. XVII; [illegible]
[illegible]-Turquet, lib. XV; Ayala, [illegible]
p. 594; Ferreras, t. V, p. 407; [illegible]
p. 30; R. Saint-Hilaire, t. IV, p. 169; [illegible]
p. 190; mais, suivant [illegible], t. III, p. 146, [illegible]
[illegible], notes sur Mariana, t. III, p. [illegible]
[illegible] Lorraine, t. II, p. 169; [illegible]
[illegible], t. II, p. [illegible], de [illegible]
[illegible], t. II, [illegible], t. IV, [illegible]
p. 160; et Henri Martin, t. V, [illegible]
[illegible] à faire, fut [illegible] par un [illegible]
français, nommé Le Bègue de Villaines, qui
le conduisit dans sa tente, où Henri le [illegible]
par hasard. La Castille, [illegible]
crimes de Pierre Ier, [illegible]
son de la victoire; le royaume entier se déclara
pour lui. Mais Ferdinand, roi de Portugal, [illegible]
petit-fils de Sanche IV, prétendait [illegible]
se fondant sur la bâtardise d'Henri; [illegible]
d'Aragon réclama le royaume de Murcie, et
Charles II, roi de Navarre, plusieurs places [illegible]
[illegible]

Alfred Franklin.

[illegible]

... 1. IX, X, XI ... [illegible]

... pel de Castille, surnommé l'In[firme] ... né à Burgos, le 4 octobre ... à la mort de son père ... 1390, et mourut le 25 ... [illegible] ... de Tolède, son précepteur ... et la comtesse de ... [illegible] ... reine de Navarre, agitaient ... intrigues et s'enrichissaient ... aux dépens du trésor public ... au point ... pour souper ... se déclare ... [illegible]

... le duc de Benavente ... Henri III ... [illegible] ... dans son royaume ... [illegible]

... Ferdinand le Juste, roi d'Ar[agon] ... [illegible]

Gil Gonzalez Davila, Historia ... rey don Henrique ... [illegible] ... Histoire des Révolutions d'Espagne ... [illegible] ... 6 vol. in-12 ... 11 vol. [illegible]

HENRI IV, roi de Castille, ... puissant (el Impotente), né ... 5 janvier 1425, succéda à son ... 20 juillet 1454, et mourut le 11 ... [illegible] ... de Henri se ... [illegible] ... Louis XI ... [illegible] ... Beltraneja ... Henri, pour répondre aux ... [illegible] ... Henri IV ... [illegible] ... 1467, et la victoire ... [illegible]

[illegible] 1031) que Henri eut à [illegible] redoutable [illegible] par sa mère [illegible] taqué par Eudes II, comte de Champagne, [illegible] implora le secours du duc de Normandie, [illegible] le Diable. La mère et le fils [illegible] au bout de quelques mois, [illegible] Eudes fut compris dans le traité. [illegible] Normands et de Baudouin, de [illegible] guerroya encore quelque temps [illegible] pacification qui intervint en 1032 [illegible] mit à peu près la carrière d'activité [illegible] France, incapable de protéger ses [illegible] lui-même. Dès lors on n'est plus [illegible] de l'existence de Henri que par les [illegible] accordés de temps en temps aux [illegible] événements importants qui signalent son règne ne s'accomplirent pas dans le duché [illegible] mais dans le royaume d'Arles, [illegible] de Champagne et d'Anjou, et dans la [illegible] Normandie. Le beau rôle appartenait aux [illegible] vassaux, et surtout au clergé. Depuis [illegible] qu'en 1033, la France éprouva une famine dont un chroniqueur contemporain fait le plus [illegible] tableau. « Dans la plupart des lieux, dit Glaber, le muid de blé s'éleva jusqu'à soixante sols d'or; on vit même quelquefois [illegible] jusqu'à quinze sols. On vit les hommes, [illegible] avoir dévoré les bêtes et les [illegible] sur les nourritures les plus rebutantes et les plus [illegible]. Les uns, pour éviter la mort, [illegible] recours aux racines des forêts et aux [illegible] fleuves, mais en vain... D'autres, [illegible] reur de le dire, [illegible] faim féroce, à dévorer des [illegible]. Sur les chemins, les plus forts [illegible] plus faibles, les [illegible] mettaient sur le feu et les mangeaient... [illegible] ornements et les trésors des églises furent [illegible] distribués pour le soulagement des pauvres. [illegible] évêques des cités des Gaules [illegible] concile pour porter remède à tant de [illegible] ils convinrent que puisque les [illegible] quaient tellement qu'ils ne pouvaient [illegible] des secours à tous, du moins il serait [illegible] de fournir une nourriture quotidienne à ceux qui paraîtraient les plus robustes, [illegible] qu'en [illegible] ceux-là la terre ne demeurât pas sans cultivateurs. » Henri, qui laissait au clergé le soin de nourrir ses sujets, lui laissait aussi le [illegible] de les défendre. La paix publique était [illegible] ment troublée par les guerres privées, [illegible] lement des grands feudataires, mais [illegible]

[illegible]

[illegible] laquelle mourut en 1034 [illegible] il son époux, [illegible] une au moins avec [illegible] l'empereur Henri III, [illegible] 1044, sans avoir [illegible] alors d'envoyer chercher [illegible] salités de l'Europe, en [illegible] 1051, dans une cour [illegible] royaume, Anne, fille de [illegible] Russie (1). De cette [illegible] Philippe, son successeur [illegible] mort en bas âge, et Hugues [illegible] Vermandois. Quand Philippe [illegible] père se l'associa [illegible] peu après cette cérémonie [illegible] mourut, avait été le [illegible] grands événements de son règne [illegible] fiance de l'Empire s'effaçait [illegible] des Gaules, en Lorraine et [illegible] de Normandie [illegible] prendre une attitude [illegible] rebelle, puis être réprimée [illegible] l'Église enfin s'organiser [illegible] s'armer contre l'autorité temporelle [illegible] n'eût pas été constituée [illegible] déjà, et rien empêché. »

Glaber [illegible] Chronique, III [illegible] VI, VII [illegible] Chronicon [illegible] Sismondi, Histoire des Français [illegible] Henri Martin, Histoire de France [illegible] Histoire de la Paix et de la Trêve de [illegible]

HENRI II, roi de France, né à [illegible] Laye, le 31 mars 1519 (2), mort le [illegible] Il était fils de François Ier et de Claude [illegible] succéda à la couronne, le 31 [illegible] [illegible] par les ordres et [illegible] la duchesse d'Étampes [illegible] furent [illegible] (qui fut créé duc [illegible] en 1548) et à ses créatures.

[illegible]

[illegible]

[illegible] Coligny regagna en [illegible] les places perdues ; il marchait sur [illegible] qu'une maladie grave l'obligea à remettre le commandement supérieur. La [illegible] dans ce commandement [illegible] douce, un sang-froid digne de [illegible] dont il tenait la place, la santé [illegible] s'améliorèrent le dégagea de cette [illegible] nobilité, et il put s'abandonner [illegible] ses instincts de fougueuse vaillance. [illegible] d'Arnay-le-Duc, qu'il appelait ses premiers exploits d'armes, lui fournit bientôt l'occasion de faire montre de cette bravoure, qui chez lui dégénérait parfois en témérité. « Il s'agissait de combattre ou de me retirer, disait-il plus tard à l'historien Pierre Matthieu ; [illegible] n'avais de retraite qu'à plus de [illegible] de là, et je demeurais à la merci [illegible] sans ; en combattant, je courais [illegible] pris ou tué, parce que je n'avais [illegible] et que l'armée catholique [illegible] mandé à Dieu le succès de cette journée, et Dieu l'a rendue favorable. »

La paix de Saint-Germain [illegible] en 1570. Le parti catholique [illegible] aucun fruit des victoires de Jarnac et de Moncontour, et le parti protestant obtint, malgré ses défaites, des conditions avantageuses. Henri se retira dans le Béarn ; la réconciliation apparente des partis amena bientôt un projet de mariage entre lui et Marguerite de Valois, sœur de Charles IX. Ce mariage donna lieu à de longues négociations. Le pape s'élevait [illegible] cette union d'une princesse catholique avec un hérétique, et refusait les lettres de dispense nécessaires à cause de la parenté ; il envoya même à la cour de France le cardinal Alexandrin, son neveu, pour engager le roi à renoncer à ce projet. De son côté, Coligny, pendant l'hiver de 1571 à 1572, employa tous ses soins à en hâter l'accomplissement. Persuadé de la sincérité [illegible] et pensant qu'il voulait mettre fin aux discordes intestines pour tourner toutes ses forces contre l'Espagne et vers les Pays-Bas, il pressa Jeanne d'Albret de se rendre à la cour. Décidée par les exhortations de l'amiral, la reine de Navarre vint à Blois le 4 mars 1572 ; elle y fut accueillie avec toutes sortes de démonstrations d'amitié ; toutefois, peu édifiée par les mœurs plus que légères de cette cour, elle hésitait à amener son fils auprès d'elle. D'ailleurs, des difficultés sans nombre se présentaient au sujet de [illegible]

[illegible] rassie. [illegible]

[illegible] plus vive [illegible]

[illegible] qu'il les [illegible]

[illegible] dans [illegible]

[illegible] contraire pour [illegible]

[illegible] vait suivre, et lui [illegible]

[illegible] tions pas moins [illegible]

[illegible] duc de [illegible]

[illegible] par le [illegible]

[illegible] rendre compte aux [illegible]

[illegible] pour une [illegible]

[illegible] privilèges [illegible]

[illegible] libre exercice de leur [illegible]

[illegible] calvinistes dans [illegible]

[illegible] dans les parlements, dans [illegible]

[illegible] du nombre des conseillers, [illegible]

Le roi de Navarre [illegible] Nérac, selon les traditions [illegible] d'abord [illegible] à Agen [illegible] de son [illegible] de 1577 [illegible] therine [illegible] des affaires et [illegible] l'arrêter à temps. [illegible] la paix, elle alla [illegible] Marguerite. [illegible] mille intrigues [illegible] therine détachait jusque [illegible] influents de son parti. [illegible] lui que lui donnait Catherine [illegible] La Réole [illegible] vieille reine avaient gagné [illegible] la fête sans bruit, réunit [illegible] alla s'emparer de Fleurance [illegible]

Cependant, malgré les [illegible] par les démonstrations affectueuses de Catherine [illegible] le roi de Navarre ne pouvait entrer en [illegible] de son gouvernement de Guyenne [illegible]

[illegible]

… Trois années de … agitations. En 1583 le roi … irrité de l'entrée des troupes … fit proposer au roi de Navarre … recommencer la guerre. Henri … quant ces offres, et de plus … par l'intermédiaire de … Le roi reçut honorablement … beau-frère ; mais il fit peu … port sur les menées du … dale public qu'il provoqua … sujet de la reine Marguerite … à Philippe II l'occasion de … la suite d'une querelle avec … s'emporta au point de lui … et publiquement sa conduite … nomma successivement … ceux d'avoir eu un … valiers, et enfin lui intima … Paris et d'aller rejoindre … même arrêtés à quelques … bagage visité ; ses femmes … gées de déposer sur le fait … que le roi lui imputait. … Henri refusa de recevoir … venait de déshonorer ainsi … demandant justice contre elle … public ou réparation si elle … Henri III ne voulait pas se … lippe II profita de cette occasion … tion qu'il supposait au roi de … renouveler ses offres, en faisant … casser le mariage par le pape et … sa propre fille. Le Béarnais … voulut prévenir Henri III des … lippe II. Cette fois ce fut … chargé de l'ambassade (1584) … même temps qu'il était prêt … femme, pourvu que le roi … les accusations formulées contre … fut reçu par le roi avec mille … il lui remit cent mille écus pour … varre, et le chargea de … connaissance et de sa … Henri III, pressé par la Ligue … préoccupé de la santé délabrée du … dont la mort était prévue, voyait … Navarre le plus proche héritier … cession de la monarchie. Cette … tarda pas à se réaliser. Le 10 juin … d'Anjou mourut, et le roi de Navarre … l'héritier présomptif de la couronne … Le duc d'Épernon fut envoyé …

[illegible]

(1590), avec 12,000 [illegible] de l'artillerie, [illegible] 1,200 chariots de vivres [illegible] Paris. Le roi, qui [illegible] Parme, était persuadé qu'il [illegible] prudence; aussi cette [illegible] lui et son conseil, [illegible] plexité. Sur ce qu'on lui [illegible] grande [illegible] avec [illegible] tait, répondit-il, comme l'a [illegible] ment de Salomon; [illegible] point Paris que de l'avoir [illegible] Il résolut, sur l'avis de Biron, de [illegible] de se porter vers Chelles [illegible] gnie. Le duc de Parme [illegible] retrancha de telle sorte que [illegible] put même engager avec lui [illegible] l'emporte de Lagny-sur-Marne [illegible] facile passage aux approvisionnements [illegible] rent sans retard sur Paris. Les [illegible] gèrent; l'abondance était dans la ville [illegible] au camp royal. Henri tenta [illegible] de nuit du côté de la porte Saint-[illegible] saut fut repoussé, et il se vit contraint [illegible] définitivement le siége. En se retirant [illegible] lis et Creil, il emporta Clermont [illegible] tint ses garnisons dans les villes [illegible] Paris, et attendit de nouveaux secours et [illegible] sides, qu'il sollicitait activement. Le duc de Parme cependant, ayant accompli sa mission, se disposait à regagner les Pays-Bas, [illegible] satisfait des chefs de la Ligue; il [illegible] après tout un instant de siége, [illegible] les instances du parti catholique. [illegible] sorti de France que Corbeil [illegible] Givry pour le roi; la Ligue [illegible] à cet habile général, triomphait; [illegible] sions se multipliaient dans son sein, [illegible] Mayenne perdit beaucoup de son [illegible] yeux de son parti. Le roi d'Espagne [illegible] beaucoup de cet état de choses, et [illegible] tenant la cause des ligueurs il [illegible] Mayenne et son neveu [illegible] Le roi pénétrait facilement les [illegible] de Philippe II; il tenta d'ouvrir les yeux du duc de Mayenne et de le détacher des Espagnols, plus encore dans l'intérêt de la monarchie française que dans son propre intérêt; ses efforts n'aboutirent alors à aucun résultat. Sa position devenait critique; tout le fruit de la guerre lui échappait; l'issue de son entreprise [illegible]

[illegible] à Nantes, [illegible]

[illegible]), avec 12,000 [illegible]

[illegible] roi, qui connaissait le [illegible]

[illegible]

[illegible] Les protestants conservèrent, outre [illegible] deux cents places que les [illegible] avaient prises [illegible] quelques-unes, comme La [illegible] Montauban, résistèrent plus tard [illegible] la monarchie entière. [illegible]

[illegible] de leurs places [illegible] la guerre, et ils furent bien [illegible] de l'édit de Nantes. Cependant, [illegible] qu'ils [illegible] part aux catholiques une [illegible]. Le clergé et l'université de [illegible], et pour vaincre les [illegible] Henri dut [illegible] de toutes [illegible] langage des plus énergiques (1).

(1) Voici quelques passages de ce [illegible] la Religion m'a fait faire [illegible] que je veux favoriser ceux de la religion, et [illegible]

[illegible]

à Henri Ier, son père, [illegible]

[illegible]

prince. Comme son père et son aïeul, il fit de [illegible]

[illegible] la Terre Sainte [illegible]

[illegible]

terre. Il ne prit point une part [illegible]

[illegible] avec Henri [illegible]

[illegible] serve ses nouvelles conquêtes, et [illegible] promesse d'être rétabli [illegible] après le retour du roi. Mais [illegible] son fils Lothaire, qui mourut [illegible]

[illegible]

découvert. [illegible]

[illegible] qu'il avait l'esprit de prophétie pour con- [illegible]

[illegible] en Italie, [illegible]

[illegible]

Liége, 1714, 2 vol. [illegible]

Artes [illegible]

[illegible] 1710, 4° [illegible]

[illegible] Voy. [illegible]

[illegible] (Le Bon). Voy. [illegible]

[illegible] Voy. [illegible]

[illegible] Voy. Kalkar.

[illegible] Voy. Settinello.

[illegible] Voy. Suson.

[illegible] Voy. Seuse.

[illegible] Voy. Henri [illegible]

[illegible] (Chrétien-Frédéric), [illegible]

[illegible] ... dont l'une [illegible] ... du despotisme [illegible]
1642, après le procès et la [illegible]
[illegible] Henriette, [illegible]
d'accompagner [illegible]
de France. [illegible]
[illegible] de [illegible]
chercha un [illegible]
[illegible] anglaise [illegible]
[illegible] Les communes [illegible]
[illegible] Henriette de rester [illegible]
[illegible] qui put [illegible]
[illegible] commencement [illegible]
[illegible] la rébellion ayant pris [illegible]
[illegible] Charles envoya [illegible]
[illegible] sous le prétexte de [illegible]
[illegible] au prince d'Orange. [illegible]
[illegible] était [illegible]
bien accueillie à La Haye, dut [illegible]
[illegible] irrévérencieuses des [illegible]
[illegible] entraient [illegible]
[illegible]
[illegible] elle [illegible]
[illegible] une chaise, près d'elle, et [illegible]

[illegible]

les regards des [illegible] son égard s'explique [illegible] jeune roi Louis XIV [illegible] volonté de la reine mère, [illegible] marqué, que [illegible] avis se [illegible] avant qu'elle eût [illegible] sœur, l'infante Marie-Thérèse [illegible] le projet de faire épouser [illegible] Louis, à qui elle [illegible] trouvait trop jeune [illegible] vérité est que [illegible] princesse pauvre, exilée, [illegible] sur le trône de France.

La fille de Charles Ier était [illegible] cependant au milieu de la plus brillante [illegible] l'Europe, jusqu'à l'âge de dix-sept [illegible] fin de l'année 1660, le rétablissement de la monarchie en Angleterre [illegible] la mère et la jeune sœur de Charles II [illegible] gement de situation [illegible] très-convenable pour [illegible] avait épousé, l'année [illegible] Marie-Thérèse, mais son frère [illegible] naturellement appelé *Monsieur*, [illegible] marié. Des raisons politiques [illegible] rer de renouveler [illegible] le traité d'alliance conclu par Mazarin avec [illegible] well, déterminèrent les ouvertures que [illegible] de France fit faire à Charles II par l'entremise de la reine mère. Ces ouvertures furent [illegible] avec joie; elles effacèrent aux yeux du [illegible] anglais la dureté des procédés de la [illegible] France à son égard pendant la durée du protectorat, et le mariage d'Henriette d'Angleterre avec Monsieur fut conclu. Les historiens anglais disent que cette union présentait à la jeune princesse un brillant avenir, dont son amour-propre dut être flatté; toutefois, il est probable que sa satisfaction fut mélangée de quelque rancune envers le souverain qui ne l'avait pas jugée digne d'occuper le

6

[illegible]

Cet historien [illegible] la princesse, à son retour en [illegible] de son voyage. [illegible] ce dernier point entre [illegible] et Mme de La Fayette; la [illegible] que Madame revint belle, [illegible] santé; la seconde, qu'elle était [illegible] triste. La cour était retournée à [illegible] le roi reçut Henriette avec beaucoup de [illegible] ques de considération; mais [illegible] de son voyage, dont il [illegible] révélé par la [illegible] avait instruit Mme de [illegible] le chevalier de Lorraine et [illegible] valent, à leur tour, [illegible] et disgracieux à sa [illegible] de chagrin. Néanmoins les deux [illegible] ensemble à leur [illegible] Madame commençait à [illegible] santé, lorsque, dans la [illegible] comme elle achevait de boire un verre [illegible] elle se sentit saisie de violentes [illegible] d'entrailles; sa première [illegible] qu'elle était empoisonnée, et cette [illegible] a induit longtemps en erreur [illegible] que. Tout le monde dans le château [illegible] lorsque Monsieur, qui ne parut [illegible] fit avertir le roi et la reine, qui [illegible] alors à Versailles. [illegible] de Louis XIV, fut [illegible]

[illegible] je vous ai dit [illegible] Madame était [illegible] de songer à lui parler [illegible] — Vous avez raison, répondit Monsieur [illegible]. Mais le confesseur de Madame [illegible] et peu capable... Quel [illegible] trouver dont le nom figure [illegible] dans la Gazette, comme ayant assisté [illegible] ses derniers moments?... »

[illegible] ne pouvant pas supporter [illegible] de la douloureuse [illegible], ne tardèrent pas à [illegible] pour retourner à Versailles. [illegible] le premier sceptre le lendemain à [illegible]. Ce même jour, 30 juin, [illegible] à Charles II la lettre suivante :

[illegible] Monsieur mon frère,

« La tendre amitié que j'avais pour ma sœur [illegible] pour n'avoir pas de [illegible] à comprendre l'état où m'a réduit sa [illegible] accablement de douleur, je puis [illegible] la part que je prends à la vôtre, pour [illegible] d'une personne qui vous était si chère [illegible] qu'à moi, est encore un surcroît à [illegible] de mon affliction. Le seul soulagement [illegible] la confiance qui me [illegible] ne changera rien à nos [illegible] et que vous me conserverez les vôtres [illegible] que je vous conserverai les [illegible]. Je me remets du surplus au sieur [illegible] mon ambassadeur. »

[illegible], rapide, mais non pas [illegible] la dépêchait par un [illegible], Madame se mourut, [illegible] le sujet de toutes les [illegible] la journée que dans la [illegible] qui suivit la mort de la prin-

[illegible] de la sœur [illegible] de sa fille [illegible] d'Angleterre [illegible] corps de [illegible] Madame [illegible] à Saint-Cloud [illegible] Madame [illegible] croyait avoir [illegible] Charles II [illegible] qui l'exhortait [illegible] lui dit : — « Madame [illegible] personne [illegible] comme un [illegible] elle ne voulut [illegible] par un mouvement [illegible]

Les soupçons [illegible] fondés uniquement [illegible] on pensa à [illegible] qui régnait [illegible] dans le public [illegible] postérité, par [illegible] plusieurs écrivains [illegible] Palatine [illegible] rent et de d'Argenson [illegible] particulièrement sur le [illegible] le marquis d'Effiat. On [illegible] lier avait envoyé d'Italie [illegible] le poison dont d'Effiat [illegible] [illegible] du gobelet de [illegible] seule à Madame son eau [illegible] la princesse Palatine [illegible] réconcilié ensuite avec [illegible] rappelé à la cour par Louis [illegible] entièrement. Cette réhabilitation [illegible] n'empêcha pas [illegible] Mme de Genlis [illegible] [illegible] de Clérambault [illegible] de Madame, et le chevalier [illegible] encore compromis [illegible] de la Brinvilliers [illegible] d'Angleterre.

Cependant, Mme de La Fayette [illegible]

[illegible]

... Paris, 1617, [illegible] *... mathématiques* [illegible] *et de leur usage*, [illegible] *du latin, avec des notes*; Paris, [illegible] — *La Géométrie pratique de* [illegible] *et augmentée*; Paris, 1619, in-8° [illegible] — *Canon* [illegible] *des Sinus*, [illegible] *Compendio*; Paris, 1619, [illegible] 1623; — *Cosmographie, ou traité* [illegible] *choses* [illegible] *qu'élémentaires*; [illegible] 1626, 1638, in-8°; — *Collection* [illegible] *divers Traités de Mathématiques*; Paris, [illegible] in-4°: on trouve dans cette collection [illegible] pour toiser et calculer toutes sortes de [illegible] ces, donné séparément par l'auteur [illegible] précédents; — *Traité des Logarithmes*; Paris, 1626, in-8°; réimpr. dans le tome I des *Mémoires mathématiques*; — *Tables des Directions et Projections de Jean du Mont-Royal* (Regiomontanus) *corrigées et augmentées* [illegible] *usage; traduites du latin en français* [illegible] *des annotations et des figures*; Paris, [illegible] in-4°: elles contiennent les logarithmes des nombres naturels depuis 1 jusqu'à 20,000, [illegible] jusqu'à 10 décimales, et ceux des sinus et tangentes de minute en minute jusqu'à [illegible]; — *Notes sur les Récréations mathématiques et la fin de divers problèmes*, [illegible] *l'intelligence des choses difficiles et* [illegible]; Paris, 1627, in-8°; réimprimées plusieurs fois, à dater de 1630, à la suite de l'*Examen des mêmes Récréations mathématiques*, par Claude Mydorge, et à dater de 1650 dans l'intérieur du livre; — *L'usage du* [illegible] *qui est un instrument géométrique pour mesurer les longueurs et distances visibles*; Paris, 1630, 1677, in-8°; — *L'usage du compas de proportion*; Paris, 1631, in-8°; [illegible] édition, revue et augmentée par [illegible]; Paris, 1651, in-8°: cet ouvrage a eu [illegible] taine d'éditions. E. L—[illegible]

De Lalande, *Bibliographie astronomique.* — Montucla, *Histoire des Mathématiques.* — *Catalogue de la bibliothèque du duc de Lorraine et de Falconet.* — Barbier, *Examen critique et complém. des Dict. historiques.*

HENRION (*Nicolas*), numismate français, né à Troyes (Champagne), le 6 décembre 1663, mort le 24 juin 1720. Fils d'un marchand, il fit ses études par les soins de son oncle, le père Gouttiereau, supérieur général de la congrégation de la Doctrine chrétienne, et entra dans cet ordre à l'âge de dix-neuf ans. Son noviciat achevé, Henrion alla professer à Vitry, puis à Noyers et ensuite à Avalon. Il enseigna la philosophie et l'hébreu dans la maison qu[illegible]

[illegible] Simon [illegible] Antiochus [illegible] droit de [illegible] de Simon [illegible] huit [illegible] l'auteur de son éloge [illegible] travail sur les poids [illegible] Pour en donner à [illegible] il y ajouta [illegible] échelle [illegible] tailles humaines [illegible] monde jusqu'à [illegible] vingt-trois pieds [illegible] dix-huit pieds [illegible] Noé avait [illegible] moins qu'Adam ; Abraham [illegible] Moïse [illegible] Alexandre [illegible] Jules César n'en avait [illegible] dans la taille [illegible] à peine [illegible] au moins à cet égard [illegible] à la taille [illegible] ont toujours été [illegible] la première [illegible] bornant [illegible]

[illegible] La [illegible] et de la [illegible] Réclamations [illegible] Incommodités et les [illegible] payable ; Paris [illegible] losophiques [illegible] gine des [illegible] dres, des [illegible] — [illegible] in-12 ; — La [illegible] un acte en prose [illegible] Pygmées, [illegible] mêlée de vaudevilles [illegible] 1801, in-8° ; — [illegible] tirade en vaudevilles [illegible] Paris, 1801, in-8° ; — [illegible] l'Amant comme [illegible] des quatorze [illegible] en prose et [illegible] spice) ; Paris, 180[illegible] Hallé, vaudeville [illegible] (avec Moreau) ; Paris [illegible] cola [illegible] de [illegible] Dudindindin [illegible] [illegible] parade en [illegible] lée de vaudevilles [illegible] 1804, in-8° ; — [illegible] Paris, 1802 [illegible] comédie [illegible] mêlée de vaudevilles [illegible] 1802, in-8° ; — Les [illegible] un acte et en prose, mêlée [illegible] Paris, 1802, in-8° ; — [illegible] de sa Maîtresse, opéra [illegible] Paris, 1804, in-8° ; — [illegible] comédie [illegible] mêlée de vers [illegible] Paris, 1804, in-8° ; — [illegible]

[illegible]

[illegible] d'un trop rare mérite de [illegible] que tous les mem-
[illegible] Après la chute [illegible] l'empe-
[illegible] pas supprimé, s'é-
[illegible] qu'il a pris. » Ce fut
[illegible] conseiller
[illegible] voulut être
[illegible] juris-
[illegible] du fisc, [illegible]
[illegible] le procureur géné-
[illegible] que le
[illegible] de voir la cou-
[illegible] la cour de cassation dimi-
[illegible] En 1816 le gouver-
[illegible] au dé-
[illegible] Henrion de Pansey, qui,
[illegible]

[illegible]
toujours dans [illegible]
[illegible]
lard, alors dans [illegible]
renommée, et M. de [illegible]
[illegible]
tels que le président [illegible]
trop rares, et leur [illegible]
[illegible] dans l'esprit [illegible]
loin de vivre dans leur [illegible]

Les Œuvres judiciaires [illegible] rion de Pansey ont été [illegible] volume grand in-4° [illegible] ne contient pas [illegible] sur le Droit féodal, [illegible] biens nationaux.

[illegible] L. B. [illegible] Henrion de Pansey [illegible] de Paris, 1827, in-8°. [illegible] M. Henrion de Pansey [illegible] l'Académie de [illegible]

[illegible]

[illegible] Paris, 1843 et 1844, in-[illegible] — [illegible] générale des Missions catholiques [illegible] treizième siècle jusqu'à [illegible] 1846-1847, 2 vol. in-8°. M. [illegible] aussi à la rédaction du [illegible] tion publique de 1827 [illegible] 1830 il a fourni au Drapeau [illegible] après des articles A. H. [illegible] au journal La Foudre et L'Gentilhomme; [illegible] a été rédacteur en chef de L'Ami de la [illegible] Éditeur ou co-éditeur de la Bibliothèque des familles chrétiennes, M. Henrion a donné une Notice historique sur madame de La Vallière, imprimée en tête des Réflexions sur la miséricorde de Dieu, de cette dernière; Paris, 1828; — [illegible] Considérations sur l'Éducation des [illegible] et deux Notices historiques sur [illegible] l'abbé Gérard, en tête de l'Éducation [illegible] 1828; — une Notice sur la marquise de Lambert, en tête des Avis d'une Mère à son Fils et à sa Fille, de cette dernière; Paris, 1828; — une Notice sur le Père Berthier, en tête d'une nouvelle édition de sa traduction des Psaumes; Paris, 1829; — une Notice sur le Père [illegible] en tête de son Esprit du Christianisme, ou la conformité du chrétien avec Jésus-Christ; Paris, 1829, in-8°. Enfin, M. Henrion a revu, corrigé et continué jusqu'en 1837 le Dictionnaire historique, ou biographie universelle, de Feller.

J. [illegible]

Bégin, Biogr. de la Moselle, tome II, p. [illegible] — Quérard, La France littéraire. — Louandre et Bourquelot, La Littér. franç. contemp.

HENRIOT (François), commandant [illegible] de la garde de Paris, né à Nanterre, en 1761, guillotiné à Paris, le 10 thermidor an [illegible]

[illegible]

ne fut pas mortelle. A moitié [illegible] dans le fond d'un [illegible] arracha la douleur [illegible] heures après : il fut [illegible] dult à la Conciergerie. [illegible] Thuriès en [illegible] échafaud.

Moniteur [illegible]

HENRIQUE (Le comte Don), [illegible] monarchie portugaise, né vers 1057, mort le 1er mai 1114 (et non le 1er novembre 1112). On suppose qu'il naquit à Dijon. Son père [illegible] de Bourgogne, et se nommait Henri, [illegible] Il était le quatrième fils de ce prince, [illegible] qui avait épousé Sibylle, fille du comte [illegible] Don Henrique se trouvait [illegible] petit-fils de Robert, premier [illegible] Bourgogne, et arrière-petit-fils de Robert, roi de [illegible]

[illegible] Thérèse, [illegible] que contestée, [illegible] de don Henrique. L'Infante [illegible] de Zamora (car les historiens primitifs [illegible] donnent ces deux noms) [illegible] d'une première épouse [illegible] dont Alfonso Muñoz de Guzman [illegible] son mariage par Grégoire VII [illegible] elle avait eu, pour [illegible] Ximena Muñoz, à laquelle [illegible] « par un tendre [illegible] l'Église ». Quoi qu'il [illegible] pouvait avoir été [illegible] par son père, d'une [illegible] pu renoncer à une [illegible] tout le territoire [illegible] des plus belles [illegible] le Minho, le Douro et les [illegible] qu'une partie [illegible] souverain. [illegible] pouvait s'a[illegible] VI [illegible] encourage éprouvé [illegible] ses États, vers le [illegible] donnée à titre de [illegible] probablement en 1093. [illegible] s'est élevée [illegible] Alfonso en [illegible] royaume indépendant [illegible], les [illegible]

[illegible] : De Portugal [illegible] 1846. Cet [illegible]

[illegible] la vie du [illegible] don Henrique [illegible] en fait [illegible] chartes, il n'a [illegible] années.

Après la mort d'Alfonso [illegible] 1109, la position politique [illegible] notre comte [illegible] vigueur entre les deux [illegible] gnol, et les [illegible] ses jours de [illegible] aidé ; ce fut alors [illegible] tre toute son [illegible] ait surtout sa position [illegible] une attitude réellement [illegible] de la Castille : il s'intitule [illegible] moment, dans les [illegible] : *Don Henrique* [illegible] *comte et seigneur de tout* [illegible]

Sans rapporter ici le voyage [illegible] que le comte aurait fait [illegible] torien Brandão fixe à [illegible] mais que nulle existence [illegible] que la sienne ; les [illegible] buent pas moins de dix-sept [illegible] sur les Maures. Il est [illegible] corder des chartes de [illegible] sieurs *cités* et plusieurs [illegible] sont Coïmbre, Tentugal, [illegible] de Pesqueira, et enfin [illegible] églises virent alors [illegible] ce temps, et vis-à-vis des [illegible] tection accordée à l'Église [illegible] un moyen d'agrandir l'État [illegible] et dont son fils Alfonso Henriques [illegible] quelques années plus tard [illegible] Bien que les anciens historiens [illegible]

[illegible] *Hist. de Esp.* [illegible]

[illegible]

... dont il était dédaigné, ne savait [illegible] surtout leur propre [illegible] mortel porté alors à la puissance [illegible] ment.

Il paraît certain que ce fut à [illegible] l'infant recueillit les notions [illegible] vagues et très-indécises qui [illegible] base pour diriger les expéditions [illegible] formé le dessein. Pedro de [illegible] sur ce point, et nous reproduirons [illegible] de ses dialogues historiques. — [illegible] dit-il, qu'il vint à avoir connaissance [illegible] de l'Afrique, désignés par eux sous le nom de *Sahara* et des peuples que l'on appelle les *Azenègues*, lesquels sont voisins du territoire des noirs Yolofs, où commence la région [illegible] les Maures *Guinéouis* et par nous *Guinée* [illegible]. A ces indications géographiques se joignait le nom d'une ville commerçante nommée [illegible], célèbre alors par son commerce [illegible], située à peu de distance [illegible] partie du territoire de Fez [illegible] (2). Muni de ces documents imparfaits, qu'il [illegible] d'ailleurs combiner avec les [illegible] nautiques que lui envoyaient l'État de [illegible] les habiles cartographes de Mayorque, l'infant revint en Europe, et résolut de poursuivre, avec une persévérance que rien ne devait [illegible], cette série d'explorations [illegible] desquelles il espérait atteindre les régions signalées par les Maures de Ceuta. Ces grandes données scientifiques, recueillies [illegible]

(1) Cette mémorable expédition se composait de [illegible] vaisseaux de haut bord, [illegible] galères et [illegible] caravelles, [illegible] et embarcations de genres divers.

(2) *Dialogos de varia historia* [illegible] *dos senhores Reys de Portugal*, [illegible] 1785, pet. in-fol.

[illegible]

l'Europe pour [illegible]
[illegible]
[illegible] qui [illegible]
ignorer.

« Il est à [illegible]
[illegible] de [illegible]
dit M. de [illegible]
de succès, [illegible]
[illegible] ou [illegible]
que lorsque [illegible]
[illegible] entre elles que l'on [illegible]
[illegible] de la terre, [illegible]
ne plus être interrompu [illegible]

A partir de l'époque [illegible]
[illegible]
les habitants de l'[illegible]
[illegible]
plus interrompues [illegible]
[illegible]
Arabes [illegible]
à l'Europe les [illegible]
[illegible]
[illegible]
contraire qu'il n'[illegible]
ne purent [illegible]
[illegible]
et [illegible]
[illegible]
croisades et de subjuguer les [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] en quête de terre [illegible]

[illegible]

l'année même de sa mort. D. Henrique [illegible] réellement le protecteur et le défenseur [illegible] des études en Portugal, [illegible] le titre.

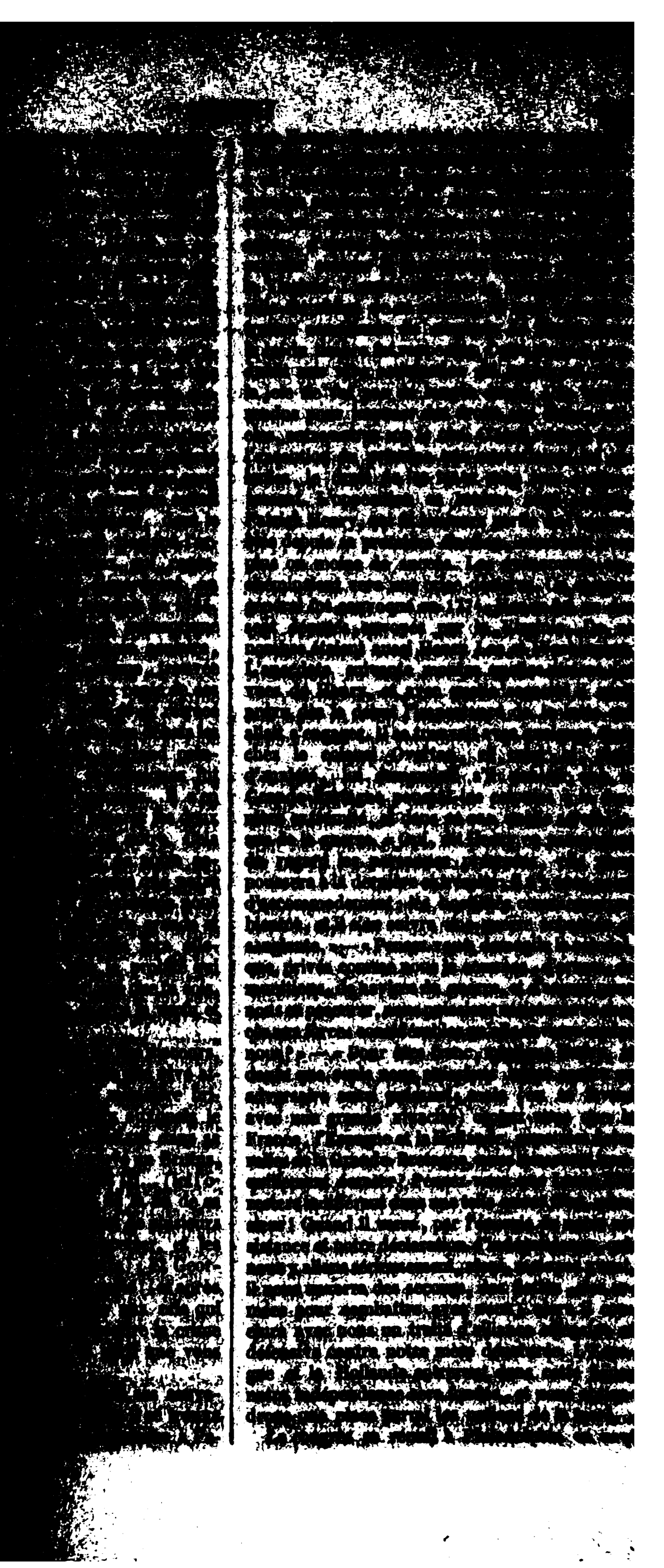
[illegible]

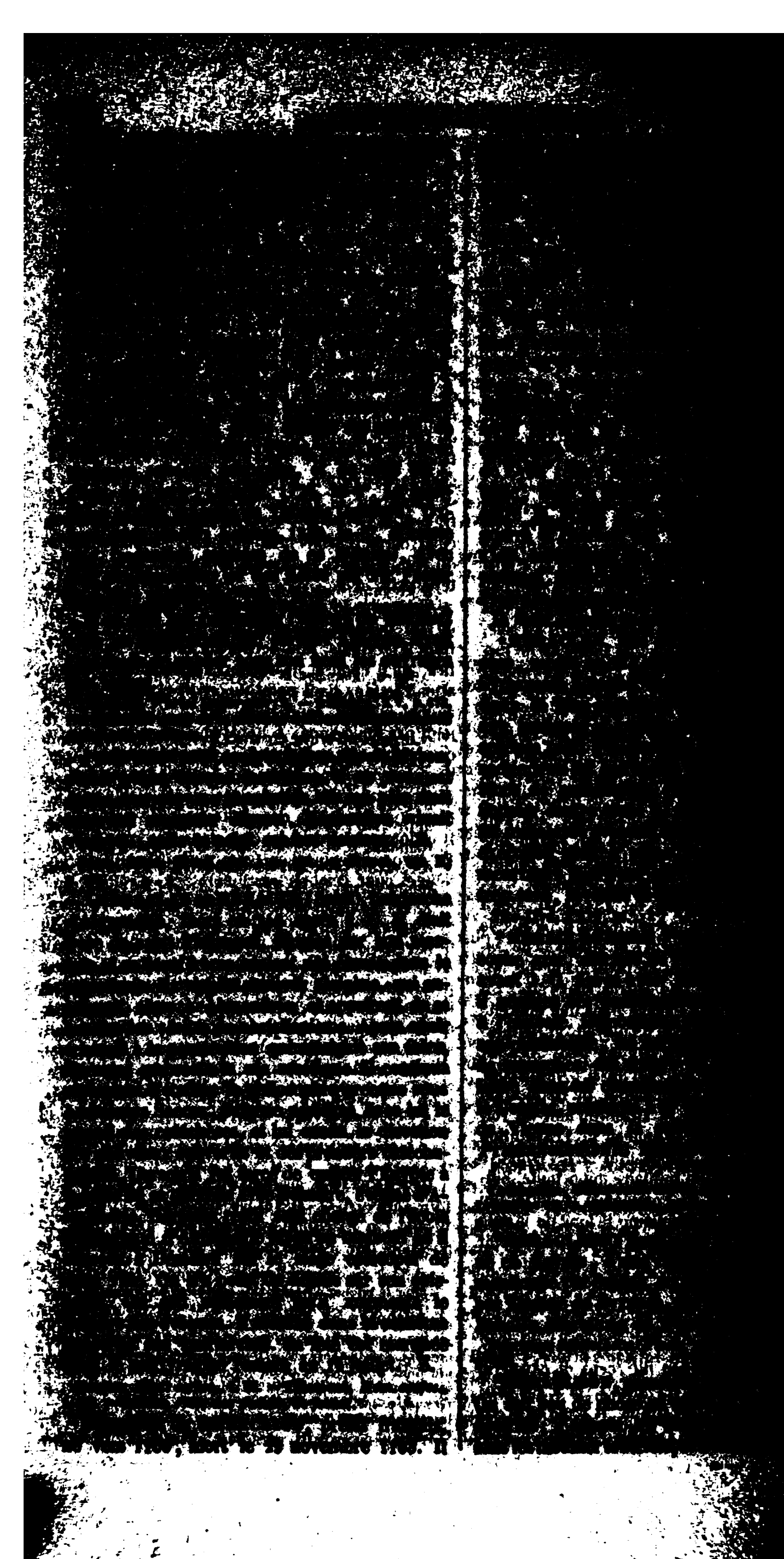
corps fut déposé d'abord dans l'église [illegible]

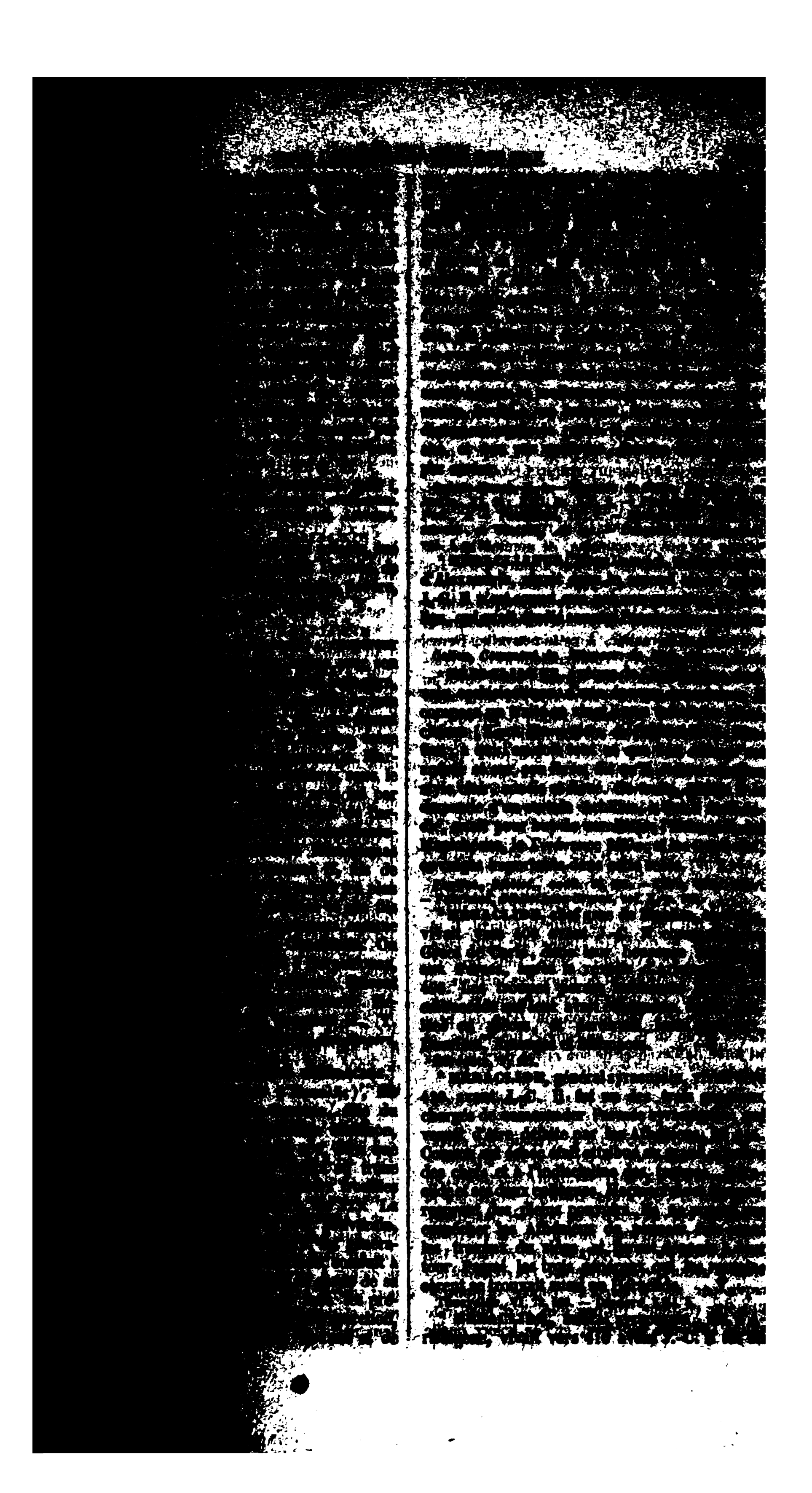
[illegible]

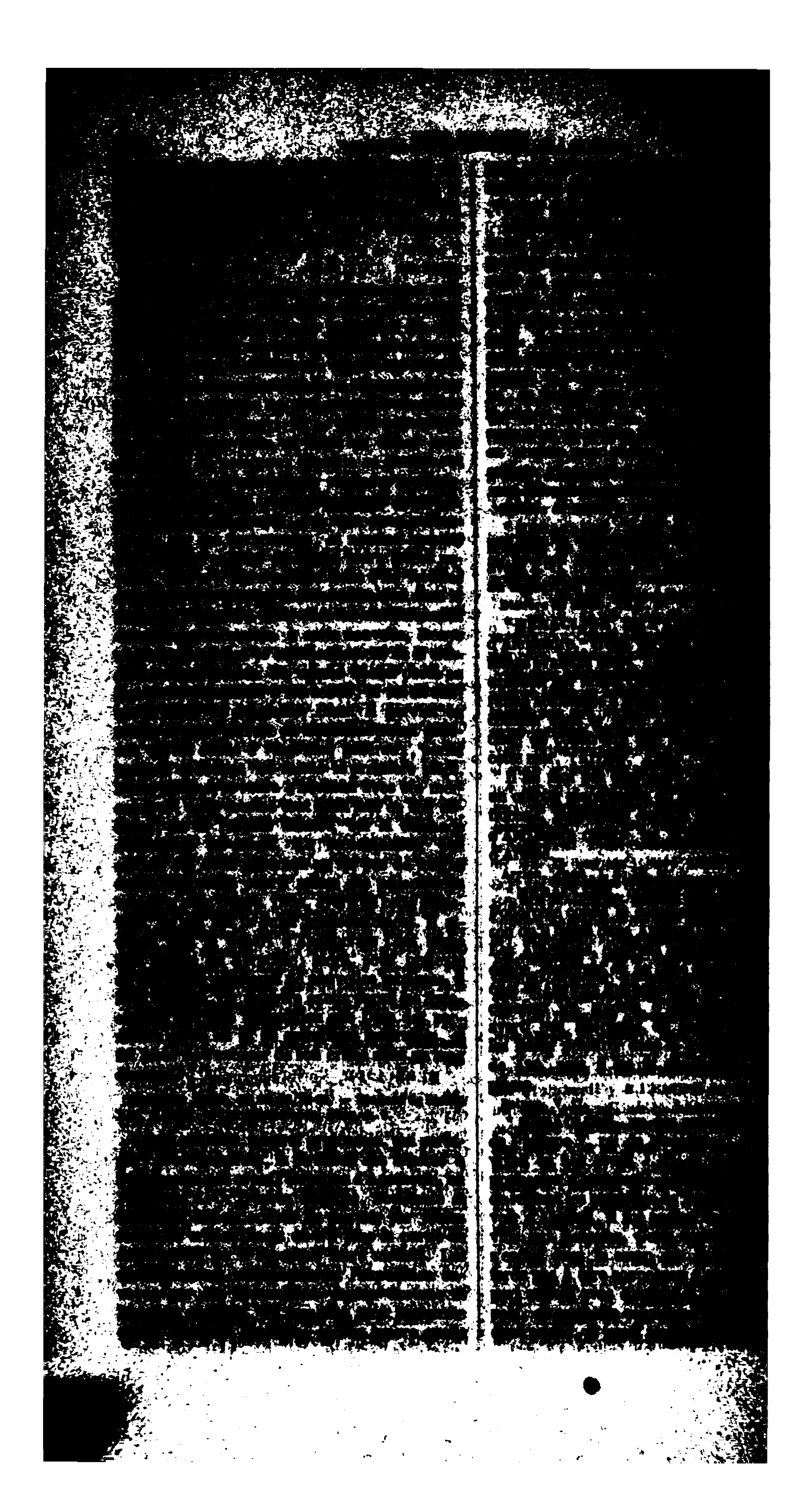
ouverte [illegible] les vœux de ceux qui [illegible] de pouvoir. Lorsque [illegible] prolongé qui avait [illegible] et après que le cardinal [illegible] la vie, il était trop tard pour qu'il [illegible] aucune de ses dispositions ; il se contenta d'accomplir un acte religieux, et il expira, à l'âge de soixante-huit ans, après dix-sept mois de règne. Une éclipse totale de lune eut lieu dans la nuit où il mourut. Sans être un homme remarquable, le roi D. Henrique avait une instruction peu

[illegible] *Effigies Regiminum et Infulatum* [illegible] ; [illegible] et Thuerlin, [illegible], 1624, grand in-fol. ; [illegible] [illegible] ; [illegible] in Belgio [illegible] ; Bruxelles, 1630, in-fol. ; — *Arbor Martyrum Ordinis Cisterciensis* [illegible] ; 1633, grand in-fol. ; [illegible] ; Bruxelles, 1634, in-8° ; — [illegible] de Lovanio, 1633, in-fol. ; — [illegible] praecipuarum Constitutionum Militiae Cisterciensis de Calatrava ; et formae qua [illegible] milites [illegible] ; Bruxelles, 1636 ; — *Apologeticus* [illegible] *Benedicto V* [illegible] cisterciensi, pontificibus [illegible] ; Bruxelles, 1636, in-4° ; — [illegible] in quibus [illegible] dinis Cisterciensis, [illegible] ou Douai, 1653, [illegible] ; [illegible] *Cisterciensis*, sive de [illegible] *Hispaniis* [illegible] *Phoenix* [illegible] et modernis *Hispaniis* [illegible] Cisterciensis ; Bruxelles, [illegible] *logia pro sancto Guillelmo* [illegible] dico ; Bruxelles, 1656, in-4° ; [illegible] [illegible] Hispaniae [illegible]









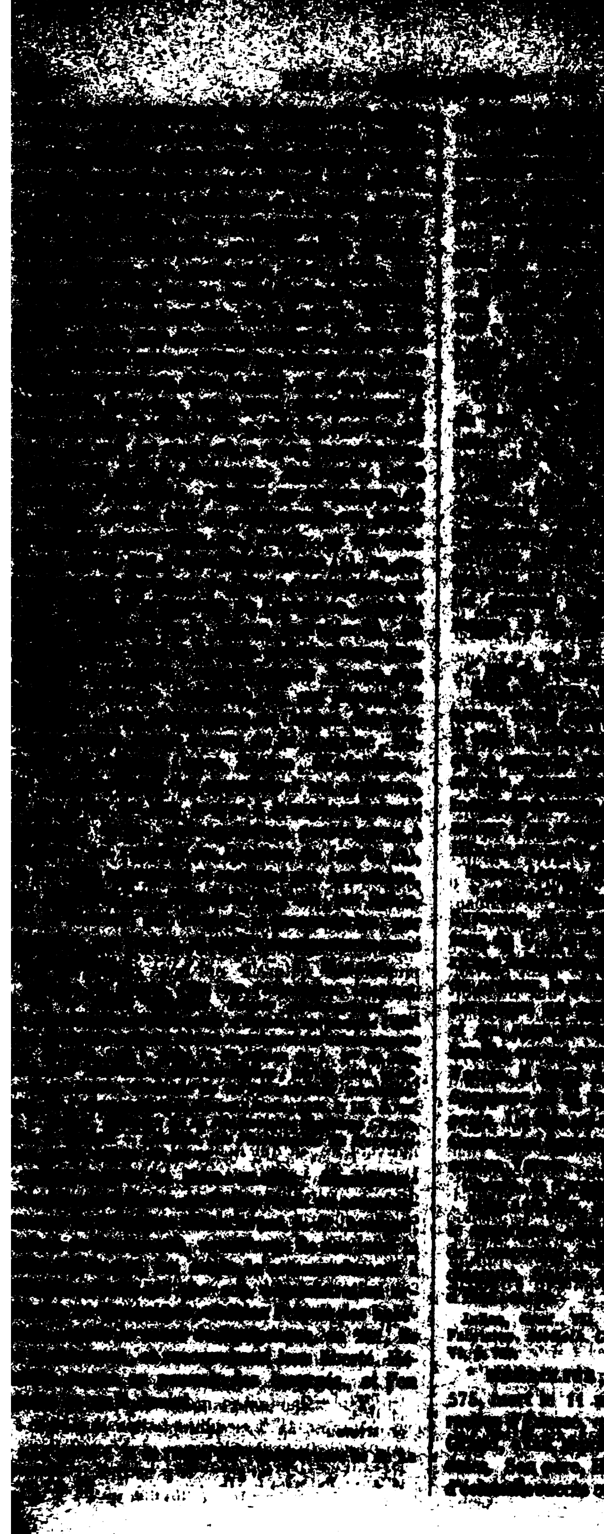
[illegible]

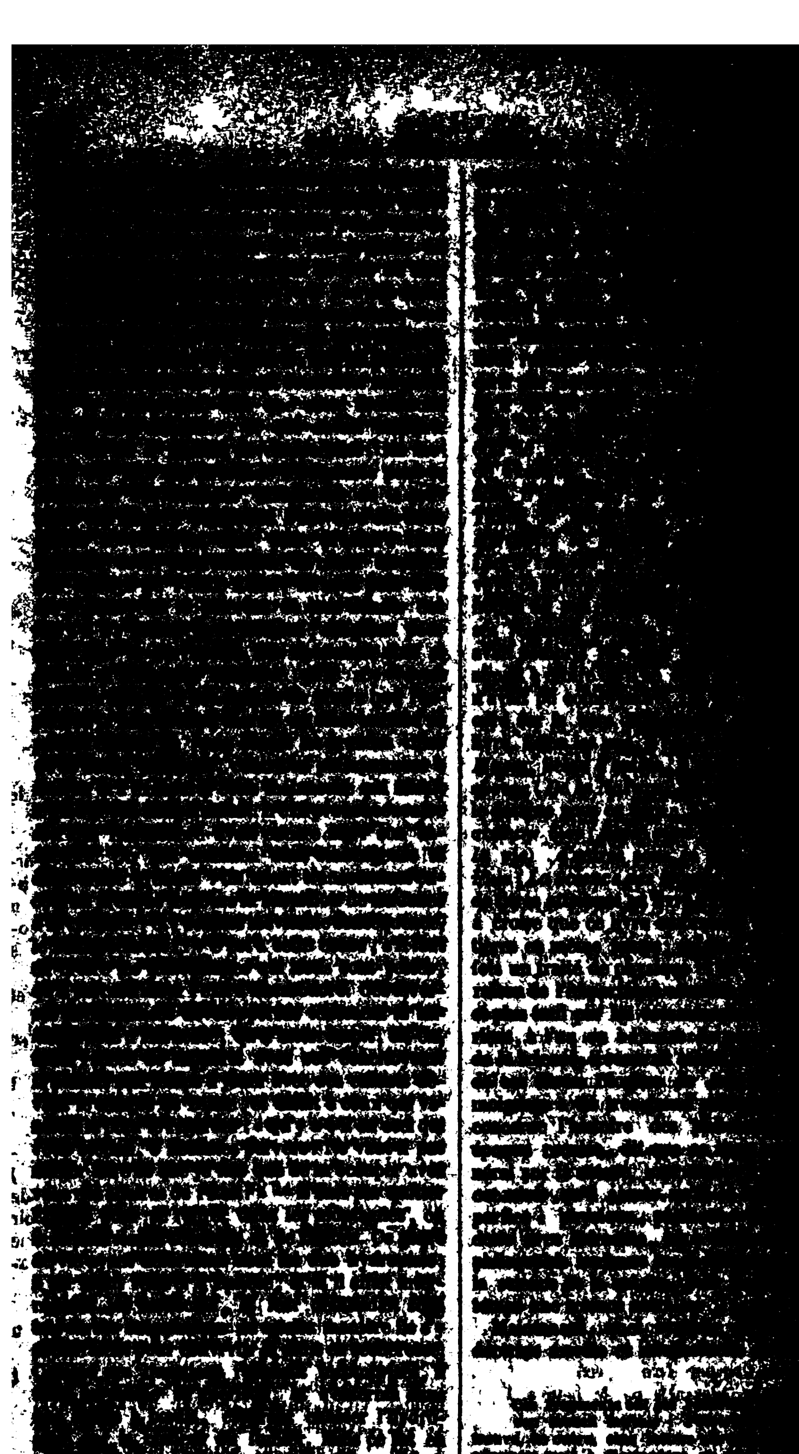
remplaça Jean,
peuple. D'un
[illegible]

à l'âge de soixante ans. [illegible]

(1) *Vies des Philosophes illustres*, l. [illegible]

(1) Diog. Laert.
(2) Ibid.
(3) [illegible]
(4) [illegible]
(5) [illegible]
(6) Adv. Mathem., l. VII.





[illegible]

bulle d'Alexandre III qui [illegible] tion juratoire de la [illegible] souverne, dit-on, son [illegible] cinq ans.

[illegible]

Il écrivit sur [illegible]

[illegible] VI, 78, 2).

[illegible]

[illegible] D'abord avocat à la cour souveraine, [illegible] juge de Saint-Mihiel, il vint plus tard [illegible] à Nancy. En 1611 le duc de Lorraine Henri II l'anoblit. En 1620 il fit imprimer [illegible]

[illegible] vieillard à barbe blanche, [illegible] C'est l'un des sept sages [illegible] pour le [illegible] histoire [illegible] des [illegible] la reine [illegible] [illegible] la scène de la [illegible] de ville [illegible] rives du Vieille [illegible] et de la [illegible] romans dont l'extrême [illegible] que par les [illegible] histoires racontées par les sept sages [illegible] que un conte imité de *La* [illegible] dans lequel une duchesse de Lorraine joue le principal rôle, et une poétique [illegible] développant plus tard, devint le [illegible] chevalier au Cygne. Ces deux [illegible] que le *Dolopathos* [illegible] provient de la France [illegible] nous apprend qu'il n'a fait que [illegible] qu'une histoire écrite en latin par [illegible] Johann. Ce dom Johann ou Jean, [illegible] Haute-Seille dans le diocèse de Toul, [illegible] composé son ouvrage entre 1184 et 1212. [illegible] reste de cette version latine que l'[illegible] taire à Bertrand, évêque de Metz, [illegible] l'*Amplissima Collect.* de dom [illegible] p. 949) et reproduite par les [illegible] *Dolopathos*. On ignore donc quelle part [illegible] revient à Herbert, et s'il n'a été, [illegible] lui-même, qu'un simple traducteur. [illegible] est très-bon pour le temps; ses récits [illegible] ni d'intérêt ni de finesse, et on les lit encore avec plaisir, s'ils n'étaient d'une prolixité extrême. Le *Dolopathos*, qui jusqu'ici n'était connu que par des analyses et des extraits, a été publié d'après deux excellents manuscrits de la Biblio-

[illegible]

les lieux [illegible] [illegible] en [illegible] [illegible] leur adresse [illegible] [illegible] [illegible] l'Anglais [illegible] de [illegible] [illegible] ne lui pas du goût [illegible] dant de l'armée. Un [illegible] avec lord Howard de Walden [illegible] faveur de ce mariage avec lui. Le [illegible] de la reine d'Angleterre [illegible] quelques paroles un peu vives [illegible] affaire, Herbert [illegible] son épée; quelques [illegible] dait cet officier au moment [illegible] Somerset, et l'on fut obligé de le [illegible] le corps; il voulait [illegible] son habit percé de [illegible] on l'en empêcha. Ces [illegible] était à son [illegible]; il fut [illegible]

Herbert fit encore la campagne [illegible] la succession de Clèves, y [illegible] d'honneur, et se mit à parcourir [illegible] il eut la curiosité de voir le pape [illegible] mais au moment où le pontife [illegible] la bénédiction ordinaire, il s'esquiva; le [illegible] rieur du collége des Anglais vint l'avertir que sa conduite était déférée à l'inquisition, et lui conseilla de partir au plus vite, ce qu'il fit. A Turin, le duc de Savoie lui confia la mission d'amener dans ses États quatre mille religionnaires, qui étaient en France. [illegible] pour y voir la fille d'un hôtelier dont les [illegible] avaient été célébrés jusqu'en Angleterre [illegible] fit une description [illegible] nommé au gouverneur comme [illegible] duc de Savoie, ce qui était [illegible] de l'église, il fut interrogé par un homme [illegible] noir, auquel il répondit avec hauteur. [illegible] qui était le gouverneur en personne [illegible] ter; puis [illegible] [illegible] déclara qu'il n'avait pas reconnu [illegible] et peu après, sur les témoignages [illegible] personne et après s'être excusé [illegible] vérence envers le gouverneur, qu'il [illegible] être son interrogateur, il [illegible] invité chez la gouvernante. Son mari [illegible] chapeau à la main, pour lui demander s'il le connaissait. « Comment voulez-vous qu'il vous connût, interrompit la dame; vous n'étiez pas en costume officiel, et cet étranger ne vous a jamais vu. » Herbert se tint pour offensé de cette insistance, et envoya un cartel au gouverneur; le

10.

[illegible] de son temps. Il a raconté sa pro[illegible] de Louis XIII, qu'il représente [illegible] et par suite défiant [illegible] mais brave et infatigable, en [illegible] qu'il était incapable de faire tort [illegible]. On regrette qu'il n'ait [illegible], et qu'il se soit [illegible] à des anecdotes, car il [illegible] la politique et les intérêts de l'Europe [illegible] en 1618. [illegible] jour, dans une promenade aux [illegible] la bouche à la reine Anne d'Au[triche] [illegible] Louis XIII [illegible] les petits cisques sous les [illegible] quelques grains [illegible] Herbert, la reine fit alors [illegible] un peu plus loin. Le duc de [illegible], qui passait pour un des adorateurs de [illegible], se glissant derrière elle, se mit à jeter [illegible] des bonbons dans sa coiffure. Anne [illegible] à quelque accident. « Je [illegible], dit Herbert au duc, qu'un seigneur si [illegible] pour sa galanterie ne sache occuper les [illegible] que de leur faire peur. » — Une réaction [illegible] contre la politique de Henri IV, pour [illegible] l'extinction de l'hérésie et la ruine des [illegible]. Herbert accuse positivement le duc de Luynes d'avoir excité son maître à une guerre de [illegible]. Il s'y portait avec ardeur pour se faire [illegible] le titre de connétable, resté vacant depuis [illegible] du vieux Montmorency. Luynes avait [illegible] aider le roi dans sa chasse aux moi[neaux] [illegible] papillons ; il devint son favori et l'un [illegible]. Herbert avait été chargé par son [illegible] d'empêcher la guerre de religion [illegible] il était soutenu dans le conseil par [illegible] des anciens ministres de Henri IV ; mais

[illegible] « Nous ne [illegible] Luynes [illegible] « Par Dieu [illegible] « Voici qui [illegible] Jacques ; mais [illegible] Un des Arnauld [illegible] la cour [illegible] Londres. Après [illegible] la permission [illegible] Luynes pour lui offrir [illegible] Ce procédé [illegible] (14 décembre 1621) [illegible] son poste à Paris [illegible]

[illegible]

[illegible] mais il ne lui dissimula pas que [illegible] ment n'était pas une chose bonne, il [illegible] faire aucun mal, [illegible] agissait dans cet appel par déférence [illegible] mille, comme il arrive si souvent. [illegible] fuse de l'administrer; le malade, [illegible] retourna, et dit: « Dans une heure, [illegible] monde. »

Herbert a laissé une prière [illegible] et assez longue; si elle n'a pas [illegible] de style, elle prouve du moins [illegible] sa confiance en Dieu. Il se [illegible] heureux, exempt de crainte et [illegible] l'avait comblé de biens avant [illegible] compense plus parfaite, qui, en lui [illegible] mour de la beauté éternelle et infinie, lui avait donné les moyens de le connaître, le désir de lui ressembler, la certitude de s'unir un jour à lui. Il faisait régulièrement deux fois par jour la prière dans sa maison, et le dimanche son chapelain lui lisait un sermon de Smyth. C'est dans l'année 1624 qu'il cessa ses fonctions d'ambassadeur pour rentrer dans la vie privée, et qu'après avoir longtemps médité son sujet il publia à Paris, en latin, la première édition de son fameux traité *De Veritate*, où il essaye de prouver que la vérité est distincte de la révélation. Nul n'avait vu de plus près les malheurs des guerres de religion, et le fanatisme des deux grands partis qui divisaient alors l'Europe chrétienne. Son esprit chevaleresque, sa sympathie pour la réforme, les institutions religieuses de son pays, le faisaient sans doute pencher pour la cause du protestantisme; mais il pensait aussi que si on pouvait ramener les esprits réfléchis à un petit nombre de principes religieux consacrés par la raison, on désarmerait le fanatisme et que les guerres de religion deviendraient, comme aujourd'hui, impossibles, ce qui serait un bien infini pour l'humanité. Herbert ne se dissimula pas combien une telle publication paraîtrait hardie, dans le siècle où-

[illegible] Herbert parle [illegible] 1700 [illegible]

[illegible] d'affinité avec l'uni- [illegible] (voy. Calvinisme). Les [illegible] et calvinis [illegible] à la censure la théo- [illegible], affirment que sa théo- [illegible] par plus d'un côté à la même [illegible] la solidité à [illegible] la solidité; elle s'ap- [illegible], qui tantôt par [illegible], tantôt par la déduction, donne [illegible] expérimentales ou dérivées, [illegible] quand elles sont universelles. Herbert [illegible] de Descartes, très-nom- [illegible]; il a de belles et heureuses [illegible] en 1634 à l'envoi [illegible], que l'Angleterre est heu- [illegible] la mort de Bacon, d'avoir produit [illegible]. Ses objections [illegible] sont comme une anticipation de la ré-

[illegible] Angleterre [illegible] Hornes [illegible] précédent, ne le à avait [illegible]

[illegible]

HERBERT (Sidney), homme politique anglais, né à Richmond, en 1810. Frère cadet [illegible] et héritier présomptif du comte de Pembroke, il fit ses études à l'université [illegible], et entra en 1832 au parlement, où il a toujours été réélu; d'abord tory et protectionniste, il [illegible] en 1846 aux réformes [illegible] de sir R. Peel, et s'est rangé dans le parti [illegible] dont il est aujourd'hui l'un des chefs. Après avoir rempli les fonctions de secrétaire de l'amirauté (1841-1845), il passa [illegible] au département de la guerre (1845-1846). Il fut rappelé sous le ministère Aberdeen [illegible]. En 1855, lors de l'enquête sur la condition de la [illegible]

[illegible]

HERBOUVILLE (Charles-[illegible], marquis d'), [illegible] né à Paris, en 17[illegible], mort [illegible] le 1er avril 1829. [illegible] noble, il avait [illegible] ses études dans [illegible] [illegible] à l'état militaire [illegible] [illegible] premier [illegible] supérieur aux [illegible] promu colonel [illegible] proche de la révolution [illegible] se fixer en Normandie, où il [illegible] considérables. Nommé membre [illegible] provinciale de Rouen en 1787, il [illegible] reur syndic par le clergé et la [illegible] montra partisan modéré des [illegible] accepta le commandement [illegible] rouennaise. En 1790 il [illegible] ministration départementale de la [illegible] rieure. Arrêté après le 10 août, il [illegible] tout le temps de la terreur [illegible] la retraite, ne [illegible] parle le premier préfet des Deux-[illegible] et préfet du Rhône en 1806. [illegible] démission en 1810; l'enthousiasme qu'il [illegible] à l'époque du retour du roi lui valut la [illegible] de pair de France, sous le titre de marquis, [illegible] grade de lieutenant général. Après la [illegible] restauration, il alla présider le collége [illegible] du Rhône, et, revenu à Paris, il fut nommé [illegible] recteur général des postes, [illegible] serva que jusqu'au mois de [illegible] la chambre des pairs, où il [illegible] votait avec le côté droit, et [illegible] tion au ministère Decazes. Il [illegible] la rédaction du Conservateur avec Chateau-briand, de Bonald, etc. De son mariage avec Mlle d'Argenteuil, il eut deux filles, mariées, l'une au duc de Crillon, l'autre au comte de C[illegible]. On a de lui : *L'Émigré en 1794, ou [illegible] de la terreur*, drame en cinq actes [illegible]; Paris, 1820, in-8°; — *Discours à l'occasion de la mort de M. de Fontanes, président de la Société des Bonnes Lettres*, dans la séance du 29 mars 1821; Paris, 1821, in-8°; extrait des *Annales de la Littérature et des Arts*. On lui doit en outre des *Rapports sur des objets d'administration* et des *Mémoires sur l'agriculture et la Statistique du département des Deux-Nèthes*.

L. L—t.

Arnault, Jay, Jouy et Norvins, *Nouv. Biographie* [illegible].

[illegible]

[illegible] Ce qui frappait surtout, [illegible] nouveau [illegible] de ces [illegible] décision de la critique, et [illegible] du langage. D'où venaient [illegible] hardis [illegible] Winckelmann [illegible] et Lessing lui-même, les grands [illegible] vieilles écoles, [illegible] avant de se livrer aux [illegible] qui établirent leur [illegible] les Fragments et les Forêts critiques [illegible] son siècle et qui [illegible] Un enthousiasme [illegible] Aussi [illegible] fécondes indications pour l'avenir [illegible] Homère et Klopstock, Pindare et les poètes lyriques du dix-huitième siècle, [illegible] Anacréon et Gleim, il [illegible] poser aux littératures [illegible] la grandeur des inspirations primitives, et il [illegible] contemporains toute une esthétique [illegible]. La plupart des principes qui [illegible] travaux de sa vie étaient déjà [illegible] pages juvéniles; les Fragments [illegible] les progressions d'une histoire des littératures comparées. Il passait de l'Orient à la Grèce et de la Grèce à Rome, montrant l'originalité de chaque littérature, montrait surtout les rapports des grandes œuvres poétiques avec le pays et le temps qui les avaient vues naître. Ses [illegible] sur la littérature orientale et la littérature grecque furent une révélation. Personne encore n'avait apprécié avec une critique si pénétrante [illegible] imagination si vive le caractère à la fois [illegible] et profondément humain des poésies primitives. Était-ce bien le jeune professeur de Königsberg et de Riga qui avait écrit de tels livres? Qui aurait reconnu là cet esprit taciturne et timide? Herder venait de soulever maints problèmes, d'ébranler maintes réputations, et il n'avait que

[illegible] le dire [illegible] beaucoup à la France du [illegible] siècle [illegible] pas en vain qu'il [illegible] Son âme, [illegible] s'ouvre tout à coup au sen- [illegible] Le génie social [illegible] un jour nou- [illegible] qu'il peut remplir dans la [illegible] la passion de l'hu- [illegible] de la tolérance, la pro- [illegible] social [illegible] à la [illegible] gouvernement de la société [illegible] emprunte à la France, non [illegible] méthode. Il ne [illegible] pas [illegible] supérieures qui formen- [illegible] il conçut seulement un ar- [illegible] d'imiter le caractère efficace de la lit- [illegible] et de servir l'humanité par l'en- [illegible] que par les écrits. Le journal auquel [illegible] est un des plus précieux [illegible] et de l'ardeur de sa [illegible]

[illegible] la France pour remplir auprès [illegible] prince de Holstein les fonctions de [illegible] voyage. Il revint [illegible] par la Hollande, arriva à Ham- [illegible] avec Lessing, et se [illegible] avec le jeune prince [illegible] Ils se dirigèrent vers les [illegible] visitèrent Darmstadt, Heidel- [illegible] et entrèrent en Alsace. Herder [illegible] quelques mois à Strasbourg quand [illegible] frapper à sa porte, [illegible] avec respect l'auteur des [illegible] c'était le

[illegible] (1771) [illegible] d'une [illegible] solitude, et qui [illegible]

J'ai [illegible] des qualités [illegible] influé sur la direction [illegible] pas de signaler [illegible] peut affirmer que [illegible] leurs travaux de [illegible] songe, c'est Lessing [illegible] compléter, lorsqu'il [illegible] sertations littéraires [illegible] le premier, si je [illegible] plutôt cette [illegible] Herder à remire [illegible] pas en de [illegible] à droite ni à gauche, [illegible] lui et déroulait [illegible] attention sympathique [illegible] Herder suivait [illegible] Lessing fournit à [illegible] raisons de l'intérêt [illegible] se complètent l'un [illegible] Goethe et Schiller. [illegible] ne possède pas [illegible] cette netteté magistrale [illegible] d'autorité à l'auteur de [illegible] je crois [illegible]

l'*Iliade* [illegible]
de tout un peuple [illegible]
simple, aussi naïve que les chants [illegible]
poésie hébraïque [illegible]
le Sinaï dépasse l'Olympe. [illegible]
les prophètes les deux choses [illegible]
plus vivement à son génie, [illegible]
la poésie primitive et la sublimité [illegible]
tions religieuses; comment cette [illegible]
littérature hébraïque n'eût-elle pas été [illegible]
par lui avec amour? « Depuis [illegible]
écrivait-il à Hamann, je porte ce livre [illegible]
cœur. » La mise en scène [illegible]
de pédantesque, rien qui rappelle les [illegible]
recherches du philologue [illegible]
amis se réunissent au [illegible]
d'une montagne. La [illegible]
les fait songer à l'heure où le monde [illegible]
chaos. Le soleil paraît, une douce chaleur [illegible]
nètre, la vie s'éveille dans l'univers, et un [illegible]
d'actions de grâces monte de leur cœur à leurs
lèvres. Au milieu de ces émotions, [illegible]
tiennent de la poésie hébraïque, et [illegible]
ils comprennent qu'elle fut aussi l'hymne de l'hu-
manité naissante. « Ainsi, dit M. [illegible],
l'écrivain tire la critique littéraire de la poussière
des livres et des académies pour l'étendre sur
les herbes odorantes des vallées, sur la verdure
des forêts, sur l'azur des lacs, sur les [illegible],
sur la terre, dans le ciel. Il appelle tout l'uni-
vers pour commenter quelques paroles échap-
pées au cœur des hommes, et nous qui pensions
lire la dissertation d'un rhéteur, nous ne ren-
controns le plus souvent qu'un chant de [illegible],

[illegible]

« Quand le talent [illegible] qui ne nous [illegible] à nous aimer, c'est le [illegible] recueille les plus doux [illegible] réflexion [illegible] l'auteur des *Idées sur la Philosophie de l'histoire*, l'écrivain fait [illegible] Quinet s'associe à la pensée [illegible] lorsque, dans les pages [illegible] sa traduction des *Idées*, il [illegible] dégager ce vœu de son [illegible]

[illegible] qui connu Herder [illegible] à cette [illegible] la [illegible] certain que Herder avait [illegible] ciable ; il était hautain [illegible] humeur acerbe [illegible] Gœthe, qui lui [illegible] les [illegible] de lui à Strasbourg [illegible] se plaindre de la rudesse [illegible] son humeur ; Schiller ne put [illegible] avec lui ; Wieland [illegible] encore [illegible] dans les [illegible] grands [illegible] de l'Allemagne [illegible] n'avoir qu'une médiocre estime pour [illegible] vres. [illegible] socialibité de Herder. Les esprits qui placent [illegible] haut leur idéal sont toujours [illegible] siècle. Herder se faisait une idée [illegible] la mission du genre humain [illegible] de l'histoire, et à plus forte raison [illegible] contemporaine, ne pouvait la satisfaire [illegible] les plus belles ne lui semblaient que des [illegible] ches, et de même qu'il comparait l'humanité à une fleur dont la corolle ne s'ouvrira [illegible] au-dessus des œuvres les plus glorieuses, il [illegible] cevait toujours un idéal devant lequel la [illegible] pâlissait. Qu'importent les sévérités de Herder ? Elles nous font mieux connaître la nature de son esprit, sans diminuer l'estime due à son caractère. Ses *Lettres*, récemment publiées [illegible]

[illegible]

[illegible] plutôt que de changer [illegible] céder aux exigences [illegible] disant « que l'intelligence ne devait [illegible] la remorque de la matière ». [illegible] tion en décembre 1835, à la fin de [illegible] s'occupa alors d'organiser une société [illegible] dée pour la traduction des meilleurs ouvrages [illegible] bliés en diverses langues européennes. Il [illegible] rutre le prospectus; mais il ne trouva [illegible] nombre suffisant d'actionnaires. Il conçut [illegible] d'autres projets, qui échouèrent; et, s'abandonnant alors au chagrin, ne trouvant [illegible] chez d'anciens collaborateurs devenus [illegible] craignant de ne plus pouvoir suffire aux [illegible] d'une nombreuse famille, il résolut d'en finir avec la vie. On le trouva attaché par [illegible] à l'espagnolette de la fenêtre de sa chambre. [illegible] reau était un travailleur [illegible] gable, spirituel et caustique; [illegible] sances profondes. On a de lui : *[illegible] fables russes imitées de Kriloff [illegible] français et italiens*; Paris, 1826, [illegible] *Revue sommaire de quelques ouvrages [illegible] tiques*; Paris, 1826, in-8°; — *[illegible] l'Anthologie russe de M. Dupré de Saint-Maur, précédé d'un coup d'œil général sur la littérature russe*; Paris, 1827, in-8°. Ces différents opuscules sont extraits de la *Revue encyclopédique* et tirés à petit nombre. Il a aussi fourni beaucoup d'articles au *Bulletin universel* et au *Dictionnaire de la Conversation*. Il avait été un des fondateurs et des principaux rédacteurs de *La Causeuse*, en 1827. Il a fait [illegible] théâtre à la *Chronique de Paris* en [illegible] tableau de la littérature russe [illegible] fait partie de l'*Atlas des Littératures* de M. Jarry de Mancy est de Héreau. Enfin, il a donné des pièces de vers à différents recueils, comme l'*Almanach des Muses*, l'*Almanach des Dames*, *La Psyché*, etc. On cite surtout ses fables *Le Sultan et le Vase d'Argile*, *Le Singe et l'Ours*, et *Le Postillon et la Diligence*, fable politique, qui parut dans le *Mercure du dix-neuvième siècle*, en 1827. L. Louvet.

Quérard, *La France littéraire*. — Louandre et Bourquelot, *La Littér. franç. contemp.* — *Table de la Revue encyclopédique*. — Renseignements particuliers.

HEREDIA (*Pierre-Michel* DE), médecin espagnol, né à Valladolid, en décembre 1[illegible], mort vers la fin de l'année 1661. Il fut premier médecin de Philippe IV. Il laissa plusieurs ou-

[illegible] célèbre poète [illegible] décembre 1803, à Santiago [illegible] (Mexique), le 7 mai [illegible] de dix ans, il [illegible] et l'éducation de son fils [illegible] puis à la Havane, vers [illegible] il prit le grade de [illegible] avocat à la Real Audiencia [illegible]. En 1823 il fut [illegible] pour avoir trempé [illegible] ayant pour but l'indépendance de [illegible] gagner New-York, et y passa [illegible] au milieu des plus grandes privations [illegible] en 1825 que le poète publia le volume [illegible] l'Amérique à l'Europe [illegible] avait occupé une partie de sa [illegible] Victoria, président de [illegible] Il s'empressa-t-il de [illegible] les hautes fonctions [illegible] de la [illegible]. Cinq années après [illegible] les *Lecciones sobre la Historia universal*, et occupa dès lors une belle [illegible] les historiens américains. Cet ouvrage [illegible] surtout par la clarté du style, la [illegible] et la profondeur des idées. Une nouvelle [illegible] de ses poésies parut en 1832, à Toluca [illegible] se fait remarquer par de notables améliorations [illegible] de nouvelles compositions. En 1836 [illegible] gouvernement espagnol l'autorisa [illegible] à Cuba; mais à peine avait-il [illegible] au sein de sa patrie qu'il fut [illegible] de la république mexicaine [illegible] le concours de ses talents [illegible] affaires d'État. Trois [illegible] il mourut, profondément regretté [illegible] de l'Amérique, qui perdait [illegible] représentant.

[illegible] œuvres les plus remarquables ont pour [illegible] *el Teocali de Cholula*, à [illegible] *Al Sol; A la Noche; Placeres de la* [illegible] *La Poesia; A los Griegos en 1821;* [illegible] *del Desterrado.* Son ode *Al Océano*

[illegible]

Cont[illegible]

[illegible] saide.

[illegible] taire légendaire [illegible] J.-C. Il était [illegible] d'Héber [illegible] Amergin et cinq [illegible] frère de la race [illegible] à l'art musical [illegible] et d'Amergin. Ce [illegible] en laissant à Héber [illegible]

[illegible]

Tite-Live, XXXIX, 9, 12.

[illegible] 150 avant J.-C. Il [illegible] sots, puis il se livra au commerce [illegible] grandes richesses. Un jour [illegible] taqué par des pirates [illegible] Lumement qu'il sauva [illegible] Avant en [illegible] qu'il [illegible] cette, il éleva une chapelle [illegible] porte Trigemina, au pied du mont Aventin.

Macrobe, Sat., III, 6. — Servius [illegible]

[illegible] (Caius) [illegible] des Marius, vivait vers 120 avant J.-C. [illegible] était sans doute une terre [illegible] d'Arpinum. Lorsque Caius Marius [illegible] 115, accusé de corruption aux comices [illegible] Herennius, appelé en témoignage [illegible] poser contre lui, par la raison qu'un patron ne devait pas faire tort à son client [illegible]

Plutarque, Marius, 5.

[illegible] J.-C. Quoique [illegible] l'emporta aux élections [illegible] et [illegible] L. Marcius Philippus. Pline mentionne le consulat de Herennius comme remarquable par la quantité de silphium [illegible] qui fut importée de la Cyrénaïque à Rome. Cette substance se vendait au [illegible] gent la livre, et les Herennius [illegible] cants, profitèrent sans doute de la [illegible] d'un membre de leur maison pour [illegible] grande quantité de ce produit [illegible]

Cicéron, Brutus, 45; Pro Murena, 17. — Pline, Hist. Nat., 19, 3.

[illegible] (Caius), tribun du peuple en 80 avant J.-C. Il s'opposa à la rogation du dictateur L. Sylla pour le rappel de Cn. Pompée d'Afrique. Après la mort de L. Sylla, on croit qu'il alla rejoindre Sertorius en Espagne (76-72 avant J.-C.), et qu'il est le même que le lieutenant de

[illegible]

La plupart de ces écrits ont été traduits en allemand ; quelques-uns [illegible] dans la *Bibliothèque germanique* [illegible] 1755.

[illegible]

[illegible] — *Pantheon*, — [illegible]

HÉRIBERT (*Thierry*). Voy. [illegible]

* HÉRIBERT Ier, comte de [illegible] (II de Vermandois), mort en [illegible]. La chronique d'Albéric donne à Héribert II, comte de Vermandois, le titre de comte de Troyes. [illegible] d'Albéric de Trois-Fontaines le qualifie comte de Champagne, en même temps que comte de Vermandois. Plusieurs historiens ouvrent avec lui la série des comtes de Champagne ; les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, qui sont de ce nombre, citent à l'appui de leur opinion une charte de Leutgarde, fille d'Héribert II, commençant par ces mots : *Pro animæ* [illegible] *Heriberti, Tricassini comitis*; ils ajoutent que selon toute apparence Héribert ne devint comte de Troyes que sur la fin de sa vie, puisqu'il n'est jamais qualifié ainsi dans le récit que font les historiens de ses querelles avec le roi Charles le Simple. En effet Frodoard, Richer, Raoul Glaber et les autres chroniqueurs les plus dignes de foi ne mentionnent aucune tentative d'Héribert contre la capitale de la Champagne, et, malgré les témoignages que viennent d'être rapportés, on ne peut douter qu'il ait été réellement comte de Troyes, car on le voit diriger toujours son activité sur une autre partie de la Champagne, sur la Champagne rémoise, qui subit longtemps sa domination, et à qui il imposa pour archevêque l'un de ses fils, qui

[illegible]

[illegible] Paris, 18[illegible] [illegible] *des eaux [illegible] de l'agriculture, [illegible] logiques et physiques [illegible] cons, et de Rotterdam [illegible] France*; Paris, 1828, in-8° [illegible] *riques sur la plantation de la [illegible] Saint-Martin le Pauvre, [illegible] Boulard, département de l'Oise*; Paris, 18[illegible], in-8°; — *Rapport sur la [illegible] sation naturelle de M. H. [illegible] mécanicien*; Paris, 1829, in-8°; [illegible] *sur le concours ouvert pour le [illegible] des puits forés, à l'effet d'obtenir [illegible] jaillissantes applicables aux besoins [illegible] culture*, fait à la Société royale [illegible] griculture, dans la séance publique [illegible] 1830; Paris, 1830, in-8°; — [illegible] *recherches entreprises à [illegible] degré de possibilité d'y trouver [illegible] houille*; Paris, 1830, in-8°; — *De [illegible] ment des terres cultivables [illegible] inondées*; Paris, 1831, in-8°: extrait [illegible] *de la Société roy. et cent. d'Agriculture*; [illegible] *Rapport fait à l'Académie des Sciences* [illegible] *un mémoire relatif à la géologie des [illegible] rons de Fréjus, par M. Ch.* [illegible] M. Brongniart); Paris, 1835, in-[illegible] *des recherches faites dans les [illegible] Paris pour la découverte des [illegible] houille*; Paris, 1837, in-8°; — *Notice sur [illegible] mines d'asphalte, bitume et lignites de [illegible] sann (Bas-Rhin)*; Paris, 1838, in-8°; — [illegible] *toire d'un vieux chêne et de ses quatorze [illegible] fants*; 1839; — *Rapport sur le projet de [illegible] lonisation de l'Algérie, ou des fermes [illegible] Atlas de M. l'abbé Landmann, curé de Constantine*; Paris, 1842, in-8°; — *Notice biographique sur A.-R. Polonceau, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées*; [illegible] 1848, in-8°.

Le vicomte Héricart de Thury a inséré [illegible] *Journal des Mines*: *Observations sur la rivière du Loiret*; tome IX, 1799; — *Essai potamographique sur la Meuse, ou observations sur sa source, sa disparition* [illegible] *sa nouvelle sortie et son cours*; [illegible], 1802; — *Mémoire sur les machines à vapeur de rotation, pour l'extraction des substances minérales et l'épuisement des eaux* [illegible] *présentement en usage dans les houillères de Littry (Calvados)*; tome XIII, 1802; — *Mémoire sur l'Anthracite*; tome XIV, 1803; — *Sur un nouveau gisement du titane*; tome XV, 1803; — *De l'effet qui résulte dans la qualité de la houille de la présence ou de l'absence des matières animales*; tome XVI,

[illegible] — Sur la [illegible] des montagnes [illegible] (tome XXII, 1807); — Sur [illegible] (tome XXIII, [illegible]

[illegible] *et la clôture* [illegible] *en marbre à* [illegible] [illegible] : Rap-[illegible] *des carrières de marbre* [illegible] (2e série, tome VIII, p. 3); — *Lettre* [illegible] *des Sciences de Paris sur les* [illegible] *et plus particulièrement sur la* [illegible] *la constitution physique du sol de* [illegible] *Lens* (2e série, tome VI, p. 321); [illegible] *géologiques et physiques* [illegible] *des eaux souterraines rela-*[illegible] *jaillissantes des puits* [illegible] (tome III, p. 130); — *Obser-*[illegible] *la cause du jaillissement des* [illegible] *forés* (tome III, p. [illegible]); — [illegible] *jaillissants*, 1836. Dans le [illegible] *Société d'Encouragement* : [illegible] *de la sonde de l'inspection des* [illegible] (tome IX, p. 75); — *Rapport sur* [illegible] *des Pyrénées* (tome XXVIII, p. [illegible]); — *Sur le percement des puits forés* [illegible] (tome XXXIV, p. 166); — *Sur la con-*[illegible] *des travaux du percement du puits* [illegible] *de Grenelle, et sur le degré probable* [illegible] *des eaux* (tome XXXIX, [illegible] *Journal de Physique* : *Hau-*[illegible], *ou élévation au-dessus* [illegible] *points les plus remarquables du* [illegible] *de l'Isère* (tome LXV, p. 169). [illegible] *de la Société d'Horticulture* [illegible] *de l'horticulture à Marseille* [illegible]); — *Notice statistique sur* [illegible] *l'horticulture à Boulogne-sur-Mer* [illegible], p. 45); — *Note sur la plantation* [illegible] *faite en 1601 dans le jardin des* [illegible] *par Olivier de Serres* (tome XVIII, [illegible]; — *Notice sur l'horticulture maraî-*[illegible] *et de ses environs* (tome XXVI, [illegible] *a aussi travaillé au Cours complet d'agriculture, ou nouveau dictionnaire d'a-*

[illegible] de Nemours [illegible] lui à [illegible] qui [illegible] etc. » [illegible] dénis [illegible] cum epistola [illegible] 1688, in-8°.

Moréri, *Grand Dict.* [illegible]

[illegible] canoniste français [illegible] d'une [illegible] mort à Thiais [illegible] D'abord [illegible] recommandé par [illegible] fut de fortune [illegible] taire. Il entra [illegible] de Saint-Benoît [illegible] qu'il quitta [illegible] 1712 avocat [illegible] distingué par [illegible] et son [illegible] approfondie [illegible] nique. Il était l'avocat [illegible] et a publié : [illegible] *de l'Église* [illegible] *Pères, extraits de* [illegible] *, avec des* [illegible] *de l'Église gallicane* [illegible] *Les* [illegible] [illegible] droit [illegible] *l'Église gallicane* [illegible] réunies [illegible] par [illegible], avec [illegible] et une table des [illegible] — *Traité de la* [illegible] *avec un recueil* [illegible] *règlements des* [illegible] Paris, 1727, 2 vol. in-[illegible] 2 vol. in-4°; — *La Co*[illegible]

[illegible]

ouvrage fut [illegible] Dom Martène [illegible] manuscrit beaucoup plus complet [illegible] été publié par Chapeauville [illegible] devoir le faire imprimer, parce qu'[illegible] porte beaucoup de traditions [illegible] — *Vita S. Ursmari*, poëme [illegible] rite pas l'éloge qu'en faisait [illegible] bloux; il fut publié en 1628 parmi les *[illegible] monasterii Laubiensis*, recueillis par [illegible] Walvre; des extraits s'en trouvent dans le tome IV des *Acta Sanctorum Ordinis S. Benedicti* de Mabillon; — *Epistola* [illegible] *de quibusdam quæstionibus*, [illegible] des *Anecdota* de dom Martène; — [illegible] *Ecclesiæ de* [illegible] manuscrit; ce petit traité, [illegible] a donné une analyse, [illegible] différentes opinions relatives à [illegible] — *Vita S. Berlendis virginis*, [illegible] Bollandistes, au 3 février, et dans le [illegible] des *Acta Sanctorum Ordinis S.* [illegible] Mabillon; — *Vita S. Landoaldi*, [illegible] les *Vitæ Sanctorum* de Surius, au [illegible] texte plus complet en est publié [illegible] des Bollandistes, dans le tome III [illegible] mars; — *Vita S. Laudelini*, en vers, [illegible] le tome IV des *Acta Sanctorum Ordinis S. Benedicti* de Mabillon; — *Ratio* [illegible], explication des tables de Gerbert, qui n'a pas été publiée; le manuscrit s'en trouve à la Bibliothèque de l'Université de Leyde; — *De Corpore et Sanguine*

[illegible] Louis XV. [illegible] qui forme [illegible] par [illegible]

[illegible] est [illegible] de place [illegible] moment [illegible] changer [illegible] exigences [illegible] l'intelligence ne dépend [illegible]

La [illegible] des meilleurs ouvrages [illegible] européennes. Il [illegible] d'actionnaires. Il [illegible]

[illegible] qui, 2 dis [illegible] il réalisa [illegible] de [illegible]

[illegible] à [illegible] titre, son [illegible] l'année [illegible] savant [illegible] Kruloff [illegible] 1826 [illegible]

[illegible] est celui lequel [illegible] qui [illegible] ment [illegible] est [illegible]

[illegible] encore [illegible]

[illegible]

... de quatre-vingt-treize [illegible] ... rythmé; Paris, 1771, in-12; [illegible] ... les tables de [illegible] ... Londres [illegible] ... in-12; — *Vie de Gessner* [illegible] ... *la littérature allemande*, [illegible] ... choisies de Gessner, traduites de l'allemand [illegible] vers français; Paris, 1774, in-12; — *Éloge historique de Philippe, duc d'Orléans, régent du royaume*; Amsterdam et Paris, 1778, in-8°. C'est une édition très-augmentée de l'éloge qui avait paru en 1770 dans la *Galerie française*; — *Mémoire sur les droits* [illegible] *du pontife* [illegible] Bouillon, 1778, in-12 : ce travail [illegible] l'Académie des Belles-Lettres en 17[illegible] obtint le prix; — *Principes* [illegible] *sur l'art d'écrire*, [illegible] *meilleurs auteurs*; Paris, 1779, in-12; — *Mémoire pour* [illegible] *la* [illegible] *de M. le landgrave* [illegible] *Hesse-Rothembourg*, [illegible] *Hesse par le codicille de ce prince*; [illegible] 1779, in-4°; — *Observations* [illegible] *la littérature allemande*, par un [illegible] ... 1781, in-12; — *Éloge historique d'Antoine-Raphaël Mengs*, rédigé sur des notes envoyées par Nicolas Guibal, son élève, [illegible] tête des *Œuvres de Mengs*, traduites en français par Doray de Longrais; Ratisbonne, 1782, in-4°; — *Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Barbeau de La Bruyère, mort en 1781*,

[illegible] la personne de [illegible] par Vermond, poème [illegible] dans le *Magasin* [illegible] septembre 18[illegible]. — Le nom de [illegible] est mentionné honorablement [illegible] de la nouvelle édition de la *Bibliothèque historique de la France*, dit [illegible], pour les services qu'il a rendus à cette [illegible]. Il y a refondu le chapitre qui [illegible] les droits et les libertés de l'Église [illegible], et a présenté dans un ordre plus [illegible] des ouvrages relatifs [illegible] de l'Église gallicane. — J. V.

[illegible] *Vie et les Ouvrages de* [illegible] [illegible] *Journal de* [illegible]

[illegible] (*Denis-Antoine-Prosper*), [illegible] français, frère du précédent, né à [illegible], le 27 juillet 1744, mort dans la même ville, le 10 août 1768. Il avait embrassé la profession [illegible], gagna la petite-vérole dans la [illegible], et en mourut. On lui doit : [illegible] Du Cange, qui a obtenu un accessit [illegible] par l'Académie d'Amiens en [illegible], 1764, in-12, sous un nom supposé; — [illegible], ouvrage ; Paris, 1766, [illegible]; — [illegible] *de Gonthier d'Andernach*, [illegible] par la faculté de médecine de Paris ; [illegible], in-8° ; — *An a terrae* [illegible] Paris, 1768, in-4° ; — *An corpora quae* [illegible] *sunt, lenta* [illegible] ? Paris, 1768, in-4° ; — [illegible] *de la France*, ou liste [illegible] *imprimés que* [illegible] *de l'histoire naturelle* [illegible] *notes historiques et* [illegible]

[illegible] Londres, 1766 [illegible] édition [illegible] Böhmer [illegible] *de l'Archéologie* [illegible]

[illegible] biographe et bibliographe [illegible], le 28 octobre [illegible]. Il étudia le droit à [illegible] [illegible] des avocats [illegible]

[illegible]

[illegible] un jour à la [illegible] paysanne Arlette, qui revenait du lavoir [illegible] une fontaine. Sa beauté frappa le duc [illegible] il fit faire au père de cette jeune fille des propositions d'argent, qui furent [illegible] acceptées par le cupide paysan. [illegible] ayant vu d'une fenêtre Harlotte [illegible] dans la rue, fut charmé de sa grâce et la fit amener sur-le-champ. Cette brusque façon d'agir [illegible] avec le nom d'*Harlotte*, sous lequel [illegible] désigne la maîtresse de Robert, [illegible] fois avoir l'air de [illegible] la signification [illegible] mot dérivé du danois, et qui est en anglais le synonyme de *fille de joie*. [illegible] que le père de la jeune [illegible] était un pelletier de Falaise, ce qui s'accorderait [illegible] une autre tradition anglaise, d'après laquelle le duc de Normandie, ayant remarqué en traversant la ville de Falaise, une belle jeune fille nommée Arlette, qui se tenait devant la porte de sa maison pour regarder les passants, tomba amoureux d'elle.

Les dates de la naissance et de la mort d'Arlette ne sont indiquées par aucun historien. Ce qu'on sait précisément, c'est qu'elle donna le jour à *Guillaume* en l'année 1027, et que peu d'années après la mort de Robert, qui eut lieu en 1035, elle épousa un seigneur nommé [illegible]. Elle eut de lui trois enfants, qui jouirent d'une grande faveur auprès de leur frère utérin, Guillaume. *Robert*, l'aîné, fut créé comte de Mortagne; *Eudes* était fort jeune lorsqu'il [illegible]

[illegible] Berlin, 1696 [illegible] de Lagrange [illegible]

[illegible] D. L. [illegible]

[illegible] 7 septembre 1802 [illegible] le 10 [illegible] 1849. Après avoir [illegible] revue critique [illegible] jusqu'en [illegible] un grand [illegible] de nouvelles [illegible] écrivain [illegible] de ces ouvrages [illegible] Heinrich [illegible]. En voici les [illegible] Der Ungar (Le Hongrois); Leip-

[illegible]

[illegible]

Voyez. [illegible]

Arnauld, Joly [illegible] [illegible], *Histoire littéraire* [illegible] *littérature française* [illegible]

* HERMAGORAS ([illegible]), rhéteur grec, vivait [illegible] appartenait à l'école [illegible] celui à la fois comme [illegible] teur, et comme professeur [illegible] à ce dernier titre [illegible] particulièrement [illegible] l'éloquence appelée [illegible] parties du discours [illegible] fait jusqu'à lui. Cicéron [illegible] fois contre cette division, [illegible] Quintilien. Celui-ci [illegible] préoccupé de la [illegible] discours, négligeait le [illegible] Ce rhéteur composa plusieurs [illegible] d'hui perdus, parmi lesquels [illegible] Τεχνικά, Περὶ [illegible] ἐργασίαν, Περὶ [illegible]

Suidas, au mot Ἑρμαγόρας. [illegible] V, 41; VIII, 3. — Cicéron [illegible] Hermogène. — Westermann, [illegible] [illegible], II, 22. — G. [illegible], De [illegible] Commentatio, [illegible]

HERMAGORAS CARION, [illegible] vers 30 avant J.-C. Il [illegible] Rome avec Cécilius sous Auguste. Il [illegible] ciple de Théodore de Gadara. [illegible] fut lui ou son homonyme [illegible] cuta à Rhodes avec Pompée sur [illegible] universelle (Περὶ [illegible]) [illegible] dus à confondre ces deux [illegible]

Quintilien, III, 1. — [illegible]

HERMAGORAS d'Amphipolis, [illegible] stoïcien, vivait dans le troisième [illegible] J.-C. Il fut l'esclave, puis [illegible] Suidas le mentionne sans donner [illegible] et cite les titres de quelques-uns de ses [illegible] qui sont complétement perdus [illegible]

Suidas, au mot Ἑρμαγόρας.

*HERMAN (*Guillaume*), [illegible] vers connu en langue romane [illegible] France, naquit à Valenciennes [illegible] onzième siècle, et mourut dans le [illegible] douzième. De puissants protecteurs [illegible] ses premiers pas dans la carrière des lettres; [illegible] ce nombre étaient : l'impératrice Mathilde, [illegible] duc de Normandie, Henri Ier, roi d'Angleterre, [illegible] d'Alix de Brabant; puis Guillaume, [illegible] allworth; enfin, Alexandre, évêque de Lincoln.

[illegible] c'est, avec leur [illegible] qui les distingue le plus [illegible] ; *Genesis*, dans les [illegible] Bibliothèque Harléienne, n° 122 ; [illegible], qui sert en quelque sorte [illegible] à la suivante, l'auteur donne en [illegible] peu de renseignements, qu'on [illegible] ; — *Le Livre de la Bible*, his[illegible] Ancien et du Nouveau Testament, en [illegible] la Bibliothèque impériale, [illegible] *Genesis*, *Le Livre de la* [illegible] le nom de [illegible] ; — *De l'Assumption Nostre-Dame* [illegible] dans certains manuscrits [illegible] *Mort de la Vierge et sa Sépulture* [illegible] *par les douze apô-tres* [illegible] n° 2,560 et 7,534 ; bi[illegible], n° 220 ; bib. de Lille, n° 11 ; [illegible] n° 2,560, Bibl. imp. ; — *Les* [illegible] n° 2,560, id. ; — *Les trois* [illegible] n° 2,560, id. ; — [illegible] in-4° à deux co[illegible] *del Leone et del Serpent*, [illegible] id. ; — *Histoire de la Mag-*

[illegible] françois [illegible] consul général [illegible] le traité des [illegible] le roi [illegible] Louis XVIII [illegible] Napoléon [illegible] l'Espagne [illegible] entre la France et [illegible] consul général [illegible] en Portugal [illegible] des attributions [illegible] ministère de l'intérieur [illegible] subvenir aux besoins [illegible] France après l'[illegible] fut envoyé au [illegible] de Berlin [illegible] le commerce [illegible] sur la constitution [illegible] Napoléon [illegible] dans cette [illegible]

[illegible] Histoire [illegible]
[illegible] valenciennois [illegible]
[illegible] Bibliothèque [illegible] de Lille [illegible]
[illegible] remarquables par [illegible] c'est [illegible] Genesis [illegible]
[illegible] Histoire

[illegible] Napoléon [illegible] trône [illegible] à moitié [illegible] raison [illegible] de n'avoir [illegible] pleins [illegible] dans [illegible]

[illegible] trois [illegible] grande que nature, [illegible] d'une exécution [illegible] naïve.

Emile [illegible], *Hist. de la Cathédrale* [illegible], p. 537, 101, 132, 172.

HERMANN (*Paul*), botaniste allemand, né à Halle, le 30 juin 1646, mort à Leyde, le 29 janvier 1695. Il étudia la médecine à Leipzig, prit le grade de docteur à Padoue, et partit ensuite pour Batavia en qualité de médecin de la compagnie hollandaise. Après un séjour de [illegible] années aux Indes orientales, il revint en Europe, et obtint en 1679 une chaire de [illegible] l'université de Leyde, qu'il occupa jusqu'à sa mort. On doit à Hermann la description de beaucoup de végétaux des Indes, [illegible] ainsi qu'une meilleure classification [illegible] méthode de Morison. En reconnaissance des services qu'il a rendus à la botanique, Linné a donné le nom d'*hermannia* à un genre de plantes de la famille des buttnériacées. On a de Hermann : *Horti academici Lugduno-Batavi Catalogus, exhibens plantarum nomina, quibus ab anno 1681 ad 1686 hortus fuit instructus, ut et plurimarum descriptiones et icones*; Leyde, 1687, in-8°; réimprimé sous le titre : *Index plantarum quæ in horto Leidensi aluntur*; Leyde, 1720; — *Paradisus Batavus, continens plus centum plantas ære incisas et descriptionibus illustratas. Accessit catalogus plantarum quas pro tomis nondum editis delineandas curaverat*; Leyde, 1698, in-4°; [illegible] 1705, in-4°, publié par Guillaume [illegible]; — *Lapis lydius Materiæ Medicæ*; Leyde, 170[illegible], publié par Chrétien-Louis Welsch; — *Cynosura Materiæ Medicæ, seu brevis et succincta methodus notitiam simplicium* [illegible] *eorumque comparandi nova, ad* [illegible] *hodiernam constitutione desumpta*; Strasbourg, 1710, publié par J.-S. Henninger; — *Floræ Lugduno-Batavæ Flores*; Leyde, 1690, ouvrage dans lequel L. Zumbach a développé la méthode de Hermann. D^r^ L.

(1) Ci : devant : gist : maistre : Hermann :
[illegible] : vidairun : de : Munster : en Westphalen [illegible]
[illegible] : li grant : ost : de : sciences
qui : durent : lon : [illegible] : de : [illegible] :
Nostre : Dame : ch : Miere [illegible]
L : MCCCLXXX et XII : ans :
priats : por : li.

[illegible] en 1731, se rendit [illegible] de [illegible] à l'Académie de [illegible] jusqu'en 1731 les [illegible]. Il passa les deux der[nières années] de sa vie dans sa ville natale. Les [Académies] de Bologne, celles de Berlin, de Saint-[Pétersbourg] et de Paris le comptèrent parmi leurs [membres]. On a de lui : *Phoronomia, sive de [viribus et] motibus corporum solidorum et flui[dorum]*, [illegible] Bâle et Amsterdam, 1716, [illegible] ; — [illegible] *des Mathématiques*, Saint-Pé[tersbourg], 1728-1730, ouvrage fait en commun [illegible] ; — *Méthode de trouver l'orbite [des planètes] en supposant que leurs forces cen[trales] sont en raison réciproque des carrés [des distances]*, etc. ; dans le *Giornale de' [Letterati]*, t. II, p. 447, et t. V, p. 312 ; — *Mé[thode] [illegible] de déterminer la loi des forces [centrales]* ; ibid., t. XIII, p. 321 ; — plusieurs Mé[moires] dans les *Acta Erudit. Lips.*; dans les [*Mémoires*] *de l'Académie des Sciences de* [illegible], etc., etc. D[r] L.

[illegible] — Chauffepié, [illegible] *Acta Eruditorum Lips.*, 1733, [illegible]

HERMANN (Jean), médecin et naturaliste fran[çais], [né à] [illegible], le 31 décembre 1738, mort le 4 oc[tobre] 1800, d'un père qui y exerçait les fonctions de pasteur de l'Église réformée. Il étudia la mé[decine] à Strasbourg, et fut reçu docteur après avoir publié, le 13 mai 1762, une dissertation sur l'histoire naturelle du cardamome et, le 22 juin [illegible] la guérison. Il se voua d'abord [illegible] de l'enseignement, et fut nommé le 19 [illegible] 1768 professeur extraordinaire de mé[decine]. Dix ans plus tard, le 12 septembre 1778, il obtint la chaire de philosophie, et le 24 janvier 178[illegible] il succéda à [illegible] dans la chaire d'his[toire] naturelle [illegible]. La loi du 14 frimaire an [III], qui créait en France trois écoles de mé[decine], dont une à Strasbourg, l'institua pro[fesseur] [illegible] professeur de botanique et de [matière] médicale, et le 19 [illegible] an IV il fut [nommé] professeur d'histoire naturelle à l'école centrale du Bas-Rhin. Le premier enseignement [illegible] de l'histoire naturelle donné à Strasbourg, [illegible]. Afin de mettre sous les yeux [illegible] le plus grand nombre possible [illegible] conservés, il créa peu à peu, pour son

[illegible] sous [illegible] que [illegible] pas [illegible] des [illegible] jus[illegible] d'un [illegible] jet au [illegible]

[illegible] herbiers [illegible] incroyable [illegible] [illegible] de la [illegible] d'histoire [illegible] *Dictionn*[illegible] aux [illegible] *Mus*[illegible] *Tabula affinitatum* [illegible] *logicus* [illegible] *Observationes* [illegible] *rectis* [illegible] *sina* [illegible] in-4° ; — [illegible] sur les [illegible] *Nouv. Mémoires* [illegible] 17[illegible] ; — [illegible] *la nature*, [illegible]

[illegible] chapitre qui concerne l'Alsace. [illegible]

[illegible] et portat. des Contemp. [illegible] raire.

HERMANN (Armand-Martial-[illegible]), révolutionnaire français, né à [illegible] 1759, guillotiné le 6 mai 1795. Son père, [illegible] des états de Blois, et lui fit donner une éducation distinguée. Hermann se fit recevoir avocat, débuta avec succès dans la carrière [illegible], et devint substitut de l'avocat général du conseil général de l'Artois. Il se fit remarquer par des formes conciliantes et une certaine éloquence; il devint bientôt juge, et puis président du tribunal criminel du Pas-de-Calais. Robespierre, son compatriote, qui avait su l'apprécier, le fit alors venir à Paris, et le plaça dans la commission des administrations civiles, police et tribunaux. Hermann devint même ministre de l'intérieur, et tint quelque temps, par intérim, le portefeuille des affaires étrangères. Homme de bien jusque là, on ne sait par quelle raison il accepta la présidence du tribunal révolutionnaire. Dès lors sa vie n'est plus marquée que par une suite de meurtres juridiques. Il eut part à toutes les condamnations [illegible] prononcées par son jury exceptionnel. Marie-Antoinette, les hébertistes, les dantonistes, les royalistes, les ultra-révolutionnaires, les modérés furent successivement les victimes de son impassible cruauté : ce n'était pas un juge, c'était un *condamneur*. Après la chute de Robespierre, il fut arrêté, et bien qu'il se fût démis avant le 9 thermidor de son terrible ministère, le 6 mai 1795 il eut à répondre comme complice des terroristes. Il se défendit avec beaucoup de sang-froid et d'éloquence; il rejeta toute responsabilité du rôle qu'il avait joué sur les législateurs eux-mêmes. Selon lui il n'avait été que l'instrument d'une volonté supérieure, ou plutôt de la volonté générale. Il eût peut-être échappé à une condamnation capitale si parmi les juges il ne s'était trouvé plusieurs amis de Danton, de Camille Desmoulins, de Hérault de Séchelles. Il fut envoyé à l'échafaud à la majorité d'une seule voix. Il avait trente-six ans. H. [illegible].

Le Moniteur universel, an II (1794) [illegible]; an III, 224. — *Galerie historique des Contemporains* (1819). — Arnault, Jay, Jouy et Norvins, *Biographie nouvelle des Contemporains*. — Thiers, *Histoire de la Révolution*, t. V, passim. — A. de Lamartine, *Histoire des Girondins*, t. IV-VIII.

HERMANN ou HERRMANN (*Christian-Gotthilf-Martin*), littérateur allemand, né à Erfurt, le 8 février 1765, mort à Weissensée, le 26 août 1823. Il étudia la théologie à l'univer-

[illegible]

[illegible] d'Irlande [illegible]

[illegible] Paris, 1771, in-12 [illegible]

[illegible] traduits de l'allemand [illegible]

[illegible] 1776 [illegible]

[illegible] Galerie [illegible]

de Londres [illegible]

[illegible] 1812 [illegible] Liber [illegible]

apud [illegible]

[illegible] Briefe über [illegible]

[illegible] 1813 [illegible] der [illegible]

[illegible] général [illegible] de Milner [illegible] mathématicien [illegible] une nou- [illegible]

[illegible]

Dissertations); ibid., 1849; — [illegible] *Annae* [illegible] ibid., 1850; — *De Ehiloris* [illegible] 1851; — *Perseus und Andromeda*, ibid., 18[illegible]; — *De Socratis accusatoribus*; ibid. [illegible] *De Syntelis in jure [illegible]*, ibid., 1854; — *Vindiciae Juvenalianae*, ibid. [illegible] — *Zwölf akademische Reden* (Douze [illegible] académiques); ibid., 1851, 2 vol.; — *[illegible] Grundsätze und Anwendung [illegible] griech. Alterthum* (Des [illegible] l'Application du Droit pénal [illegible] grecque); ibid., 185[illegible]; — *[illegible] der Römer und [illegible] Geschichte der alten Kunst* (Du Sentiment artistique des Romains et de la place qu'il [illegible] dans l'histoire des arts anciens); ibid. [illegible]

R. [illegible]

[illegible]-Lex., avec [illegible]

[illegible] (*Jacques-Dominique* [illegible]), musicien et littérateur français, né à Metz, le 4 novembre 1764, mort à Paris, le 2 janvier 1852. Il fut élevé au collège des Bénédictins de Metz, où son père [illegible], et vint de bonne heure à Paris, où il développa [illegible] pour la musique. Sur la recommandation du comte d'Ossun, il fut admis à donner des leçons d'accompagnement à Marie-Antoinette et même à Louis XVI. Pendant la [illegible]

[illegible]

d'Eloges historiques de [illegible] *de quelques autres hommes illustres* [illegible] *depuis le commencement de ce siècle, avec le catalogue de leurs ouvrages, pour servir à l'histoire littéraire*; 6 vol. in-8°. [illegible] comprend l'année 1700 dans le dix-huitième siècle, et commence par l'abbé de La [illegible], le P. Le Valois et l'abbé Baudrand. Chacun de ces volumes comprend une trentaine d'éloges. — *Dictionnaire des Auteurs ecclésiastiques, contenant les vies en abrégé des plus célèbres, un jugement sur leur style, le catalogue de leurs ouvrages et le dénombrement des différentes éditions que l'on en a fait* [illegible] in-4°, à deux colonnes, avec 1 vol. de supplément.

[illegible] TRÉVIER.

Moréri, *Le Grand Dictionn. historique*. — [illegible] manus. de M. [illegible], chapelain de l'église de [illegible].

* HERPHAPLAS (Ἑρπυλλίς ou [illegible]), grammairien grec, d'une époque incertaine. Les *Scolies vénitiennes* sur Homère le mentionnent plusieurs fois parmi les commentateurs des poésies homériques, mais sans nous rien apprendre sur lui et ses ouvrages, sinon qu'il s'était occupé surtout de questions grammaticales. [illegible]

Schol. Venete ad Iliad., IV, [illegible]; XI, [illegible]; XIX, [illegible]. — Fabricius, *Bibliotheca Græca*, t. I, p. [illegible], édit. de Harles.

* HERMARCHUS (Ἕρμαρχος), philosophe grec, vivait dans le troisième siècle avant J.-C. Fils d'un pauvre homme de Mitylène, nommé Agémarchus, il fut d'abord élevé pour la profession de rhéteur. Il devint ensuite le fidèle disciple

[illegible]

[illegible] 1792-1796, 2 vol. [illegible]; — *Grundriss der Färbekunst* (Principes de teinture); Berlin, 1802; [illegible] *Magazin für Färber*, [illegible] (Magasin de Teinture, [illegible] étoffes, etc.); Berlin, 1802-[illegible] 1824; — *Theoretisch-praktische* [illegible] *der allgemeinen Fabrikenkunde* [illegible] rique et pratique [illegible]; [illegible] — *Grundsätze der experimentellen* [illegible] *nomischen Chemie* (Principes de [illegible] nomique expérimentale); Berlin, [illegible] tion, 1833; — *Chemische Grundsätze* [illegible] *Kunst Bier zu brauen* (Principes [illegible] de l'art de brasser la bière); Berlin, [illegible] 3e édition, 1826; — *Grundlinien der theoretischen und experimentellen Chemie* (Principes de Chimie théorique et expérimentale); [illegible] et Bâle, 1814; — *Museum des Wissenswürdigsten und Neuesten aus dem Gebiete der Naturwissenschaft, der Künste, der Fabriken, etc.* (Musée des Connaissances les plus utiles et les plus récentes relatives aux sciences naturelles, aux arts, aux fabriques, aux métiers, etc.); Berlin, 1814-1818, 15 vol.; — *Archiv der Agriculturchemie* (Archives de Chimie agronomique); Berlin, [illegible]; — *Grundsätze der Technologie* (Principes de Technologie); Berlin, 1818-1825, 3 vol.; et un manuel en 1831; — *Chemische Grundsätze der Kunst Branntwein zu brennen* (Principes chimiques de l'art de faire de l'eau-de-vie); Berlin, 1817, 2 vol.; 3e édition, [illegible]; — *Handbuch der theoretischen und praktischen Chemie für Militärpersonen* (Manuel de Chimie pratique et théorique à l'usage des personnes appartenant à l'état militaire); Berlin, 1822, 2 vol.

R. L.

Conv.-Lex. — Kayser, *Index librorum*.

[illegible]. *Voy.* [illegible].

HERMELIN (*Olof*), écrivain suédois, né en 1658, à Philipstad, où son père était [illegible] nistre, mort vers le commencement du dix-huitième siècle. Après avoir voyagé à l'étranger, il devint professeur d'éloquence [illegible] et de droit (1691) à l'université de Dorpat, en Esthonie, province qui appartenait alors au roi de Suède. Nommé historiographe royal en [illegible], il suivit Charles XII dans toutes ses campagnes, et fut chargé de rédiger les manifestes du roi et de porter la parole dans les occasions solen-

[illegible] le 4 avril 1714 [illegible] fils de Charles [illegible] de 1735 à 1740 [illegible] conseiller au [illegible] il occupa ce poste [illegible] chevalier de l'Étoile [illegible] membre de l'Académie des [illegible] Après [illegible] il obtint un congé de trois [illegible] une subvention de l'État [illegible] il visita l'Allemagne, [illegible] et les États-Unis d'A- [illegible] Le roi le chargea d'examiner si l'indé- [illegible] de ce dernier pays était [illegible] et lui donna pouvoir de [illegible] avec le gouvernement fédéral. [illegible] qu'il avait [illegible] Il améliora divers pro- [illegible] boréales de la [illegible] dans la Bothnie [illegible] les usines [illegible] et [illegible] valant 3,000 rix- [illegible] Non content de [illegible]

[illegible]

[illegible]

d'autres, l'ibis était consacré à Hermès, dieu de la raison, parce qu'on trouvait une ressemblance entre sa conformation et celle du [illegible] dans lequel les Égyptiens [illegible] raison.

Quant au surnom de *Trismégiste* [illegible] fois très-grand, [illegible] raison des [illegible] attributions [illegible] d'Hermès [illegible] Fox, comte de [illegible] lier, et nous [illegible] la fois la triple [illegible] de [illegible] et de roi. Sous un autre point de vue, [illegible] sens mystique, Thoth ou l'Hermès [illegible] le symbole de l'intelligence divine, [illegible] sée incarnée, le Verbe vivant ; c'est le type primitif du *Logos* de Platon et du *Verbe* [illegible]. Cette première ébauche d'une conception qui joua ensuite un si grand rôle dans l'histoire des doctrines religieuses fut développée surtout par les Alexandrins. Sans doute quand les hommes se mirent pour la première fois à réfléchir sur l'origine du langage, ils furent saisis d'admiration ; la parole, identifiée avec la pensée, [illegible] plus seulement la manifestation de l'intelligence humaine, elle devint une manifestation de [illegible]

[illegible] ([illegible]), [illegible] vivait en 1567. Il [illegible] dolid, et y acquit une grande [illegible] le maître autel de la [illegible] exécuta les sculptures [illegible] la chapelle du [illegible] [illegible].

Felix de [illegible] [illegible] Quillet, *Dictionnaire* [illegible]

[illegible] ([illegible]), [illegible] mand, [illegible] [illegible] [illegible] de 1798, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] une revue théologique, [illegible] [illegible] persécutions de la part du [illegible] bourg (1). Aussi [illegible] la place de pasteur du village [illegible] [illegible] en 1777. [illegible] et de là à [illegible] longtemps les fonctions de [illegible] de conseiller du consistoire, de [illegible] [illegible] ecclésiastiques. On a de lui : [illegible] (Manuel de la Religion), Berlin, 179[illegible] tion, 1791, 2 vol.; traduit en [illegible] sabeth, reine de Prusse, femme de [illegible] Berlin, 178[illegible]; et dont on possède [illegible] duction hollandaise, Hanovre, 17[illegible] traduction en langue [illegible] [illegible] les textes de l'Evangile), Berlin, 17[illegible] — *Communionbuch* (Livre de Communion), ibid., 1783; et 1798; — *Allgemeine theologische Bibliothek* (Bibliothèque théologique [illegible]

(1) [illegible] le sujet de sa querelle [illegible] das [illegible] [illegible] Consistoriums [illegible] Berlin, 1777.

[illegible]

[illegible] *de Carie* [illegible] de [illegible] avant J.-C. Il [illegible] affaires de Syrie, lorsque [illegible] partit pour l'expédition [illegible] quelle il mourut. Cet [illegible] maître absolu du gouvernement [illegible] Antiochus III, qui n'avait alors que [illegible] La révolte de Molon et d'Alexandre [illegible] à ébranler son autorité. Il [illegible] Antiochus loin des champs de bataille [illegible] propre incapacité militaire et les [illegible] généraux qu'il envoya contre [illegible] furent [illegible] de la guerre. Antiochus [illegible] Zeuxis, et [illegible] l'expédition [illegible] bataille [illegible] vaincus [illegible] par des [illegible]

[illegible] les [illegible] et de [illegible] de ce prince, [illegible] de l'enfant qui venait de naître. [illegible] de ce complot, et [illegible] puissant ministre par une sentence [illegible] fit assassiner. Sa femme et ses enfants [illegible] furent lapidés par les habitants d'Apamée.

Polybe, V, 41-56.

HERMIAS, poète [illegible] dans l'île de Cypre, vivait [illegible] Il ne reste de lui qu'un petit [illegible] qui ont été recueillis par [illegible] *Delectus Poesis*, [illegible]

Athénée, XIII, p. [illegible]

HERMIAS *de Méthymne*, dans l'île de Lesbos, historien grec, vivait probablement dans le quatrième siècle avant J.-C. Il composa une Histoire de Sicile, dont le troisième livre est cité par Athénée. Nous savons par Diodore de Sicile que cet ouvrage s'étendait jusqu'en 376 avant J.-C., et qu'il se divisait en dix ou en douze livres. Étienne de Byzance, au mot [illegible], parle d'une *Periegesis* d'Hermias, et Athénée cite le second livre d'un traité Περὶ τοῦ Γρυνείου Ἀπόλλωνος (Sur Apollon Grynéen), par un Hermias. On ignore si ces deux ouvrages sont du même auteur que l'*Histoire de la Sicile*. Y.

Athénée, IV, p. [illegible]; X, p. [illegible] — Diodore de Sicile, XV.

[illegible]

En transcrivant [illegible] hasse, que l'on attribue [illegible] nous a conservé [illegible] la plupart [illegible]

[illegible] même dans cette [illegible] fragments de [illegible] qu'il y a de [illegible] l'époque la plus reculée. Il ne [illegible] voit, attribuer une trop grande [illegible] un fragment presque [illegible] nature de pareils doutes.

L'habile critique [illegible] part des fragments en vieux [illegible] essayé d'expliquer les [illegible] en les reproduisant [illegible] la circonspection de M. [illegible] comme lui un produit [illegible] article par ces mots [illegible] dans la bouche d'un homme [illegible] rien expliqué [illegible]. Je fais un [illegible] philologues se vouent à l'étude de [illegible] lequel ces vers ont été composés [illegible] comprend [illegible] cile que cela peut le paraître à la [illegible]

[illegible]

O Panorama, [illegible] — J. M. da Costa e Sylva, Ensaio biographico-critico [illegible]

(1) [illegible]

[illegible]

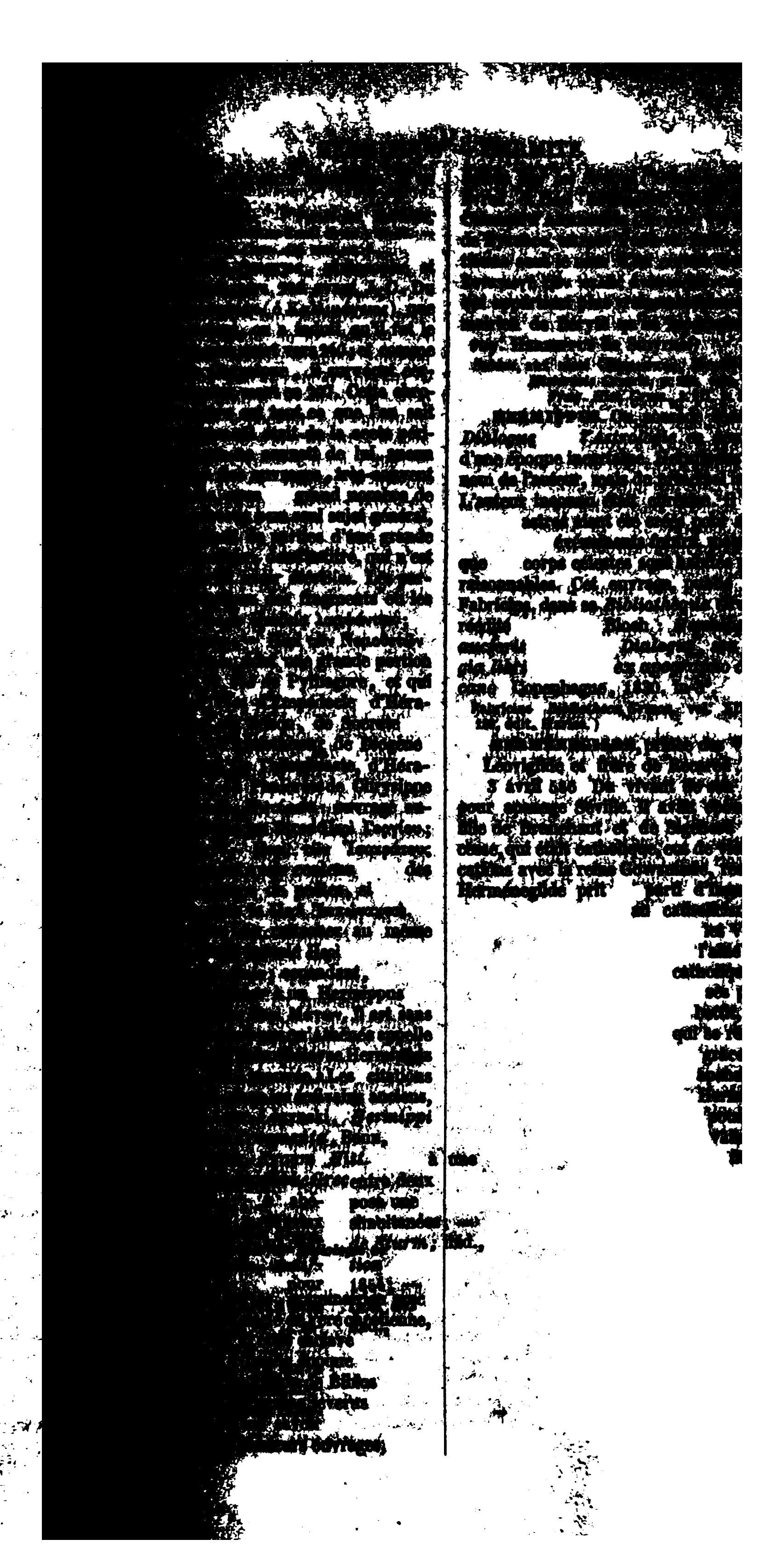
Dialogue sur l'[illegible] d'une époque [illegible] nom de [illegible] [illegible] L'auteur [illegible]

[illegible] *Il greco* [illegible] *cano*; Copenhague, 1830, [illegible]

[illegible] de Léovigilde et frère de [illegible] le 13 avril 586. Du vivant [illegible] pour gouverner Séville. [illegible] fille de [illegible] et de [illegible] [illegible] qui était catholique, eut [illegible] [illegible] avec la reine [illegible] Herménégilde prit le parti [illegible] se convertit lui-même au catholicisme. [illegible] ainsi le chef naturel de tous les [illegible] qui professaient cette religion et l'allié du roi des Suèves Mir, qui était aussi catholique, [illegible] la ruine de son père. Averti de ses projets, Léovigilde surprit les Suèves, les [illegible] et [illegible] dans Séville Herménégilde, qui le [illegible] [illegible] donc et fut forcé d'implorer sa grâce. Léovigilde se contenta de lui enlever son [illegible] et de lui assigner Valence pour séjour. Herménégilde recommença les [illegible], leva pour la [illegible] fois l'étendard de la révolte, fut vaincu et tomba entre les mains de son père, qui le fit [illegible] à Tarragone. Léovigilde consentit encore à lui pardonner; mais il y mit pour condition que son fils reviendrait à l'arianisme. Herménégilde s'y refusa, et eut la tête tranchée. Les [illegible] le vénérent comme un saint et l'Église romaine l'a placé au nombre des martyrs. Après sa mort sa femme et son fils A[illegible] [illegible] pour Constantinople. [illegible] mourut dans la traversée, et A[illegible] fut élevé par les soins de l'empereur Maurice. [illegible]

Mariana, *Hist. Hisp.*, l. V. — [illegible] 13 avril. — [illegible]

[illegible] (*Charles*), [illegible] français, né à Dieuze (-Meurthe), [illegible]



[illegible]

Pharnabaze de l'argent [illegible] vaisseaux et lever des troupes [illegible] et mille soldats. [illegible] l'aide des [illegible] de sa propre part, il essaya [illegible] nouvelle révolution dans Syracuse. [illegible] se retira dans Sélinonte, qui avait été [illegible] ruinée par les Carthaginois. [illegible] plus les [illegible] des villes [illegible] centre d'opérations contre les Carthaginois [illegible] leurs alliés. Les succès qu'il remporta [illegible] rapidement sa réputation [illegible] comble à sa popularité en renvoyant [illegible] recueillir les ossements de leurs [illegible] sans sépulture sur le champ de bataille [illegible] Cet acte [illegible] du parti hostile à Hermocrate, sans avoir pour résultat le rappel de ce dernier : Hermocrate voulut profiter de ce mouvement pour tenter un effort décisif. Ses amis le firent entrer dans Syracuse avec une petite troupe. Mais à la vue de ses soldats, les Syracusains prirent les armes, et massacrèrent Hermocrate avec la plus grande partie des siens, avant que son armée, restée hors des murs, pût venir à son secours. Le caractère d'Hermocrate est un des plus élevés et des plus purs de l'histoire syracusaine. A des talents d'homme d'État et de guerrier, éminents quoiqu'ils n'aient pas toujours été couronnés de succès, il joignait beaucoup de modération et de sagesse unies au plus ferme patriotisme.

[illegible]

Plutarque, *Nicias*, [illegible]; *Dion*, [illegible] — [illegible] dans les *Fragm. Hist. Græc.* de C. Müller [illegible] — Thucydide, VI, [illegible]; VII, [illegible]; VIII, [illegible], 104-106. — Diodore, XIII, 11, 18, 19, [illegible], 75, [illegible]. — Xénophon, *Hellen.*, I, 1. — Smith, *Dictionary of Greek and Roman Biography*.

* HERMOCRATE, Rhodien, vivait vers [illegible] avant J.-C. Suivant Plutarque, il fut envoyé en Grèce par Artaxerxès Mnémon, pendant l'expédition d'Agésilas en Asie. Il avait pour mission d'offrir de larges subsides aux différents États de la Grèce et de les pousser à une ligue contre les Spartiates. Cet Hermocrate est probablement le même que le Timocrate qui, selon Xénophon, fut chargé d'une mission analogue, non par Artaxerxès, mais par le Satrape Tithrauste. Y.

Plutarque, *Artaxerxès*, 20. — Xénophon, *Hell.*, III, 5.

* HERMOCRATE, rhéteur grec, né à Phocée, [illegible]

[illegible] Paris, [illegible] quelquefois. [illegible]

[illegible] 1777, [illegible]

[illegible] de [illegible]

[illegible] d'une époque [illegible]

[illegible] Cœur, [illegible]

[illegible] publié [illegible] d'ici perdue : une [illegible] et une description [illegible]

[illegible]

... 1539, in-4°; par J. [illegible], in-8°; par Sturm, Strasbourg, 1570, [illegible] traduction latine et des scolies [illegible], Genève, 1614, in-8°; [illegible] 1790, in-4°. Les commentaires [illegible] ouvrage par Syrianus, [illegible] ont été insérés dans [illegible] Walz, vol. IV, VI, VII; — [illegible] (de l'invention), en quatre livres, [illegible] position et des diverses parties du discours [illegible] les préceptes de l'auteur sont [illegible] plus empruntés aux orateurs attiques [illegible] cet ouvrage dans les éditions de G. [illegible] de Wechel et de Sturm, citées [illegible] meilleure édition est celle de Walz; *Rhetores Graeci*, vol. III. Des scolies par un commentateur anonyme sont imprimées dans les *Rhetores* d'Alde, vol. II, p. 342; — [illegible] (sur les figures oratoires). Ces figures, selon Hermogène, sont au nombre de sept, qu'il désigne par les noms de [illegible] Hermogène [illegible] huit points de vue, et a soin de [illegible] dans les traités précédents [illegible] préceptes. Le traité *Des Figures oratoires*, [illegible] dans les éditions d'Alde et de [illegible] imprimé séparément, Paris, 1531, in-4°, [illegible] une traduction latine et des notes par [illegible], Strasbourg, 1571, in-8°. La meilleure édition a été donnée par Walz (*Rhetor. Graeci*), qui a publié les commentaires grecs de Syrianus et de Jean Siceliota (vol. VI et VII); — [illegible] δεινότητος; c'est une sorte d'appendice de l'ouvrage précédent; on la trouve dans les mêmes éditions, et Walz l'a donnée avec des commentaires grecs de Grégoire de Corinthe (*Rhet. Gr.*, vol. III et VII). On prétend que ce traité, laissé inachevé par l'auteur, fut complété par deux autres rhéteurs, [illegible] (cons. Matth. Camariote, *Compend.* [illegible]

[illegible]

[illegible] Il ne paraît point [illegible] opinion nouvelle [illegible]. Tertullien lui reproche [illegible] d'être marié plusieurs [illegible] un voluptueux. Il lui [illegible] un fort mauvais [illegible] Hermogène avait probablement [illegible] dans un ouvrage, mais on n'en con[illegible] même le titre. Théodoret et Eusèbe di[illegible] d'Alexandrie et Origène écri[illegible] contre un Hermogène; on ignore si c'est le [illegible] par Tertullien. V. [illegible] — Théodoret, [illegible] Eccles., IV, [illegible].

[illegible] du Pont, préfet du pré[illegible] 349 après J.-C. Libanius le [illegible]

[illegible] le Code Théodosien [illegible] Code [illegible]

[illegible]

[illegible]

vers 420 avant J. C. D'après Thucydide, il [illegible] le détachement des [illegible] frontières stationnés à Munychie, et il prit une part décisive à l'insurrection que [illegible] Aristocrate suscitèrent contre les Quatre Cents, en 411. L'année suivante il commandait à Pylos, et reçut à ce titre une somme mentionnée dans une inscription. Ces deux faits sont tout ce que l'on connaît de la vie d'Hermon ; car l'assertion de Plutarque qui le présente comme l'assassin de Phrynichus est certainement une erreur.

Thucydide, VIII, 92. — Plutarque, [illegible] — Boeckh, *Inscr. Graec.*, I, p. [illegible].

* HERMON ou HERMONAX, grammairien grec, d'une époque incertaine. Il s'occupa du dialecte parlé dans l'île de Crète, et écrivit un dictionnaire (Κρητικαὶ γλῶσσαι), dans lequel il expliquait les mots propres à ce dialecte, et les mots usuels que les Crétois employaient dans un sens particulier. Ce lexique est souvent cité par Athénée, qui appelle l'auteur tantôt *Hermon* et *Hermonax*, sans qu'il soit possible de décider lequel de ces noms est le véritable.

Athénée, II, p. 52 ; III, 76 ; XI, [illegible]. — [illegible] *Graec.*, [illegible].

Hermon, statuaire grec de Trézène, vivait à une époque incertaine, mais très-ancienne. Il fit une statue d'Apollon, et des images en bois des Dioscures dans le temple d'Apollon de Trézène.

On cite encore un artiste nommé Hermon, [illegible]

[illegible] qui ont paru de nos plus [illegible] et de ceux des autres pays ». [illegible] d'abord [illegible] les deux [illegible] C'est lui [illegible] qu'il les fit [illegible] dans les écoles en 1312, et qu'alors [illegible] que [illegible] à la suite de [illegible] des ouvrages d'Her[illegible] à la bibliothèque de la Sor[bonne] [illegible] est du quinzième siècle, [illegible] est représenté en robe rouge, en [illegible] devant un pupitre [illegible] et devant lui, sur plusieurs bancs, [illegible] de nombreux écoliers, qui tiennent des livres ou des cahiers et paraissent écouter. [illegible] a été fréquemment par les auto[rités] de son temps, qui le placent parmi les plus [illegible] de leur siècle. [illegible]

[illegible] et le Progrès de la Chirur[gie] [illegible] Dictionnaire Historique. [illegible]

[illegible] (Hippocrate), de Pédiase en [illegible] avant J.-C. Encore enfant, [illegible] de Ohio, [illegible] aux Scythes. De là [illegible] et offert en pré[illegible] dans la [illegible] de la Grèce, [illegible] en Mysie, [illegible] et tira de lui une excellente [illegible] ses enfants. Après la

[illegible]

[illegible]

[illegible] (*Jacques*), dominicain, [illegible] nés, mort le [illegible] septembre 170[illegible], [illegible] logie avec succès dans sa province, où [illegible] le fit choisir pour vicaire de la congrégation [illegible] tanique et commissaire-général, [illegible] vers 1680. On a de lui : *Traité de l'*[illegible] *avec une dissertation sur les* [illegible] *deniers pupillaires, selon* [illegible] *tagne*; [illegible], Nicolas [illegible], [illegible] René de Kerhél, jurisconsulte [illegible] l'ayant réfuté avec quelque [illegible] *Traité des Deniers pupillaires* ([illegible] colas Audran, 1689, in-12), [illegible] par sa *Réponse à un livre* [illegible] *Traité des Deniers pupillaires*; [illegible], [illegible] in-12. P. [illegible]

Biographie Bretonne.

* [illegible] (*Pierre*), naturaliste [illegible] térinaire suédois, né le [illegible] mai 17[illegible], à [illegible] by, paroisse de Skara, mort le [illegible] décembre [illegible]. Après s'être fait recevoir docteur en philosophie à Greifswald, il se rendit à Upsal, où il se lia intimement avec Linné. Ce grand naturaliste l'engagea à aller étudier à l'école vétérinaire de Lyon et à revenir en fonder une semblable en Suède. [illegible] se rendit en France en 17[illegible]; il fut chargé de classer d'après le système de

[illegible] composa cet ouvrage, il avait [illegible] a repassé avec soin les [illegible] ouvrages [illegible] ont paru [illegible] ses plus [illegible] et de ceux des autres pays [illegible] d'abord que les [illegible] de ce traité. C'est lui-même [illegible] il doute qu'il les dicta publique- [illegible] dans les écoles [illegible] et qu'alors [illegible] ses leçons [illegible] que [illegible] à la suite de [illegible] dans ses [illegible] des ouvrages d'Her- [illegible] à la bibliothèque de la Sor- [illegible] du quinzième siècle, [illegible]

[illegible] ou Aug [illegible] il a [illegible] des [illegible] et la rival d'Hip- [illegible] de doute sur la vraie leçon [illegible] qu'il [illegible] de lui. Il [illegible] dont quelques [illegible] ou [illegible]

[illegible] Welck, [illegible] Knoeke, [illegible] sunt Graec [illegible] in-8°, p. 42, par [illegible] Poetae Grae- [illegible] les [illegible] ont [illegible] plusieurs [illegible] dans les [illegible] Jésus-Christ. [illegible]

[illegible]

Judée. Ce n'était pas assez pour [illegible] l'ambition démesurée de ce jeune [illegible], qui [illegible] dit une conspiration contre son père, [illegible] fut découverte. Antipater fut jeté dans [illegible] et mis à mort, à la suite d'une [illegible] de fuite. Hérode ne lui survécut que de cinq jours. Il mourut dans la [illegible] de son règne. Josèphe est notre [illegible] pour l'histoire d'Hérode, [illegible] les récits de l'écrivain [illegible] contradiction avec les [illegible] qui se trouvent dans des auteurs grecs et [illegible] et particulièrement dans Strabon [illegible] grettter vivement la perte de l'histoire [illegible] poraine de Nicolas de Damas, ami et apologiste d'Hérode, et par conséquent suspect aussi de

[illegible] la dignité de pré- [illegible] que sous le règne de Trajan. Il fut le [illegible] prince de la famille d'Hérode. [illegible] avec Philo- [illegible]

[illegible] XVIII, [illegible] XIX, [illegible]

[illegible]

[illegible]

Photius, qui dans sa Bibliothèque [illegible] plupart des auteurs [illegible] t-il sans réserve la diction d'Hérodien, [illegible] de son style, et il lui [illegible] ce rapport un rang très-honorable parmi [illegible] historiens. [Hase, dans l'Encycl. [illegible]]

Bibliographie. Le texte grec [illegible] première fois d'une façon assez [illegible] en 1502, chez Alde, à la suite de [illegible] in-folio. Il reparut en 1524, in-8° ; mais cette [illegible] est encore plus incorrecte que la première ; elle [illegible] exactement reproduite en 1525, à Louvain. [illegible] de Bâle de 1530 [illegible] derechef, en 1535, dans la même ville, le texte grec, en y joignant, pour la première fois, la traduction latine de Politien ; cette édition [illegible] réimprimée à diverses reprises. En 1544 [illegible] 1568, Robert Estienne [illegible] *tores Historiæ Romanæ* qu'il [illegible] arriver à l'année 1581 pour [illegible] travail critique sur Hérodien ; il est dû à [illegible] gable Henri Estienne, qui revit avec soin le texte grec et la traduction latine ; son édition a été l'objet de justes éloges de la part des juges les plus compétents. Nous passons sous silence d'assez nombreuses éditions faites au dix-[illegible] tième siècle, et que ne recommande aucun mérite particulier ; celle d'Oxford, 1678 (réimprimée en 1699, en 1704, en 1708), ne donne qu'un texte médiocre et des notes assez faibles. En 1789, parut à Leipzig le premier volume de l'édition de Th. W. Irmisch ; le cinquième et dernier ne vit le jour qu'en 1805 ; le texte est revu sur plusieurs manuscrits ; il est accompagné notis variorum ; le tout comprend plus de 4,000 pages. De bonnes choses sont noyées dans ce commentaire, dont la prolixité est fatigante. Quelque étendue qu'elle soit, cette publication

[illegible]

... Pompeius ... 1700, ... 1707, a eu plusieurs fois ... de quelque estime ... Halévy, 1824, in-8°, et celle ... 1826, in-12, avec préface ... Polybe et à Zosime ... dans le *Panthéon littéraire*, 1836, in-8°. Les Italiens ont la traduction de ... et de ... ; les Anglais, celles de Smyth et de Hart; la première s'annonce sur le frontispice comme faite non sur le texte grec, mais d'après la version latine : depuis le seizième siècle on est habitué à moins de bonne foi de la part des traducteurs. Il existe aussi diverses versions allemandes; on estime celle de Conradi, Francfort, ..., et surtout celle de C.-N. Osiander, 1830, ... vol. in-12.

G. B.

..., Cod. ... — ... Capitolin, *Maximin*, ... — Vossius, *De Historicis Græcis*, p. ..., édit. de Westermann. — Wolf, ... *le persécuteur* ...

HÉRODORE (Ἡρόδωρος), mythographe et géographe grec, né à Héraclée, dans le Pont (d'où il fut surnommé *le Pontique* (ὁ Ποντικός), et *l'Héracléote* (ὁ Ἡρακλεώτης)), vivait dans le cinquième siècle après J.-C. Son fils, Bryson le sophiste, fut le contemporain d'Aristippe et d'Antisthène, disciples de Socrate, et Hérodore dut vivre lui-même du temps de ce dernier philosophe. D'après le caractère de ses ouvrages, on suppose qu'il écrivit postérieurement à Phérécyde et Hellanicus. Les seuls que l'on puisse lui attribuer avec certitude sont : Ὁ καθ' Ἡρακλέα λόγος : cet ouvrage, consacré à l'histoire mythique d'Hercule et à l'exposition de son culte, renfermait en même temps un grand nombre de notions historiques et géographiques; il comprenait au moins dix-sept livres, et s'étendait probablement jusqu'à vingt; Ὁ κατὰ τοὺς Ἀργοναύτας λόγος, ouvrage du même genre que le précédent, consacré à l'expédition des Argonautes. On cite encore d'Hérodore un Οἰδιπόδεια; une Πελοπεία et des ...; mais il est impossible de savoir si ce sont des traités séparés ou des parties de l'ho...

[illegible]

[illegible]

D'ailleurs, ce livre porte en soi les preuves d'une rédaction infiniment plus récente et postérieure même à l'époque assignée par Eusèbe à une lecture que l'auteur en aurait faite devant les Athéniens, 445 ans avant notre ère, et pour laquelle il aurait reçu une récompense de dix talents. Si cette lecture, la plus probable des trois et la mieux autorisée, eut lieu, elle ne put, non plus que les autres, porter sur les Histoires dans leur ensemble et telles que nous les avons, mais seulement sur une ébauche ou sur des parties déjà exécutées de ce grand monument littéraire. Hérodote, sans parler de l'Asie Mineure, qui lui est familière, et d'une portion de la haute Asie, qu'il reconnut au moins jusqu'à Babylone vers le sud, au nord jusqu'à la Colchide, devait avoir visité dès lors tout le théâtre de la guerre médique en Grèce, en Macédoine, en Thrace, dans les îles; il avait étudié sur le terrain les marches de Xerxès, celles même de Darius [illegible] il avait pu, grâce au commerce et aux [illegible] des Grecs du Pont-Euxin, suivre la trace [illegible] dans les déserts de la Scythie. On conjecture encore, avec une certaine apparence de vérité, que son voyage dans cette mystérieuse Égypte, sur laquelle il répandit tant de lumières, [illegible] les parties voisines de la Libye et de l'Arabie [illegible] dans l'intervalle des dix années écoulées de [illegible] à 444, et qu'il revint à Athènes en parcourant les côtes de la Palestine, de la Phénicie et de la Syrie. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il se trouvait dans cette ville lorsque les Athéniens résolurent de fonder la colonie de Thurium près des ruines de l'infortunée Sybaris, la première année de la quatre-vingt-quatrième olympiade (444 avant J.-C.). Hérodote, qui avait alors quarante ans, s'associa, ainsi que Lysias, depuis le célèbre orateur, à cette expédition, déterminé sans doute par le désir de connaître les villes grecques de l'Italie, encore si florissantes, et d'obtenir sur cette contrée et sur les pays et les peuples de l'Occident des lumières qui lui manquaient. Thurium devint pour lui une seconde patrie, si bien qu'il est assez souvent appelé *le Thurien*. Tout porte à croire qu'il passa dans la paix de cette jeune cité, loin des orages politiques qui fondirent bientôt sur la Grèce, le reste de ses jours, se permettant seulement de courtes excursions dans les villes voisines, peut-être en Sicile, et très-probablement à Athènes, qu'il dut revoir au moins une fois après la défection des Thuriens, en 412, qui ramena également Lysias. Ce fut à Thurium, et depuis son établissement dans la Grande-Grèce, qu'il rédigea réellement, lentement, ses Histoires, comme Pline le savait, et comme le prouve la mention assez fréquente qu'il y fait d'événements

[illegible]

[illegible] sur la place publique [illegible] citoyen. Étienne de Byzance [illegible] et la notice d'Antoine [illegible] une inscription en deux distiques, [illegible] été gravée sur son tombeau, et qui [illegible] le nom de son père et celui de sa [illegible] patrie, avec la simple mention de son [illegible] dorienne, semble consacrer le fait capital de sa [illegible] ionienne et attique. D'autres [illegible] qu'il fût mort à Pella en Macédoine, [illegible] dans une visite à la cour polie d'Ar- [illegible], ce qui paraît provenir d'une confusion; [illegible], le rapprochant ici encore de Thucydide, [illegible] d'un tombeau que lui auraient élevé les [illegible] parmi les monuments de Cimon, et qui, [illegible] ne put être qu'un cénotaphe, [illegible] de leur reconnaissance aussi bien que de [illegible] admiration.

Voilà tout ce que l'antiquité nous apprend sur la vie et la mort d'Hérodote, tout ce que nous [illegible] de plus positif et de plus vraisemblable à cet égard les inductions tirées de ce livre [illegible] la pensée, l'empreinte directe ou indirecte de son existence entière, qui fait aujourd'hui encore la gloire de son nom. Disciple des [illegible] anciens d'Ionie, mais disciple supérieur à ses maîtres, et par son génie propre et par l'époque où il vint, par le développement nouveau de l'esprit grec qui résulta des guerres médiques, [illegible] représente un des premiers, de bonne heure il s'empara de ce qui manquait à ses devanciers, pour le fond comme pour la forme, [illegible] comme pour le récit des faits, pour les idées comme pour l'ordonnance et la [illegible] la composition. Sa vocation, [illegible] grandit et se détermina dans les [illegible]

[illegible]

[illegible]

au moins un magnifique [illegible]

Il nous serait facile, [illegible] justifier cette manière de [illegible] d'Hérodote, dans son double [illegible] qui la précède et ce qui la suit, et [illegible] même qui a présidé à son exécution, [illegible] analyse détaillée des neuf livres dans [illegible] elle se divise, et auxquels [illegible] des Grecs [illegible] moins [illegible] Muses. On y verrait que [illegible] avec les Perses [illegible] vainqueurs des Lydiens [illegible] Mèdes, de l'Égypte, de la Thrace [illegible] donné [illegible] brûlants de la Libye [illegible] des Scythes, avant de se briser [illegible] pauvre et libre, on y verrait que [illegible] lui est, bien, quoi qu'on en ait dit, [illegible] principal et comme le pivot de toute [illegible] sition, autour de ce pivot tourne [illegible] tel qu'il voulait le raconter [illegible] compatriotes. De là cette large place [illegible] lui à la géographie et à l'ethnographie [illegible] l'histoire proprement dite [illegible] mal à propos qualifiées d'épisodes, qu'il [illegible] [illegible]

[illegible]

[illegible] fut publiée à Venise [illegible] l'eau [illegible] et le papier [illegible] 1570 Henri Estienne [illegible] belle et [illegible] 1566, publié la [illegible] est fort [illegible] d'être [illegible] pour le défendre [illegible] lieu de croire qu'il a travaillé d'après un [illegible] crit très-défectueux. En 1618 [illegible] exécuta à Genève une réimpression d'Hérodote, moins belle que l'édition de 1570, mais [illegible] d'additions utiles; une autre édition [illegible] Paul Estienne, 1618, est d'une [illegible] mais les additions présentent [illegible] loppements et le texte a reçu d'[illegible] tions. L'édition de Gale (Londres, 1679, in-folio) est peu commune et [illegible] novius (Leyde, 1715, in-folio) est [illegible] rapport typographique; malheureusement [illegible] vant éditeur se laissa séduire par [illegible] dienne peu réfléchi pour la leçon [illegible] manuscrit conservé à Florence; il [illegible] le texte d'après cette unique autorité, et le [illegible] par l'introduction de variantes vicieuses. L'édition de Wesseling (Amsterdam, 1763, in-folio) jouit d'une estime méritée; elle contient d'excellentes notes de Walcknaër, mais on doit reprocher à Wesseling de n'avoir pas corrigé la version de Valla et d'y avoir laissé les fautes qui la défigurent. L'édition de Reiz (Leipzig, 1778) offre un texte qui a été reproduit à plusieurs [illegible] prises et souvent amélioré; dans quelques passages les corrections, quoique [illegible] ne sont pas nécessaires. L'édition de Schæfer, entreprise à Leipzig en 1800, et dont le dernier [illegible] n'a paru qu'en 1826, pourrait être [illegible] semblable reproche, quoiqu'elle témoigne d'une connaissance approfondie de la langue grecque. Borheck fit paraître à Lemgo, en 1781, un Hérodote, qui fut réimprimé dans la même ville, 1808-1810, 3 vol. in-8°; le texte est corrigé avec une hardiesse qui n'a pas obtenu l'approbation des érudits. L'édition d'Édimbourg, 1806, 7 vol. in-8°, est jolie et fort correcte; celle d'Oxford, 1808, 2 vol. in-8°, reproduit avec soin le texte de Reiz; dans celle de 1809, même ville, 3 vol. in-8°, le texte a subi des corrections arbitraires. Nous arrivons enfin à l'édition de J. Schweighæuser, publiée à Strasbourg en 1816, 6 tomes en 12 vol. in-8°, et la meilleure de toutes celles

[illegible]

[illegible] ment vers la fin [illegible] tiens. Il [illegible] et [illegible] suites. Il écrivit des ouvrages [illegible] cités par [illegible] que des fragments, dont les principaux [illegible] vent dans la collection de [illegible] XIV veterum et [illegible] corum varia Opuscula; [illegible] ne faut pas confondre [illegible] dote, fils d'Arion, né à [illegible] élève de [illegible] et [illegible] cus, et qui vivait dans la première moitié du second siècle après J.-C. [illegible] Diogène Laerce, IX, 116), [illegible] qui selon Galien (De [illegible] succ., c. 4, vol. VI, p. 775; [illegible] VII, 6, vol. X, p. 474) conseilla, [illegible] l'usage du lait de femme dans les maladies de consomption. Cet Hérodote, s'il était contemporain d'Euryphon, vivait dans le [illegible] siècle avant J.-C.

Il existe sous le nom d'Hérodote [illegible] Glossaire de mots ioniques, [illegible] primé avec le Glossaire d'Erotien [illegible] se rapporter aux œuvres d'Hippocrate. [illegible] cependant, [illegible] que ce petit ouvrage [illegible] destiné à expliquer la diction d'Hippocrate [illegible] celle d'Hérodote, et que cette destination [illegible] attribuer par erreur à un médecin ou à un grammairien du nom d'Hérodote. Quelques [illegible] attribuent à un médecin de ce nom [illegible] compris dans les Œuvres de Galien [illegible] titres de Introductio, ou Medicus, et [illegible] tiones Medicæ. Mais si on doute avec raison que ces ouvrages sont de Galien, il est encore plus douteux qu'ils aient été écrits par un Hérodote.

Fabricius, Bibliotheca Græca, t. XIII, p. [illegible] — [illegible], Geschichte der Arzneikunde, II, [illegible] — [illegible], Geschichte der Heilkunde, I, [illegible] — [illegible], Préface de son édition des Glossaires d'Érotien, [illegible] d'Hérodote; Leipzig, 1780, in-8°.

[illegible] (Antoine), surnommé [illegible]

[illegible]

[illegible] à sa *Parfaite Amie*, [illegible], et il y revint en traduisant [illegible] en vers de dix syllabes *L'Androgyne* [illegible] une *autre invention extraite du* [illegible] *point sans estre aymé*. Ro-[illegible] (Louis le Roy) fit réimprimer ces deux [illegible] dans son commentaire françois sur le [illegible] de Platon ; Paris, 1559, in-4°. Hé-[illegible] traduction de *L'Androgyne* à [illegible], avec une épître en vers, où il loue [illegible] de protéger les lettres. G. B. et Z.

[illegible], t. XI, p. 144 ; Violet Le-[illegible]

[illegible] (Jean-Basile), écrivain allemand, [illegible] les noms de *Huldricus* [illegible], d'A-[illegible], né en 1571, [illegible] mort à Bâle, vers [illegible]. On ne sait rien sur sa jeunesse. Après [illegible]

[illegible]

[illegible] trouvé aucune trace [illegible]

[illegible]

[illegible] sa famille, et dont [illegible] été publiés à [illegible]

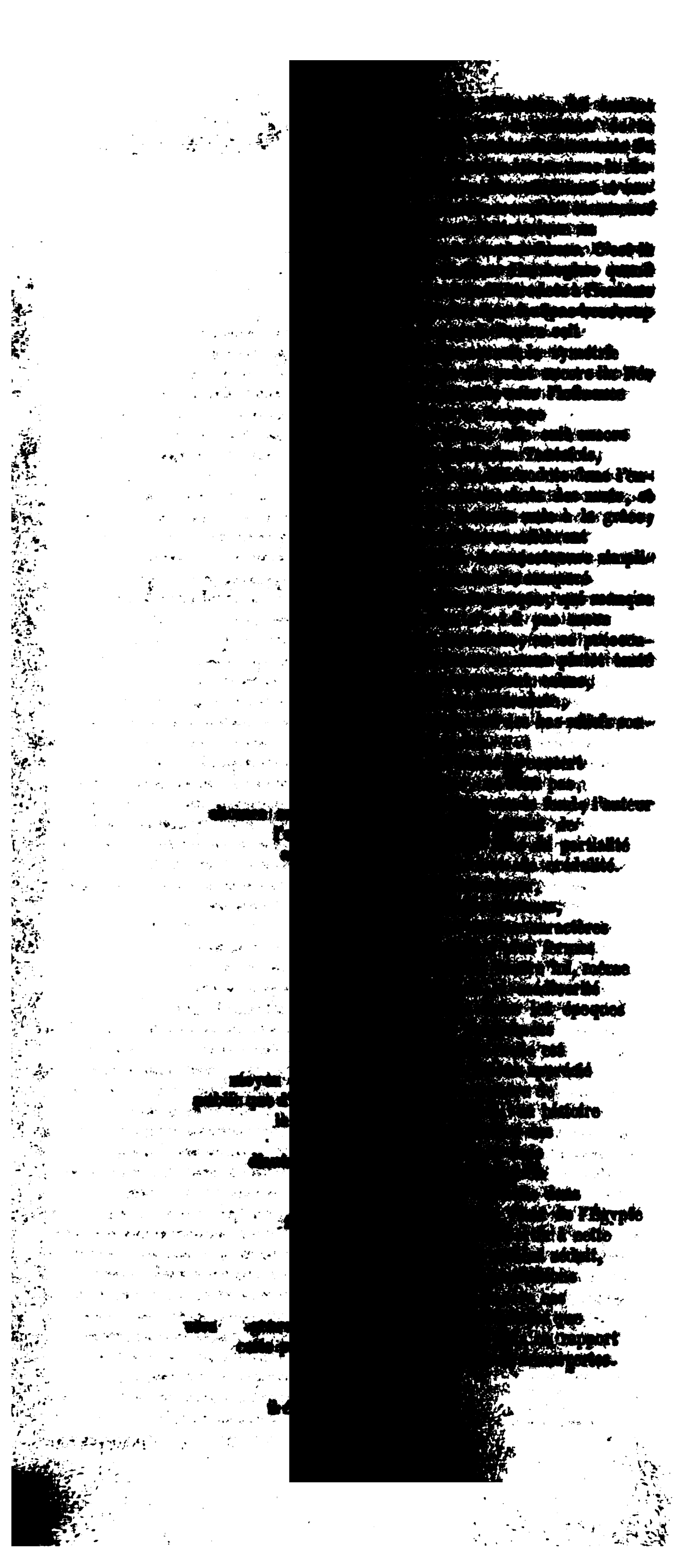
[illegible]

[illegible]

[illegible] ses étrennes [illegible] qu'on [illegible] sa [illegible] ne [illegible] passé [illegible] pas de [illegible] 1814 le for- [illegible], et ce [illegible] dangers qu'il [illegible], à rentrer [illegible] de dire, sans [illegible] était le

[illegible]

fut joué en 1815 [illegible] Boïeldieu [illegible] Henry. Cet ouvrage [illegible] nom d'Herold [illegible] des Rosières, opéra-comique [illegible] fut représenté au mois de janvier 1817 [illegible] tition des Rosières [illegible] qui s'y aperçoivent [illegible] pour le jeune artiste. [illegible] il donna *La Clochette*, [illegible] trois actes, qui indiquait [illegible] dans l'art d'écrire pour la scène. Le [illegible] petit air, *Me voilà*, [illegible] blesté populaire [illegible] de [illegible] semble de l'ouvrage [illegible] précieux [illegible] élevé [illegible] acte et plusieurs autres morceaux [illegible] sentir un compositeur d'un [illegible] trouvait en outre dans la partition [illegible] d'instrumentation [illegible] de *La Clochette* acheva de mettre [illegible] rold en évidence. Cependant, près de [illegible] mois s'écoulèrent avant qu'on [illegible] à l'artiste une nouvelle occasion de fortifier sa réputation naissante. Il employa ce temps à composer des morceaux de piano remplis de distinction. Enfin, au mois de septembre 1818, il reparut au théâtre par *Le premier Venu*, comédie de Vial, qui avait eu un grand succès à l'Odéon et que [illegible] avait arrangée en opéra comique. Cette pièce spirituelle, mais froide, était peu favorable à la musique, ce qui n'empêcha pas Herold d'écrire un excellent morceau [illegible] de l'invention, de l'entente de la scène et [illegible] de la facture, dans le trio des [illegible] qui feignent de dormir. L'ancien opéra-comique des *Troqueurs*, de Vadé, dont il refit la musique, et qui fut représenté au commencement de [illegible], ne fut pas plus heureux, quoiqu'il y eût de charmantes choses dans la partition. Cet ouvrage fut bientôt suivi de *L'Amour platonique*, qui fut mis à l'étude et retiré après la répétition générale. L'année suivante Herold donna *L'Auteur mort et vivant*, qui n'eut point de succès. Une sorte de fatalité semblait poursuivre le compositeur, dont les débuts avaient annoncé une brillante carrière. Les échecs [illegible] qu'Herold avait éprouvés [illegible] découragement dans son âme, et ce ne fut qu'après trois années de silence qu'il tenta de nouveau les chances du théâtre en écrivant *Le Mu-*



[illegible] trois actes, [illegible] [illegible] (1820); [illegible] (1822); [illegible] — *Le* [illegible] (1824); [illegible]

[illegible] *ou Glaces*, [illegible]

[illegible] à Marbourg, [illegible] professeur [illegible] Marbourg, 1812 [illegible] *Untersuchungen* [illegible] 1828; [illegible] in-folio, avec [illegible] planches [illegible] *Von der* [illegible] les Fonctions de l'arachnide, dans l'[illegible]

[illegible]

... devint [illegible] ... une bourgeoise [illegible] ... par con[illegible] ... [illegible] régicides [illegible] ... peuple, [illegible] ... avec cette [illegible] ... avait surtout [illegible] ... qui le défendit [illegible] ... et de Versailles [illegible] ... tion (décembre 17[illegible]) ... (29 mars 179[illegible]) ... [illegible] de l'incarcération [illegible] ... dans ce cas on demand[illegible] ... La Convention [illegible] ... on de Héron ; mais Cou[illegible] ... Robespierre [illegible] ... déclarant que Héron [illegible] ... l'on lui devait l'[illegible] ... rs les plus dangereux, ... [illegible] et autres [illegible] de ... vait soustrait Marat à la ... , qu'enfin il avait [illegible] ... journée du 10 [illegible] ... bataillons marseillais ... dre la poussière à [illegible] ... Le décret fut rap[porté] ... ermidor an II (27 juillet) ... proposition de Bourdon ... rêté. Lors de l'insurrec[tion] ... (mai 1795), Bourdon ... d'être son [illegible] ... débarassât le sol de la ... Héron et [illegible] ... tribunal criminel d'Eure-... 26 octobre 1795 mit fin ... s survécut que quelques ... [illegible] H. Lasouza [illegible] et R.

[illegible]

... Gorse, et le Rapport [illegible] ... [illegible] par Héron et [illegible] ... Marat, [illegible] de [illegible]

[illegible]

[illegible] Héron en sortit le 16 juillet 1779. [illegible] pendant quelque temps chez [illegible] la marquise de [illegible], au château de [illegible], où [illegible]

(1) Sa famille [illegible] des plus anciennes de la bourgeoisie [illegible] Jean et Étienne Héron dans le [illegible] Jacques Héron, marchand épicier [illegible] rue des Lombards, à l'enseigne du [illegible] d'Or, un des magasins les plus considérables de la ville. Un de ses petits-fils fut élu juge-consul des marchands de Paris en [illegible], et [illegible] mort [illegible]. En [illegible] on trouve Claude Héron, avocat au parlement de Paris; en 1677, François Héron, prêtre, docteur en Sorbonne; en [illegible], Jacques Héron, conseiller du duc d'Orléans; en [illegible], Claude Héron, conseiller à la cour des aides; en [illegible], Claude-Vincent Héron, conseiller au parlement de Paris. Jacques-Philippe Héron, seigneur de La Thuillerie, [illegible] mort en 17[illegible], fut trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres à Pignerol, conseiller du roi, secrétaire contrôleur général de la cavalerie légère de France [illegible]. Jean-Baptiste [illegible] Héron de La Thuillerie, né en [illegible], mort en 17[illegible], [illegible] la fille de Héron de [illegible], et succéda à celui-ci dans la charge de receveur des consignations. Il [illegible] Jean Héron de La Thuillerie, [illegible] de l'université, mort en [illegible]; don Charles Héron, officier [illegible] d'Espagne, ancien gouverneur de Madrid sous Ferdinand VII, [illegible]; et enfin Héron de Villefosse. [illegible] appelée en Belgique.

[illegible] en 1810, [illegible] les [illegible] de la France, [illegible] recteur divisionnaire [illegible]

Au milieu de [illegible] missions, Héron [illegible] son grand ouvrage [illegible] dont le premier [illegible] dernier en 1819, [illegible] que expérience [illegible] que, est resté [illegible] la science a faite [illegible] industriels [illegible] Dans la [illegible] intitulée Administration [illegible] et usines, [illegible] 11 avril 1810, [illegible] le fondement de la [illegible] Il a divisé son [illegible] l'une est [illegible] des mines, [illegible] En 1815 Héron [illegible]

[illegible]

— *La Vie heureuse et le* [illegible], [illegible] de Sénèque, pour la *Bibliothèque* [illegible] *çaise* de Panckoucke; Paris, 1831, in-8°. [illegible] ces ouvrages, Héron de Villefosse a [illegible] le *Journal des Mines* les articles [illegible] *trait d'un mémoire sur les* [illegible] *des départements réunis* (tome XI, [illegible]); — *Statistique des Mines et* [illegible] *tement de la Moselle* (tome XIV, [illegible]); — *Extrait d'un mémoire sur la manière de fabriquer les canons d'artillerie à l'usine de Halberg, près Sarrebruck* (tome XV, [illegible]); — *Considérations sur les fossiles et particulièrement sur ceux que présente le* [illegible] *d'Hanovre, ou extrait raisonné d'un* [illegible] *de M. Blumenbach, ayant pour titre :* [illegible] *cimen Archæologiæ Telluris,* [illegible] *imprimis Hannoverananum* (tome [illegible], 1804); — *Extraits de deux rapports sur la partie financière des mines du* [illegible] (t. XVI, 1804); — *Traité sur la préparation des minerais de plomb contenant les divers procédés employés au Hartz pour cet objet* (tome XVII, 1804); — *Note sur un produit des forges de M. Jomelles, à Marche-les-Dames* (tome XXIX, 1811); — Note sur la

15.

[illegible]

[illegible] qu'il était possible d'atteindre [illegible]. Non content d'étudier, comme ses prédécesseurs, l'anatomie dans les animaux, il disséqua un grand nombre de cadavres humains, [illegible] sur des criminels vivants [illegible] Celse et par [illegible] probable, quoique [illegible] Hérophile [illegible] plusieurs ouvrages [illegible] et [illegible] dont il ne reste que les titres et [illegible] qui ont été recueillis par C.-F.-H. Marx dans une dissertation intitulée : *De Herophili celeberrimi medici Vita, Scriptis, atque in medicina meritis*; Gottingue, 1840, [illegible] à Hérophile un ouvrage [illegible] (*De Semine*), qui paraît appartenir plutôt à un de ses disciples, nommé Hégétor. Hérophile, comme nous l'avons dit, doit sa célébrité à ses recherches et à ses [illegible] et plusieurs des noms [illegible] aux différentes parties du corps humain [illegible] encore en usage, par exemple le [illegible], le *calamus scriptorius* [illegible]. Il s'occupa particulièrement [illegible] nerveux, et semble avoir connu la [illegible] nerfs de sensation ([illegible]) [illegible] de mouvement ([illegible]), [illegible] les tendons et les ligaments [illegible]

[illegible]

[illegible] avec l'[illegible] [illegible] lui [illegible] [illegible] il reparut en [illegible] de fables latines [illegible], 1738, in-12.

J. V.

[illegible] Quér., du Dict. histor. [illegible]), écrivain [illegible] la première moitié du [illegible], sous le voile de [illegible] de la très-sainte [illegible] l'Imitation de Jé-[illegible] [illegible] en [illegible], in-18, in-32, etc.; [illegible] du sacré cœur de [illegible] 1770, in-24; — L'É-[illegible] par quelques [illegible] le propre d'une [illegible] Paris, 1775, in-12; [illegible] chrétiennes [illegible] Paris, 1779,

J. V.

[illegible]

[illegible] (Antoine de [illegible]), écrivain militaire fran-[illegible] 17[illegible], mort en 1762. Fils [illegible], marquis d'Hérou-[illegible] militaire, et fit sous [illegible] de Flandre et d'Alle-[illegible] d'infanterie. Il [illegible] général des armées [illegible] général d'infan-[illegible] de lui pour le mi-[illegible], et il y te-[illegible] qu'il con-[illegible] trop inégal. » [illegible], à l'exemple [illegible] mémoires sur [illegible] La Haye et Paris, [illegible] éditions [illegible] maréchal de Saxe, [illegible] avait trouvé une [illegible] communiqués [illegible] ce travail, [illegible] et lui avait [illegible] Légions. La Cor-[illegible] apprend que le [illegible] de mettre au jour [illegible] Œuvres dans tous [illegible]. On doit en [illegible] des mémoires sur [illegible] etc., et il a fourni [illegible] à la grande Ency-[illegible]

J. V.

[illegible] du Dict. histor. [illegible]), agronome fran-[illegible] 17[illegible]. Fils d'un ancien [illegible] au commerce; [illegible], et s'occupa [illegible] et de l'applica-

[illegible] M. [illegible] M. [illegible] de la province [illegible] au moyen de [illegible] par lui le [illegible] son père [illegible] alla à Montpellier, vint à Paris, et obtint le grade de docteur en médecine. [illegible] grande propagation de [illegible] des cours [illegible] et des écoles [illegible] de M. Herpin sont : De la Gravelle [illegible], des phénomènes de cette maladie [illegible] des moyens d'y remédier et de [illegible] venir; Paris, 181[illegible], in-8°; — [illegible] cultiver la vigne et de faire le vin [illegible] quelques cantons du département de la Mo-selle, ou le pays messin; Metz, 1821, in-8°; — Instruction sur les premiers soins à don-ner aux noyés avant l'arrivée du médecin; Metz, 1822, in-12; — Instruction sur les pre-miers soins à donner aux personnes as-phyxiées par les vapeurs du vin, de la bière en fermentation, par celles du char-bon et de la braise allumée (gaz carbonique); Metz et Paris, 1822, in-8°; — Recherches sur l'emploi de divers procédés nouveaux pour la conservation des substances [illegible]; Metz, 1822, in-8°; — Description de plusieurs instruments nouveaux pour [illegible] Bœuf les vins; Metz, 1822, in-12; — Perfec-tionnement dans la fabrication de l'[illegible] (dans la Revue encyclopédique, avril 182[illegible]; les Archives des Découvertes, 182[illegible]; le Bulle-tin de la Société d'Économie domestique; le Journal des Connaissances usuelles, 18[illegible]); — Nouvelle Fontaine filtrante domestique, au moyen de laquelle on peut séparer à vo-lonté du liquide à filtrer les corps étrangers qu'il contient et prévenir les inconvénients qui résultent du séjour du liquide sur son dépôt; Paris, 1826 (dans la Bibliothèque physico-économique), in-12; — [illegible] Chimiques, ou recueil d'[illegible] et instructives, auxquelles on a joint un Précis élémentaire de Chimie; l'Explication raisonnée des phénomènes produits dans les diverses expériences; enfin, leurs applications à l'économie domestique et aux arts; Paris, 1824, 2 vol. in-8°; — Notice sur la [illegible], ou instrument propre à faire [illegible] la qualité des malt (orge germée) [illegible] et à régulariser la force des [illegible] de bière; Versailles, 1830, in-8°; — [illegible] naturelle de [illegible], des [illegible] primaires, [illegible]; Paris, 1833, 3 vol. in-18 ([illegible] populaire); — Recherches économiques sur le son ou l'écorce du froment et des autres cé-réales; Paris, 1833, in-[illegible]; — Instruction à

[illegible]

[illegible]

HERRENSCHNEIDER (*Jean-Louis-Alexandre*), météorologiste français, né le 13 mars 1760, à Gebweiler, près de [illegible], mort à Strasbourg, le 29 janvier 1843. Son père, pasteur à Gebweiler, s'établit vers 1777 à Strasbourg. Le jeune Herrenschneider fit des études sérieuses à l'université de cette ville, devint maître ès arts et docteur en philosophie en 1782. Il suivit des cours de droit pour complaire à sa famille, et prit la licence en lois en 1786; mais son goût le portait vers les sciences exactes, et un de ses maîtres, qui professait les mathématiques, étant venu à mourir, Herrenschneider sollicita et obtint l'autorisation de continuer son cours. Nommé ensuite professeur d'astronomie, il entreprit un voyage en France, en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, visitant les observatoires et les astronomes. La suppression de l'université de Strasbourg lui enleva sa place. Il était à Strasbourg lorsque le peuple se mit à piller l'hôtel de ville, le 21 juillet 1789. Aidé de quelques citoyens courageux, il parvint du moins à sauver la chambre des contrats, où se trouvaient de précieux documents. Enfermé, ainsi que son père, pendant la terreur, ils durent tous deux leur liberté au 9 thermidor. Nommé membre du jury d'organisation de l'école centrale, et, plus tard, examinateur des aspirants à l'École Polytechnique, puis bibliothécaire de la ville, Herrenschneider fut chargé des cours de mathématiques et de philosophie au séminaire protestant, lors de son organisation, le 30 mai 1803. À la même époque il professait la physique et la chimie à l'école centrale. À la création de l'université impériale, il obtint la chaire de physique à la faculté des sciences de Strasbourg; il conserva cette position jusqu'en 1829. On doit à Herrenschneider une suite d'observations météorologiques qu'il a publiées pendant plus de quarante ans, et qui portent notamment sur la pression de l'air, son état hygrométrique, sa température, l'aiguille aimantée, la direction des vents, la quantité de pluie tombée, l'intensité des orages, la température à quelques mètres de profondeur. Ces observations chaque jour répétées se trouvent comparées chaque année avec les observations faites à Paris. Herrenschneider laissa en mourant sa bibliothèque et ses instruments au gymnase et au séminaire protestant. En 1822 il avait fondé à Strasbourg une société de patronage pour les jeunes libérés. [illegible]

[illegible]

HERRENSCHWAND [illegible], économiste [illegible]
[illegible] avec [illegible]
[illegible] sans doute à Morat, mort
[illegible] à Paris, après 1803. Il paraît avoir
[illegible] l'Angleterre de bonne heure, et l'on voit
[illegible] publication des lieux d'impression
qui se trouve sur ses premiers livres. On croit
[illegible] Herrenschwand avait rempli les fonc-
[illegible] dans le régiment suis-
[illegible] de France. Il vivait encore à
[illegible] et 1803. « Herrenschwand
[illegible] dit M. Joseph Garnier [illegible]
[illegible] point de vue de la science
[illegible]
[illegible]
[illegible] Histoire de l'économie politique,
[illegible] Herrenschwand « forme la transition en-
tre l'école de Quesnay et celle d'Adam Smith, »
[illegible] « le considérer comme un philo-
sophe imbu des doctrines de Mirabeau le père ».
Dans son principal ouvrage, Herrenschwand
[illegible] d'abord de courtes considérations sur
la population de trois catégories de peuples : les
peuples [illegible], les peuples pasteurs, et les
peuples agriculteurs. Il traite ensuite du système
d'agriculture absolue, état dans lequel il com-
prend un état social où chaque individu se trouve
obligé de pourvoir [illegible] à tous ses besoins ;
puis du système d'agriculture fondé sur l'escla-
vage, et enfin du système d'agriculture relative,
fondé sur un système de manufactures : système
[illegible] qu'il regarde comme « le
plus [illegible] que l'espèce humaine ait pu
[illegible] à son [illegible] ». En effet,
[illegible], dit M. Joseph Garnier,
[illegible] pays manufacturier la [illegible]
[illegible]

[illegible] les peuples [illegible] des partis [illegible] Londres, 1786 [illegible] in-8° [illegible] politique [illegible] Londres, 1790 [illegible] Londres, 1790 [illegible] Paris, 1803, in-8° [illegible] espagnol [illegible]

[illegible] *Commentaires* [illegible] 1527 [illegible]

[illegible] Madrid, 1816, 4 vol. [illegible] traduits en [illegible] 1568, 1577. [illegible] *Hispana nova*, t. I [illegible]

[illegible] poëte espagnol, [illegible] *Divino* [illegible] mort en 1597. Il [illegible] professeur ecclésias- [illegible] des élégies [illegible] dans un esprit [illegible] qu'il célèbre sous [illegible] et qui était [illegible] de Gelves. Il fut [illegible] en son [illegible] publia ses [illegible] édition à [illegible] *Relacion de* [illegible] *de la batalla* [illegible] 1572, in-8°; — [illegible] *Moro*; Séville, [illegible] de Thomas Sta- [illegible] édition des *Obras* [illegible] *anotaciones*; [illegible] et pédantesque [illegible] suivre les gra- [illegible] de la Vega nous [illegible] Il ré- [illegible] de la haute [illegible] un air com- [illegible] Il soutint l'in- [illegible] espagnole d'inver- [illegible] aux [illegible] d'enrichir les [illegible] con- [illegible] avec beaucoup [illegible] de la [illegible] sa diction de [illegible] temps il an- [illegible] devait [illegible] défaut est [illegible]

[illegible] dites par [illegible] dans [illegible] aux [illegible] d'une [illegible] en vers ou *Versos* [illegible] furent réimprimées par [illegible] checo, avec plusieurs [illegible] spirituelle préface de Rioja [illegible] in-4°. L'édition [illegible] Fernandez [illegible] volume de sa [illegible] poëmes de Herrera : *La* [illegible] — *Le Rapt de Proserpine* [illegible] *Amours de Lausino* [illegible] venus jusqu'à nous [illegible] le dommage n'est pas grand [illegible] être regretter la perte de [illegible] *Vers castillans* [illegible] *d'Espagne*, que, selon Rioja, il [illegible] vers 1590, et qui n'a jamais [illegible]

Nicolas Antonio, *Bibliotheca Hispana nova* [illegible] — [illegible] *Vida de Cervantes* [illegible] *Spanish Literat.*, t. II [illegible]

HERRERA Y TORDESILLAS (Antonio de), historien espagnol, fils de [illegible] de Tordesillas et d'Agnès de Herrera, né à [illegible] Ségovie, en 1559, mort à Madrid [illegible] 1625. Très-jeune encore, il fut le secrétaire de Vespasien de Gonzague [illegible] de Mantoue, et vice-roi de Naples. Il [illegible] en Espagne lorsque [illegible] la vice-royauté de la Navarre et de Valence [illegible] de Gonzague le recommanda [illegible] Philippe II, qui le nomma [illegible] des Indes et un des historiographes de la Castille. Herrera conserva [illegible] Philippe III et Philippe IV. Ses [illegible] ouvrages sont tous écrits en espagnol; en voici les titres : *Historia general de los Hechos de los Castellanos en las Islas y tierra firme del mar Oceano*; Madrid, 1601, 4 vol. in-fol.; à la fin du second volume on trouve une *Descripcion de las Indias occidentales*; elle a été traduite [illegible]

[illegible] qu'on [illegible]

[illegible] *y Inglaterra, de Gelanda y* [illegible] *tro años que vivió la reyna María.* [illegible] Lisboa, 1600, [illegible] — *Cinco libros de la Historia de Portugal y conquista de las islas de los Azores, en los años de MDLXXXIII y MDLXXXIII*; Madrid, 1591, in-4°. — *Historia de lo sucedido en Francia desde el año de MDLXXXV, que comenzó la Liga, hasta el fin del año de MDXCIV*; [illegible] — *Historia general del mundo, del tiempo del señor rey D. Felipe* [illegible] *desde el año de MDLIX hasta* [illegible] 1601-1612, 3 vol. in-fol. — *Tratado de la expulsión de los Moriscos de España*; Madrid, 1612, in-4°. — [illegible] *de los hechos de los Españoles, Franceses y Venecianos en Italia, y de otros potentados, principes y* [illegible] *italianos, desde el año de MDLXXXI hasta el de MDLIX*; [illegible]

Z.

[illegible]

(1) C'est à tort que [illegible]

[illegible] La vue de ce [illegible] toute l'étendue du [illegible]

[illegible] la fresque. Cette [illegible] d'être compromis [illegible]. On ignore les cir[illegible] aussi qu'Her[illegible] et chercha [illegible] Séville, au couvent [illegible]. Il pei[illegible] tableau repré[illegible] Philippe IV, [illegible] de cette [illegible] l'auteur. On le [illegible] le motif de sa re[illegible] le peintre, [illegible] d'un alu[illegible] ouvrages [illegible] entre autres les [illegible] archiépiscopal [illegible] 1647. En 1659 il se [illegible] l'église de [illegible] du couvent [illegible] encore les beaux [illegible] des peintures [illegible] du temps, [illegible] qu'il exécutait à la [illegible] de La Mercad [illegible] juger de [illegible] dans toutes [illegible] dans la

[illegible]

[illegible] et des [illegible]

[illegible] *Dictionnaire des Peintres espagnols*.

HERRERA (*Francisco* [illegible]), dit le [illegible], peintre et architecte espagnol, fils du précédent, né à *Séville*, mort à Madrid, en [illegible]. Il avait fait de rapides progrès dans les leçons de son père, lorsque, dégoûté par les mauvais traitements de celui-ci, il s'enfuit à Rome, emportant de la maison paternelle tout ce qu'il put prendre d'argent et de bijoux. Il dépensa rapidement ce bien si mal acquis, et se vit contraint de travailler pour vivre. Il abandonna alors l'étude des grands maîtres pour l'architecture, la perspective, et se livra à la peinture à fresque comme la plus productive à cette époque. Il produisit aussi vers le même temps de nombreux tableaux de chevalet, [illegible]. Il peignait surtout si bien les poissons qu'il reçut le surnom d'*Il Spagnolo degli Pesci*. Après la mort de son père il revint à Séville, et y exécuta un grand tableau pour la confrérie du Saint-Sacrement et le beau *Saint François* que l'on voit dans l'une des chapelles de la cathédrale. En 1660, lors de la fondation de l'Académie de Séville, il fut nommé vice-président de cette société; mais il fut offensé que la première place eût été donnée à Murillo, et peu de temps après il se rendit à Madrid, et fit pour les Carmélites déchaussées un *Saint Herménégilde*, regardé justement comme un chef-d'œuvre. Ensuite il peignit à fresque, et avec le même succès, la voûte du chœur de *Saint-Philippe-le-Royal*. Philippe IV le chargea de représenter l'*Assomption de la Vierge* (1) dans la chapelle de Notre-Dame-d'Atocha, et le nomma peintre de la cour. En 1677, Herrera remplaça Gaspar de Peña comme grand-maître des ouvrages royaux. C'est à cette époque qu'il fut à Tarragone pour lever

(1) Ce bel ouvrage, après un certain laps de temps, fut retouché par [illegible] et Isidoro Arredondo. Plus tard, par l'ordre de Charles II, Luca Giordano le [illegible], et y fit quelques changements.

[illegible]

[illegible] en peinture, il [illegible] ses ouvrages, et [illegible] Herrera [illegible] orné des [illegible] fleurs les plus odo[illegible] qui lui pouvait [illegible] Henri [illegible] Il envoya cette mor[illegible] mais un seul [illegible] figures au paysage, [illegible] à Madrid, à l'Escurial, [illegible] datées de 1571. On [illegible] coloriste, savant [illegible] effets du clair-obscur et animant [illegible] compositions. Il n'égalait pas les [illegible] de son père; mais il l'égala dans [illegible] de chevalet, et le surpassa dans les [illegible] et les animaux. A. de L.

[illegible] La Descripcion del Escorial; [illegible] Obras. — Felipe de Gue[illegible] de la Pintura. — Las Constitu[illegible] de la Academia de Sevilla. — Don José [illegible] etc. — Cean Bermudez, [illegible] Quilliet, Dictionnaire histo[illegible].

HERRERA ([illegible] III), peintre espagnol, [illegible] de Francesco Herrera dit le Vieux et oncle [illegible] deux précédents, vivait à Séville en 1639. Il se consacra à la peinture du portrait, et se dis[illegible] dans cette partie de l'art. A. de L.

[illegible] El Arte de la Pintura. — Quilliet, [illegible] des Peintres espagnols. — Cean Bermudez, [illegible] etc.

HERRERA - BARNUEVO (Sebastiano), [illegible] sculpteur et architecte espagnol, né à Madrid, en 1619, mort dans la même ville, en 1671. Il était fils d'Antonio Herrera, assez bon [illegible] qui lui apprit son art, et le plaça en[illegible] dans l'atelier de l'habile Alonzo Cano. Le [illegible] Herrera y fit de grands progrès en archi[illegible] et en peinture, et adopta avec succès la [illegible] de son maître. Philippe IV l'attacha à sa per[illegible] et lui confia l'ornementation de la cha[illegible] de Notre-Dame d'Atocha. Barnuevo était [illegible] de l'Escurial, et travailla beaucoup dans [illegible] son dessin était des plus corrects, son coloris brillant et harmonieux. Il a gravé

[illegible] de Lacretelle [illegible] l'École de [illegible] de quelques [illegible] un [illegible] fort de la [illegible] vaient [illegible] dépouillés [illegible] en Sicile [illegible] 1812 il [illegible] rendre [illegible] pouvoir [illegible] vour [illegible] avoir [illegible] ses privilèges [illegible] une comédie [illegible] jouée le [illegible] public. Ce [illegible] Parmi les [illegible] Herreros [illegible] médies Los [illegible] à Madrid [illegible] Tercero [illegible] Niña, o la casa [illegible] gordo. — Todo es [illegible] periodico; — El [illegible] de los [illegible] 1838) de Cuervo [illegible]

[illegible] ... Hermann ... [illegible] ... une vérification si [illegible] ... qu'on serait [illegible] ... ne lui coûtait que [illegible] ... caricatures, [illegible] ... [illegible] ... Gon- [illegible] ... qui rendent [illegible] ... aux Espa- [illegible] ... avec liberté, [illegible] ... sentimental, il [illegible] ... En tous [illegible] ... dans la co- [illegible] ... prédécesseurs [illegible] ... plus de réputation, [illegible] ... don Eu- [illegible] ... de ses comé- [illegible] ... *Teatro Español*; [illegible] ... des mor- [illegible] ... dans [illegible] ... *Castillanas*; [illegible] Z.

[illegible] ... *española* [illegible] ... Paris, 1807. — [illegible] ... Kennedy, [illegible] ... Londres, 1850.

[illegible] ... en religion [illegible] ... historien allemand, [illegible] ... octobre 1694, [illegible] ... avoir terminé [illegible] ... de quinze ans, il [illegible] ... se rendit avec [illegible] ... années. En 1714 [illegible] ... Saint-Blaise dans la [illegible] ... l'envoyèrent au [illegible] ... Il fut consacré [illegible] ... à Saint-Blaise, [illegible] ... et ensuite grand- [illegible] ... à Paris pour sur- [illegible] ... ouvrage, [illegible] ... antérieure

[illegible] ... de [illegible] ... en 1725 le [illegible] ... pour l'attrait de [illegible] ... Dans ses ouvrages [illegible] ... grande [illegible] ... lui : *Veterl Disciplinæ monasticæ* [illegible] *auctorum ordinis S. Benedicti* [illegible] *partem tractatorum* [illegible] *plena tractarum*; Paris, [illegible] l'anonyme : — *Genealogia diplomatica* [illegible] *ta Gentis Habsburgicæ*; Vienne, 1737, 3 vol. in-fol.; les documents [illegible] ... sujet qui se trouvaient dans les [illegible] ... ves de la Suisse furent [illegible] ... les bénédictins Wülberz et Gumpp. Le premier volume contient des détails [illegible] ... les possessions des comtes de Habsbourg, ainsi que la généalogie de leur maison et de toutes celles qui ont avec eux des rapports [illegible]. Le second volume contient [illegible] ... ments, dont le plus ancien remonte à [illegible] et dont le dernier est de 1282; le tome III renferme quatre cent cinquante-quatre [illegible], dont le premier est daté de 1282 et le dernier de 1471. Cet ouvrage, exécuté avec [illegible] de luxe, contient des gravures, faites avec beaucoup de soin, représentant les sceaux de la maison de Habsbourg et de beaucoup de [illegible] ... bles de l'Allemagne; — *Monumenta* [illegible] *Domus Austriacæ : Tomus primus* [illegible] *vetera et insignia, cum antiquis* [illegible] *tiora, complectitur*; Vienne, 1750, in-fol.; le tome II fut publié à Fribourg en Brisgau, 2 vol. in-fol., 1752-1753, sous le titre de : *Numotheca Principum Austriæ, quæ a primo* [illegible] *qua in Austria cusa fuit moneta sub Babenbergicæ stirpis marchionibus* [illegible] *Habsburgicæ gentis principes Hispano-Austriacis hujusque monarchiæ ultimum Carolum II, regem Hispaniæ, numismata* [illegible]; le tome III parut à Fribourg en Brisgau, en 1760, 2 vol. in-fol., sous le titre de : *Pinacotheca Principum Austriæ, in qua marchionum, ducum,* [illegible] *ducumque Austriæ utriusque sexus* [illegible] *cra, statuæ, anaglypha cæteraque* [illegible] *cælata picta ve monumenta referuntur* [illegible] *mentariis illustrantur*; le tome IV devait contenir des détails sur les monuments funéraires des princes de la maison de Habsbourg; tous les matériaux en étaient réunis, mais ils furent perdus en 1768, lors de l'incendie du monastère de Saint-Blaise; l'abbé Gerbert (voy. ce nom) les recueillit de nouveau, et publia le tome IV en 1772, sous le titre de *Topographia Principum Austriæ*. Le tome V, enfin, qui devait renfermer les inscriptions relatives à la maison d'Autriche, ne vit jamais le jour. — Pour cet ouv-

[illegible]

[illegible] (Robert), poète anglais, né à Londres, au mois d'août 1591, mort en 1674. Il fut élevé à l'université de Cambridge. Le roi Charles Ier, sur la recommandation du comte d'Exeter, lui donna la cure de Dean Prior dans le Devonshire. Le gouvernement parlementaire [illegible] qui lui fut rendue à la restauration; on ignore la date de la mort d'Herrick. [illegible] parmi les poëtes [illegible] de Charles Ier. [illegible] *Hesperides, or the works both humane and divine, of Robert Herrick*, [illegible] 1648, [illegible] de l'esprit, [illegible] Les *Hespérides* ont été [illegible]; le docteur Nott de Bristol [illegible] en choix en 1810. Y.

[illegible]

[illegible] (John-Charles), homme d'État anglais, né [illegible] 1776, mort au mois d'avril [illegible]. Il

[illegible] né le 7 mai 1734 [illegible] Wiener [illegible]

[illegible] né à Compiègne [illegible] ville, en 1322 [illegible] l'Oraison [illegible] Paris [illegible]

[illegible] médecin [illegible] le 4 décembre [illegible] l'hydropisie de [illegible]

[illegible] remplir [illegible]

HERSCHEL (1) (William) [illegible] de l'astronomie [illegible] le 15 novembre 1738 [illegible] Son père, Isaac Herschel [illegible] comme la plupart des artistes [illegible] chargé d'une nombreuse famille; il avait [illegible] fils (2), dont William était le second [illegible] filles (3); il leur enseigna à tous la musique. William, montrant plus de dispositions que ses autres frères [illegible] complète, à l'étude de la langue française il joignit celle de la philosophie. [illegible] de bonne heure des moyens de [illegible] à l'âge de quatorze ans, il entra dans les hautbois de la garde [illegible] qui était en [illegible] Mais, comme cette position était peu en rapport avec les tendances naturelles de son esprit [illegible] de s'instruire, il quitta son [illegible] vers la fin de 1757 [illegible] (4). Comme tous les [illegible] leurs talents [illegible] il trouva que [illegible] Le jeune Herschel [illegible] à donner des leçons de musique [illegible] hasard le mit en rapport avec le comte de [illegible]lington, qui le fit engager, comme instructeur du corps des musiciens, dans un régiment en garnison sur les frontières de l'Écosse. Après l'expiration de son engagement, Herschel séjourna successivement dans plusieurs localités, aux environs de Leeds, à Pontefract et à Doncaster, où il joignit [illegible] la direction des concerts publics et des [illegible] mode. En 1765 il devint [illegible] fut bientôt après [illegible] chapelle octogone de Bath [illegible] cette place [illegible] ville, lui procuraient [illegible]

(1) [illegible]

(2) D'autres disent [illegible]

(3) [illegible]

(4) C'est là ce que [illegible] D'après une autre version [illegible]

[illegible] la Société royale de Londres [illegible] de quatre-vingt-[illegible] [illegible] à la [illegible] depuis sa [illegible] pour président. [illegible]

[illegible] de William Herschel. [illegible] l'image d'un objet [illegible] de deux manières [illegible] : par réfraction ou par réflexion. Dans [illegible] cas, l'image [illegible] de l'objet, [illegible] (verre tourné [illegible] l'observateur), est formée par les [illegible] réfractés derrière l'objectif [illegible] (verre tourné vers l'objet) qu'ils ont traversé : c'est la condition de la lunette [illegible]. Dans le second cas, l'image est formée [illegible] avant de la surface de l'objectif [illegible], qui les a fait pour [illegible] : c'est la condition du *télescope*. [illegible] ; et pour regarder [illegible] l'observateur [illegible] la surface réfléchissante (grand [illegible] une grande partie [illegible]

[illegible] 1672 [illegible] l'observateur [illegible] de 10 pieds [illegible] de 20 pieds (1) [illegible]

(1) Le nom de [illegible]

(2) *Philosoph. Transact.*



miner la quantité de lumière admise par le télescope, elle dépend du diamètre de l'objectif ou du miroir réfléchissant (1), et l'ouverture [illegible]

(1) « La qualité du métal et le polissure du miroir influent, ajoute Herschel plus loin, sur la quantité de [illegible]

[illegible] dans [illegible] d'étoiles [illegible] stellaires) [illegible] Le cata- [illegible] Connaissance [illegible] le point [illegible] important qu'a [illegible] of the [illegible] de Londres, le [illegible] les nébuleuses [illegible] et du 18,7 pouces [illegible] avec [illegible] que ces [illegible] disposé [illegible] les [illegible] jusqu'à [illegible] les cieux [illegible] la [illegible] Mais dé- [illegible] de [illegible] distant à [illegible] diverse- [illegible] la plupart [illegible] le catalogue de [illegible] à la puis- [illegible] elles furent [illegible] stars). Il [illegible] dans le ca- [illegible] 10, 12, 13, 14, 15, [illegible] 51, 52, 53, 55, [illegible] 92. Il les exami- [illegible] dans le champ [illegible] ligne méridienne; [illegible] de ces né- [illegible] lumineuses, [illegible] observations de Messier [illegible] entre au- [illegible] manière suivante : [illegible] près de la [illegible] Herschel, dans [illegible] céleste, corrigea

[illegible] les plus [illegible] la Lyre, et que Messier et Méchain (le n° 57 de leur catalogue) ne paraissent pas [illegible] fut classée par Herschel parmi [illegible] le trou, d'un noir central, [illegible] la moitié du diamètre de la nébuleuse. [illegible] forme circulaire est de toutes la plus fréquente ; seulement, ce qui paraît lui convenir est [illegible] globulaire ou sphérique. A l'égard de cette manière de voir, Herschel cite l'augmentation rapide d'intensité lumineuse vers le centre, et dans ce centre même l'existence d'une sorte de noyau. Une de ces nébuleuses globulaires, dont le diamètre est d'environ 10 minutes, et dont l'étendue superficielle égale le [illegible] du disque lunaire, ne contient pas moins de 20,000 étoiles : on arrive à ce résultat en comparant l'espacement angulaire des étoiles situées près des bords (c'est-à-dire dans la région où elles ne se projettent pas les unes sur les autres) avec le diamètre total du groupe. — « Toutes les nébuleuses stellaires sont disposées par couches (*strata*) fort étendues, et entourent en quelque sorte toute la surface apparente de la voûte céleste : elles paraissent, comme notre voie lactée, offrir des ramifications et inclinaisons très-variées. » Au milieu d'une de ces couches Herschel vit passer dans le champ de son télescope non moins de trente et une nébuleuses parfaitement distinctes sur un beau ciel bleu dans le court intervalle de 36 minutes. « En général, ajoute-t-il, je les découvrais dans certaines directions plus facilement que dans d'autres ; les espaces qui les précédaient étaient pour la plupart entièrement dénués d'étoiles : rien ne se présentait dans le champ de vision ; et lorsque, en cheminant ainsi (par le mouvement du ciel, le télescope restant immobile), je venais à rencontrer tout à coup quelques étoiles d'une certaine grandeur, j'étais sûr de l'apparition presque immédiate d'une nébuleuse. Cette remarque se répétait si souvent, que je disais alors à l'aide qui devait compter le temps : « Préparez-vous, me voici sur un fond de nébuleuses (*on nebulous ground*) (1). » Les espaces les plus pau-

(1) *Obs. on the construction of the heavens*, p. [illegible]

[illegible]

... [illegible] les Chinois et les Arabes ; la [illegible] des âmes pour les sauvages de l'Amérique du Nord, et la [illegible] Jacques de Compostelle pour [illegible]

[illegible]

[illegible] décembre [illegible]

[illegible] de la [illegible]

[illegible]

[illegible] et [illegible] les anciennes observations [illegible] d'erreurs assez considérables [illegible] où il consigna la première partie [illegible] de ces observations sur [illegible] le premier des nombreux travaux qu'il communiqua à la Société royale de Londres (dans les *Philosoph. Transactions* [illegible]) [illegible]. Dans un autre mémoire (*On the periodical star α d'Herculis*; *Philosoph. Transact.* [illegible]), il montre que α d'Hercule doit être [illegible] parmi les étoiles changeantes, et qu'il [illegible] 60 jours et un quart pour aller du maximum (3ᵉ grandeur) au minimum (4ᵉ [illegible]) de son éclat ; il [illegible] entre [illegible] 7 jours (4), et [illegible] de [illegible] jours [illegible]

(1) [illegible] to the fixed stars [illegible] dans les *Philos. Transact.* [illegible] 1796.

(2) C'est pour faire concorder les observations [illegible] calcul, que M. Argelander a fait la [illegible] tous les changements [illegible] 4 jours [illegible] heures 7 minutes ; [illegible] variation en plus ou en moins [illegible] Cette variation [illegible] de [illegible] l'éclat de l'étoile [illegible] (Arago, *Astron. popul.* t. I, p. [illegible].)

(3) Dans le même [illegible] il avait présenté à la Société scientifique de Bath divers articles [illegible] surtout la théorie des forces centrales.

(4) Parmi les autres étoiles à éclats périodiques, on remarque surtout Algol ou β de Persée (déjà [illegible] par [illegible] et Montanari) ; elle passe [illegible] de la [illegible] grandeur dans un intervalle de [illegible] heures [illegible]

[illegible]

[illegible] Herschel [illegible] Vénus [illegible] 4 s.) [illegible] Herschel [illegible]

[illegible] (Philos. Transact., 16 déc. [illegible]

[illegible]

[illegible] volume [illegible] initiale [illegible] cal observation [illegible]

[illegible]

[illegible] grandeur [illegible]

[illegible] contre cette [illegible] des [illegible]

[illegible] le chiffre [illegible] mais le [illegible]

[illegible] grandeur [illegible]

[illegible] Herschel [illegible]

[illegible] d'étoiles [illegible]

[illegible] observations [illegible]

[illegible] la première partie [illegible] observations [illegible]

[illegible] travaux [illegible]

[illegible] commentaires [illegible] — *Éloge funèbre* [illegible] *de Bourbon, fille na-* [illegible] *légitimée de France,* [illegible] *première femme de* [illegible] *d'Épernon*; Pa- [illegible] *souverainetés du roi* [illegible] *pays circonvoisins,* [illegible] *royaume d'Austrasie* [illegible] *prétentions de l'Es-* [illegible] *et contre les maximes* [illegible] *qui ne tiennent le roi* [illegible]; 1633, in-8°; — [illegible] *paraphrase du Can-* [illegible] *la lettre et se-* [illegible] *mystique*; Paris, [illegible], *de cavendo* [illegible]; — *Le sacré Mo-* [illegible] *de Louis le Juste,* [illegible] *prononcés à Saint-* [illegible] *Saint-Gervais*, et [illegible], *en mai et juin* [illegible]; — *Traité de la fré-* [illegible] *légitime usage de la* [illegible] de M. Arnauld; [illegible] *de Jésus-Christ* [illegible] prêché dans l'église [illegible] le second dimanche de [illegible], coadjuteur de Paris; [illegible] attire des désagréments, [illegible] la protection du duc [illegible]. On attribue encore [illegible] œuvres, la traduction du [illegible]. J. V.

[illegible] *la France*. — Gerberon, [illegible] 388, 346. — Simon, [illegible] *Dict. histor.* — Chau- [illegible] *crit. et bibliogr.*

[illegible] peintre français, est né [illegible] fort jeune dans [illegible], il obtint en 1797 le se- [illegible]. En 1822, il remplaça [illegible] des Beaux-Arts, [illegible] il fut nommé pro- [illegible] Arts. La peinture de [illegible], mais sans largeur; [illegible], mais son coloris [illegible]: en 1802, *Narcisse* [illegible] 1803, *Achille livrant* [illegible] *Agamemnon*; — en [illegible] *dans les bras de* [illegible] valut une médaille [illegible], *costume améri-* [illegible] *de femmes*; — en [illegible] *une vache à des* [illegible] *de Landshut* [illegible] en 1814, *Las Ca-* [illegible] *sauvages*; — *Ni-* [illegible] en 1817, *La Mort* [illegible] *Daphnis et Chloé*; — [illegible] *malheureux pen-*

[illegible] *Périer*; — en 1824, *Les Religieux de l'hospice du Saint-Gothard donnant des secours aux familles dépouillées par les brigands*; — portraits du prince de Carignan, du duc de Richelieu et du marquis de Clermont-Tonnerre; à la suite de cette exposition, il fut nommé officier de la Légion d'Honneur; — en 1827, le portrait de *l'évêque de Beauvais* [illegible]; — portrait en pied de *Henri IV*; — en 1831, les portraits *du roi Louis-Philippe, de la reine Marie-Amélie*, et celui du duc de Montpensier *en costume d'Auvergnat*. Depuis lors M. Hersent n'a plus rien apporté aux salons. La grande lutte internationale de 1855 n'a pas même pu le faire sortir de sa retraite. En 1846, une exposition de la Société des Artistes renfermait pourtant de lui : *Comment l'esprit vient aux filles* (à M. Didot); — portrait de Mlle *Delphine Gay*, depuis Mme de Girardin : ce portrait passe pour un des meilleurs de l'artiste; — portrait *de Mme Desnos*; — portrait *de Mme* [illegible]. Un portrait *du duc d'Angoulême*, représenté au moment de l'attaque du Trocadéro, peint par M. Hersent et possédé par l'hôtel de ville de Tarascon, a été lacéré à coups de canif en 1850. Parmi plusieurs autres portraits sont ceux *de M. et Mme Maginel et de Mme Didot*, parents de M. Hersent (1). L. L—T.

Gabet, *Dict. des Artistes de l'école franç. au dix-neuvième siècle*. — Eug. Moreste, *Dict. l'Encyclop. des Gens du Monde*. — *Dict. de la Conversation*. — Le Bas, *Dict. encyclop. de la France*.

* **HERSENT** (*Louise-Marie-Jeanne* MAUDUIT, Mme), peintre français, femme du précédent, née à Paris, en 1784. Elle est la fille du géomètre Mauduit. Élève de Meynier, elle a exposé : en 1814, *La Mère abandonnée*; — en 1819, *Saint Vincent de Paul et les dames de charité*; — *Henriette de France*; — en 1822, *Visite de Sully à la reine après la mort de*

(1) Peu de peintres ont réuni autant des conditions dont l'ensemble a fait des tableaux de M. Hersent de véritables chefs-d'œuvre : sagesse de l'ordonnance, justesse d'expression, pureté du dessin, coloris suave quoique ayant peu d'éclat, exécution soignée. Ses productions sont en quelque sorte l'expression de son caractère, [illegible], bienveillant et modeste. Son tableau de *Daphnis et Chloé* réunit aux qualités d'un style élevé et d'un dessin irréprochable la candeur et la naïveté de la pastorale de Longus. Ce tableau, qui appartenait à M. Casimir Périer a été parfaitement gravé. Un autre tableau de M. Hersent, *Gustave Vasa abdiquant en faveur de son fils*, a pris aussi son rang parmi les chefs-d'œuvre de l'école française : l'expression des personnages et la belle disposition de cette scène, aussi noble que touchante, n'existent plus que dans la reproduction par la belle gravure de Henriquel Dupont. Ce tableau, qui était l'un des plus beaux ornements de la galerie du duc d'Orléans au Palais-Royal, a malheureusement péri lors du saccage de cette galerie, en 1848.

[illegible] 1740-1756, 5 vol. in-4°.

[illegible] HERSLEB (*Svend-Borchmann*), né le [illegible] 1784, à Nordherø, dans le Nordland, mort le 12 septembre 1836, fut nommé en 1813 professeur de théologie et de langue hébraïque à l'université de Christiania. Il fut député au storthing en 1827 et 1833. On a de lui des écrits politiques, des ouvrages de religion, des mémoires (dans la revue *Budstikken*) et les Rapports annuels (Aarlige Beretninger) sur l'activité de la Société biblique de Norvège, de 1816 à 1835. E. B.

[illegible]

HERT ou HERTIUS (*Jean-Nicolas*), jurisconsulte et publiciste allemand, né à Niederkleen, dans le bailliage de Hüttenberg, le 6 octobre 1651, mort le 19 septembre 1710. Son père, ministre protestant, surveilla sa première éducation et l'envoya ensuite en 1667 à l'université de Giessen, où le jeune Hert se consacra à l'étude de la jurisprudence, qu'il continua ensuite à Leipzig et à Wittemberg. Hert resta longtemps sans prendre connaissance des ouvrages de Conring, pour lequel un de ses professeurs lui avait inspiré un dédain irréfléchi ; mais un de ses camarades, qui se trouvait dans le besoin, lui ayant vendu un livre de ce savant publiciste, il l'ouvrit un jour par hasard, et [illegible] dès lors toutes les productions de Conring, et qui le conduisit à s'occuper avec application des questions de droit public. Après s'être fait recevoir en 1678 licencié en droit à Giessen, il y fut nommé sept ans après pro-

[illegible] et dresse. *Eng*[illegible]

[illegible] enseigna [illegible] de l'école [illegible] à la cathédrale [illegible] *septentri*[illegible] [illegible] 1560, in-8° ; recueil [illegible] *Bibliotheca* [illegible] *integra opera* [illegible] Vienne, 1616, [illegible] ; *accedunt et* [illegible] ; Bâle, 1560, [illegible] H. S. [illegible]

[illegible] allemand, né [illegible] près Erfurt, [illegible] Neckau, près [illegible] ses études, il [illegible] d'Erfurt, et [illegible] au collége de [illegible] à Schmie[illegible] le collége pen[illegible], où il occupa [illegible] de pasteur. On a de [illegible], *sive notitia* [illegible] *quatuor* [illegible], 1676. Cet ouvrage, [illegible] aujourd'hui avec fruit, [illegible] cent cinquante-[illegible] rapport à l'Al[illegible] : *Bibliotheca* [illegible] *Biographica* ; [illegible] dissertations, etc.

R. L.

[illegible], *Ge*[illegible] [illegible] *Allgemeine Ency*[illegible]

[illegible] dramatique da[illegible] 1798, de parents [illegible] en 1831. A [illegible] (1825), qu'il [illegible] belles-lettres et [illegible]. Malgré [illegible] ses premières [illegible] jusqu'en 1832. [illegible] voyages en Alle[illegible] frais du gou[illegible] pièces, dont la [illegible] en 1856. Les [illegible] (Le Jour de [illegible] représenté [illegible] (Comédies) ; [illegible] *Gienganger*[illegible], comédie en [illegible] *Dag paa* [illegible], comédie en [illegible] ; [illegible] *Svend Dyrings Huus* (La Maison de Svend Dyring), tragédie en 4 actes, 1837 ; 2° édit., 1850 ; [illegible] en allemand ; Hambourg, [illegible] traduction par Leo, Leipzig, 1848, et représentée à Berlin en 1849 ; — *Sparekassen* (Le Plumage de geai), comédie en 3 actes, 1844 ; — *Sparekassen* (La Caisse d'épargne), et [illegible] comédies, dans *Lyriske og dramatiske Digte* (Poésies lyriques et dramatiques), 1844-1846, 2 vol. in-8° ; — *Kong Renés Datter* (La Fille du roi René), drame lyrique en 1 acte, 1845 ; 4° édit., 1854 ; cette pièce est le chef-d'œuvre de l'auteur ; elle a été traduite [illegible] en allemand (notamment par Leo, Leipzig, 1853, 4° édit., améliorée 1851, et par [illegible], avec la collaboration de l'auteur, Berlin, 1854, 5° édit., 1854) ; quatre fois en anglais, et représentée sur les principaux théâtres d'Allemagne, d'Angleterre, de Hollande et de Suède. M. [illegible] Lemoine en a fait une imitation, qui a été jouée à Paris ; — *Ninon*, pièce en 5 actes, 1848 ; trad. en allem., par H. Thaulow, Leipzig, 1849 ; — *Federigo*, opéra en 3 actes, musique de H. Rung ; 1848 ; — *Waldemar Atterdag*, drame en 5 actes, 1848 ; — *Tonietta*, comédie en 4 actes, 1850 ; trad. en allem., par [illegible], Leipzig, 1850, et par J. D. [illegible], 1852 ; — *Scheik Hassan*, comédie en 3 actes, 1852 ; — *Den Yngste* (Le Cadet), comédie en 5 actes ; 1855 ; — *Estrella*, comédie en 1 acte, 1856. Les œuvres dramatiques de Hertz ont été réunies sous le titre de *Dramatiske Værker, ældre og nye* ; Copenhague, 1854-1859, 12 vol. in-8°. Tous les genres sont représentés dans ce recueil. L'auteur parle moins à l'imagination qu'au cœur et à la raison. Il trace les caractères d'une main de maître.

Ses autres écrits sont : *Gienganger-Breve eller poetiske Epistler fra Paradis* (Lettres d'un Revenant, ou épîtres en vers, datées du Paradis) ; Copenhague, 1830, 2° édit., 1851 ; auxquelles se rattachent *Quatre Epîtres de Kund le Sélandais*, et le poëme sur *La Nature et l'Art*, qui se trouve dans *Anonym Nytaarsgave for* 1832 et *Forfattrens Nytaarsgave for* 1833 ; ces lettres, qui, pour la forme et le style, rappellent celles du célèbre Baggesen, eurent beaucoup de succès ; l'auteur y combat, avec les armes de l'ironie et de la satire la plus mordante, le mauvais goût que des maladroits imitateurs d'Oehlenschlæger et d'Ingemann avaient introduit au théâtre ; il y soutient avec J.-L. Heiberg, contre Hauch et Andersen, que les œuvres d'art ne peuvent se passer ni de la correction du style ni de l'élégance de la forme ; — *Stemninger og Tilstande* (Dispositions et Circonstances) ; ibid., 1839, 1re et 2e édit. ; dans cette nouvelle, d'ailleurs intéressante et bien composée, l'auteur

[illegible] poète et prédicateur [illegible] 1825 [illegible]

[illegible] Gustave Vasa, libérateur de la [illegible] poëme historique, fort remarquable ; [illegible] 1855, [illegible] B.

[illegible] Hist. [illegible] publiées par Ch. [illegible] Brockhaus, Conv.-Lex. [illegible]

[illegible] (Ewald-Frédéric, comte DE), homme d'État prussien, né le 2 septembre 1725, à Lottin, dans la Poméranie [illegible], mort le 25 mai 1795. Déjà, en quittant l'université de Halle, il fit pressentir quel talent il déploierait dans cette carrière par une dissertation écrite en allemand sur le droit public de Brandebourg, et dont le cabinet ne permit pas l'impression. Obligé de choisir un autre sujet, il fit l'histoire des réunions des princes électeurs, et ce nouveau travail, joint au précédent, le fit attacher au département des affaires étrangères et adjoindre, en qualité de secrétaire, à la légation par laquelle se faisait représenter l'électeur de Brandebourg à la diète électorale réunie pour donner un nouvel empereur à l'Allemagne. En 1747, Frédéric le Grand, ayant reconnu son talent, le nomma conseiller de légation. [illegible] Hertzberg écrivit un mémoire sur

[illegible]

[illegible] qui signent à Pillnitz [illegible] avec laquelle la [illegible] maritimes voulaient [illegible] Prusse. La convention [illegible] Hertzberg regardait [illegible] l'œuvre, l'affecta vivement [illegible], notamment la [illegible] ministres, l'ai[illegible] en 1791 (au mois de [illegible]. Mais elle ne fut [illegible] seulement dé[illegible] affaires étrangères. Il [illegible] son activité à la su[illegible] surveillance de la cul[illegible] et s'occupa de l'his[illegible], travail pour lequel il [illegible] sociétés, mais qu'il [illegible] le second partage de [illegible] les embarras que la [illegible] dans la coalition [illegible] à offrir de nou[illegible], dans une lettre du [illegible] montre à la fois le [illegible] un noble sentiment [illegible] demande n'ayant pas [illegible] regret, qu'il tomba

[illegible] de la littérature alle[illegible] à cœur; son plan de [illegible] d'après les idées de [illegible] activité dans les [illegible] sanitaire. Il chercha, [illegible] à améliorer l'in[illegible] le sort des pay[illegible] campagne, en s'effor[illegible] branche d'industrie se[illegible] de la culture de la [illegible] la réforme de l'écono[illegible] l'exemple à sa [illegible] vie privée, Hertzberg, [illegible] annonçait le [illegible] et sans prétentions; [illegible] monde et presque [illegible]. Comme il était na[illegible], on l'accusait de [illegible] nécessaire au [illegible] chargé et qui [illegible]. C'est là peut-[illegible] surveillait secrè[illegible] trait saillant de [illegible] de la publicité. C'est [illegible] de l'avénement de [illegible], il prononça à [illegible] ans : « Tout état [illegible], la force et la [illegible] ; elle n'est [illegible] événements qui sui[illegible] heureux. » [En-

[illegible] des Grafen von

[illegible] Russie, en 1812 [illegible] dans sa ville natale [illegible] dans ses Mémoires [illegible] une haine [illegible] son père [illegible] sentiments libéraux [illegible] direct [illegible] les doctrines [illegible] niennes, qui étaient [illegible] la plus grande des [illegible] et que [illegible] interdisait rigoureusement. En 1834, il fut impliqué dans des poursuites dirigées contre plusieurs jeunes gens coupables d'avoir [illegible] vers injurieux pour l'empereur [illegible] qu'il n'eût pas assisté au repas où avait été entendue la chanson incriminée, M. Hertzen fut, après une longue détention, envoyé en exil à Viatka, sur les frontières de la Sibérie. Il y était depuis trois ans lorsque le grand-duc héréditaire, maintenant l'empereur Alexandre II, visita cette ville. Grâce à l'intercession de [illegible] prince, M. Hertzen fut transféré dans une ville moins éloignée du centre de la Russie, à Wladimir. En 1839 il eut sa grâce complète, et il alla occuper à Saint-Pétersbourg une place dans les bureaux du comte de Stroganof. Mais il n'avait pas renoncé à ses anciennes opinions, et il les dissimulait si peu que le comte de Stroganof crut prudent de l'éloigner, en le nommant membre du conseil de Novogorod. En 1846, devenu, par la mort de son père, possesseur d'une fortune considérable, il demanda la permission de voyager, et en 1847 il fut autorisé à quitter la Russie. Depuis cette époque M. Hertzen a séjourné successivement en Italie, en France pendant les premiers mois qui suivirent la révolution de Février, jusqu'aux événements de juin, à Genève, et enfin en Angleterre. Il y a fondé une *presse libre russe*, c'est-à-dire une imprimerie pour les ouvrages écrits en langue russe, et dont la publication a été interdite dans les États du czar. De cette imprimerie sont aussi sorties des traductions russes de quelques ouvrages de MM. Louis Blanc, Mazzini, Lelewel et autres, [illegible] naires politiques de M. Hertzen. Ce publiciste raconte que le duc de Noailles, qui se trouvait avec lui sur le pont d'un bateau à vapeur, lui disait : « Vous autres Russes, vous êtes esclaves ou anarchistes. » On ne reprochera pas à M. Hertzen d'être un esclave; mais, sans méconnaître la générosité de ses sentiments, on regrette qu'il ait prêté l'appui d'un remarquable talent aux doctrines socialistes les plus aventurées.

Le premier ouvrage de M. Hertzen fut une série de lettres publiées dans une revue russe à Saint-Pétersbourg, 1842, sous le pseudonyme de *Iskander* (mot persan qui signifie Alexandre) et intitulées : *Dilettantism ve naouké* (Le Di

[illegible] au mois de septembre, 1816, [illegible] (Voix de Russie).

[illegible]

[illegible] Biographie [illegible]

HERVAGAULT (Jean-Marie), faux dauphin [illegible], né à Saint-Lô, le 20 septembre [illegible] à Bicêtre, le 8 mai 1812. Le 23 pluviôse an x (février 1802), il comparut devant le [illegible] de police correctionnelle de Vitry-sur-[illegible] d'avoir abusé de la crédulité [illegible] à l'aide de faux noms et [illegible] qualités, en se donnant pour le fils de [illegible], et de leur avoir escroqué partie de leur [illegible]. Suivant l'instruction, il était le fils d'un [illegible] tailleur de Saint-Lô. Dès l'âge de douze [illegible] quitté la maison paternelle, et s'était [illegible] successivement les départements [illegible], de l'Orne, du Calvados, de Seine-[illegible] et de la Manche, tantôt sous un nom, [illegible], recueillant partout des [illegible]. Sa mère avait été jolie, [illegible] dans son pays [illegible] fils du duc de Valentinois, avec lequel [illegible] quelque ressemblance. Avant de [illegible] le nom de Louis XVII, Hervagault [illegible], il se fit successivement [illegible] pour le fils de M. de La Vaucelle, de [illegible], du duc d'Ursel, et du duc de [illegible] comme vagabond une première [illegible], une seconde fois à Cher-[illegible] à une punition [illegible] et aux instances

[illegible]

[illegible] la ville, de tout bien [illegible] Hollande [illegible] l'État et conservé [illegible] ne doit jamais [illegible] sa mémoire immortelle [illegible] et de reconnaissance [illegible] et en sa famille. » [illegible] besoin d'Hervart pour [illegible] que les émissaires du [illegible] débaucher à [illegible] au service de [illegible] de ces deux affaires, [illegible] millions cinq cent mille [illegible] n'était rien moins [illegible] Hervart fut [illegible] en 1650 en [illegible] ; mais Ma- [illegible] sa perte, et le fit [illegible] novembre 1657. Il [illegible] de Bretagne, [illegible] Fouquet, surintendant [illegible] sans argent, dit à [illegible] votre crédit »; Her- [illegible] deux millions. Zélé [illegible] le refuge des [illegible] des autres [illegible] jusqu'en 1680; [illegible] sa vie, selon la re- [illegible] fortunes acquises [illegible] qui ont [illegible]. Hervart [illegible] avant la ruine [illegible] pour laquelle il s'était [illegible] de La Fontaine, [illegible] plusieurs fois par [illegible] qui en 1693 offrit à [illegible] son hôtel (au- [illegible]), où ce dernier [illegible] forcené, Her- [illegible] cent mille écus [illegible] lors de la défense [illegible] aux pasteurs [illegible] longtemps par ses [illegible] qui achetait

[illegible] au parlement [illegible] en novembre [illegible] une fille du [illegible] été en 1682 [illegible] édits dans la

[illegible] Hervart, nommé [illegible] des finances, [illegible] de sa fortune à [illegible] des finances par [illegible] Dufit. Son frère

[illegible] des troupes [illegible] d'Angleterre [illegible] d'un [illegible] Hervart [illegible] position jusqu'en 1687, époque où il [illegible] Angleterre et se fixa à [illegible]. En 17[illegible] il devint gouverneur de l'hôpital des Réfugiés à Londres. [illegible]

[illegible] *principalement sur l'Alsace et son gouvernement pendant le règne de Louis XIV*; [illegible] — Le Bas, *Dict. encyclop. de la France*. — [illegible] *Histoire de la Ville de La Rochelle*.

HERVAS Y PANDURO (*Lorenzo*), philologue espagnol, né le 1er mai 1735, à [illegible] (province de la Manche), mort à Rome, le 24 août 1809. Entré dans la Société de Jésus, il enseigna la philosophie au séminaire royal de Madrid, puis au collége de Murcie. Il partit ensuite pour l'Amérique, où il séjourna dans les missions jusqu'à ce que ces établissements fussent enlevés aux jésuites. Transporté en 1767 en Italie, Hervas se fixa à Césène, où il s'occupa de l'étude des mathématiques et de la physique, puis de la linguistique. Les jésuites ayant obtenu l'autorisation de rentrer en Espagne, Hervas fit un voyage en Catalogne. Forcé de quitter ce pays, il vint à Rome, où le pape Pie VII le nomma préfet de la bibliothèque Quirinale. On a de lui : *Idea dell' Universo, che contiene la storia della vita dell' uomo; elementi cosmografici, viaggio estatico al mondo planetario, e storia della Terra*; Césène, 1778-1787, 21 vol. in-4° : cet ouvrage se divise en plusieurs parties, qui ont été pour la plupart traduites en espagnol : *Concezione Nascimento, Infanzia e Puerizia*; 1778; — *Pubertà e Gioventù dell' Uomo*; 1778; — *Virilità dell' Uomo*; 1779, 1780, 4 vol.; — *Vecchiaja e Morte dell' Uomo*; 1780; — *Notomia dell' Uomo*; 1780; — *Viaggio estatico al Mondo planetario*; 1780; — *Storia della Terra*; 1781-178[illegible], [illegible] vol.; — *Catalogo delle Lingue conosciute e notizia della loro affinità et diversità*; 1784; — *Origine, formazione, meccanismo ed armonia degl' Idiomi*; 1785; — *Aritmetica delle nazioni e divisione del tempo fra gli Orientali*; 1786; — *Vocabulario Poliglotto, con prolegomeni sopra più di CL lingue*; 1787; — *Saggio prattico delle Lingue, con prolegomeni e una raccolta di orazioni dominicali in più di trecento lingue e dialetti*; 1787; — *De' Vantaggi e Svantaggi dello Stato temporale di Gesenna*; Césène, 1770; — *Lettera sul Calendario Mexicano*, dans le tome II de l'*Histoire ancienne du Mexique* de Clavigero; — *Analisi filosofico-teologica della Natura della Carità*; Foligno, 1792, in-4°; — *Revoluzione*

[illegible]

[illegible] (Don *Joseph-Martin*), marquis d'Almenara, financier, diplomate et écrivain espagnol, né à Uxyar (royaume de Grenade), [illegible] juillet 1760, mort à Madrid, au mois de septembre 1830. Connu d'abord comme financier, il était à Paris administrateur de la banque de Saint-Charles à l'époque de la révolution de 1789. Depuis lors, il resta en France [illegible], et Charles IV le nomma [illegible]. Après la retraite de Azara, il [illegible] auprès du gouvernement français les fonctions de ministre espagnol. En crédit auprès du premier consul, il maria sa fille, en 1802, au général Duroc, et à cette occasion il reçut du roi le titre de marquis d'Almenara [illegible]. Bientôt ses affaires devinrent embarrassées, et, à la fin de 1805, il suspendit ses payements, avec un passif de 40 millions. Il se retira alors en Espagne. Le roi le nomma en 1806 son envoyé extraordinaire à Constantinople; Hervas y resta deux ans. Napoléon s'étant emparé de l'Espagne, la Porte demanda au ministre espagnol des explications que celui-ci ne put donner, et il reçut l'ordre de quitter l'Empire Ottoman. A son retour dans sa patrie, en 1809, Hervas s'attacha au nouveau roi Joseph Bonaparte, qui le fit membre du conseil d'État, puis président du conseil de commerce. Il remplaça [illegible] Romero au ministère de l'intérieur, et [illegible] du grand cordon de l'ordre royal [illegible]. Il accompagna le roi Joseph en France [illegible] une ordonnance de Ferdinand VII le [illegible] du royaume. Après avoir passé quelque

[illegible]

[illegible] les gens de guerre [illegible] les plaines, qu'elles [illegible] toujours impatientes du [illegible] Que si tant de graves [illegible] permettent de se rappeler [illegible] fonctions épiscopales, [illegible] l'évêque offre son utile [illegible] militaire de la province, [illegible] il travaille à convertir les [illegible] raison qu'après les [illegible] et courbés devant le [illegible] les aura rendus plus [illegible] roi des Francs. Il existe [illegible] IX, qui félicite Hervé du [illegible]. Le roi Charles le [illegible] familiers, ne lui aura [illegible] dans la même occasion [illegible]. Ce qui est certain, [illegible] 910, à la mort d'Ana- [illegible], ce roi choisit Hervé [illegible] pour premier con- [illegible] : il ne pouvait at- [illegible] meilleurs conseils. Hervé [illegible] services. En l'année [illegible] envahi la Lorraine (et [illegible] *Lothaire*, comme le [illegible] *Histoire littéraire*, puis- [illegible] régnant à cette [illegible] de tous les grands du [illegible] se rendit auprès du roi [illegible] circonstance, et, suivant [illegible] camp de Charles avec [illegible] hommes bien équi- [illegible] qu'il ne fût prêt à les [illegible]. L'année suivante, [illegible] enveloppé, menacé par [illegible], qui prétendaient [illegible] de la cour un autre [illegible] Haganon, Hervé, [illegible] fidèle, *pontifex fi-* [illegible] archevêque du roi, l'en- [illegible] vigoureux, le com- [illegible] épiscopale, et [illegible], jusqu'à ce que [illegible] apaisée. On ra- [illegible] la fin de sa vie, Hervé [illegible] de Charles le [illegible] à s'expliquer ce [illegible] suppose qu'Hervé [illegible] quand, en l'année [illegible] pour les confier [illegible] de Trèves. Il [illegible] que Charles ait [illegible] dans le temps [illegible] : ce n'est pas [illegible] traiter un libéra- [illegible] des chanceliers [illegible] ne paraît pas [illegible] cette table. Une [illegible] rendant l'ab- [illegible] [illegible] l'année 9[illegible]. Il y a plus : [illegible] du roi Charles [illegible] archevêque de Trèves, [illegible] date du mois [illegible] 91[illegible], et [illegible] du roi se trouve celle du [illegible] cem *Ratbodi*, *archiepiscopi* [illegible] *collaris*. Ainsi, de deux choses l'une : ou Ratbod, archevêque de Trèves, avait dès l'année 91[illegible] le sceau royal des mains d'Hervé ; ou Charles le Simple avait à la fois plusieurs [illegible]. Quoi qu'il en soit, il est clair que l'hypothèse de Mabillon est mal fondée, et que si, vers l'année 920, l'archevêque de Reims abandonna le roi Charles, il ne faut pas donner pour cause de cet abandon un acte d'ingratitude royale, que l'*Histoire littéraire* appelle, par euphémisme, un *trait de politique* : cette destitution dont on a tant parlé n'a pas eu lieu. Il n'est pas d'ailleurs certain qu'Hervé ait jamais trahi la cause de Charles. On raconte qu'il sacra son rival, le roi Robert, le 29 juin 922, c'est-à-dire [illegible] avant de mourir, et c'est la preuve qu'on donne de sa trahison. Mais cette preuve n'est fournie que par un témoin, dom Mabillon ; et c'est un témoin bien moderne. Les anciens annalistes, Odorannus et plusieurs autres, attestent, au contraire, que le roi Robert fut sacré par Gauthier, archevêque de Sens ; et nous les croyons plus volontiers.

La politique et la guerre furent donc les occupations principales d'Hervé. Cependant, il ne négligea pas l'administration de son diocèse. On lui doit le rétablissement de plusieurs églises ou abbayes ruinées, entre autres de l'abbaye de Mouson. C'est aussi sur sa convocation qu'eut lieu le concile de Troslei. Les statuts de ce concile, une lettre, et deux sentences, l'une d'excommunication, l'autre d'absolution, voilà tout ce qui nous reste des œuvres d'Hervé.

B. H[illegible].

Gallia Christiana, t. IX. — *Histoire littéraire de la France*, t. VI, p. 1[illegible]. — [illegible], *[illegible]*, lib. IV.

HERVÉ, moine français, né dans la [illegible] moitié du onzième siècle, mort vers l'année [illegible]. On le voit abbé de Redon, au diocèse de Vannes, dès l'année 1141. L'année suivante, le [illegible] Alain Fergant, duc de Bretagne, vint lui demander le pardon des injures qu'il avait faites aux religieux de Redon. Hervé ne lui refusa pas cette grâce ; mais, suivant l'usage, il en exigea le prix. On voit ensuite Hervé engagé dans un long procès avec les religieux de Quimperlé au sujet de l'île de Guédel, dont les deux monastères s'attribuaient la possession. L'histoire de ce débat a été écrite par Gurhedenus, moine de Quimperlé ; elle est plus [illegible]

[illegible] Bernard Pez a publié ce commentaire dans le tome III de ses *Anecdota* ; [illegible] *Expositio* [illegible] *Hierarchia* [illegible] dans une lettre [illegible] sur la [illegible] aujourd'hui [illegible] les *Annotationes de Jérémie*. Dom [illegible] et les auteurs de l'*Histoire littéraire* ont [illegible] plusieurs exemplaires de ses gloses inédites, dans les monastères de Pontigny et de Vauluisant. — [illegible] dans un manuscrit de Clairvaux, qui se trouve aujourd'hui à la bibliothèque de Troyes (*Catalog. génér. des mss. des départem.*, t. II, p. 281 ; — *Expositio in Deuteronomium*, dans un autre manuscrit de Clairvaux, que possède également la bibliothèque de Troyes, n° [illegible] du catalogue récemment publié ; — [illegible] *in Ecclesiasten*, dans les bibliothèques de Pontigny et de Vauluisant, suivant les auteurs de l'*Histoire littéraire* : n'est-ce pas, suivant M. Harmand, bibliothécaire de Troyes, le même traité que contient le num. 642 de cette bibliothèque ? — *Commentaria in libros Judicum et Ruth*, dans le résidu du fonds de Saint-Germain-des-Prés, à la Bibliothèque impériale, paquet [illegible], n° [illegible] ; — *Expositio super Epistolas S. Pauli* : attribuée longtemps à saint Anselme, cette exposition a été publiée sous le nom de l'archevêque de Cantorbéry, par René [illegible], en [illegible], in-fol. ; — *Expositio* [illegible] *Prophetas* [illegible] dans la bibliothèque de Vauluisant ; — [illegible] *Cantico* [illegible], dans le num. 447 de la bibliothèque de Troyes ; — *De* [illegible] *S. Cypriani*,

[illegible]

[illegible] de [illegible] Un [illegible] font [illegible] In[illegible] huit [illegible] De [illegible] Mentis, [illegible] lexite In[illegible] édition de cet [illegible] la première [illegible] in-fol.; et la se[illegible] signale [illegible] 1533, in-4°. Le traité [illegible] Papa, qui se [illegible] lat. num. 4232, et [illegible] num. 57, a été [illegible] seizième siècle, [illegible] publié. Ses [illegible] Rolard, ont pour [illegible] De Paupertate [illegible] De speciebus, De [illegible] Institutione [illegible] in primum et [illegible] De Divisio[illegible] Porphyrii, [illegible] enfin Trac[illegible] quelquefois at[illegible] Épîtres de saint [illegible] nom de saint [illegible] a été restitué à [illegible] On a commis une [illegible] auteur du traité [illegible] titre Defen[illegible] de la Sor[illegible] trois traités : De [illegible] De Baptismo, [illegible] autre catalogue. [illegible] de son Com[illegible] ils ne sauraient [illegible] des traités [illegible] connus ; et c'est [illegible] que l'on prend rare[illegible] bibliothécaire de la [illegible] mérite une tout [illegible] attribution qui n'a [illegible] est dépourvue [illegible] manuscrit, les trois

B. H.

[illegible] t. I, p. 598. [illegible] ecclésiastique, t. I, [illegible]

[illegible] médecin français, vi[illegible] siècle, à Rouen, sa [illegible] profession. Il publia [illegible] de la chirurgie, qui, [illegible] réimprimé deux [illegible] petit volume garda [illegible] d'un siècle ; mais [illegible] au temps de Henri II, [illegible] Louis XIII, qu'un [illegible] Montigny, [illegible] surgie les mots qu'[illegible] raison, dit-il, [illegible] pour [illegible] livre de [illegible] Romains. S'ay voulu [illegible] pour toute la chirurgie [illegible] comme un architecte [illegible] chérit pour son antiquité, [illegible] l'appuyer par où il tomboit et s'y [illegible] l'abbattre pour en bastir un [illegible] de ses ruines. » Le sieur de Montigny est, à notre avis, un pauvre architecte, et il nous eût laissé un profond regret, si, après avoir lu son [illegible], nous n'eussions retrouvé cette belle langue du seizième siècle qu'il calomnie et cette [illegible] *sifiee des mots sentant si fort le Gaulois* dont il est bien à tort affusqué.

Hervé-Fierabras, oublié par tous les biographes, était un praticien instruit, écrivant [illegible] latin, et qui, voulant servir dans les principes généraux de leur art les jeunes chirurgiens, se décida à publier pour eux ses principes dans la langue peu scientifique, mais vraiment [illegible], qu'employaient à cette époque Bernard de Palissy, Ambroise Paré et le docte Baleur ; il ne [illegible] en aucune manière inférieur à ces grands modèles. Nous donnons ici le titre abrégé des deux premières éditions de son livre : *Méthode [illegible] et facile pour aisément parvenir à la vraye intelligence de la Chirurgie, en laquelle est déclarée l'admirable construction du corps humain, le symbole du corps avec l'âme, régime de vivre très-singulier, la manière de garder sa santé et d'éviter maladie, avec aucuns secrets de l'âme non encore mis en lumière ;* le tout recueilly des bons autheurs. A Paris, s. d. (1550), in-12 (la 1re édition seule est datée).

Fierabras appartient à cette école [illegible] des grands observateurs qui étudièrent les anciens, mais sans être asservis à leurs principes, et qui substituèrent l'expérience aux vaines théories ; il flétrit surtout avec énergie les [illegible] charlatans qui, à son époque, rendaient si difficile l'exercice de la médecine fondée sur l'expérience ; il se demande avec raison « pourquoi les grands secrets de la nature leur auroient été révélés, pour être celés aux médecins » ; et après avoir peint en quelques mots les empiriques de son siècle, il s'écrie : « Voilà les vertus dont [illegible] insolents se introduisent en la faveur du peuple, blâmant la secte rationelle et logicale [illegible] par fables, ou mensonges des belles cures qu'ils parjurent avoir faites, auxquelles faict adjouter foy leur simulée périce et déceptive simplicité. Les autres plus effrontés se ingèrent traicter tous malades, et (comme qui rien ne sait de rien ne doubte), d'une effrénée témérité et impudente arrogance, promettent santé [illegible]

[illegible]

[illegible] conjecture [illegible] empirique ignorant puisse [illegible] accueillir ! [illegible] vos [illegible] audaces ! »

[illegible] loin, on le voit, du baume de [illegible] qui a fourni de si joyeuses saillies à [illegible] de Don Quichotte. On sait, d'après la [illegible], que le fameux elixir de Fierabras avait [illegible], dans l'origine, par un géant, roi [illegible], fils de l'amiral Balan, conquérant [illegible] de Jérusalem ; mais il n'est pas [illegible] que Cervantes, dont les connaissances [illegible] variées, ait eu quelque réminiscence [illegible] encore alors dans la science, et l'ait [illegible] dans son chef-d'œuvre immortel.

Ferdinand Denis.

[illegible], *Préface de la 2e édition corrigée [illegible] D. Quichotte de la Manche*, [illegible] par M. Viardot, t. I, p. 144.

[illegible] ou HERVÉ (*François* d'), sire de [illegible] *Canteloup et Sauxeboeuf* (1), poëte [illegible] français, né près de Valognes (Normandie) [illegible] en 1630. Il était commandeur de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. On a de lui : *Le Panthéon et le Temple des oracles où [illegible] la fortune*, 1630. Cet ouvrage est un [illegible] plus obscurs de ce genre ; la rareté en fait [illegible] seul mérite. Les oracles qui y sont contenus [illegible] des quatrains où la raison et la rime [illegible] maltraitées. Hervé prétend cependant [illegible] son livre offre,

[illegible] tant de perfection
[illegible] refuge à toute nation,

(1) [illegible] Valognes, département de la [illegible]

[illegible]

HERVEY [illegible] traducteur [illegible] mort à Reims [illegible]

[illegible]

(1) C'est par erreur [illegible]

[illegible] et à [illegible] Le cardinal [illegible] le [illegible] plaça chez Marcel Cervin, [illegible] (depuis pape sous le [illegible] fut chez ce nouveau [illegible] plusieurs ouvrages des [illegible] grecs. En 1545, lorsque [illegible] Paul III pour présider le [illegible] commena Hervet, qui s'y [illegible] et notamment par [illegible] les mariages clandes[illegible] beaucoup à faire [illegible] mariage. Hervet resta en [illegible] De retour en France, il fut [illegible] grand-vicaire de Jean [illegible] Noyon, et fut pourvu de [illegible] Cravant près Beau[illegible] années, combattant [illegible] et ses prédications, [illegible] qui se répandait dans le [illegible], son évêque, vou[illegible] et de ses lumières, l'em[illegible] (1561), où devaient [illegible] docteurs catholiques et [illegible] un brillant rôle. Il y [illegible] cardinal de Lorraine, ar[illegible] l'attacha à sa personne, [illegible] de Trente (1562-1563), [illegible] donna un canonicat à [illegible] les docteurs de la fa[illegible] longue et vive dispute [illegible] propositions hétérodoxes [illegible] pour lesquelles il fut [illegible] avec peu de ménage[illegible] de son côté beaucoup [illegible]; cependant, il finit [illegible] retrancha les passages in[illegible] en paix, et dans un âge [illegible] son tombeau l'épitaphe

[illegible] corpus inane,
[illegible] quies.
[illegible] quinque, refellens
[illegible] falsa suis.

[illegible] beaux esprits qu'a pro[illegible] Hervet en ces termes :

[illegible] clarescere, qualis,
[illegible] Hervetius ore;
[illegible] acre flagellum :
[illegible] vindice mendis
[illegible] loquuntur.

[illegible] parlant des traduc[illegible] celui-ci s'exprime [illegible] qu'il sait conserver [illegible] et Sylburg, loin [illegible] Hervet de né[illegible] dans sa traduc[illegible] jugement de Baillet, il [illegible] dans ses traductions [illegible], mais il ajoute [illegible] « La multitude de [illegible] combien il était [illegible] plus d'érudition que

[illegible] sion. » On a de lui : [illegible] *Orationem* [illegible] *latinam* [illegible]; 2° *De* [illegible]; 3° *De* [illegible]; 4° *De* [illegible] *clandestinis*. Par un singulier [illegible] dans ses trois discours Hervet a [illegible] prouver : d'abord qu'il fallait [illegible] ensuite qu'il fallait le [illegible] était libre de la [illegible] de [illegible]. Hervet était [illegible] lorsqu'il s'amusait à composer [illegible] pareilles puérilités. 5° *De* [illegible], trad. en français par [illegible], Orléans, [illegible], in-8° ; 6° *De Amore in* [illegible] *opusculum, quomodo oporteat* [illegible] *audire Poemata*, etc. ; Orléans, [illegible]; *Orationes : De Patientia*; *De* [illegible]; *De grati animi virtute*; *item* [illegible] *eodem Hervetio e græco, Basilii Magni* [illegible] *adversus Irascentes, et sermo de* [illegible] *phoclis Antigone*; *Epigrammata* [illegible]; Lyon, 1541, in-8° ; — *Zacharias* [illegible] *Ammonius, Dialogus, quod Mundus* [illegible] *Deo coæternus, latine versus* ; Venise, [illegible], in-8° ; — *Alexandri Aphrodisei* [illegible] *naturales et morales de Anima*, [illegible] *latinum conversæ* ; Bâle, 154[illegible]; — *D. Joannis-Chrysostomi Homiliæ* [illegible] *e græco in latinum conversæ* ; Venise, [illegible] et Anvers, 1552 ; — *Theodoreti, episcopi* [illegible] *Eranistes, seu polymorphis libri* [illegible] *dem Hæreticorum improbarum* [illegible] *Fabularum Compendium ; ejusdem Divinorum Decretorum seu Dogmatum* [illegible], *latine versa* ; Bâle, 1549, in-8° ; — *Palladii, episc. Helenopolitani, Historia Lausiaca*, [illegible] *non Theodoreti, Cyrensis episcopi*, [illegible] *Historia*, *latine*, etc. ; Paris, 1555, in-8° ; — *Oratio ad Concilium Tridentinum, qua suadetur ne matrimonia quæ contrahuntur a filiis familias sine consensu eorum in quorum sunt potestate habeantur deinceps pro legitimis* ; Paris, 1556 et 1563, in-4° ; — *Basilicon, seu Imperialium Constitutionum libri VIII, in quibus continetur totum jus civile a Constantino Porphyrogeneta, in* [illegible] *redactum* ; Paris, 1557, in-fol. Annibal [illegible]brot fait remarquer « qu'Hervet n'a traduit ici que six livres des Basiliques, qui sont les 2[illegible], 29, 45, 46, 47 et 48, et qu'il ne savait pas assez de jurisprudence pour bien réussir dans sa version ; — *Joannis grammatici, Philoponi, Commentaria, in tres libros Aristotelis de Anima*, etc. ; Lyon, 1558, in-fol. ; — *Theodori Metochitæ Paraphrasis in Aristotelis Physica et parva naturale*, etc. ; Bâle, 1559, et Lyon, 1615, in-4° ; — *De recuperanda ecclesiasticorum disciplina oratio, qua interpretatur*

[illegible] saint Grégoire, évêque de Nysse, [illegible], évêque de [illegible], du saint [illegible] trad. du grec en fran[illegible] à un Dieu en [illegible]; Paris, [illegible], in-8°; — Épître [illegible] au peuple de l'Église catholique, [illegible] les différends qui sont [illegible] en la religion chrétienne; Paris, [illegible], in-8°; — Épître aux ministres, prédicants [illegible] de la nouvelle Église de ceux [illegible] et croyants à la parole; [illegible], in-8°; — Épître envoyée à un [illegible] des nouveaux évangélistes, en laquelle est clairement montré que hors l'Église catholique il n'y a nul salut; Paris, 1561, in-8°; — Catéchisme ou Sommaire de la foi et devoir du vrai chrétien, selon la doctrine évangélique et sens de l'Église en anciens docteurs d'icelle, etc.; Paris, 1561, in-8°; à la suite des Demandes et Réponses à Jean Calvin sur son livre De la Prédestination [illegible] par A. du Val; — Réponse à ce que les ministres de la nouvelle Église d'Orléans ont écrit contre aucunes miennes [illegible] et livres [illegible]; Paris, 1562, in-8°; — Les [illegible] et Finesses du diable pour tâcher à abolir [illegible] sacrifice de Jésus-Christ; Reims, [illegible]; — Traité du Purgatoire, auquel [illegible] les opinions des nouveaux évangélistes de ce temps; Paris, 1562, in-12; — [illegible] sur ce que les pilleurs, voleurs et brûleurs d'églises disent qu'ils n'en veulent [illegible] prêtres; Reims, 1562, in-8°; [illegible] Hervet en 18 parties [illegible]

[illegible] ou [illegible] Clementis Alexandrini Opera [illegible] — [illegible] hoc est [illegible] philosophiae [illegible] en latin; Paris, [illegible] in-fol.; — [illegible] illustrés des [illegible] trad. du latin; [illegible] Africani ad [illegible] Epistola, [illegible] dans l'édition d'[illegible] 1604, in-fol.; — [illegible] Quaestiones in [illegible] ralipomenon, [illegible] dont du P. [illegible] Epistola de [illegible] in concilio Tridentino [illegible] Stanislaum, [illegible] pontificum. Ces [illegible] dans le Mercure [illegible]

De Thou, Éloges, et [illegible] du Maine et La Croix du Maine [illegible] Rouquet, [illegible] Aurelia [illegible] Spondanus. — [illegible] [illegible] servir à l'histoire des [illegible] t. XX, p. [illegible] — [illegible] de l'Orléanais [illegible]

* HERVEY (John), [illegible] homme politique et [illegible] John Hervey, [illegible] 1696, mort le 9 [illegible] lodge, et fut [illegible]

[illegible]

[illegible] ouvrages sont : [illegible] — [illegible] *quality*; 1753, in-8°; — [illegible] *or a series of dialogues* [illegible] *most important subjects*; [illegible]. La correspondance d'Hervey [illegible] 2 vol. in-8°. [illegible]

[illegible] *General Biogr. Diction.* [illegible] *Dict.*

* HERVEY (*Thomas-Kibble*), poète [illegible], né à Manchester, vers 1804. Il fréquenta l'université de Cambridge sans y prendre ses degrés, travailla quelque temps chez un avoué, et finit par s'abandonner à son goût pour la poésie. Son premier ouvrage, *Australia and other poems* (1827; 2e édit., 1829), est peut-être ce qu'il a fait de mieux sous le rapport de la délicatesse et de l'élégance. Il a dirigé quelques journaux, entre autres l'*Athenæum*, qu'il a quitté en 1856. On a encore de lui : *Illustrations of modern Sculptors*; — *The Poetical Sketch-Book* (L'Album poétique); — *The Book of Christmas* (Le Livre de Noël); — *The Devil's Walk* (La Ronde du Diable), petit poëme fantastique, etc.

Sa femme, miss *Eleonora-Louisa Meteyard*, née en 1811, à Liverpool, s'est fait connaître par quelques volumes de vers et de romans, tels que : *The Landgrave*, 1839, poëme dramatique; — *Margaret Russell*, autobiographie anonyme; — *The Pathway of the Fawn* (Le Sentier du Faon), esquisse de mœurs, etc. P. L—y.

Men and Women of the Time.

* HERVEY-SAINT-DENYS (*Marie-Jean-Léon* D'), sinologue et publiciste français, né à [illegible]

[illegible] Paris, 1825, [illegible] [illegible] (Leipzig?) [illegible] Il termina la [illegible] Essais [illegible] sur l'[illegible] et le premier volume de sa traduction [illegible] Kin-ping-mei, l'un des [illegible] romans chinois. L. R.

[illegible]

[illegible] DE CHANTELOUP (J.-G.), [illegible] français, né à Paris, en 1683, mort dans la même ville, le 20 août 1747. Commissaire [illegible] des bois à bâtir dans la capitale, [illegible] de ses emplois, et joignit à [illegible] le titre de [illegible] des [illegible]. On a de lui un [illegible] Traité [illegible], Paris, 1748, in-12, qui [illegible] à joint un [illegible] et une petite [illegible] de [illegible]. J. T.

Quérard, *La France littéraire.*

[illegible] (*Jean-Baptiste-Michel-René* [illegible], baron D') général français, né à Paris, le [illegible] 1760, mort dans la même ville, le [illegible] 18[illegible]. A l'âge de dix-neuf ans il entra [illegible] dans le corps de l'artillerie [illegible] il passa comme lieutenant [illegible] au service dans [illegible] plusieurs blessures au siége de [illegible], et revint en France le 20 mai 1782. [illegible], le 13 juin [illegible] de Cherbourg, et prit part au [illegible] cette ville. Capitaine au régiment d'artillerie [illegible] en 1788, il fut fait chevalier [illegible] en 1790, et chef de brigade en [illegible] colonel le 14 juillet 1793, il commanda [illegible] dans les établissements français [illegible] jusqu'à la reddition. Après avoir [illegible] de guerre, il arriva à [illegible] dans la mère patrie au [illegible]

[illegible]

[illegible] parmi ses plus belles œuvres [illegible] *Démosthène*; Procope, [illegible]; Bâle, [illegible], in-fol., et les *Scriptores Rerum Germanicarum* (1532).

Son fils, *Gaspard* HERWAGEN, enseigna le droit à Bâle, et a laissé plusieurs écrits de jurisprudence. [illegible]

Baillet, *Vie des Savants*, [illegible]. — [illegible] *Onomasticon literarium*, [illegible].

HERWART DE HOHENBURG (*Jean-Georges*), érudit allemand, né en 1564, à Augsbourg, mort le 15 janvier 1622, à Munich. Issu d'une ancienne famille patricienne, il fit ses études à Ingolstadt, entra dans la carrière administrative, et arriva aux plus hautes dignités. Il servit durant quarante-cinq ans comme conseiller particulier trois princes qui régnèrent successivement en Bavière. Il possédait une très belle bibliothèque, qu'il légua par testament au couvent des jésuites d'Ingolstadt, et qui passa plus tard à l'université de cette même ville. On a de lui : *Catalogus græcorum manuscriptorum codicum, qui asservantur in inclyta seren. Bavariæ ducis bibliotheca*; Ingolstadt, 1602; — *Thesaurus Hieroglyphicorum, e museo J.-G. Herwart ab Hohenburg*; Augsbourg, 1610; — *Tabulæ arithmeticæ* [illegible] *universales*; Ingolstadt, 1611. [illegible] cet ouvrage, Herwart a le premier répandu l'usage des logarithmes parmi les mathématiciens allemands; — *Novæ, veræ et exactæ Calculum astronomicum revocatæ Chronologiæ*, [illegible] *temporum ab origine mundi supputationis capita præcipua*; Munich, 1612; — *Ludovicus IV imperator defensus contra Bzovium, cum mantissa aliorum Bzovii in historia errorum*; ibid., 1618; — *Additiones et emendationes in Marci Welseri libro de Rebus Boicis*; Augsbourg, 1777; — *Admiranda ethnicæ Theologiæ Mysteria propalata*; Ingolstadt, 1623. R. L.

Veith, *Biblioth. august.* *Alph.*, X, [illegible]. — [illegible] und Gandershofer, *Ergaenzungen zu Kobolt's* [illegible] *chen Gelehrten-Lexicon*. — Wachler, *Geschichte der historischen Forschungen*, vol. I, part. II, p. [illegible]. — Ersch et Gruber, *Allgem. Encyklopaedie*.

HERWART VON HOHENBURG (*Jean-Frédéric*), frère du précédent, a écrit sur l'art de monter à cheval un ouvrage qui est très-estimé des connaisseurs : *Von der hochberühmten adeligen und ritterlichen Kunst der Reuterei*; Tegernsee, 1581, in-folio, avec des gravures. R. L.

Ersch et Gruber, *Allgemeine Encyklopædie*.

* HERWEGH (*Georges*), poète allemand, est né à Stuttgard, le 31 mai 1817. Il débuta dans la carrière des belles-lettres par quelques

[illegible] avec trop d'ardeur [illegible] avec esprit l'entrevue de [illegible] roi de Prusse, Guillaume IV, [illegible] du peuple demandant [illegible] pour ses sujets. M. Herwegh pu[illegible] lettre qui eut pour [illegible] des États prussiens. [illegible] la Suisse, et se fit naturaliser [illegible] canton de Bâle. En 1844 il vint à [illegible] avec les chefs du parti radical, et [illegible] de 1848, il organisa à Paris [illegible] allemands, français et allemands qui [illegible] la même année le grand-du[illegible] de Bade avec l'intention de révolutionner les [illegible] de l'Allemagne. Cette tentative [illegible] échoua complètement : la légion fut [illegible] par les soldats wurtembergeois dans [illegible] combat de Schopfheim (27 avril 1848); M. Herwegh s'enfuit, et ne dut son salut qu'à [illegible] et au sang-froid de sa femme (fille d'un [illegible] de Berlin), qui l'avait suivi sur le [illegible] de bataille. Il vit depuis lors retiré en [illegible]. Outre le volume cité, on a de lui un [illegible] volume des *Poésies d'un vivant*, qui [illegible] pas le même succès que le premier, et *Ein-[illegible] aus der Schweiz* (Vingt-[illegible] de la Suisse); Zurich, [illegible], 1843, publié en commun avec [illegible].

R. Lindau.

[illegible]

[illegible] (Nouvelle-Amélie, [illegible]), femme politique et [illegible] française, née le 15 septembre 1783, à [illegible]

[illegible]

[illegible]

s'éleva à plus de cent [illegible] sans rire à cette [illegible] fut d'un particulier. Le [illegible] point ; il demeura fidèle à ses amis, [illegible] sant pour les malades, secourable envers les pauvres. Il donna un singulier exemple de reconnaissance. « On dit, écrit [illegible] allé à l'église Saint-Denis, il voulut voir d'abord le tombeau de Charles VIII. Après s'être arrêté quelque temps dans un [illegible] devant ce monument, il se mit à genoux, comme s'il eût été devant un objet de [illegible] mouvement de piété surprit ceux qui étaient autour de lui ; ils s'imaginèrent qu'il [illegible] Charles VIII le culte qu'on rend aux [illegible] religion, [illegible] simple et crédule [illegible] n'invoque pas ce prince, je ne lui [illegible] mais il a apporté en France une maladie qui m'a comblé de richesses ; et pour un si grand bienfait, je lui rends des prières que j'estime [illegible] pour le salut de son âme. » — Héry, [illegible] de Rome, s'était perfectionné sous les leçons de Antoine Saillard et Jacques Houllier ([illegible]), et avait obtenu la place de lieutenant du premier barbier chirurgien du roi. On a de Héry un seul ouvrage, jugé fort diversement, et dont le principal mérite est d'être [illegible] pié sur les livres des meilleurs médecins. [illegible] Écrit sans goût et avec beaucoup d'[illegible]

[illegible]

[illegible] (Henri), pianiste allemand, né à [illegible] janvier 1803. Il fit ses premières [illegible] sous la direction de son père et du [illegible], et vint en 1817 à Paris [illegible] Conservatoire, il remporta le [illegible] prix de piano et débuta au Théâtre [illegible] concert [illegible] Catalani [illegible] avec le violoniste [illegible] Angleterre, l'Europe et l'Amérique [illegible] il se fit entendre en Amérique [illegible] partout, il obtint de grands succès. H. Herz est l'inventeur du dactylion, [illegible] qui sert à donner plus d'étendue à la main [illegible] et à fortifier les doigts, et à rendre le jeu plus égal et plus harmonieux. [illegible] occupe une place distinguée parmi les [illegible] pianistes de l'époque. Son jeu est [illegible] et pureté. Quant à ses compositions [illegible] de deux cents, [illegible], mais [illegible] qui [illegible]. Sa Méthode [illegible] R. L.

[illegible] ibn Abd-al-Malik (Abou'l-Wa[illegible]), [illegible] khalife et dixième de la dynastie [illegible], né en [illegible] de l'hégire ([illegible]), mort le [illegible] rebi' al-Akhir de l'an 125 [illegible]. Il était frère du khalife Yézîd, [illegible] 105 (27 janvier 724). [illegible] (Walîd) [illegible] lui succéda en vertu d'une coutume qui est entrée depuis dans la loi

[illegible]

[illegible]

[illegible] les plus distingués, il montra [illegible] positions que ses [illegible] signalé par son humanité, sa prudence et sa libéralité. Son père l'initia de bonne heure à l'art de gouverner, et le fit reconnaître pour son [illegible] en 170 (787). Le [illegible] à la mort d'Abd-er-Rahmân, le [illegible] (31 août 787), Hescham, qui se trouvait [illegible] du défunt à Mérida, y fut proclamé [illegible] frère Abd-Allah, qui était dans [illegible] donc, voulut se faire [illegible] cette prétention ayant été [illegible] principaux fonctionnaires, il se révolta [illegible] et fit alliance avec son frère [illegible]. Ces deux princes entreprirent de se rendre [illegible] dants chacun dans son gouvernement. [illegible] vaincu par l'émir lui-même, en 173 (789), fut poursuivi jusque dans la province de [illegible], où il se soumit. Abd-Allah, assiégé dans [illegible], avait déjà fait sa paix. La fin des troubles civils permit aux musulmans de tourner leurs armes contre les chrétiens. De 175 à 179 (791 à 795) ils firent plusieurs incursions en Castille, en Galice, en Cerdagne, et s'avancèrent jusque sous les murs de Narbonne. Le cinquième du butin fait dans ces expéditions appartenait à Hescham, qui la consacra à la construction de la grande mosquée de Cordoue. Cet édifice, qui ne le cédait en rien aux mosquées de Damas et du Caire, était soutenu par douze cents colonnes. Il en reste une partie, qui est comprise dans la cathédrale de Cordoue. Hescham fit restaurer le pont romain de cette ville. Ses sujets le surnommèrent *Radhi* (aimable) et *Adil* (juste). Les historiens font de lui le plus beau portrait : il diminua les impôts et protégea les lettres; il envoyait dans chaque province des délégués chargés d'examiner si les gouverneurs ne se rendaient pas coupables de malversations; il payait la rançon des musulmans tombés entre les mains de l'ennemi, et secourait les malheureux de toutes les religions. On regrette d'avoir à ajouter qu'il fit construire d'affreux [illegible] sur les terres de ses ennemis, et qu'il prit une mesure inique à l'égard des chrétiens de ses États : il leur interdit l'usage du latin, pour les forcer d'étudier la langue arabe. A [illegible], son fils Hakem I[er] lui succéda. E. Beauvois.

Ibn el-Coutiah (Le fils de la Gothe), [illegible], trad. par Cherbonneau, dans *Journ. Asiat.*, [illegible], p. [illegible]-477. — Makkari, *The History of the Mohammedan Dynasties in Spain*, trad. par Pascual de Gayangos; Londres, [illegible], 2 vol. in-4°; t. II, p. [illegible]. — Casiri, *Bibl. Arabico-Hispana Escurialensis*, II, [illegible]. — Rodrigo de Tolède, *Historia Arabum*, à la suite de la trad. d'Elmacin, par Erpenius. — Condé, *Hist. de la Dominacion de los Arabes en España*, t. I, p. [illegible], etc.

[illegible]

[illegible] sans date, in-4° ; Douai, [illegible] ; Anvers, 1565, in-8°. [illegible]

[illegible]

[illegible] (Richard), [illegible] né en 1546 (1), mort [illegible], en [illegible]. Il [illegible] déjà très-versé dans la langue grecque [illegible] de se recevoir en [illegible] dans la Compagnie de Jésus. Il habita quarante-quatre années [illegible] villes [illegible], et durant la plus grande partie de ce temps il professa les belles-lettres. On a de lui : *Instructiones Grammaticae* [illegible] ; — *Institutiones Linguae Graecae* ; — *Compendium Linguae Graecae ex Nicolao Clenardo* ; — *Compendium Linguae ex Emmanuele Alvaro* ; — *De quantitate Syllabarum* ; — une traduction du poëme grec de [illegible]

(1) C'est par erreur que [illegible] ; ils ont [illegible] de sa mort.

[illegible] ce livre en différentes [illegible] Ingolstadt, 1686, [illegible] — [illegible] Munich, [illegible] — Vita Christi [illegible] Munich, 1657, in-12 ; — [illegible] Munich, 1670, 1735, in-4° ; — [illegible] demonstratur [illegible] librorum IV de [illegible] Christi ; Munich, 1660, in-12 ; — [illegible] Constantini Cajetani [illegible] Ingolstadt, 1660, in-12 ; — Vita et [illegible] Thomae a Kempis [illegible] corpore, non longe [illegible] ; ex Codd. [illegible] Ingolstadt, 1658, [illegible] Paris, 1661, in-8° ; — [illegible] de Imitatione [illegible] Franc. [illegible] Paris, 1651, [illegible] Thomaeum ; [illegible] 1658, in-12 ; — LXX Palmae, seu [illegible] IV Thomae [illegible] LXX [illegible]

[illegible]

[illegible] de là, par exemple, [illegible] lyrique d'Hésiode, dont [illegible] prenant une sorte de milieu, [illegible] core Hésiode avant Homère, les plaçant l'un et l'autre quatre cents années avant [illegible] c'est-à-dire au commencement du [illegible] siècle. Les critiques d'Alexandrie crurent, au contraire, avoir de bonnes raisons pour mettre entre eux un assez long intervalle, se fondant principalement sur la comparaison, dans le fond et dans la forme, des plus anciens et des plus authentiques parmi les poèmes qui leur étaient attribués. Ils remontèrent Homère d'un siècle ou davantage, et rapprochèrent Hésiode de l'ère des olympiades, déclarant [illegible] gliés, conséquemment [illegible] rentes que les caractères de leur poésie aux yeux des connaisseurs.

Tout dans les ouvrages qui nous sont parvenus sous le nom d'Hésiode, et notamment [illegible] Œuvres et Jours (Ἔργα καὶ ἡμέραι) [illegible] torité, semble venir à l'appui de cette opinion, bien qu'elle paraisse à la rigueur se concilier avec celle d'Hérodote; car ce sont [illegible] siècle représentent, dans ce qu'ils ont de commun, un seul et même grand développement de la poésie grecque, encore exclusivement épique, et dans leurs différences, les phases distinctes et les divers théâtres de ce développement: en Ionie, l'épopée héroïque et historique, en Béotie l'épopée morale et didactique. Le caractère d'Hé-

[illegible]

[illegible] de chronique [illegible] nombre de fragments [illegible] qu'on [illegible] *Généalogies* [illegible] ces différents noms [illegible] corps d'ouvrage, d'une [illegible] quelques-uns des autres poèmes [illegible] en cinq livres [illegible] attribuait [illegible] Hésiode [illegible] lien qu'il [illegible] par le [illegible] ton du *Bouclier d'Hercule* [illegible] qui en est le véritable [illegible] mais, séparée, de la description [illegible] d'Achille dans l'*Iliade*, ne saurait, malgré le sentiment d'Apollonius de Rhodes [illegible] *du Ciel* [illegible]



[illegible]

françaises, [illegible] *térateur*; Pise, 1815, in-8°; — [illegible] *quelques* [illegible] *pour servir à l'histoire* [illegible] *avec des additions* [illegible] 2 vol. in-8°; — [illegible] *Sur la colonne de la place* [illegible] 1820, in-8°; — *Inscription* [illegible] *daille gravée par Gatteaux* [illegible] *la naissance du duc de Bordeaux*, 1820; — *Discours* [illegible] *gué sur Massillon*, [illegible] *fections des plus belles* [illegible] *quence sacrée, pour ceux qui se destinent* [illegible] *loquence sacrée*; 3e édition, [illegible] in-8°; les *Mélanges historiques* [illegible] avaient d'abord paru dans [illegible] de ce prédicateur; — *Lettre sur les* [illegible] Paris, 1823, in-8°; — *Inscription* [illegible] *gique reliquaire de la sainte* [illegible] *ville de celles pour le sacre* [illegible] *de Charles X*; Paris, 1825, in-8°; — *Lettre à M. le comte* [illegible] *sur les épitaphes* [illegible] *naux de Bossuet et de Le Camus* [illegible] *dans l'église ci-devant des Carmes* [illegible] *notice sur la Sorbonne et sur* [illegible] *Richelieu*; Paris, 1826, in-4°; — [illegible] *cographique* [illegible] *jubilé universel*, [illegible] *du texte latin de la lettre* [illegible] *Léon XII, avec la traduction française*; Paris, 1826, in-12. Parmi les traductions de l'abbé Ha-[illegible] on cite: *Éloge funèbre de Louis XVI*, prononcé en latin par *Leardi*, [illegible] *Pie VI*; Rome, 1796, in-4° et in-8°; — *Discours aux Romains sur les prodiges par lesquels le Seigneur a manifesté* [illegible]

[illegible]

... Hennuit [illegible] à qui il enseigna [illegible] les secrets de son art. On [illegible] trouver dans les vers de [illegible], sinon son meilleur, du moins son plus [illegible] ouvrage, des traces de [illegible]; mais il ne faut pas prendre à la lettre [illegible] et des images [illegible], dont l'auteur ne pèse pas toujours [illegible].

Hennuit [illegible] de ses ouvrages, [illegible] par le sieur D. F., [illegible]

Victor [illegible].

Bayle, *Dictionnaire*. — [illegible], t. V et VI, [illegible].

* HESPERIUS, administrateur romain, fils du poète Ausone et de sa femme [illegible] Sabina, vivait dans la seconde moitié du [illegible] siècle. Très-jeune encore, il perdit sa mère; mais son éducation fut [illegible] veillée par son père, qui [illegible] *Fastes* et lui dédia un [illegible] Césars. Il reçut de Gratien le proconsulat d'Afrique en 376, et fut un des [illegible] de faire une enquête sur les [illegible] comte Romanus. Il fut [illegible] préfet du prétoire, et l'on croit qu'il eut dans cette place son père pour collègue. La [illegible] confiée à leurs soins n'est pas bien connue.

[illegible]

des opérations décisives des [illegible] juillet, la marche sur Vicence [illegible] ville, les mouvements [illegible] la victoire de Custozza. Après la [illegible] mobilité, il fut [illegible] avec le général [illegible] décoré par l'empereur [illegible] Marie-Thérèse, et par l'empereur [illegible] l'ordre de Saint-Georges. [illegible] hostilités, le général de Hess [illegible] campagne de cinq jours qui [illegible] voir de l'Autriche, et l'exécution [illegible] dité merveilleuse. Radetzky [illegible] avouer que c'était à son quartier [illegible] que la gloire de ce prompt [illegible] tout entière. A la suite de cette [illegible] M. de Hess fut créé baron [illegible] néral, chef de l'état-major [illegible] autrichienne. En 1854, il fut [illegible] dement supérieur des deux [illegible] en Gallicie, Hongrie et Transylvanie [illegible]

[illegible] en 1811. [illegible]

On a de ce [illegible] *Le [illegible]*, [illegible] 1816, in-12. [illegible]

[illegible] *Moniteur* [illegible]

[illegible] (ment au). Voy. [illegible]

[illegible] (JEAN). [illegible]

[illegible] (Elie), métallurgiste [illegible] lemand, né à [illegible] (Saxe), vivait de 1660 à 1690. [illegible] employé dans l'administration [illegible] 1660 la Compagnie hollandaise [illegible] tenta l'exploitation des mines [illegible] (côte ouest de Sumatra). [illegible] ent alors un certain nombre d'ouvriers [illegible] plaça à leur tête Benjamin Olitsch [illegible] métallurgiste, [illegible] fort distingué. [illegible] comme sous-directeur [illegible] Hesse. L'expédition arriva [illegible] qu'en janvier 1662. Après [illegible] meurtriers qu'infructueux, [illegible] abandonnés. Olitsch [illegible] Hesse ne quitta Sumatra que [illegible] et après une navigation [illegible] dans le Texel le 30 octobre [illegible] à Dresde le fils de Olitsch [illegible] une place d'ingénieur [illegible] Jean Ier, électeur de [illegible] au service des Vénitiens [illegible] pagné en Morée. La [illegible]

Il a publié en allemand : *Relation d'un voyage aux Indes orientales, ou Journal de ce qui est arrivé de remarquable dans le voyage fait avec le conseiller et commissaire général des mines B. Olitsch en 1680, de Dresde jusqu'en Asie et l'île de Sumatra*; Dresde et [illegible], 1687, in-12, avec planches; avec augmentations : Leipzig, 1690 et 1734, in-8°. On [illegible]

[illegible]

[illegible]), [illegible] archiviste [illegible] de Schwarzbourg [illegible] 1810. Il [illegible] Rudolstadt [illegible] (Le Château [illegible]), poème [illegible] 1790, in-4°; — *De Libris rarioribus* [illegible] *Rudolstadii* [illegible] 1792-1794, in-4°; — *Geschichte des Kaisers Günthers, Grafen von Schwarzburg* (Vie de l'empereur Günther, comte de Schwarzbourg); [illegible], 1794, in-8°; — [illegible] XIII, [illegible] 1790-1809; — *Lebensbeschreibung des Fürsten Ludwig-Günthers* [illegible] *Schwarzburg-Rudolstadt* (Vie du prince [illegible] Günther de Schwarzbourg-Rudolstadt); [illegible], in-8°; — *Lebensgeschichte des* [illegible] *von Schwarzburg-Rudolstadt* (Histoire du prince François-Charles [illegible] Schwarzbourg-Rudolstadt); [illegible], 1793, gr. [illegible]; — *Die* [illegible] (Le Château de [illegible]); [illegible], 1795, gr. in-8°; — *Lebensbeschreibung des Fürsten Ludwig-Franz II von Schwarzburg-Rudolstadt* (Vie du prince Louis-François II de Schwarzbourg-Rudolstadt); [illegible] 1807, gr. in-8°; — un catéchisme et plusieurs programmes académiques.

[illegible] fils, *Louis-Frédéric*, né le 2 septembre [illegible], ancien directeur du gymnase de Rudolstadt, [illegible], membre de la Société de Géographie de Paris, bibliothécaire et archiviste du prince de Schwarzbourg-Rudolstadt, etc., a publié beaucoup d'ouvrages [illegible] d'érudition, sur l'histoire de la Thuringe, sur l'origine des princes de Schwarzbourg, sur le château de Blanckenbourg, [illegible], etc.

[illegible]

[illegible] (*Nicolas-Auguste*), peintre français, [illegible], le [illegible] 1786. Élève de Gros, [illegible] en 1818 le premier grand prix de [illegible]; — *La Séparation* [illegible]

[illegible] la [illegible] imprimé [illegible] en [illegible] dictionnaire [illegible]

[illegible]

[illegible] (*André*), ecclésiastique [illegible] né en 16[illegible], à Stora-Skedvi (Dalécarlie), mort à Gagnef, le 28 décembre 1732. Il fut nommé en 1712 pasteur de la communauté suédoise qui s'était établie en Amérique, dans le [illegible] de Christine. La Société britannique pour la propagation de l'Évangile le chargea également d'administrer celles des paroisses anglaises de Pensylvanie qui manquaient de pasteurs. Revenu dans sa patrie en 1722, il fut nommé [illegible] pasteur de Gagnef en Dalécarlie. On a de lui : *Berättelse om swenska kyrkans* [illegible] *tillstånd i America* (Relation de l'état présent de l'Église suédoise en Amérique); [illegible], 1725, in-4°.

[illegible]

Gezelius, *Lex.*, IV. — *Biographiskt Lex.*, VI. [illegible]

[illegible] (*Jean*), savant médecin, frère du précédent, né à Fahlun, en 1687, mort le 10 [illegible] 1762, à Ahlquittern (Wermeland). Il voyagea en Hollande et en Allemagne, étudia sous Boerhaave et Albinus à Leyde, et fut reçu docteur en médecine à Harderwyk, en 1721. A son retour, il fut nommé médecin provincial en Nerike et en Wermland (1726). Il découvrit sur les bords du lac Hjelmare une belle carrière de [illegible] tacheté de rouge, et trouva la manière de faire du pain avec de la mousse de renne. Ses autres découvertes sont consignées dans un [illegible] sur une espèce de tourbe dont les cendres [illegible] du blanc d'Espagne, inséré dans les *Transactions de l'Académie des Sciences de Stockholm*, 1746, et dans un mémoire sur l'emploi de l'[illegible] vivace (*Brunnsella*) comme fourrage, dans le *Journal* de la même académie, 1747. Cette société l'admit dans son sein en 1743, et les états de Suède lui décernèrent une récompense en 1747.

[illegible]

[illegible], *Éloge*, dans les *Trans. de l'Acad.* [illegible] — Stiernman, *Lärdoms Historia*. — *Biogr. Lex.*, VI. [illegible]

[illegible] (*André*), surnommé [illegible] nus, parce qu'il était né en Amérique, [illegible] neveu des précédents, vivait encore en [illegible]. Il fut maître d'anglais à Upsal, et écrivit des [illegible] cette langue. On a de lui : *Erik IX*, tragédie en 5 actes, qui eut du succès, quoique [illegible] et mal composée; Stockholm, 17[illegible]; — [illegible] *gyllene och jerne tid* (Le Siècle d'or [illegible] cle de fer de la Suède); Upsal, 17[illegible]; — [illegible] *krig og frid namnkunnige svenske konungar* (Les Rois de Suède qui se sont fait un nom dans la guerre et la paix), 1740; — *La* [illegible] *indienne Zeletta*, mauvaise tragédie en 5 actes; Stockholm, 1740; — *De* [illegible] *Carolar* (Les douze Charles, rois de Suède), 1748 : ouvrage qui a eu trois éditions; — [illegible] *Olle* [illegible] *katter*, tragédie; — *Saul et Jonathan*, tragédie, 1748; — *Saga om* [illegible] *och* [illegible]

[illegible]

(t. XXI, p. [illegible]) [illegible] (1).

[illegible]

HÉSYCHIUS de Milet, [illegible] dans la dixième [illegible] [illegible], les [illegible] [illegible]) [illegible] plus qu'il [illegible]. Il [illegible] sous les empereurs [illegible], [illegible] nien IV. On ne sait rien de sa vie, excepté qu'il perdit son fils, nommé Jean, et que [illegible] l'empêcha de continuer son histoire [illegible] Justinien. On a de lui : [illegible] (Sur ceux qui se sont distingués par leur savoir), petit ouvrage, que l'on [illegible] sous les titres [illegible] [illegible] [illegible] que les Vies des Philosophes de [illegible] mais il n'en est pas [illegible] abrégé. Il fut publié pour la [illegible] une traduction [illegible] 1572, in-8°. [illegible] n'a été surpassée que par celle de J. [illegible] Leipzig, 1820, in-8°. [illegible] [illegible] un grand [illegible] [illegible] le titre de [illegible] [illegible] toire comprenait une période de 1920 ans depuis

(1) [illegible]

[illegible]

W. R.

[illegible] Beaux-Arts (1822). [illegible] Polytechnique [illegible]

E. B.

[illegible]

Thuringe. [illegible]

[illegible] ou [illegible] (Jean-[illegible]), orientaliste et [illegible], [illegible] 16 mai 1754, à [illegible], le 1er février 1829. [illegible] Il reçut ses premières leçons [illegible] étudia ensuite [illegible] aux universités de [illegible] et de Iéna. En 1777 [illegible] conservateur de la bibliothèque [illegible] de cette ville. L'année suivante [illegible] lui offrit la chaire de [illegible] l'université de Dorpat, [illegible] 1820. On lui doit : [illegible] Sprachlehre (Grammaire [illegible] Hébraïque); Halle, 1777 [illegible] l'Hébreu sans professeur); [illegible] plusieurs autres Grammaires de la [illegible]; Lemgo, 1784; Detmold [illegible]; 1800; Dorpat [illegible]

[illegible]

[illegible] (Lexikon [illegible]) [illegible] Geschichte [illegible]

K. G.

[illegible] ([illegible]). — [illegible], Lexikon [illegible], t. V. — [illegible], Le- [illegible], 1788, [illegible]. — [illegible] et [illegible].

[illegible] (Jean), [illegible] allemand, né le [illegible] (princi- [illegible]) le 20 septembre 1760. [illegible] à l'uni- [illegible] en 1740 professeur [illegible] et public : [illegible] ; Altorf, 1741. [illegible] de re Diploma- [illegible] Germaniae, inde [illegible] ; in-4° ; cet ouvrage [illegible] Annales des [illegible] jusqu'à Louis II. [illegible] n'est qu'un [illegible], des tra- [illegible] Heumann [illegible] vides d'ar- [illegible] originales. Le prin- [illegible] en ce qu'il a [illegible] carlovingiens [illegible] l'histoire et l'or- [illegible] et en ce qu'il [illegible] des bio- [illegible] qui les ont ren- [illegible] carlo- [illegible] même

[illegible] 1775-1780 [illegible] 1773-1779 [illegible] par David [illegible] des ouvrages [illegible] politique de l'Allemagne [illegible] jusqu'à l'époque moderne.

[illegible], t. II, p. [illegible] ; t. IV, p. [illegible]. — [illegible] Handbuch. — [illegible], Lex. [illegible], t. II. — [illegible]

[illegible] (Samuel), [illegible] né le 26 février 17[illegible], à [illegible], le 11 décembre 18[illegible]. [illegible] 1773, il fut [illegible] en 1774 [illegible] théologique [illegible] chargé, en 177[illegible], [illegible] pasteur d'[illegible] en 1780 [illegible] Symposiale, 1771 ; — De [illegible] ; 177[illegible] ; — Actiones Electricitatis [illegible] Lund, 1776 ; — [illegible] ibid., 1777 ; — De [illegible] momenta, primas et [illegible] ; — De Differentia inter [illegible] ibid. ; — [illegible]

Son fils Christophe [illegible] 1784, nommé évêque de [illegible] tion de [illegible] quelques ouvrages [illegible]

[illegible]

[illegible] Florence, 1834, in-8° [illegible]

[illegible] d'Isabelle co- [illegible]

[illegible] paix [illegible]

[illegible] l'administra- [illegible]

[illegible] schah [illegible] alliance avec [illegible]

[illegible] Constantin, oncle [illegible]

[illegible] de plusieurs places [illegible]

[illegible] comte de Man- [illegible]

[illegible] monastères. [illegible]

[illegible]

[illegible] Chronicle of the [illegible]

[illegible]

[illegible]

dicieuses, il avait traduit le [illegible]

[illegible]

[illegible]

Leipzig, 18[illegible].

HEUSCHLING (Philippe-François-Xavier-Théodore), [illegible] est né à Luxembourg, le 1[illegible], [illegible] employé au ministère des finances, [illegible] se livra à l'étude de la statistique, [illegible] l'impôt, et fut chargé plus tard [illegible] du bureau de statistique générale [illegible] l'intérieur. En 1847 il fut nommé [illegible] la commission centrale de statistique. [illegible] de lui : *Essai sur la Statistique générale de la Belgique, composé sur des documents publics et particuliers*; Bruxelles, 1838, 1841, [illegible] Paris, 1839, in-8° : cette dernière édition [illegible] extrait du *Journal des Travaux de la Société française de Statistique universelle*; — *Quelques Observations théoriques sur les [illegible] présentées à la Société des Sciences et des Arts du Hainaut*; Mons, 1840, in-8°; — *De la réforme des Impôts en Belgique comme moyen de soulager le paupérisme et d'en arrêter les progrès*; Bruxelles, 1844, in-8°; — *Des Naissances dans la ville de Bruxelles considérées dans leur rapport avec la population*; Bruxelles, 1844, in-8°; — *Sur l'Accroissement de la Population de la Belgique pendant la période décennale de 1831 à 1840*; Bruxelles, 1844, in-4°; — *Aperçu des principales publications statistiques faites sur la Belgique depuis l'incorporation de ce pays à la France en 1794 jusqu'à ce jour*; Bruxelles, 1844, in-8°; — *Supplément à la deuxième édition de la Statistique générale de la Belgique, composé sur les documents publics et particuliers*; Bruxelles, 1844, in-8°; — *Bibliographie historique de la Statistique en Allemagne, avec une introduction générale*; Bruxelles, 1845, in-8°; — *Essai d'une Statistique ethnographique universelle, précédé d'une introduction théorique d'après l'état actuel de la science*; Bruxelles, 1847-1849, in-8°; — *Bibliographie historique de la Statistique en France*; Bruxelles, 1851, in-8°; — *De l'Impôt sur le revenu au profit de l'État*, 1re liv.; Bruxelles, 1851. M. Heuschling a en outre publié un grand nombre de mémoires statistiques. Parmi lesquels on cite une *Nouvelle Table de Mortalité de la Belgique*. J. V.

Dictionnaire de l'Économie politique. — Bourquelot, *La Littér. franç. contemp.*

HEUSINGER (*Jean-Michel*), philologue allemand, né le 24 août 1690, à Sundhausen (duché de Saxe-Gotha), mort le 24 février 1751. Il fit ses études à Gotha, Halle et Iéna, et mourut recteur du gymnase d'Eisenach. Parmi ses ouvrages on remarque : *Francisci Fabricii His-*

[illegible]

… von dem *Nutzen der Teutschen* … *Zeit*, etc. … Hamburg, 1760. — … [illegible]

R. L.

[illegible]

… (…), … 1719, … 1778. Il cultiva la philologie … 1760, recteur … Wolfenbüttel … *Cornelii Nepotis* … 1765 … contre plusieurs … philologues de son époque. Parmi … on remarque les éditions suivantes : … *De Metris Liber* … Wolfenbüttel, 1765, et Leyde, 1766 ; — *M. Tullii Ciceronis De Officiis Libri* … 1783 et 1784 ; — *Plutarchi De Liberorum Educatione Commentarius*, Leipzig … etc.

R. L.

… vol. III … — … *Lexikon*, T. V.

… (Charles-Frédéric) …

[illegible]

[illegible]

[illegible] 1760, 3 vol. in-12; [illegible] Bâle, 1771, [illegible] vol. in-12. [illegible] donné une meilleure traduction, [illegible] 1803, in-12. [illegible] avec une traduction française, [illegible] de laquelle le libraire a eu tort, [illegible] le nom de [illegible], puisque la traduction [illegible] de Simon. [illegible] a voulu vraisemblablement désigner l'édition suivante, [illegible] qui a été réimprimée sous ce titre : [illegible] des auteurs profanes, [illegible] nouv. édit. revue avec soin, où le latin est placé en regard, et où l'on a [illegible] principes de [illegible] des auteurs profanes, par de [illegible], Paris, 1807, 2 vol. in-12; nouv. édit., revue et corrigée par [illegible], Paris, 1822, 2 vol. in-12. On doit encore à [illegible] : [illegible] *Opera quae* [illegible] *ad usum scholarum Universitatis* [illegible], Paris, 1722, in-12, réimpr. plusieurs fois. [illegible] préface qui se lit en tête de ce volume, [illegible] contient une notice pleine d'érudition sur la vie et les ouvrages de Salluste. Les notes ont en général plus d'étendue et d'importance que celles du Quinte Curce. Le *Journal des Savants* [illegible] à l'éditeur [illegible] pleine justice [illegible] 1725, que ces notes étaient courtes, [illegible] sensées et proportionnées à l'intelligence des jeunes écoliers pour qui elles étaient faites. [illegible]

[illegible]

[illegible] Bretagne [illegible] Arrêts [illegible] du Parlement de Bretagne [illegible] 1 vol. in-4° [illegible] Bretagne, pouvant passer [illegible]. On y trouve des remarques [illegible] Histoire du droit, [illegible] de la Académie d'[illegible] le droit [illegible] Coutume de Bretagne avec les [illegible]; Rennes, [illegible] Consultations et Observations [illegible] de Bretagne; Rennes, 1734, [illegible] ce recueil posthume est [illegible] à Rennes; — Questions [illegible] concernant les matières féodales, [illegible] à la Coutume de Bretagne; Rennes, 1771, in-4°: ce volume renferme, avec [illegible] des Consultations de Hévin, des opuscules qui lui sont étrangers; — Coutumes générales de Bretagne et Usements locaux de [illegible], avec les procès-verbaux des deux réformations, et des notes; Rennes, [illegible]; — Lettre de Hévin, avocat de [illegible] touchant l'histoire de la comtesse de Châteaubriant, 1686, in-8°, contenant la réfutation de l'histoire romanesque, rapportée par Varillas, de la mort de cette dame. Un petit-fils de l'auteur fit réimprimer cette lettre sous le titre de : Réfutation de la prétendue Histoire du comte et de la comtesse de Châteaubriant; Rennes, 1737, in-4° de 27 pages. La Biographie universelle de Michaud dit par erreur que cet opuscule est inséré dans l'Histoire de François Ier par Varillas, édition de 1686. — Le [illegible] des Savants de 1691 contient de Hévin une note relative à un poulet né avec quatre [illegible] et des remarques sur la [illegible] d'un nombre considérable de médailles. E. Renard.

[illegible] Dictionnaire [illegible] Bibliothèque historique de la [illegible] Notice chronologique [illegible] de la Bretagne. [illegible] critique et Complément des Dictionnaires [illegible].

[illegible]), chirurgien français, né à [illegible] 1715, mort dans la même ville, le 3 décembre 1780. Membre de l'Académie [illegible]

[illegible]

[illegible] *Standardi.*

Tanner, *Bibliotheca Britannico-Hibernica*. — [illegible] *Illust. Mag. Brit.* [illegible] — Wright, [illegible], t. II.

HEY (*Georges-André*), littérateur français, né à Strasbourg, le [illegible] septembre 1712, mort à Erlangen, en 1751. Il fit ses études à Strasbourg et à Bâle, et devint, en 1730, professeur de mathématiques à Saint-Pétersbourg. De retour en Allemagne, il sollicita en vain une chaire d'histoire à l'université de Bâle. On a de lui : [illegible] (Amusements [illegible]); Bâle, 1745; — [illegible] *allerhand Arten* [illegible] (Notices curieuses sur quelques correspondances secrètes); ibid., 1745; — [illegible]; ibid., 1745; — [illegible] *zur Welthistorie* (Introduction à l'Histoire universelle); ibid., 1746; — *Œuvres* [illegible]; ibid., 1747.

Ersch et Gruber, *Allgemeine Encyklopädie.* — [illegible] *Suppl.* à *Jöcher.*

HEY (*Jean*), théologien anglican, né en 17[illegible], mort à Londres, en 1815. Il fit ses études à [illegible] (Cambridge), et passa [illegible] le collége *Sydney* comme membre agrégé. En 1780, il fut nommé professeur de théologie, et se démit de cette chaire en 1795. Il occupa pendant longtemps les rectorats de [illegible] (comté de Northampton), et de Calverton (comté de Buckingham); il les résigna l'un et l'autre pour aller s'établir à Londres, où il mourut l'année suivante. On a de lui : *Redemption*, poëme qui obtint un prix; 1763; — *Lectures on Divinity*; 1796-1798, 4 vol. in-8°; — *Discourses on the malevolent Sentiments*; 1801, in-8°; — *Observations on the Writings of saint Paul*; 1811, in-8°.

Gentleman's Magazine. — Rose, *New gen. Biog. Dictionary.*

* **HEYDEN** (*Henri* VAN DER), historien belge, né à [illegible], en 1404, mort en 147[illegible] [illegible]

[illegible] Octobre [illegible] 1820, [illegible] Vienne [illegible] Breslau [illegible]

[illegible] Courlande [illegible] Varsovie, 1790 [illegible] nellement le souverain de la [illegible] la langue (en allemand), Varsovie [illegible] Réflexions sur cette question [illegible] le droit de [illegible] les ducs de Courlande [illegible] Varsovie (1791) [illegible] ments sur la Courlande (en [illegible] allemand), Varsovie, 1794, in-8°.

[illegible]

HEYLIN (Pierre), [illegible] Burford (comté d'Oxford) [illegible] Hall (Oxford) [illegible] de la Madeleine [illegible] A l'âge de vingt [illegible] grand succès. En [illegible] il [illegible] chapelain du roi, sur la recommandation [illegible] de lord Danby, et en 1631 il [illegible] d'Hemmingford, la prébende de Westminster et la cure d'Houghton. Il pouvait aspirer aux plus hautes dignités ecclésiastiques, lorsque la guerre civile vint interrompre [illegible] lui furent enlevés [illegible] Réduit à se cacher [illegible] à Winchester, puis à Abingdon, il se consacra à la littérature. La restauration lui rendit toutes ses places, et il pouvait espérer de plus hautes dignités, lorsqu'il mourut [illegible] Il fut enterré dans l'abbaye de Westminster [illegible] un grand nombre d'ouvrages [illegible] politique [illegible] de Laud [illegible] ses principaux ouvrages [illegible] *History of that most famous saint* [illegible] George [illegible] 1631; — *History of the Sabbath* [illegible] *Theologia Veterum* [illegible] *or the Church of England justified*; London, [illegible] in-4°; — *History of the Reformation of the Church of England from the first preparations* [illegible]

[illegible]

HEYNE (Christian-Gottlob) [illegible] et [illegible] de la petite ville de Chemnitz, le 25 septembre 1729, [illegible] 14 juillet 1812. Ses parents [illegible], ne pouvant [illegible] son instruction, l'envoyèrent [illegible] dix ans à l'école gratuite de [illegible] tenir les premières leçons de latin [illegible] payer un groschen (20 centimes) [illegible]. L'un de ses parrains, qui [illegible] charges pendant quelques années [illegible], et, plus tard, son second parrain [illegible] pasteur de [illegible], l'envoya en 1741 au [illegible] de Chemnitz. Le jeune Heyne [illegible] 1748, où il partit pour Leipzig [illegible] versité, il suivit surtout les cours [illegible] de Christ pour la philologie [illegible] ceux de Bach pour le droit romain [illegible] soutint sa thèse *De Jure* [illegible] la savante académie de Leipzig, comme [illegible] modeste collége de Chemnitz, où [illegible] Heyne dut encore moins ses progrès à ses maîtres qu'à lui-même, et son application [illegible] lui fut beaucoup plus profitable que leurs leçons. Mais cette application [illegible] devenir funeste. Des veilles trop [illegible] fréquentes, qu'il consacrait à la lecture des écrivains grecs, lui [illegible] qui le réduit [illegible] à laquelle il [illegible] ment [illegible] les [illegible] ber dans un plus grand dénûment [illegible] dans lequel il était tombé [illegible] vant, il était arrivé à Leipzig [illegible] cruel embarras sur le lieu où il [illegible] tirer et sur le parti qu'il devait [illegible] recourir des moyens d'existence [illegible] ceux [illegible] vint le tirer de cette [illegible] sespérante. Une élégie latine sur [illegible] pasteur de l'Église française réformée de [illegible] attira l'attention du premier ministre [illegible] teur de Saxe, le comte de Brühl [illegible] à Dresde, et, après de longs [illegible] nues [illegible] des emplois [illegible] place de copiste [illegible]

[illegible] portés de 80,000 à 100,000 volumes [illegible]

[illegible] Göttingue [illegible]

[illegible] d'admiration [illegible]

[illegible] jusqu'à [illegible]

[illegible] savants de l'Europe [illegible]

[illegible] de l'histoire [illegible]

[illegible] littérature [illegible]

[illegible] Curiosités [illegible]

[illegible] qui, transportés [illegible]

[illegible] pour porter [illegible] secours et d'avoir [illegible] qui fut effective[illegible] en 1827. Cette mé[illegible] à Lisbonne; [illegible] fut l'objet de [illegible]. Belgique [illegible] il fut créé membre de [illegible] sous le titre de baron [illegible]. Lorsqu'en [illegible] la Russie et la [illegible] fut chargé de mission [illegible] Pétersbourg [illegible] entre les deux [illegible] qu'il accompagna [illegible] conserva son poste [illegible] de 1830, et sous le [illegible] époque de son [illegible] gouverneur général [illegible] ces fonctions, [illegible] le ministère de sir [illegible]. Plus tard il ob[illegible] de l'île de Wight, [illegible] le titre de vice-[illegible] pendant [illegible] dangers et des diffi[illegible] par de nouvelles [illegible] Peel, en 1846, [illegible] depuis lors il n'a plus [illegible] le monde politique. [illegible] il a eu deux fils [illegible] le fils aîné, Willi[illegible] en 1866, a épousé [illegible] Worsley [illegible] l'autorisation de [illegible] le titre de lord [illegible].

L. L—r.

[illegible]

HEYWOOD [illegible], poète dramatique an[illegible] de Saint-Albans [illegible] commencement [illegible] Oxford, et revint [illegible] avec Tho[illegible] et fut [illegible] Marie, fille de [illegible] son [illegible] et vocale [illegible] Henri VIII, [illegible] avec [illegible] qui lui avait [illegible]

[illegible] *a new and a very mery* [illegible] *there*; 1533, in-4°; — *A Play of* [illegible] *and Nobilitie* (sans date, [illegible]), in-4°. Outre ses pièces, Heywood a composé un poème allégorique intitulé : *A Parable of the Spider and the Fly*; 1556, in-4° [illegible] très-rare, et dont le [illegible] prix. Le vieux chroniqueur Holinshed [illegible] de cet ouvrage : « On a aussi [illegible] livre de l'Araignée et de la Mouche, [illegible] est traité si profondément et avec une [illegible] si extraordinaire que ni celui-là même qui l'a fait ni aucun de ceux qui l'ont lu n'a pu en saisir entièrement le sens. » Après la mort de Heywood on publia un volume de ses *Woorkes*, 1576, in-4°, qui contient des proverbes en vers et six cents épigrammes, qui de son temps contribuèrent peut-être plus que ses pièces à sa réputation. Pour le distinguer d'un autre Heywood, qui fut aussi un écrivain dramatique, on l'appelle quelquefois *Heywood l'Épigrammatiste*.

Z.

Holinshed, *Description of England*. — Puttenham, *Art of English Poetry*, [illegible] — Collier, *History of dramatic Poetry*. — Warton, *History of English Poetry*. — *Biographia dramatica*.

HEYWOOD (*Ellis*), fils du précédent, né à Londres, vers 1525, mort à Louvain, vers 1572. Il fit ses études à All-Souls'-College (Oxford). Il voyagea ensuite en France et en Italie, et séjourna quelque temps à Florence, sous le patronage du cardinal Polus. Après être entré dans l'ordre des Jésuites, il se rendit à Anvers, puis à Louvain où il mourut. On a de lui un ouvrage italien intitulé : *Il Moro*; Florence, 1556, in-8°.

Chalmers, *General Biographical Dictionary*.

HEYWOOD (*Jasper*), traducteur anglais, frère du précédent, né à Londres, en 1535, mort à Naples, le 9 janvier 1598. Il fut élevé [illegible]

[illegible]

de Ou-Tcheng. [illegible]

[illegible] de la dynastie des [illegible] sixième mois [illegible] il [illegible] vingt-trois ans [illegible] de son [illegible] impériale [illegible] la couronne [illegible] son fils [illegible] dans tout l'empire [illegible] des pauvres et des veuves [illegible] faire pour réparer leurs [illegible] souffrent du froid et de la faim [illegible] d'eux de l'attachement [illegible] Il ordonna en même temps [illegible] vieillards de quatre-vingts ans [illegible] une ration mensuelle de [illegible] suffisante pour leur nourriture [illegible] dépassaient quatre-vingts ans [illegible] coton et de soie. Enfin, il [illegible]

[illegible]

Tyndaris [illegible] [illegible] l'arrivée de Pyrrhus en Sicile.

Diodore de Sicile, XXI, 11; XXII, 1[illegible].

* HICÉTAS de Syracuse, philosophe pythagoricien; d'après un passage de Diogène Laerce (VIII, 85), on aurait [illegible] le premier enseigné la rotation de la Terre; [illegible] d'autres auteurs attribuent [illegible] (Academ. Quaest., II, 39) le [illegible] enseignant que la Terre tourne sur son axe avec une rapidité extrême, tandis que tous les autres corps célestes restent immobiles. Nous manquons d'ailleurs de renseignements sur ce [illegible].

Fabricius, Biblioth. Graeca, I, 8[illegible].

HICKES (George), théologien et [illegible] anglais, né en 1642, à Newsham (comté d'York), mort le 15 décembre 1715. Élevé à l'université d'Oxford, il entra dans les ordres, et devint membre du collège Lincoln. En 1673, le mauvais état de sa santé le décida à entreprendre un voyage sur le continent. De retour en Angleterre, il obtint plusieurs bénéfices, et fut nommé en 1681 chapelain du roi, et doyen de Worcester en 1683. La révolution de 1688 lui enleva toutes ses dignités ecclésiastiques, et le réduisit même à la pénurie de se cacher. [illegible] il prit une part active aux intrigues [illegible]. Il était d'ailleurs attaché à l'Église anglicane, et écrivit plusieurs traités contre le papisme. Ses ouvrages de controverse sont aujourd'hui oubliés; mais on estime encore ses travaux sur les langues et les littératures du nord de l'Europe. Ses principales productions sont : *Institutiones Grammaticae Anglo-Saxonicae et Maeso-Gothicae. Grammaticae Islandicae Runolph. Jonae. Catalogus librorum septentrionalium. Accedit Edwardi Bernardi Etymologicum Britannicum*; Oxford, 1689, in-4°; — *Antiquae Litteraturae septentrionalis Libri duo, quorum primus G. Hickesii Linguarum veterum septentrionalium Thesaurum grammatico-criticum et archaeologicum, ejusdem De antiquae Litteraturae septentrionalis utilitate Dissertationem Epistolarem, et Andreae Fountaine, equitis aurati, Numismata Saxonica et Dano-Saxonica, complectitur : alter continet : Humfredi Wanleii Librorum veterum septentrionalium qui in Angliae bibliothecis extant Catalogum historico-criticum, nec non multorum veterum codicum septentrionalium alibi extantium notitiam, cum totius operis sex indicibus*; Oxford, 1703-1705, 3 vol. in-fol. Z.

Biographia Britannica. — Chaufepié, *Dictionnaire historique.* — Chalmers, *General Biogr. Diction.*

HICKES (Francis), érudit anglais, né en 1566, [illegible]

[illegible]

Hidalgo, sous les [illegible] Trujillo, lui [illegible] Concon [illegible] La générale [illegible] Santa-Fé, et [illegible] lui-mê[me] [illegible] qu'à la [illegible] [il ne] répondit que sa défaite [illegible] de combattre. Hidalgo [illegible] dans sa position [illegible] plus de trente [illegible]

[illegible]

Arbiter, [illegible] 1812. — [illegible]

[illegible] 118 avant J.-C. [illegible] bal et Hiempsal, et à son neveu [illegible] [illegible] Tel est [illegible] Live [illegible] mort d'Hiempsal [illegible]

[illegible] succède [illegible] Hiempsal [illegible] petit-fils de Masinissa, et fils de Gulussa [illegible] après le triomphe [illegible] en 88. [illegible] Après le triomphe de [illegible] dance, Hiempsal [illegible] Le triomphe du parti [illegible] qu'à la fin de ses jours [illegible] en 62 avant J.-C. Salluste [illegible] opinion sur l'histoire ancienne de l'Afrique [illegible] question.

Plutarque, Marius, 40 ; Pomp., 12. — Appien, [illegible]

(1) [illegible]

[illegible]

[illegible] par [illegible] (Fabricius) [illegible] publié par [illegible]. Un autre passage d'Hiérax est [illegible] dans [illegible] jusqu'à l'édition de Callimaque publiée par Fraikin et Spitzner, [illegible].

[illegible], *Com. anc. hist.*, vol. I, p. [illegible].

[illegible], hérésiarque, vivait au commencement du quatrième siècle avant J.-C. [illegible] saint Augustin, l'appellent [illegible] et Pierre de Sicile le [illegible] [illegible] à Léontium, ou Léonto-[illegible] en Égypte. Il se distingua dans les divers genres de savoir cultivés dans ce pays. Il était [illegible] versé dans la connaissance des Saintes Écritures, et il commenta l'Ancien et le Nouveau Testament. La pureté de sa vie et son éloquence lui acquirent de nombreux partisans parmi les moines égyptiens. Il enseignait que l'âme seule ressusciterait, et non pas la chair, et que la résurrection ne serait que spirituelle. Il condamnait le mariage, et ne voyait de salut [illegible] que dans le célibat. Il prétendait que les enfants morts avant l'âge de raison sont damnés, [illegible] qu'ils n'ont pas le mérite d'avoir combattu [illegible], [illegible], dit saint Augustin, [illegible] que bible [illegible]. Enfin, il disait que Melchisédech était le [illegible]. Les sectateurs d'Hiérax s'appelaient *Hiéracites*. Hiérax écrivit de nombreux ouvrages en grec et en égyptien. Outre ses commentaires sur l'*Écriture*, dans lesquels il introduisit beaucoup de fables et d'allégories, il composa des *Psaumes* ou *Chants religieux*. On ne connaît aujourd'hui ces écrits que par de courtes citations de saint Épiphane. Y.

Saint Épiphane, *Adversus Hæres.*, 67. — Saint Augustin, *De Hæres.*, 47. — Prædestinatus, par un anonyme, dans la *Bibliotheca Patrum* de Galland, vol. X, p. [illegible]. — Saint Athanase, *Opera*, vol. II, p. [illegible], édit. des Bénédictins. — Jean de Damas, *De Hæres.*, c. 67, dans ses *Opera*, vol. I, p. [illegible], édit. [illegible]. — Cave, *Hist. liter.* — [illegible], *Hist. des Manichéens*, l. II, ch. 7. — Lardner, *Credibility*, part. II. — Tillemont, *Mémoires ecclés.*, vol. IV, p. 441.

[illegible], un des favoris d'Héliogabale, mis à mort en 222 avant J.-C. Carien d'origine, et [illegible] cocher, il attira l'attention de l'empereur Héliogabale, et devint un des principaux instruments de ses débauches. Son scandaleux crédit était au plus haut point, lorsque

[illegible] traduit en français par [illegible] Regnard, sous le titre [illegible] contre les Athéistes, [illegible] par Dacier; Paris, 1706, [illegible] titres de deux autres ou[illegible] ne sont pas venus jus[illegible] Προνοίας καὶ εἱμαρμένης [illegible] θείαν ἡγεμονίαν συντα[illegible] [illegible] et le Destin, et sur la [illegible] de l'homme avec toute [illegible] Ce traité, dédié à Olym[illegible] livres; il n'en reste que des [illegible] la Bibliothèque de Photius, [illegible] par Morelli, Paris, 1593, [illegible] Needham les ont insérés [illegible] Commentaire sur Pytha[illegible] [illegible] de concilier Platon et [illegible] ces deux philosophes aux [illegible] — Φιλογελοῦμεν, [illegible] conservé un assez grand [illegible] qui ont été recueillis par [illegible], disciple d'Hié[illegible] [illegible] ses leçons un commentaire [illegible]

[illegible] d'Hiéroclès un ouvrage [illegible] en philosophe; il a [illegible] un recueil de contes [illegible], de bons mots et [illegible] d'abord par Marquard Fre[illegible] [illegible] studiosorum dic[illegible] [illegible] nunc primum editæ, [illegible] 1605, in-8°, et en[illegible] Leipzig, 1750, in-8°; il [illegible] de Pearson et Need[illegible] [illegible] Philosophicæ de [illegible], 1768, in-8°. Coray, [illegible], Paris, 1848, [illegible] éditions; ce dernier sous [illegible] de Φιλόγελως.

Y.

[illegible] — Dacier, Vie de [illegible]

[illegible] grec, vivait au com[illegible] de l'ère chrétienne. [illegible] des provinces orien[illegible] Συνέκδημος (Le Com[illegible] ouvrage, qui contient [illegible] éparchies ou pro[illegible] cinq villes avec de [illegible] très-important pour la [illegible]. Publié d'abord [illegible] par Charles de [illegible] sacra (Paris, [illegible]), il fut réim[illegible] dans l'Antiqui[illegible] Schelstraten, Rome, [illegible] Oriens. de [illegible] édition est celle de [illegible] veterum Ro[illegible] in-4°, p. 631. [illegible] édition complète

[illegible] le dixième siècle après J.-C. On [illegible] sa vie, sinon qu'il était [illegible] et contemporain de Constantin [illegible], auquel il dédia son traité sur la chirurgie vétérinaire. Il reste de cet ouvrage des fragments publiés d'abord en latin par J. Ruel ou Ruellius, Paris, 1530, in-fol., et ensuite en grec par Simon Grynæus, Bâle, 1537, in-4°. Jean Massé en a donné une traduction sous ce titre : L'Art vétérinaire, ou grande Maréchallerie d'Hiéroclès, contenu en trois livres; Paris, 1563, in-4°.

Haller, Bibliotheca Medicæ practicæ, vol. I, p. [illegible]. — Fabricius, Bibliotheca Græca, vol. VI, p. [illegible].

HIÉRON Ier (Ἱέρων), tyran de Syracuse, régna depuis 478 avant J.-C. jusqu'en 467. Fils de Dinomène et frère de Gélon, il succéda à celui-ci sur le trône de Syracuse. Suivant Diodore, Gélon en mourant le désigna pour son successeur, tandis que, d'après d'autres autorités, Hiéron gouverna d'abord en qualité de tuteur d'un fils de Gélon, et s'empara ensuite de la couronne au détriment de cet enfant. Il commença par exercer le pouvoir avec une sévérité tyrannique; et si, plus tard, il devint moins dur, il n'égala jamais Gélon en douceur. Le début de son règne fut troublé par les prétentions de son frère Polyzèle, qui avait reçu de Gélon le commandement de l'armée syracusaine, et avait épousé Démarète, veuve de ce prince. Polyzèle se retira auprès de Théron, roi d'Agrigente et père de Démarète, et la guerre allait éclater entre les deux frères lorsque l'intervention du poëte Simonide parvint à les réconcilier. Polyzèle fut rétabli dans sa première position à Syracuse, et Hiéron épousa une sœur de Théron. Dès lors aucun embarras intérieur n'empêcha le prince syracusain d'étendre son pouvoir au dehors. En Sicile il s'empara des puissantes villes de Naxos et de Catane, en transporta les habitants à Leontium, et repeupla Catane avec des colons syracusains. Il donna à cette nouvelle ville le nom d'Etna, et s'en proclama le fondateur. A la même époque il intervint dans les affaires des villes grecques de l'Italie méridionale, et força Anaxilas, de Rhegium d'épargner les Locriens. En 474, Cumes et d'autres établissements grecs de la Campanie, attaqués par une puissante flotte étrusque, invoquèrent l'assistance de Hiéron, qui, quoique malade, vint à leur secours, et remporta près de Cumes, sur les Étrusques, une grande victoire navale qui a été célébrée par Pindare. Il ne fut pas moins heureux contre Thrasydée, fils de Théron : il le vainquit, et contribua à son expulsion d'Agrigente. Craint au dehors, obéi au dedans, défendu par de nombreux mercenaires, et protégé par une politique soupçonneuse, Hiéron jouit jusqu'à la fin de son règne

[illegible]

HIÉRONYME (Ἱερώνυμος), de Cardia, historien grec, [illegible]

[illegible] taché au service et investi de toute la [illegible] d'Eumène, [illegible] l'envoya en ambassade auprès d'Antigone [illegible] changement complet dans la position [illegible] généraux qui se disputaient l'héritage d'Alexandre. Antigone, [illegible] lui fit porter par Hiéronyme des [illegible]. Mais le bon accord ne put s'établir entre les deux généraux, et Hiéronyme resta jusqu'au dernier moment fidèle à son compatriote. Il fut blessé à la bataille de Gabiène en 316, et tomba entre les mains d'Antigone, qui le traita avec beaucoup de [illegible] et le retint à son service. Après la mort d'Antigone, Hiéronyme [illegible] la fortune de son fils Démétrius, [illegible] la dernière fois dans l'histoire [illegible] Antigone Gonatas. Il mourut à l'âge de quatre-vingt [illegible]

Hiéronyme composa sur l'histoire de [illegible] depuis la mort d'Alexandre jusqu'à [illegible] rhus, un ouvrage cité sous les titres de [illegible] de Rome, et Denys d'Halicarnasse [illegible] de l'histoire de cette ville. [illegible] de Lysimaque. D'après Denys d'Halicarnasse, [illegible]

[illegible] et des *Lettres*.

[illegible] est probablement aussi l'auteur d'un ouvrage sur les poètes dont on cite [illegible] livre sur les *Citharèdes* [illegible] et un autre livre sur les [illegible] Y.

[illegible]

[illegible], médecin grec, vivait [illegible] siècle avant J.-C. On a de lui [illegible] intitulé : [illegible] (Traité des Aliments [illegible], de ceux dont il faut user [illegible], et de ceux dont il faut s'abstenir). Ce traité a été longtemps attribué [illegible]; mais un examen attentif [illegible] qu'il ne pouvait pas remonter au delà [illegible] siècle. Il fut publié pour la première fois par Boissonade, dans les *Notices et Extraits des Manuscrits de la Bibliothèque du Roi*, Paris, 1827, t. XI, p. 178, et inséré dans les *Physici et Medici Graeci minores* de Ideler, Berlin, 1841, in-8°, t. I. Y.

[illegible], dans les *Notices et Extr. des Man.*, t. XI.

[illegible], poète byzantin, d'une époque [illegible]. On a de lui un poème sur l'alchimie, [illegible] vers iambiques, intitulé : [illegible] (*De l'art divin et sacré*); c'est-à-dire de l'art de faire de l'or. Cet ouvrage, [illegible] relativement [illegible] pour la première fois dans les [illegible] Fabricius,

[illegible]

[illegible] du *Mirror for Magistrates* [illegible] de 9e; auquel est ajouté [illegible] de prose [illegible] le *Mirror for Magistrates* [illegible] 1574, une nouvelle édition [illegible] une nouvelle *Induction* [illegible] relatives, pour la plupart [illegible] de l'Angleterre. Dans [illegible] légendes il nous apprend [illegible] il s'occupa d'apprendre les [illegible] particulièrement le français [illegible] publia à l'âge de trente [illegible] *for Magistrates*. On ignore [illegible] l'on sait qu'il vivait encore [illegible] il fit paraître un traité [illegible] *Christ's Descent into* [illegible]. Z.

[illegible] v. I. — Warton, *History* [illegible] *Cyclopædia (Biography)*.

[illegible], publiciste et archéologue [illegible] 1771, à Skellow-Grange, près [illegible] en 1833. Il était magistrat [illegible]. Ses fonctions lui laissèrent [illegible] brochures pleines d'idées [illegible] des livres remplis de [illegible] titres de ces diverses productions [illegible] *to earl Fitz William on* [illegible] *York lunatic asylum*; [illegible] *to the House of Lords* [illegible] *Corn Laws*; — *The Pam*[illegible] [illegible]; — *The celtic* [illegible] — *An Apology for the* [illegible] *the celebrated prophet* [illegible] — *Anacalypsis or an* [illegible] *the Saitic veil of Isis*. Z.

[illegible] *Biographical Dictionary*.

[illegible], homme politique [illegible] en 1626, à Westburgh [illegible] à Londres, le 24 novembre [illegible] de Westburgh. Il [illegible] Hall, et au collége Merton [illegible] la veuve de Robert, [illegible] la détestable réputation [illegible] elle mourut, en 1656, [illegible] oraison funèbre. Il se [illegible] la cour de John Cromwell [illegible] envoyé au parlement de [illegible], et à celui de [illegible]. En récompense [illegible] Charles II dans cette [illegible] une pension de [illegible] présents et le titre [illegible] est la charge de porter [illegible] Jean-Georges, duc de [illegible], il le nomma son [illegible] il resta trois ans. Il [illegible] au banc du roi, [illegible] mois. On a de [illegible] à Charles II; 1660, [illegible] *Lord Bacon*; 1654. Z.

[illegible]

(Oxford), à l'université de [illegible] [illegible] Temple. [illegible] il [illegible] Dr [illegible] après la mort de ce prince, il [illegible] à la culture des lettres. On a de lui : *The generous Conqueror, or the timely Discovery*, tragédie jouée à Drury-Lane et publiée à Londres en 1702; — *Reflections on* [illegible] *History of his own times*; Londres, 17[illegible]; — *A View of English History, civil and political...... to the revolution of* [illegible]; Londres, 1727, in-8°. Cet ouvrage a été traduit en français par Redmont; La Haye, 17[illegible], in-8°.

Wood, *Athenæ Oxonienses*, t. II. — [illegible] — Chalmers, *General Biographical Dictionary*.

HIGHMORE (*Nathanael*), anatomiste anglais, né le 6 février 1613, à Fordingbridge (Hampshire), mort à Sherborne, le 21 mars 1685. Il fut reçu docteur en médecine à l'université d'Oxford, et s'établit à Sherborne, où il pratiqua son art avec éclat. Il fut un de ces anatomistes anglais qui, à l'exemple de Harvey, contribuèrent par leurs observations aux progrès de la science, sans avoir les moyens de faire beaucoup de dissections. Ses principaux ouvrages sont : *Corporis humani Disquisitio anatomica*; La Haye, 1651, in-fol.; — *The History of Generation*; Londres, 1651, in-8°. Highmore suppose, pour expliquer la formation de l'animal, des atomes indestructibles, qui rappellent et qui ont peut-être suggéré les molécules organiques de Buffon. [illegible]

Wood, *Athenæ Oxonienses*, t. II. — *Gentleman's Magazine*, vol. XLII. — Rees, *Cyclopædia*. — *Biographie médicale*.

HIGHMORE (*Joseph*), peintre et critique artistique anglais, né à Londres en 1692, mort à Canterbury en 1780. Il obtint et il a gardé quelque réputation comme peintre, mais il est plus connu par son traité de perspective intitulé : *The Practice of Perspective, on the principles of Dr Brook Taylor, in a series of examples, from the most simple and easy to the most complicated and difficult cases*; Londres, 1763. Ses tableaux, dont quelques-uns sont empruntés aux romans de Richardson et beaucoup à la *Bible*, ont peu de valeur; on estime davantage ses portraits, parmi lesquels on remarque celui du poëte Young à All-Souls-College (Oxford). Z.

English Cyclopædia (Biography). — Rose, *New general Biographical Dictionary*.

HIGUERA (*Jérome-Romain*), jésuite espagnol, né à Tolède en 1538, mort en 1611. Il s'est fait une réputation fâcheuse comme fabricant d'histoires supposées. Après avoir professé la philosophie au collége de sa patrie, il composa

[illegible] quelle qu'elle [illegible] Constance [illegible] l'Église [illegible] Cependant, [illegible] Proscrit par [illegible] de l'empereur [illegible] les raisons [illegible]

[illegible] de sa vertu et que tout [illegible] Dès qu'il y [illegible] la [illegible] des évêques [illegible] Quand [illegible] clerc. C'est alors que les semi-ariens [illegible] taient pas aussi nombreux en Orient [illegible] [illegible] eux-mêmes [illegible] Hilaire dans les Gaules [illegible] toute l'Église [illegible] d'Hilaire dans les Gaules [illegible] de temps après, Constance [illegible] de n'avoir pu [illegible] quand il avait pris une part [illegible] Un des [illegible] fut d'abroger [illegible] les évêques [illegible] église de Poitiers [illegible] l'honneur et la joie d'y [illegible] Hilaire fit alors un voyage en Italie [illegible] évêque de Verceil [illegible] à la fois [illegible] d'autres [illegible] Cependant [illegible] Hilaire et [illegible] vivement contre [illegible]

[illegible] — Tillemont, *Mémoires*, t. VII, [illegible] — [illegible] *Histoire des auteurs ecclésiastiques*, t. V, p. 1.

HILAIRE (Saint), archevêque d'Arles, mort le 5 mai 449. On le croit du même pays que son prédécesseur sur le siége d'Arles, saint Honorat; quelques historiens supposent même qu'il était son parent; enfin il y en a qui le déclarent son fils. Cette dernière assertion, qui manque de preuves suffisantes, appartient aux auteurs du *Gallia christiana*. Il est toutefois constant que saint Honorat présida lui-même à l'éducation de saint Hilaire dans le célèbre monastère de Lérins, et qu'il exista toujours entre le maître et son élève une très-étroite familiarité. Saint Honorat étant sur le point de mourir, saint Hilaire vint auprès de lui, le reçut expirant dans ses bras, et lui rendit ensuite les derniers devoirs. Après cette triste cérémonie, saint Hilaire se rendait à Lérins, quand un certain Cassius, chef de la troupe cantonnée dans la ville d'Arles, envoya sur ses traces un détachement, qui l'arrêta dans sa fuite et le ramena prisonnier. Il s'agissait de le faire par contrainte archevêque d'Arles. Ne pouvant résister à des vœux qui se manifestaient avec cette énergie, saint Hilaire accepta la conduite du pieux troupeau. Nous le voyons en 439 présent à la dédicace de l'église d'Avignon. En 439 il préside le concile de Riez; il assiste au concile d'Orange en 441, au second concile de Vaison, en 442 à celui d'Arles. En 444, ayant fait déposer Chélidoine, que l'on croit évêque de Besançon, il fut cité devant le

[illegible] 14 janvier. Le P. [illegible] œuvres [illegible] dans son appendice aux [illegible]

B. Hauréau.

[illegible] — Ellies Dupin, [illegible] — Hist. litt. de [illegible] Mémoires, t. XIII [illegible] Historia [illegible] des Auteurs ecclésias[illegible]

[illegible], vivait vers le milieu [illegible] Mabillon, il était né [illegible] à une simple conjec[ture] [illegible] Hilaire était un de ces [illegible] Abélard qui, s'étant [illegible] maître, le suivirent [illegible] du Paraclet. Quand [illegible] [illegible] vers des lieux [illegible], résolut de [illegible] d'orages, il avait [illegible] Hilaire fit une complainte [illegible] André Duchesne a le [illegible] dans les Œuvres [illegible] l'a insérée dans les [illegible] plus que dissipé, Hi[laire] [illegible] vers pleins d'obscé[nités] [illegible] à la papauté, [illegible] Scholasticus; des dé[illegible] parmi les écoliers [illegible] est peut-être ac[illegible] d'Hilaire adressées à [illegible] Abélard à inter[illegible] et à les transporter [illegible] au lieu de s'humilier, [illegible] le valet qui [illegible]; il refuse d'al[ler] [illegible] dans une chanson la[tine] [illegible] français.

[illegible]

[illegible] moine, Hilaire [illegible] lui des chansons [illegible] d'agrément, et trois [illegible] les plus anciens et [illegible] de l'art dramatique [illegible] Lazari; Historia [illegible] Ludus sancti Ni[colai] [illegible] a recueilli tout ce [illegible] Hilarii Versus et

A. Ch.

[illegible] — D. Gervaise, Vie d'A[bélard] [illegible] — Hist. lit[téraire] [illegible] XX, p. [illegible] — Fabre,

[illegible] (Q. Julius), écri[vain] [illegible] la fin du quatrième [illegible] ni ses [illegible] ecclésias[tiques] [illegible] lumière à ce sujet.

[illegible] Paris, 1679, réimprimé dans la Bibl. Patr. de Galland, vol. VIII, p. [illegible].

Fabricius, Bibliotheca [illegible] p. [illegible] édit. de Mansi.

HILAIRE (Auguste Saint-). Voy. Saint-Hilaire.

HILARION (Saint), instituteur de la vie monastique en Palestine, né vers 291 à [illegible] ou Tabathe, bourg situé à cinq milles au midi de Gaza, mort dans l'île de Chypre en [illegible]. Ses parents, qui étaient païens, l'envoyèrent étudier à Alexandrie. Hilarion fréquenta les assemblées chrétiennes, il goûta les doctrines qui y étaient prêchées et reçut le baptême en [illegible]. Le nom de saint Antoine était alors célèbre en Égypte. Hilarion l'alla visiter dans le désert, et résolut d'embrasser la vie solitaire. Il revint dans sa patrie en 307 : son père et sa mère étaient morts; il partagea son bien entre ses frères et les pauvres, puis se retira dans un désert à sept milles de Majume. Il n'avait alors que quinze ans et sa santé était faible et délicate; cependant il se soumit sans hésiter aux plus dures privations. Il ne se coupait les cheveux qu'une fois par an, ne quittait sa tunique que quand elle était usée, et ne lavait jamais le sac qui lui servait de chemise. Une natte de jonc lui tenait lieu de lit; sa nourriture durant sa longue existence fut toujours composée de fruits et d'herbes sauvages, de légumes ou de racines crues; l'eau était sa seule boisson. Souvent il jeûnait plusieurs jours de suite, travaillant des mains ou labourant, toujours exposé aux injures de l'air. Cependant, malgré ce régime austère, Hilarion eut à soutenir de rudes tentations en tous genres; il les surmonta, mais non sans peine. La sainteté de sa vie attira près de lui une grande quantité de disciples. De temps à autre Hilarion en choisissait un certain nombre, et allait les établir dans quelque autre endroit de la Palestine ou de la Syrie. Il fonda de la sorte plusieurs monastères, qu'il continua à visiter et à régir. Il fit un voyage en Égypte, pour assister à l'anniversaire de la mort de saint Antoine; il revint de ce pèlerinage avec le don des miracles. Il [illegible], disent les hagiographes, à Aphroditon, où il n'avait pas plu depuis trois ans; une prière du pieux Hilarion fit cesser la sécheresse, mais la terre engendra aussitôt une multitude de serpents et d'autres bêtes venimeuses qui causèrent une grande mortalité : ce fut encore le saint anachorète qui arrêta ce fléau. Hilarion, averti par un songe, évita à Alexandrie des [illegible] envoyés par les habitants de Gaza; il se retira dans les

[illegible] en 1206, in-fol. Il y a [illegible] Les lettres d'Hildebert [illegible] dans la première partie [illegible] B. Hauréau.

[illegible]

HILDEBRAND (Bror-Emile) [illegible], né le [illegible] à Flerohopp [illegible] où son père [illegible] en 1833 [illegible]

[illegible] *Anglosaxiska mynt i svenska kongliga myntkabinettet* (Monnaies anglo-saxonnes du cabinet du roi de Suède), 1846, in-4°, avec [illegible] pl. et 4 cartes. Il a [illegible] *Svenskt Diplomatarium* [illegible] l'histoire de la Scandinavie), t. XI [illegible] 1834-1854, in-4°; avec une [illegible] (Kronologiskt register) des [illegible] volumes de ce recueil, Stockholm, [illegible] — *Diplomatarium Suecanum*, t. IV, [illegible] 1856, in-4°; — *K. Vitterhets, historie och antiquitets akademiens handlingar* (Traités de l'Académie royale des Belles-Lettres, d'Histoire et d'Antiquité), à partir du t. XIV. [illegible]

Biographiskt-Lexicon, t. VI, [illegible]

HILDEBRANDT. Voy. [illegible]

HILDEBRANDT (*Joachim*), [illegible] allemand, né le 10 novembre [illegible] (comté de [illegible]), mort à [illegible], le 25 octobre 1691. Il [illegible] à Leipzig, il devint en 1649 professeur de théologie à l'université de [illegible] il combattit avec [illegible] les tendances du parti [illegible] On a de lui : [illegible] *sacris publicis* [illegible] Helmstædt, 1661, 1700, 1726, in-4°; — *Sacra publica veteris Ecclesiæ* [illegible] *redacta*; ibid., 1701, in-4°; — [illegible] ibid., 1702, in-4°; — [illegible] *Conventibus*; ibid., 1701, in-4°; — [illegible] *christianorum*, [illegible] ibid., 1701, in-4°; [illegible]

[illegible] 1672, in-12; [illegible], 1672; [illegible] 1669, in-12; [illegible] 1703 [illegible], Francfort et Leipzig [illegible], in-12; — *Epistolæ centuria [illegible]*; [illegible], 1703, in-12; — *Antiquitates [illegible] Romanæ*; Iéna, 1657, 1663; nouvelle édition [illegible], Géra, 1671; Iéna, 1671, 1677; Francfort et Leipzig, 1683; — *Compendium [illegible] antiquitatum Romanarum*, [illegible] Romanus una cum formulis [illegible] gratia versibus non [illegible] ordine alphabeti compre[illegible]; Iéna, 1682, 1689, 1701; — une édition de [illegible] Cellarius; Leipzig, 1683, in-12, etc.

V—g.

[illegible], I, 1. — Ersch et Gruber, *Allgem. Encyklop.*

[illegible] (*Georges-Frédéric*), médecin et [illegible] allemand, né à Hanovre, le [illegible] 1765 (1), mort le 23 mars 1818. Il étudia la médecine à Gœttingue, et fut depuis professeur à l'université d'Erlangen. Ses principaux ouvrages sont : *De Pulmonibus*; Gœttingue, 1785; — *Handbuch der reinen Grossenlehre* (Manuel de Mathématiques pures); Gœttingue, 1786, 2 vol. in-8°; — *De [illegible] gaudium [illegible], et prælectiones habendas indicat*; [illegible], 1786, in-8°; — *Versuch einer philosophischen Pharmakologie* (Essai d'une pharmacologie philosophique); ibid., 1787, in-8°; — *[illegible] und Beobachtungen ueber die [illegible] in der Epidemie des Jahres 1787* ([illegible] et Observations sur la variole dans l'épidémie de l'année 1787); ibid., 1788, in-8°; — *[illegible] der Anatomie des Menschen* [illegible]

(1) [illegible] le disent quelques biographes.

[illegible]

... et de théologie; — *Liber* [illegible] rum, Strasbourg, 1522, in-fol. — [illegible] des *Révélations*, Cologne, 1628, in-4°, [illegible] logne, 1628, édition augmentée des révélations de sainte Élisabeth de Schönau. Cet ouvrage a été commenté par un bénédictin [illegible] Gibbon, et un grand nombre des [illegible] de cette édition [illegible] Plusieurs révélations ou prophéties [illegible] de sainte Hildegarde [illegible] [illegible] p. 307. [illegible] révélations, sainte Hildegarde [illegible] *Commentaire sur la vie de saint* [illegible] [illegible] *de saint* [illegible] *et de saint* [illegible] *Jardin de santé*, sorte de [illegible] [illegible] logique d'Isidore de Séville, [illegible] du sixième siècle, une [illegible] des principes acceptés [illegible] les plantes, les minéraux, les [illegible] [illegible] et médicinales de la nature. Sainte Hildegarde se livrait à la culture et à la récolte des

[illegible]

[illegible] sur la base [illegible] arguments avancés par les [illegible]

[illegible]

[illegible]

... gouvernement de l'abbé [illegible]

B. H.

[illegible] t. XIV, col. [illegible]

[illegible] philosophe anglais, né en [illegible] dans le comté de Warwick, [illegible] au collège Merton à [illegible] pendant quelque [illegible] à Sutton-Coldfield, il se [illegible] la médecine, puis [illegible] de la grande école de [illegible] la cure de [illegible] de Denys le Périé[illegible] Orbis Descriptio, [illegible] et Hen. Stephani, [illegible] commentariis criticis et [illegible] Londres, [illegible] réimprimé. Z.

[illegible] et lexicographe [illegible] près de Leeds, [illegible] mort à [illegible] Il fut élevé au col[illegible] il devint ensuite [illegible] de La Magdeleine [illegible] de ses senti[illegible] Il passa sur le conti[illegible] de l'Église anglicane de [illegible] en 1673. De[illegible] sa mort il remplit les [illegible] Il donna en 1670 [illegible] du Lexique [illegible] Z.

[illegible] Dictionary.

[illegible] anglais, né à Londres, [illegible] 1750. Il n'avait pas [illegible] lorsque la ruine [illegible] l'Angleterre. Il [illegible] pour voir son parent [illegible] de la Porte [illegible] fort bien, et [illegible] en Égypte et [illegible] A peine re[illegible] il ac[illegible] dans un [illegible] Il publia [illegible] Peterborough, qui [illegible] Vers le [illegible] directeur du [illegible] 1740 directeur de [illegible] Il écrivit à [illegible] Handel [illegible] ou An[illegible]

[illegible] pièces de théâtre qu'il fit jouer [illegible] ont conservé quelque réputation [illegible] imitation de Voltaire [illegible] Zara, 17[illegible] in-8° ; — Alzire, 17[illegible] in-8° [illegible] duit la Mérope du même poëte, 1749 [illegible] ouvrages dramatiques ont été recueillis [illegible] 1760, 2 vol. in-8°. On a encore de lui : A History of the Ottoman Empire, compiled from materials collected at the Turkish court, 17[illegible]

[illegible]

Chalmers, General Biographical Dictionary.

HILL (Robert), érudit anglais, né en [illegible] à Miswell, près de Tring (comté [illegible]) mort en 1777. Il exerçait la profession de [illegible] dans sa ville natale. Du [illegible] et de la pauvreté, il [illegible] tion, et à force de travail et de persévérance, il se rendit parfaitement maître de [illegible] langues, avec des livres [illegible] furent nécessaires pour acquérir la connaissance du latin, et quatorze pour apprendre le grec, tandis que l'hébreu ne lui coûta que [illegible] temps. Il fut révélé au public par [illegible] en 1757 publia une comparaison entre [illegible] Magliabecchi, et ouvrit une souscription en sa faveur. Chalmers cite de Hill les ouvrages suivants : Remarks on Berkeley's Essay on [illegible]; — The Character of a Jew; — Criticisms on Job.

Z.

Chalmers, Gen. Biographical Diction.

HILL (Sir John), polygraphe anglais, né en 1716, à Spalding ou Peterborough, mort en 177[illegible]. Il fut élevé pour la profession d'apothicaire, et pratiqua pendant quelque temps à [illegible] tin's-lane (Westminster). Son mariage avec une personne sans fortune l'obligea de se créer [illegible] ressources. Comme il savait un peu de botanique, il se tourna du côté de [illegible] mais, malgré le patronage du duc de Richmond et de lord Petre, il n'en tira pas le parti qu'il espérait. Il désirait vivement entrer dans la Société royale, qui n'accueillit pas sa candidature, et il se vengea de cet échec par une diatribe [illegible] furieuse. Tout en compilant à la tâche de gros volumes de science, il rédigeait le British Magazine et l'Inspector, qu'il remplissait d'anecdotes scandaleuses. Ce genre d'écrits, qu'il fit marcher de front avec des romans non moins scandaleux, lui rapporta de beaux revenus, mais lui valut une détestable réputation. Enfin, [illegible] de se relever dans l'estime publique, il ajouta à son métier d'écrivain [illegible] immoral le métier, tout aussi [illegible]

[illegible]

[illegible] Hiller [illegible] l'Allemagne [illegible] Parmi ses opéras on remarque : *Die Liebe auf dem Lande* (L'Amour à la campagne) ; — *Die Jagd* (La Chasse) ; — *Der Dorfbalbier* (Le Barbier du Village) ; — [illegible] ; — [illegible] (La bonté [illegible]) [illegible] *Choral-melodienbuch* [illegible] Leipzig, 1762 [illegible] — *Vingt-cinq Mélodies* [illegible] Gellert ; Leipzig, 1723 ; — [illegible] choeur, une de ses meilleures œuvres [illegible] *Von der Nachahmung der Natur in der Musik* (De l'imitation de la nature dans la musique) [illegible] Leipzig, 1766-1770, in-4° [illegible] Leipzig, 1780, in-4° [illegible] Leipzig, 1781, in-8° [illegible]

(1) [illegible] quelques [illegible]

[illegible] J. V.

[illegible] vivement. On a [illegible] J. V.

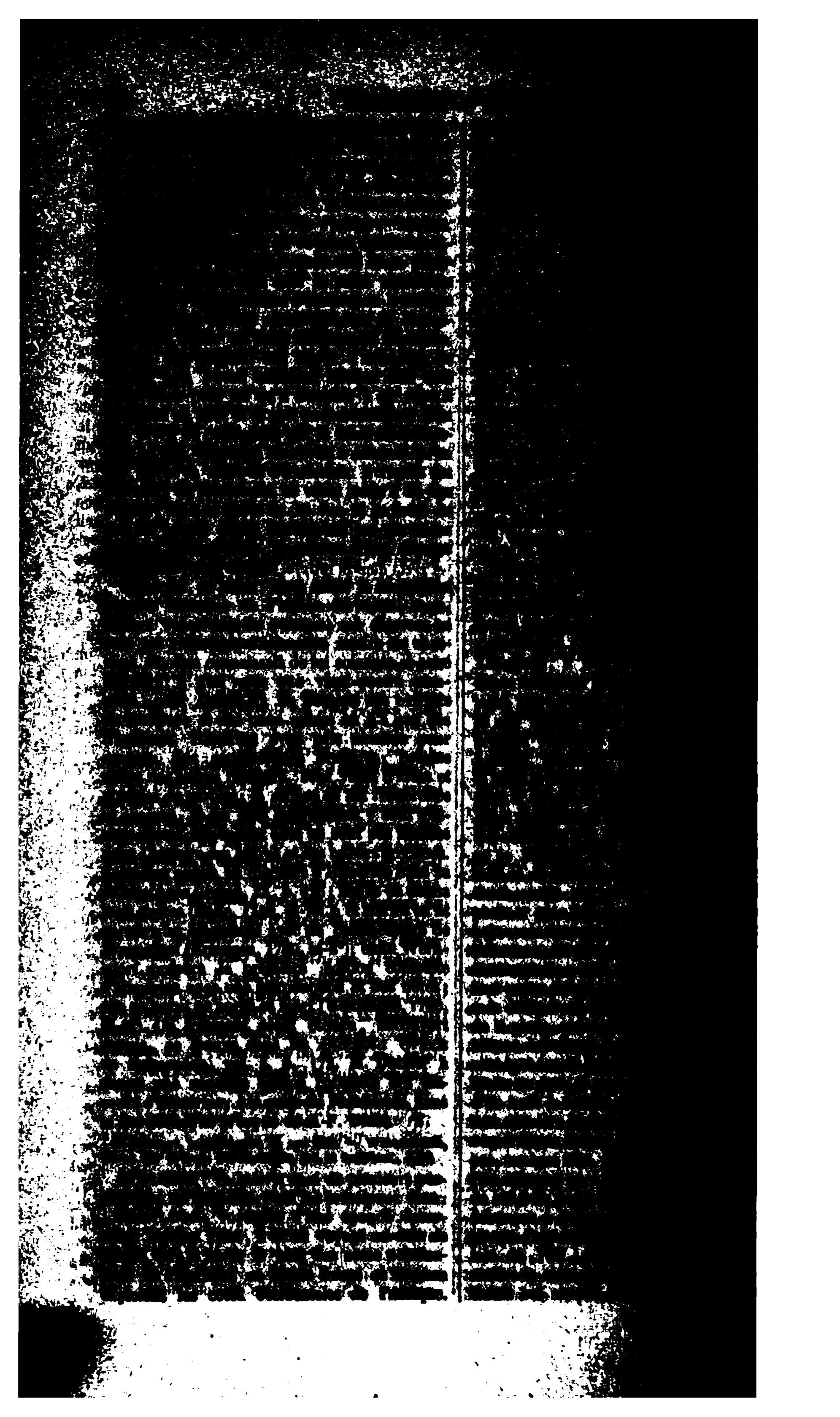
[illegible] Vodenberg.

[illegible] ont été imprimés sous le titre de [illegible]

[illegible]

[illegible] 31 janvier [illegible]

[illegible] de Saint-Domingue; Paris, 1776 [illegible]



[illegible] — T. V. — [illegible]

(Charles-Louis-Frédéric), [illegible], né en 1803, au château [illegible] Meiningen, tué dans un [illegible] à Charlottenbourg, près [illegible] dans la carrière [illegible] successivement des [illegible] Liegnitz et Mer[illegible] préfet de la police [illegible] dans la ré[illegible], après la ré[illegible], des réformes [illegible] branches de son [illegible] lui que l'on doit, en[illegible] des asiles pour les [illegible] etc. En 1856, ayant [illegible] Jockey-Club de Berlin, [illegible] par M. de Rochow-Ples[illegible] des seigneurs. Hinc[illegible] et demanda satisfac[illegible]. Dans la rencontre qui [illegible] il fut tué d'un coup de [illegible] alors beaucoup de bruit. [illegible] à une peine sévère, [illegible] captivité il fut gracié, [illegible] de ne jamais repa[illegible] Prusse. Il dut sa mise [illegible] de la veuve de l'ancien [illegible] R. L.

[illegible] — National-[illegible]

[illegible]), orientaliste et [illegible], né le 2 mai [illegible] apothicaire, [illegible] février 1695. Après [illegible] (1672) et à Li[illegible] à Hambourg, [illegible] 1687, à la cour du [illegible] pour être pré[illegible] surintendant général [illegible]. Retourné à Ham[illegible] aux attaques de [illegible] d'être mil[illegible] où il fut en[illegible] livre de Poiret [illegible] chagrin [illegible] la bibliothèque [illegible] manuscrits orien[illegible] et phrases [illegible] Lubeck, 1675, [illegible] — De Sa[illegible] veteri[illegible] notæ; — [illegible] Muhamme-

[illegible]

HINCKLEY (John), théologien [illegible] dans le comté de Warwick, [illegible] 1695. Après avoir fait ses études [illegible] hall (Oxford), il entra dans les ordres [illegible] successivement vicaire de [illegible] recteur de Drayton (Leicestershire) [illegible] field (Worcestershire). On a de lui [illegible] vrages de controverse parmi lesquels [illegible] que : *Fasciculus Literarum, or [illegible] several occasions, written by [illegible] and Dr. Hinckley on the [illegible] of the Church*; 1680, in-8°. E. [illegible]

Wood, *Athenæ Oxonienses*, t. II. — Chalmers, *General biog. Diction.*

HINCMAR, archevêque de Reims, né probablement vers 806, mort à Épernay, le 21 décembre 882. Il était parent de [illegible], comte de Toulouse. Cette illustre origine lui [illegible] le chemin des honneurs, mais elle ne lui [illegible] l'influence, l'autorité, l'espèce de [illegible] qu'il exerça pendant un demi-siècle dans l'église [illegible] cident; il ne s'éleva si haut que [illegible] d'autres circonstances, et par l'énergie de son caractère. Nous le trouvons d'abord simple religieux dans l'abbaye de Saint-Denys, que gouvernait alors l'abbé Hilduin, et, en l'année 830, accompagnant au fond de la Saxe cet abbé disgracié par l'empereur. Deux ans après, Hilduin reparaissait à la cour. Le jeune Hincmar avait si bien plaidé sa cause, que l'empereur lui avait pardonné. Après la mort de Louis le Débonnaire, Hincmar devint un des plus fidèles serviteurs de Charles le Chauve. Ayant apprécié la sagesse de ses conseils et la fermeté de son esprit, Charles le tira de l'abbaye de Saint-Denys, où il remplissait les fonctions de trésorier, et le fit venir à sa cour. Dans le même temps, suivant Flodoard, il lui donna les monastères de Saint-Germain de Compiègne et de Saint-Germer de Flaix. Les abbés de la condition d'Hincmar pouvaient alors posséder à la fois plusieurs monastères et ne résider dans aucun. Il est certain qu'Hincmar n'abandonna pas la cour, où il devenait chaque jour un personnage plus considérable (1). Vers ce temps, en 844, eut lieu le

(1) Ce qui est moins certain, malgré le témoignage de Flodoard, c'est qu'il ait été dès ce temps abbé de Saint-Germain et de Saint-Germer. En effet, dans la relation qu'il a faite lui-même de son élection [illegible]

[illegible] le concile de Soissons [illegible] publiquement [illegible] Nicolas Ier [illegible]

[illegible] concile de [illegible] Gaule [illegible]

[illegible] avait conservé [illegible] Sur ces entrefaites [illegible]

[illegible] la Gaule [illegible]

[illegible]

[illegible] l'évêque de Laon [illegible] portait la [illegible] longtemps [illegible] roi de [illegible] si bien protégé, [illegible] par lui-même, et [illegible] avait pris dans son [illegible] satrape [illegible] ses ordres, ni la discipline de [illegible] clergé de Laon [illegible] prima les excès de [illegible] commit alors une grande maladresse [illegible] l'autorité du pape contre l'autorité [illegible] excommunia tout le clergé de son diocèse. [illegible] que temps après, il eut plus encore [illegible] souscrire à la sentence prononcée contre [illegible] complices du rebelle Carloman, il refusa [illegible] de soumission. Son oncle ne l'avait [illegible] vrai, encouragé dans cette conduite [illegible] donc le droit de le blâmer ; mais il [illegible] présenta lui-même comme accusateur [illegible] de son neveu devant le concile de Douzi, au mois d'août 871, et le poursuivit avec [illegible] violence, qui [illegible] la [illegible] [illegible] Hincmar de Laon fut [illegible] son [illegible] contre la [illegible] de [illegible], il fut non-seulement [illegible] évêché, mais emprisonné, et [illegible] sans [illegible] pouvoir, privé de la [illegible] par son oncle [illegible] Cependant [illegible] peut [illegible]

[illegible]

[illegible] Il faut voir dans [illegible] le premier ministre de Charles le Chauve, employant toute l'activité, toute la vigueur de son esprit, à organiser un gouvernement [illegible] de l'anarchie, à subordonner tous les pouvoirs, on peut dire toutes les tyrannies, à l'autorité d'un seul chef, et travaillant à rendre ce chef lui-même, le roi des Francs, libre dans son royaume, affranchi du contrôle des papes. Tel fut le système d'Hincmar. Y a-t-il là de quoi le condamner? — Mais ce qu'on ne peut absoudre, c'est l'intraitable âpreté de son caractère, c'est la violence de ses procédés, c'est cette impatience de toute contradiction, qui le met, à quelque propos que ce soit, dans cet état violent où la colère, dépassant ses propres limites, s'appelle de la fureur. A cet égard les mœurs de son temps peuvent atténuer ses torts, mais non les justifier.

Dans les dernières années de sa vie, Hincmar voulut disputer à l'archevêque de Sens la prépondérance officielle parmi les prélats des Gaules et de la Germanie, mais il ne réussit pas dans son entreprise. En 877 il couronna Louis le Bègue, roi de France, dans la ville de Compiègne. Enfin en 882, fuyant les Normands qui menaçaient les murs de Reims, il se retira dans la ville d'Epernay, et y mourut. Les annalistes de l'église de Reims lui ont été reconnaissants de tout ce qu'il a fait pour cette église. Il est remarquable, en effet, que durant une vie si agitée, mêlée aux plus grandes affaires de l'État, qui [illegible] les années, paraissaient l'occuper tout entier, il ne négligea pas néanmoins [illegible] les intérêts de son diocèse, ni ceux du monastère de Saint-Remi, dont en même temps il était abbé. Il fut surtout le [illegible] d'avoir fait aux prêtres de son église un crime de

[illegible]

[illegible] à chéri, par [illegible] une place [illegible] où il resta de [illegible] 1844, mettant largement [illegible] de cet établissement [illegible]. Après avoir [illegible] de la commission envoyée [illegible] à Kingstown, près de Du-[illegible] de Valentia, il fut, [illegible] du professeur Airy, nom-[illegible] particulier de M. Bishop, [illegible] à Londres. Il y com-[illegible] série d'observations qui ont [illegible] extraordinaire, par la [illegible] astres jusqu'alors ina-[illegible] télescopiques découvertes [illegible] au nombre de onze, sa-[illegible] 1847; Flore, le 18 octobre [illegible] Victoria, le 13 septembre [illegible] 1851; Melpomène, le [illegible], le 22 août 1852; Cal-[illegible] 1852; Thalie, le 15 dé-[illegible], le 8 novembre 1853; [illegible] Euphrosine, le 22 août [illegible] M. Hind découvrit, le [illegible] comète qui avait été ob-[illegible] avant à Rome par de [illegible] la même année, une autre [illegible] de l'atmosphère ne lui [illegible] et le 6 février 1847, une [illegible] observa jusqu'à son pas-[illegible] suivant, jour où elle [illegible] être visible après le lever [illegible] de nouvelles étoiles [illegible] encore observées. [illegible] d'un grand nombre [illegible]

[illegible] 1844 M. Hind fut élu [illegible] Astronomique de [illegible] de l'Académie des [illegible] de Lalande, et le [illegible] le choisit pour [illegible] de Schumacher. En [illegible] Astronomique de [illegible] d'or « pour ses [illegible] et en particulier [illegible] petites planètes, » [illegible] le gratifia d'une [illegible] par an « pour [illegible] astronomiques ». [illegible] du *Nautical Al-*[illegible] britannique. [illegible] M. Hind ont été [illegible] les *Transactions* [illegible] de Londres, [illegible] d'Altona, [illegible] *de l'Académie des* [illegible] a donné dans [illegible] *Comets and* [illegible] en 1848 ; [illegible] *Great Comet* [illegible] fit paraître : *An*

[illegible] Vocabulary [illegible] *of all the terms* [illegible] *the present day* [illegible] *a descriptive* [illegible] *with a condensed account of the* [illegible] *discoveries* [illegible] *and a table of all the calculated comets from the earliest ages to the present time*; in-12; — *The Solar System: a descriptive treatise upon the Sun, Moon, and planets, including an account of all the recent discoveries*; in-8°; dans la collection [illegible]: *Readings in Popular Literature*. En 1853 M. Hind fit paraître : *Illustrated London Astronomy for the use of schools and students*; in-8°. Ces œuvres à bon marché et sans prétention contiennent une foule de notions utiles, et conviennent également aux savants de profession et aux lecteurs les moins familiarisés avec les principes de la science. L. Louvet.

English Cyclopædia (Biography). — *Conversations-Lex.* — *Dictionnaire de la Conversation.*

* HINRICHS (*Hermann-Frédéric-Guillaume*), littérateur allemand, né le 22 avril 1794, à Karlseck (grand-duché d'Oldenbourg). Il étudia à Strasbourg et à Heidelberg, où il eut pour maîtres Schlosser, Creuzer et Hegel. Il est aujourd'hui professeur de philosophie à l'université de Halle. Ses principaux ouvrages sont : *Die Religion im innern Verhältnisse zur Wissenschaft* (La Religion considérée dans ses rapports intimes avec la science); Heidelberg, 1822; — *Vorlesungen ueber Goethe's Faust* (Leçons sur le *Faust* de Goethe); Halle, 1825; — *Grundlinien der Philosophie der Logik* (Éléments de la Philosophie de la Logique); ibid., 1826; — *Das Wesen der antiken Tragödie* (L'antique Tragédie); ibid., 1827; — *Genesis des Wissens* (La Génération de la Connaissance); Heidelberg, 1835; — *Schiller's Dichtungen nach ihrem historischen Zusammenhange* (Les Poésies de Schiller considérées dans leur enchaînement historique); Leipzig, 1837-1838, 2 vol.; — *Politische Vorlesungen* (Leçons de Politique); Halle, 1844, 2 vol.; — *Ferienschriften* (Écrits faits durant les vacances); Halle, 1844-1845; — *Geschichte der Rechts und Staats principien seit der Reformation bis auf die Gegenwart* (Histoire des principes de Droit et de Politique depuis la réformation jusqu'à nos jours); Leipzig, 1848-1852, 3 vol.; — *Die Königs-Entwickelungsgeschichte des Königthums von den ältesten Zeiten bis auf die Gegenwart* (Les Rois. Histoire du développement de la royauté depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours); Leipzig, 1852; — *Das Leben in der Natur* (La Vie dans la nature); Halle, 1854.

[illegible]

Conv.-Lex. — Jul. Schmidt, *Geschichte der deutschen Literatur des 19ten Jahrh.*, [illegible]; Leipzig, [illegible], [illegible] vol., p. [illegible].

* [illegible], savant chinois, [illegible]

[illegible] le culte du [illegible] [illegible] à Balas, à [illegible] [illegible] Kaboul, à Pé- [illegible] par le pays [illegible] qui devaient les [illegible] Après [illegible] le maître [illegible] Kachmir, et [illegible] longtemps dans le [illegible] de [illegible] encore), et à [illegible] Badjour). [illegible] les eaux du Gange [illegible] voyageur, [illegible] [illegible] ou [illegible] Ceylan [illegible] il recueillit sur cette [illegible] qu'il put [illegible] pro- [illegible] long voyage. [illegible] au travers du [illegible] de [illegible] re- [illegible] à son [illegible] de l'Oxus, [illegible] d'où [illegible] par les [illegible] jusqu'à [illegible]

[illegible] qu'il avait éprouvé [illegible] parfait à sa [illegible] au travail [illegible] [illegible]

[illegible]

[illegible] Histoire du [illegible] de la [illegible] du couvent de la [illegible] avec la dynastie des Thang [illegible] (10 vol. in-8°). M. Stanislas [illegible] a également traduit cet ouvrage, dont [illegible] la version française : *Histoire de la vie de Hiouen-thsang et de ses voyages dans l'Inde, depuis l'an 629 jusqu'en 645*, par Hoei-li et Yen-thsong; suivie de documents et d'éclaircissements géographiques tirés de la relation originale de Hiouen-thsang (Paris, Impr. impér., 1853), in-8°. Je n'ajouterai point à ce qui précède une appréciation générale du caractère de Hiouen-thsang; les faits de cette histoire, dont [illegible] l'exposé rapide, parlent suffisamment par eux-mêmes, et il n'est point permis à un écrivain [illegible] surtout, dans l'état actuel de nos connaissances historiques, d'émettre ses propres [illegible] sur un personnage qui a été [illegible] de son siècle et l'un des [illegible] la Chine. [illegible]

[illegible]

[illegible] Denys, [illegible] [illegible] [illegible], puis Hipparinus [illegible] à Denys, qui épousa sa [illegible] de cette époque. Hip[illegible] dans l'histoire, mais d'a[illegible] de son fils Dion, il est [illegible] la fin de sa vie de la [illegible]

Y.

[illegible] Plutarque, Dion. — [illegible],

[illegible] de Dion et petit-fils du [illegible] avant J.-C. Lorsque Dion [illegible] resta au pouvoir [illegible] 356, essaya de se servir [illegible] négociation avec les in[illegible] dans la citadelle de Sy[illegible], et Dion ne tarda [illegible] toute la ville de Syracuse. [illegible]; mais Denys avait [illegible] cet enfant. « Il l'avait [illegible], de manière à le [illegible] passions, par l'in[illegible] on usait envers lui. Il [illegible] l'âge de puberté qu'on [illegible]; on le gorgeait de vin [illegible] un moment de re[illegible] de surveillance [illegible], le jeune homme [illegible] genre de vie. Il se [illegible], et mourut de sa [illegible]

Y.

[illegible] Nepos, Dion, 4, 6. —

[illegible] fils Denys l'ancien et [illegible] premier Hipparinus. Il [illegible] le gouvernement de Sy[illegible] J.-C. Suivant Diodore, il [illegible] une flotte et une armée, [illegible] et prit immédiatement [illegible] Polyen raconte diffé[illegible] son récit est confirmé [illegible] se trouvait à Leon[illegible] rendez-vous de tous les [illegible]. Apprenant que Cal[illegible] cette ville pour faire une [illegible], il marcha aussitôt sur [illegible] par surprise. Pendant [illegible] deux ans, il excita la [illegible] sujets, et périt victime [illegible]

Y.

[illegible] Polyen, V, 4. — Plutarque, [illegible] — Élien, Var. Hist.,

[illegible] de l'astronomie ma[illegible] 160 et 125 avant [illegible] qui nous sont [illegible] de la 154ᵉ à la 163ᵉ [illegible] environ plus [illegible] Ptolémée de deux [illegible] Ἵππαρχος) (1) [illegible]

[illegible] Ἵππαρχος

[illegible] (2), [illegible] d'un commentaire [illegible] phénomènes d'Aratus, de [illegible] croit qu'Hipparque était natif de [illegible] Bithynie. D'autres le disent originaire de [illegible] Rhodes, s'appuyant sur l'autorité de Pline et de Ptolémée, qui dit seulement qu'Hipparque [illegible] fait des observations à Rhodes (2). Quoi qu'il en soit, les meilleures de ses observations [illegible] faites dans cette île, opulente héritière du commerce des Phéniciens. Elle est située à peu près sous le même méridien qu'Alexandrie, où Hipparque passe aussi pour avoir [illegible]

Frappé des erreurs et de l'imperfection des méthodes de ses prédécesseurs, ce grand astronome s'était imposé une double tâche : il voulait d'abord soumettre la science à une révision complète, et l'asseoir ensuite sur des bases nouvelles, plus exactes. Malheureusement il ne nous est parvenu qu'une très-faible et la moins importante partie de ses travaux : nous ne pouvons juger de leur ensemble que par l'enthousiasme et le respect avec lequel en parlent Strabon et Ptolémée. Voici ce qui nous reste d'Hipparque : Τῶν Ἀράτου καὶ Εὐδόξου φαινομένων ἐξηγήσεως βιβλία γ' (Trois livres de Commentaires sur les Phénomènes d'Aratus et d'Eudoxe), publiés par Pierre Victorius, à Florence, en 1567, in-fol., et par Petau, avec une traduction latine, dans son Uranologium, 1630, in-fol. ; — [illegible] ou Εἰς ἀστερισμούς (Constellations, ou sur les constellations) (3), réuni par P. Victorius à son édition de l'œuvre précédente. C'est un catalogue d'étoiles que Ptolémée a presque littéralement reproduit dans le 7ᵉ livre de sa Syntaxe mathématique, plus connue sous le nom d'Almageste. Les ouvrages suivants ne nous sont connus (sauf quelques extraits de Ptolémée) que par la citation de leurs titres : Περὶ τῶν ἀπλανῶν [illegible] γραφή (Sur les Constellations des fixes), traité que Ptolémée a en partie reproduit dans le livre VII de l'Almageste, et qui probablement est identique avec celui que Suidas cite sous le titre [illegible] de Περὶ τῆς τῶν ἀπλανῶν συντάξεως καὶ τοῦ [illegible] καταστηριγμοῦ (De la composition et de la [illegible]lation des fixes) (4) ; — Περὶ μεγεθῶν καὶ ἀποστημάτων ἡλίου καὶ σελήνης (Des Grandeurs et des distances du Soleil et de la Lune) ; — Περὶ τῆς κατὰ πλάτος μηνιαίας τῆς σελήνης κινήσεως (Du Mouvement mensuel de la Lune en

[illegible] se trouve aussi dans le commentaire de Théon sur Ptolémée, lib. I, cap. 9.

(1) Geogr., lib. XII, c. 2.

(2) Pline, Hist. Nat., lib. II, c. 26. Ptolémée, Syntax. mathem., V, 5. C'est par erreur que [illegible] et [illegible] ont voulu faire d'Hipparque deux personnages distincts, l'un Rhodien et l'autre Bithynien.

(3) C'est probablement le même ouvrage que celui que Suidas cite sous le titre corrompu de Εἰς τοὺς ἀστερισμούς.

(4) Suidas citait probablement de mémoire la plupart des titres d'ouvrages qu'il nous a transmis, ce qui expliquerait pourquoi ils sont souvent inexacts.

[illegible]

... point (0). ... notre attitude d'observateur, nous nous ... du côté où le Soleil atteint le sommet ... [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] ... de l'occident à l'orient [illegible] moment précis où le soleil [illegible] noxiale en remontant du midi au nord [illegible] du printemps). La section du [illegible] sant par le [illegible] et l'axe du [illegible] cercle horaire ; l'observateur [illegible] entre le pôle nord et le pôle sud [illegible] ment opposés et immobiles [illegible] dans l'espace de 24 heures, [illegible] les autres décrivent autour de cet axe [illegible] cercle qui vont en diminuant de l'équateur [illegible] pôles. Ceux qui passent dans les intervalles [illegible] pris entre 0[h] et la 1[re] heure, entre la 1[re] et la 2[e] heure, entre la 2[e] et la 3[e] heure, ... [illegible] rait les astres de la 1[re], 2[e], 3[e]... heure, [illegible] 0° à 15°, de 15° à 30°, de 30° à 45° [illegible] droite. Si, au lieu de laisser le cercle [illegible] (de la sphère artificielle) immobile, on le [illegible] avec toute la sphère sur son axe [illegible] [illegible] égal à celui-ci [illegible], et qu'à chaque [illegible] on répète la même section (par le [illegible] pôles), on aura vingt-quatre cercles horaires [illegible] visant les 360 degrés en 24 parties, de 15 degrés chacune, subdivisibles en minutes et secondes; toute la sphère se trouvera ainsi [illegible] tagée en fuseaux (semblables à des quartiers [illegible]

mètre, il faudrait représenter le [illegible] fraction [illegible] d'une seconde [illegible] [illegible] le plus puissant, et encore [illegible] trop exagérée.

(1) Voyant le ciel tourner tout d'une pièce, les [illegible] avaient imaginé une sphère [illegible] *Histoire de la Chimie*, t. I, p. [illegible] pagnés d'airain) se mouvant [illegible] de pivots qui tournaient dans des crapaudines fixes. Cette opinion, quelque puérile qu'elle nous paraisse, était déjà un progrès, car elle renverse le système primitif [illegible] lequel la Terre [illegible] sur [illegible] [illegible] et les astres [illegible] éteindre en se couchant pour se rallumer à l'orient.

[illegible]

[illegible] sous tous les angles possibles, depuis 0° jusqu'à 90°. Il [illegible] un mouvement de rotation [illegible] de cet axe, il obtiendra une série de [illegible] les lignes sont parallèles à l'équateur ; [illegible] cercles parallèles, dont les rayons [illegible] complémentaires des déclinaisons, pour former 90 degrés de l'équateur au [illegible] (au zénith) ; ils coupent [illegible] les cercles horaires, et déterminent [illegible] points de rencontre, la position des [illegible]

[illegible] sans doute les considérations qui, [illegible], ont fait regarder Hipparque [illegible] le créateur de la trigonométrie et [illegible] de l'armille équatoriale et de l'astrolabe [illegible], pour juger de sa science, il ne nous reste de lui que son Commentaire sur les Phénomènes d'Aratus et d'Eudoxe (1) ; et encore [illegible] probablement qu'une œuvre de sa jeunesse. Il le dédie à Eschrion, astronome de son école. Après avoir rendu justice au talent du poète qu'il se propose de commenter, il ajoute : « [illegible] pour opportun de relever ce qu'il y a d'erroné dans les assertions d'Aratus ainsi que [illegible] qui ont écrit sur les phénomènes célestes [illegible] critiques, je m'y conformerai, je le [illegible] par même [illegible]

[illegible]

[illegible] des comètes [illegible] pour marquer la po[illegible] de ces astres, [illegible] s'il y en a qui [illegible] en dimi[illegible] de leurs cours ou [illegible] (selon la tradi[illegible]) [illegible] à quiconque [illegible] (1) [illegible] modifications, [illegible] Hipparque, à la fin du [illegible] comme [illegible], par le besoin de [illegible] aux figures [illegible] adapter aux [illegible], dans la cons[illegible] par Hipparque, [illegible] étoiles qui cor[illegible] Catalogue (Excep[illegible]) prend en l'année 140 [illegible] 1022 étoiles déter[illegible] d'après leur ordre [illegible] c'est le cinquième au [illegible] 6e grandeur) à l'œil [illegible] si ces grandeurs, [illegible] ont été [illegible], ou si elles [illegible] d'Aristille [illegible] et à Alexandrie. [illegible] d'Hipparque [illegible] de 2° 21' de 3e et [illegible] compre[illegible] 7, le Bélier 13, [illegible] 29, la Cou[illegible] 23. Ce catalogue [illegible] l'a donné, [illegible] astronomes arabes [illegible] y passer tous les [illegible] une représentation [illegible] à environ 130 [illegible] Cette représentation, [illegible] que les [illegible] relativement [illegible] il y a deux [illegible]

[illegible] des étoiles n'ont [illegible] de la tota[illegible] aux points [illegible], nous allons [illegible]

[illegible] rait ; le jour [illegible] sur toute la surface de la terre [illegible] ne verrait que les [illegible] au firmament ; enfin, il n'y [illegible] gement de saisons [illegible] soleil et l'étoile ne se [illegible] vingt-quatre heures aux [illegible] même verticale. Le Soleil [illegible] peu plus tard au [illegible] solaire est donc plus [illegible] et le Soleil a un [illegible] droite) propre et [illegible] de l'étoile ; c'est-à-dire [illegible] vement diurne général [illegible] les étoiles et le Soleil [illegible] à l'occident, l'excès du jour [illegible] son propre compte, de l'[illegible] peu près comme le ferait une [illegible] paraison est d'un astronome [illegible] globe tournant. Mais sa [illegible] même temps que son ascension droite [illegible] en s'avançant de l'occident à l'orient, il quitte la ligne équinoxiale pour se diriger vers [illegible] l'autre pôle, qu'il n'atteint cependant jamais ; son empiétement sur l'hémisphère boréal après avoir franchi la ligne pour aller du midi au nord, ainsi que son empiétement sur l'hémisphère austral après avoir franchi de nouveau la ligne en allant du nord au midi, s'arrête, de part et d'autre, à environ 23° ; c'est exactement la quantité dont l'hémisphère éclairé déborde alternativement le pôle nord et le pôle sud. De là le changement régulier des saisons ; le maximum de l'excursion du Soleil vers le nord (solstice d'été) correspondra au plus long jour de l'été de l'hémisphère boréal ; c'est le moment où l'hémisphère éclairé déborde de 23° le pôle nord, quantité égale dont l'hémisphère obscur déborde le pôle sud, et qui y détermine alors le jour le plus court de l'hiver (solstice d'hiver de l'hémisphère austral). Les deux points opposés (à 180° l'un de l'autre) où le soleil franchit la ligne marquent les équinoxes du printemps et de l'automne.

Le grand cercle que le Soleil décrit ainsi par son mouvement propre, les anciens l'appelaient le *cercle oblique* (ὁ κύκλος λοξός), parce qu'il coupe l'équateur, appelé cercle droit (ὁ κύκλος ὀρθός), sous un angle d'environ 23 degrés et demi (exactement 23° 27' 30"); les modernes le nomment *écliptique*, parce que c'est dans ce plan qu'ont lieu les éclipses, par suite des positions

[illegible]

[illegible] ont souvent employé pour exprimer [illegible] un grand nombre [illegible] nations (menses gentium [illegible]), les sites des lieux, et les divers genres de [illegible]

(1) C'est [illegible] Soleil qu'il [illegible]

[illegible] Z.

[illegible] — Clément d'Alexandrie, *Strom.*, CVI. — [illegible]

[illegible], philosophe grec, vivait vers 380 [illegible] dans ses [illegible] curieux ouvrages [illegible] Hipparque [illegible] Théo[illegible] Y.

[illegible], écrivain vétéri[illegible] ou le cinquième [illegible] plusieurs ouvrages, [illegible] qui ont été insérés [illegible] vétérinaires pu[illegible] Jean Ruellius; Paris, [illegible] par Simon Grynæus, Y.

[illegible] *Biography*.

[illegible], un des plus anciens [illegible] ou à Crotone, [illegible] Il fonda, dit-on, la [illegible] les *acousmatiques* [illegible] aux *mathéma*[illegible] que le feu est [illegible], d'après Sextus Em[illegible] pythagori[illegible] le premier principe [illegible] ceux-ci croyaient [illegible] nombre, c'est-à-[illegible]. Il pensait aussi, [illegible] obscur de Diogène [illegible] toujours en mouve[illegible] suivant des lois fixes. [illegible] intitulé : Μυστικὸς [illegible] (1). Y.

[illegible], *Vita Pyth.*, c. 18. [illegible] *Anecd. Græca*, [illegible] *Hist. Philosoph.*, [illegible]

[illegible], littérateur français, [illegible] le 12 mai 1803. Il [illegible] sous la direction [illegible] des écoles cen[illegible]. Entré dans l'uni[illegible], il a été successi[illegible] de Niort, Roche[illegible] Napoléon-Vendée, [illegible]

(1) [illegible], composa un [illegible] *Fragmenta Historic.*

[illegible] des [illegible] qui [illegible] 1838 [illegible] Chargé en [illegible] chaire de littérature française de la faculté de Strasbourg, en qualité de suppléant [illegible] il a été nommé en 1847 professeur [illegible] de la même chaire à la faculté des lettres de Caen, où ses leçons [illegible] un nombreux et sympathique auditoire. Il a fondé à Châtellerault, en 1830, un journal littéraire, *Le Colporteur*, et à Poitiers, en 1832, un journal politique, *Le Patriote de la Vienne*, [illegible] l'année suivante, *La Publicité* [illegible]. Il a publié en 1833 une *Histoire de la Philosophie ancienne et moderne*, qui a eu en 1838 une seconde édition; Paris, in-8°. Un *Cours d'Histoire* fait par lui en 1833 à Poitiers a été recueilli dans le journal hebdomadaire de cette ville. En 1840, il a rédigé à Paris, avec M. [illegible] lien, *L'Enseignement*, *journal* [illegible] *ducation*, publié sous les [illegible] des Méthodes d'Enseignement, et [illegible] men des questions et des ouvrages [illegible]; Paris, 1840. Il a publié depuis : *Dialogue* [illegible] *séparation*; Strasbourg, 1845, in-12; — *Le Bestiaire divin de Guillaume, clerc de Normandie*, d'après les manuscrits de la Bibliothèque impériale, précédé d'une introduction sur les bestiaires, lapidaires et volucraires du moyen âge, considérés dans leurs rapports avec la symbolique chrétienne; Caen, 1852, in-8°; — *Histoire de l'Abbaye de Saint-Étienne de Caen* (1066-1790), ouvrage couronné par la Société des Antiquaires de Normandie et par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; Caen, 1855, in-4°; — *Les Écrivains normands au dix-septième siècle*; Caen, [illegible] 1857, in-12, consacré à du Perron, Malherbe, Boisrobert, Sarasin, Pierre Du Bosc et Saint-Évremond. M. Hippeau a publié en outre un grand nombre de rapports, de notices ou de mémoires, soit dans les journaux politiques et littéraires, soit dans les recueils publiés par les diverses sociétés savantes dont il fait partie, et principalement dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen* et les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*. Chargé, en 18[illegible], d'une mission littéraire en Angleterre par M. Fortoul, il adressa à ce ministre sur les manuscrits du British Museum et d'Oxford, relatifs aux poëtes français du moyen âge, un rapport, imprimé dans le 4e volume des *Annales des Missions scientifiques*; Paris, 1856. Il a fondé à Caen, en 1856, la *Société des Beaux-Arts*, composée déjà de près de trois cents membres, et il rédige, en qualité de secrétaire, le bulletin de cette société.

Documents partic.

[illegible]

l'Attique, à Marathon [illegible]

[illegible]

trouve une peinture fine et vive du caractère [illegible]

[illegible]

spéculations subtiles que de la vie pratique. Hip-

[illegible] qui le [illegible]
[illegible]
[illegible], dans le grand
[illegible] il fut un des [illegible],
[illegible] de la guerre du
[illegible] ne sont pas moins
[illegible] trouve la preuve dans ces
[illegible] de ce petit
[illegible] incontestables; mais
[illegible] compte, tant ils
[illegible] de mesquines propor-
[illegible] de la médecine,
[illegible] s'échapper la vie
[illegible] de réalité, en parcourant
[illegible] et le témoi-
[illegible] un personnage
[illegible] par un zèle
[illegible]
[illegible] par des éléments
[illegible] merveilleux,
[illegible] nom,
[illegible] lui assu-
[illegible] plus durable que cette
[illegible]
[illegible] plus simple
[illegible] est un des su-
[illegible] plus intéressants que
[illegible] M. Littré y est re-
[illegible] auteurs modernes,
[illegible] et Péterson,
[illegible] anciens; cepen-
[illegible] points à éclaircir.
[illegible] il y a deux parts :
[illegible] celle du faux. La part
[illegible] des récits que
[illegible], mais que rien
[illegible] la parole au-
[illegible] du temps où
[illegible] qu'ils racontent. Il
[illegible] : la première
[illegible] très-récente; a
[illegible], d'après un
[illegible]), mais il y a
[illegible], et il est assez dif-
[illegible] des autres; on
[illegible] de Soranus d'É-
[illegible] *Sur les Vies*, *les*
[illegible] *Médecins*; mais on
[illegible] biographie a été
[illegible] du Soranus de Cos
[illegible] Ainsi, d'un côté,
[illegible] l'auteur de la *Vie*

[illegible] (1). [illegible]
[illegible]
[illegible] à sa mort; [illegible]
[illegible] les qualités de l'esprit; il [illegible]
et comblé de gloire; [illegible]
sont sur son tombeau. Hippocrate [illegible]
dieux; sa généalogie [illegible]
par sa mère, et à [illegible] par son père; il
compte plusieurs fois parmi ses [illegible]
pour maîtres, d'abord son [illegible]
crate Ier, et son père [illegible]
de Sélymbrie, Prodicus de [illegible]
même du fameux Protagoras, [illegible]
[illegible], enfin, le [illegible]
qu'il vient traiter [illegible]
Abdéritains (2). [illegible]

[illegible] Bibliothèque grecque [illegible] les diverses [illegible], dans les [illegible] p. [illegible],

(1) On y [illegible]

(2) [illegible]

[illegible] (1729) [illegible]

[illegible] progrès (a). [illegible]

[illegible] des plus [illegible] réalisé la [illegible]

[illegible]

Le titre des Archevêques [illegible]

[illegible]

26, 45, 46 (2), 19, 78 [illegible]

Dans le [illegible]

[illegible]

[illegible] il est [illegible] [illegible], grâce aux dieux, [illegible].

[illegible] au malade, [illegible] toujours décon[illegible] [illegible] avec [illegible] simple, affable [illegible] doit visiter souvent les [illegible] avec une grande atten[illegible]; [illegible]; [illegible] (1); le soin [illegible], [illegible], s'il [illegible] repose sur lui. »

[illegible] des *Préceptes*, [illegible] doit, toutes les fois [illegible] le lui permet, tâcher [illegible] le traitement : cela [illegible] qu'il ne sera pas [illegible] son [illegible], sans se soucier [illegible] après la guérison. [illegible] malades et retenus de [illegible] il faut prêter [illegible] [illegible] ; [illegible] pauvreté, [illegible] tout d'abord, [illegible] de ses [illegible]. — Quand [illegible], il ne doit [illegible] médecins pour [illegible] et sur les re[illegible] il n'y a pas d'amener [illegible] des [illegible] leur répu[illegible] procédés aux [illegible] qu'il le fasse [illegible] qu'il n'ébranle pas, [illegible] par un vain [illegible] de [illegible] la médecine est un art [illegible]. » — L'au[illegible] comme le [illegible] qui s'est li[illegible] et dont l'his[illegible] le traite d'empi[illegible] qu'il refuserait de [illegible] avec lui.

[illegible] avec les sentiments re[illegible]

[illegible] les *Préceptes* que le mé[illegible] et de l'expérience [illegible]

[illegible] Hippocrate à Démocrite.

[illegible]

Quel [illegible] Tels sont les divers [illegible] ouvrages [illegible] ; et dépendent [illegible]

(1) [illegible]

(2) [illegible]

(3) [illegible]

[illegible] l'école de Cos [illegible] d'Hippocrate [illegible] dans cette classe [illegible] rédigés sous l'œil [illegible] évidemment servi [illegible] d'ouvrages [illegible]. De cette 3e classe, [illegible] j'ai retiré les Affections, livres II et III. Des Maladies [illegible], les opuscules De la [illegible] et la huitaine, qui [illegible] (voy. ma 6e classe). D'un [illegible] dans cette classe Le [illegible], Des Songes, Les [illegible] (livres II, IV, V, VI [illegible]), le traité [illegible] (1). L'opuscule [illegible] Le Médecin [illegible] du même auteur, [illegible] en partie [illegible], doit [illegible] qui supprime [illegible] Le Serment et La Loi n'ont [illegible] d'authenticité ; mais [illegible] Le Serment, figurer dans le [illegible]

[illegible] cette classe est devenue [illegible] pour qu'on ne soit pas [illegible] subdivisions fondées sur [illegible] qui y sont contenus ; [illegible], par exemple, faire un [illegible] Sur les Plaies, Sur [illegible] Les Fistules ; dans un [illegible], l'Officine, l'Usage [illegible] troisième, le traité De la maladie sacrée, qui pourrait [illegible]. Le traité De [illegible] une physionomie [illegible] hippocratique, de sorte [illegible], de lui assigner [illegible]. Quoi qu'il en soit, les [illegible] en partie satisfaits [illegible] plus ou moins arbitraires, [illegible] aux traités De [illegible]

[illegible] suivant toutes probabi[illegible] ni à Hippo[illegible]. Parmi ces écrits, il faut [illegible]

[illegible] : Affections [illegible] Des Maladies ; Régime [illegible] ; Des Glandes (?). [illegible] sur les maladies des [illegible] paraissent appartenir [illegible] l'a fait voir M. Littré : [illegible] livres I et II ; Femmes [illegible] Jeunes Filles ; Superfé[illegible]

[illegible] Des Maladies, livres I, II, III [illegible] Des Maladies, ou [illegible] l'auteur [illegible] le groupe [illegible] en former une 6e classe [illegible]

[illegible] d'école [illegible] Monstrueux [illegible] Des Songes, etc. [illegible] le livre [illegible] Des Hebdomades et Des [illegible] à la même [illegible] livre II Des Prorrhétiques, [illegible] et des plus instructifs de la Collection, [illegible] peut-être rentrer dans ma 3e classe [illegible] ici ni des centons, ni des pièces [illegible]

M. Littré a mis 10e classe [illegible] devrait comprendre les livres [illegible] possédait l'antiquité, et que [illegible] les Blessures dangereuses, et [illegible] Traits et Blessures, le livre Des [illegible] petit. D'abord les deux premiers [illegible] faisaient probablement qu'un, et probablement aussi cet opuscule aurait rentré dans la 3e classe (écrits appartenant à l'école de Cos). [illegible] au livre I Des Maladies de [illegible], une [illegible] recherches des plus curieuses [illegible] qui ont conduit M. Littré à [illegible] traité n'est autre que celui Des [illegible] il a découvert une traduction latine [illegible] p. 428, et suiv.) ; de telle sorte [illegible] nos pertes se réduit [illegible] peut-être à un seul traité, et qui [illegible] ne se retrouvera pas un jour [illegible] trouvé celui Des Semaines ?

Ainsi : division de la 1re classe [illegible] suppression des 2e, 3e, 5e, 7e [illegible] nouvelle distribution des écrits [illegible] ces classes ; soustractions et [illegible] dans la 4e ; création d'une classe [illegible] cnidiens ; modifications dans la [illegible] et la [illegible] classe, tels sont les changements que [illegible] M. Littré lui-même, soit [illegible] recherches, je propose, [illegible] d'introduire dans la classification des écrits hippocratiques.

Voici maintenant la liste des ouvrages de la Collection hippocratique d'après la classifica[illegible]

L'action des substances

d'Hérodote de la Collection Didot.

[illegible] celui de Mercurialis [illegible] propres à l'auteur [illegible] un grand [illegible] celui de Van der Linden [illegible] arbitraires que l'édi[illegible] toujours excité une juste [illegible] de Chartier n'est guère, à [illegible] réimpression du texte [illegible] Mack, étant restée inache[illegible] rang qu'elle devrait certai[illegible] des leçons précieuses [illegible] d'après les manus[illegible] de Cornarius est donc [illegible] faut dire, c'était la plus [illegible] le mieux la gé[illegible]

[illegible] du texte, il n'est pas [illegible] ne procède que les [illegible] a naturellement [illegible] de Paris; il a profité de [illegible] par les anciens édi[illegible] sont sérieuses. Il est [illegible] à sa disposition la col[illegible] les manuscrits d'Europe; [illegible] définitif, ou, du moins, [illegible] été rassemblés et [illegible] la critique (1). Pour les [illegible] une collation partielle [illegible] et j'ai été assez [illegible] un spécimen des [illegible] d'Italie, et [illegible] de Saint-Marc à [illegible] ainsi que je [illegible] que jusqu'ici notre [illegible] représentait à lui tout [illegible] l'époque et de l'impor[illegible] les livres font autorité [illegible]

[illegible] exemplaire, dont je dois [illegible] nous fait con[illegible] à sa disposition [illegible]

[illegible] C'était [illegible] texte de Galien [illegible] beaucoup [illegible] vers [illegible] c'était [illegible] du problème [illegible] l'homme d'Hippocrate.

Dans son édition grecque, imprimée à [illegible] 1538, Cornarius [illegible] l'aide des manuscrits [illegible] passages [illegible] de [illegible] la bonté des manuscrits qu'il [illegible] sition que de son propre [illegible] pas étalé cette [illegible] pendant il a fait beaucoup plus que [illegible] et il achèvera bientôt le travail que [illegible] clauait au-dessus des livres [illegible]

Bibliographie. La plus ancienne édition [illegible] œuvres complètes d'Hippocrate [illegible] latine très-imparfaite de M.-F. Calvus [illegible] faite sur les manuscrits du Vatican [illegible] en 1525, in-fol. (2) (ed. princeps.). Le texte grec [illegible] imprimé l'année suivante, à Venise [illegible] Alde, d'après des manuscrits qui [illegible] premier choix. En 1538, des presses [illegible] Bâle, sortit une nouvelle édition grecque [illegible] publiée par les soins de Janus Cornarius, dont le véritable nom est Hagenbut. L'édition de [illegible] est faite sur de meilleurs manuscrits que celle des Alde. Cornarius donna ensuite à Venise, en [illegible] une traduction latine concise, mais peu élégante, qui eut un grand succès, et qui fut plus tard reproduite par Van der Linden et par Haller dans les *Artis Medicæ Principes* (1769), malgré l'incontestable supériorité de celle de Foës. — En [illegible] publia une belle et savante édition [illegible] en grec et en latin. Quoi qu'il en soit de la valeur intrinsèque de ce travail, sur lequel les critiques ne sont pas d'accord, on doit le considérer comme ouvrant une ère nouvelle pour la critique, pour l'interprétation du texte et pour la question d'authenticité des livres hippocratiques. [illegible]

[illegible]

(1) Si l'on désire connaître [illegible] tions d'Hippocrate, on consultera avec [illegible] (Préface de son édition des Aphorismes) [illegible] vol. II, p. [illegible] [illegible]

(2) Voy. [illegible] Une édition plus complète a été publiée [illegible] par Copus, Leonicenus et Brunfels, [illegible]

[illegible]

[illegible] *Hippocr*[illegible]

H. Boerhave, *De* [illegible]

[illegible]

[illegible] de quoi. On [illegible] un État [illegible] [illegible] avec le pouvoir [illegible], un adversaire de [illegible] qu'il avait été [illegible] de [illegible] politiques. On sait [illegible] n'était pas moins occupé de [illegible] que de leur arrange[illegible] qu'il portait dans ses théories [illegible] régularité géométrique que [illegible]. C'est probablement [illegible] d'Hippodamus qu'A[illegible] dans la comédie des *Oi*[illegible]

Y.

[illegible] — Hesychius, au mot Ἱπποδάμου [illegible] Ἱπποδ. [illegible] — Harpocra[illegible] — Diodore de Sicile, XII, 10. [illegible], *Dissertatio de* [illegible], 1841, in-8°. — O. Müller, [illegible] de Ersch et Gruber.

[illegible] rhéteur et sophiste grec, [illegible] vers la fin du second siècle [illegible] connu que par l'éloge [illegible], lequel le repré[illegible] d'une famille distinguée, [illegible] que de noblesse dans le [illegible], mort dans un âge [illegible] de l'estime publique. [illegible] grand nombre de discours [illegible], mais il n'en est rien

G. B.

[illegible], II. 27, p. 616 de l'édition

[illegible] (Ἱππόλυτος), un des [illegible], vivait au commen[illegible] siècle après J.-C. Il n'est [illegible] de sa vie qui n'ait été [illegible] anciens écrivains ecclé[illegible]. Eusèbe et saint [illegible] comme d'un évêque, mais [illegible] épiscopal (1), et saint [illegible] qu'il n'a pu découvrir [illegible]. La *Chronique pascale* [illegible] de *Portus Romanus*, [illegible] à l'embouchure du [illegible]. C'est l'opinion qui a gé[illegible]. Cependant le traité *De* [illegible] au pape Gélase, donne [illegible] de métropolitain de [illegible] de l'assertion [illegible] de saint Jérôme, [illegible] Hippolyte était un évêque [illegible] désigné comme son [illegible] situé sur le territoire [illegible] reçu le nom de

[illegible] l'Eusèbe dans lequel [illegible] Πόρτου τοῦ [illegible] saint Hippolyte la dignité [illegible], n° XVII. [illegible] Πόρτου, il faisait [illegible] dans cette [illegible]

[illegible] d'Alexandre [illegible] n. 148, dans [illegible] Paris, [illegible] [illegible] les autres [illegible] et Dorothée, de [illegible] certains qui peuvent [illegible] Photius [illegible] que [illegible] tione et l'admirateur d'Origène [illegible] dit-il, à commenter [illegible] tachygraphes pour [illegible] calligraphes pour [illegible] ses écrits. Saint Hippolyte [illegible] commencé avec Origène, qui [illegible] saint Jérôme. Suivant [illegible] lexandrie, [illegible] polyte s'était [illegible] Origène [illegible] et lui fournit [illegible]

Le martyre de saint [illegible] dans Eusèbe [illegible] d'autres écrivains [illegible] nom figure à ce titre dans les [illegible] maines, grecs, coptes et [illegible] martyrologes varient [illegible] semblent se rapporter à plusieurs [illegible] même nom (1). Prudence [illegible] cinquième siècle, a écrit un long [illegible] martyre de saint Hippolyte, mais [illegible] confondu plusieurs Hippolyte [illegible] pleine légende [illegible] torique. La date de sa mort [illegible] sujet de cet article est [illegible] [illegible] martyr [illegible] prince qui ne [illegible] admet que l'*Exhortatio* [illegible] parmi les [illegible] l'ouvrage [illegible] Théodoret [illegible] à une certaine reine [illegible] Μαμ[illegible]), et on admet [illegible] était la femme de l'empereur [illegible] il faut porter le martyre [illegible] sécution de Decius (vers [illegible] tard, et dans ce cas Hippolyte [illegible] disciple de saint Irénée [illegible] un âge avancé. On suppose [illegible]

(1) Saint Jérôme compte [illegible] les défenseurs du christianisme [illegible] [illegible] ad *Mammaeam* [illegible] ses, édit. des Bénédictins).



[illegible] dont le premier livre [illegible] dans les *Œuvres* d'Origène. [illegible] l'université d'Ox[illegible] [illegible] de l'impression [illegible] *Origenis Philo*[illegible] [illegible] *edidit* [illegible] Cet ouvrage [illegible]

[illegible]

[illegible] Cassiodore [illegible] pour [illegible] Hippolyte [illegible]

[illegible] Dans le [illegible]

[illegible] philosophes qui [illegible] Pythagore et de Platon [illegible] d'Aristote [illegible] ses adversaires est celle [illegible] certains points de la philosophie [illegible] Calliste, dont il [illegible] (voy. CALLISTE) [illegible] d'Hippolyte [illegible] Calliste [illegible] dit M. [illegible] trine des [illegible] Calliste [illegible] révoltait les âmes moins [illegible] le droit de [illegible] dans [illegible] donc le [illegible] qui [illegible] bilité par la pénitence, et [illegible] et des [illegible] sans avoir [illegible] [illegible] C'en est assez [illegible] son crime et les emportements d'un [illegible] Hippolyte, impartial pour des hérésies [illegible]

[illegible]

[illegible] HIPPOLYTE de Thèbes, chronographe [illegible] vécut dans le onzième siècle après J.-C. [illegible] est à peu près inconnu, et on n'en peut [illegible] la date qu'approximativement. On a de lui [illegible] Χρονικὸν Σύνταγμα (ou Σύγ-[illegible]). Une traduction latine d'un fragment de cet ouvrage fut publiée par Joannes Sambucus, sous le titre de *Libellus de Ortu et Cognatione* [illegible] *Virginis Mariae*, Padoue, 1556, in-8°. [illegible] fragments du texte insérés successivement dans les *Lectiones antiquae* de Canisius, [illegible] dans les *Commentarii de Biblioth.* [illegible] de Lambecius, dans les *Antiquit. Ecclesiast.* [illegible] de Schelstrate, Rome, 1692, in-fol., [illegible] et augmentés par Galland, dans [illegible] *Patrum*, vol. XIV, p. 108. Cet [illegible] pour ses productions d'Hippolyte [illegible] deux courts traités [illegible] [illegible] Y.

[illegible] *Prolegomena* du XIVe vol., p. V. – Fa-

[illegible] changement de rythme [illegible] produit dans la phrase poétique [illegible] saccadé, irrégulier, qui [illegible] l'esprit. Cette cadence [illegible] à la familiarité par[illegible] d'Hipponax. Les Grecs [illegible] d'ïambe le nom de *cho*[illegible] (ïambe boiteux) ou *ïambe* [illegible] (ïambe boiteux). Hippo[illegible] plus loin cette modification [illegible] quelquefois le spondée au [illegible] ce qui produisait un vers encore [illegible] les grammairiens appelèrent [illegible] (*déhanché*). Divers écrivains, [illegible] Babrius, imitèrent les *cho*[illegible].

[illegible], qui formaient au moins [illegible] Hipponax écrivit des parodies, et [illegible], mais à tort, l'invention [illegible], qui remonte bien plus haut. [illegible] vers de sa parodie d'Ho[illegible] le poète, chante Eurymédon, [illegible] cet estomac de fer, qui [illegible], dis-moi comment il a [illegible] en vertu d'un arrêt [illegible] par le peuple assemblé [illegible] mer stérile. » Hipponax ne [illegible] aux artistes Bupalus et [illegible] traits acérés contre tous [illegible] ridicule, et l'on prétend [illegible] pas son père et sa mère. [illegible] le luxe efféminé de ses com[illegible], dit-il, se gorgeant tout [illegible] des journées entières, de [illegible], comme un eunuque [illegible] mangé son héritage; de sorte [illegible] fendre des rochers et [illegible] de figues et d'un gros [illegible] d'esclave. » Chez les [illegible] *amer*, *âcre*, était [illegible] d'Hipponax. Léonidas, de [illegible] épigramme, invite le [illegible] en passant près du [illegible] même contre ses [illegible] la guêpe endormie. [illegible] ce tombeau, au lieu [illegible] aux grappes savou[illegible] des ronces aux fruits âpres [illegible] moins sévèrement, et [illegible] : « Ici gît Hipponax, le [illegible], n'approche pas [illegible] honnête et né [illegible] l'y asseoir, et, si tu [illegible]

[illegible] Hipponax occupe une place

[illegible] et que les ïambes [illegible] de [illegible] poète [illegible] du temps [illegible] poètes sont [illegible] de leurs écrits [illegible] déterminer ce qui [illegible] l'invention du *choliambe* [illegible] *tétramètre* [illegible] [illegible]. Les fragments [illegible] recueillis par Welcker [illegible] *Iambographorum* [illegible] 1817, in-8°; par Bergk [illegible] Schneidewin [illegible] Meineke, à la suite de [illegible] Lachmann.

Suidas, au mot Ἱππῶναξ. — [illegible] Clément d'Alexandrie [illegible] *Chrestomathie* [illegible] — Solin, XI, [illegible] — [illegible] Athénée, XII, [illegible]; XIII, [illegible] — [illegible] — [illegible] VII, [illegible] — [illegible] *d. Griechen*; dans la *Sammlung* [illegible] berg, 1811, vol. VI, p. [illegible] — *Mémoires de l'Acad. des* [illegible] p. 371. — [illegible] Müller, [illegible] — Ulrici, [illegible] p. [illegible]. — Bode, *Gesch. d. Hell.* [illegible]

* **HIPPONICUS** et **CALLIAS** ([illegible], Καλλίας), noble famille athénienne, célèbre par ses richesses, et dont les chefs portèrent alternativement pendant plusieurs générations successives les noms d'Hipponicus et de Callias. Cette famille prétendait descendre de [illegible] et jouissait de la dignité de [illegible] mystères d'Éleusis. Pour les [illegible] famille appelés *Callias*, voyez [illegible] s'appelèrent Hipponicus sont au [illegible] savoir :

* **HIPPONICUS Ier**, qui vivait au commencement du sixième siècle avant J.-C., [illegible] trois Athéniens à qui Solon, ayant [illegible] son règlement des dettes ([illegible]) [illegible] part de son intention de [illegible] les dettes, plutôt que de toucher aux propriétés foncières. Les trois Athéniens [illegible] frauduleux de cette confidence [illegible] en achetant des terres avec de l'argent emprunté. Boeckh regarde cette [illegible] comme une calomnie [illegible] excitée par ses richesses.

[illegible] Plutarque, *Sol.*, 15 [illegible] *Économie politique des Athéniens* [illegible]

* **HIPPONICUS II**, surnommé [illegible]

[illegible]

[illegible] considérables [illegible] du roi de Tyr [illegible]

[illegible]

[illegible] et de Tyr [illegible] atelier d'Hiram [illegible]

[illegible] les deux chérubins d'or et les [illegible]

[illegible]

[illegible] le [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible]
[illegible] V. [illegible]
[illegible]

[illegible] (*Christophe*), économiste [illegible], né le 14 janvier 1698, à [illegible] (Hohenzollern-Hongrie[illegible]), mort à [illegible]. Il commença ses études [illegible] de vingt-huit ans, entra en [illegible] administrative, et devint en [illegible] et conseiller de la [illegible] d'Anspach. On a de lui : [illegible] *Beförderung des Feld*[illegible] (pour l'amélioration de [illegible]), 1769, in-8°; — *Samm*[illegible] *Nachrichten aus der Po*[illegible] *Landwirthschaft* (Recueil [illegible] rapport à la police, à l'admi[illegible] [illegible] économie rurale); ibid., 1782, [illegible] *redliche Schafer* (Le bon [illegible]); — *Ökonomische Nachrich*[illegible] [illegible] *Gesellschaft in Fran*[illegible] (de la Société Économique de [illegible] et Anspach, 1765-1767, [illegible] *Fränkische Bienenmeister* [illegible] des Abeilles en Franco[illegible]), 1774, in-8°; — *Teutsches* [illegible] (Archives numismatiques [illegible]); Nuremberg, 1756-1769, [illegible] utile, qui contient [illegible] monnaies à partir de l'année [illegible] *zu dem teutschen* [illegible] (Clef des archives numisma[illegible] [illegible]); Nuremberg, [illegible] *kleine Schriften* [illegible] (Recueil d'opuscules de numis[illegible]), 1767, in-4°; — *Bibliotheca* [illegible] *catalogum auctorum* [illegible] *et nummis, tam antiquis* [illegible] *scripsere*; Nuremberg, [illegible] dans son ouvrage *Biblio*[illegible] [illegible], 1801, 2 vol. in-8°), a [illegible] édition augmentée et corrigée.

V—u.

[illegible], vol. II, p. 181. — [illegible], vol. I, p. 27. — [illegible] *Schriftsteller*.

[illegible] (*Christian*), littérateur al[illegible] [illegible] 1704, à Hersbruck, mort [illegible] février 1754. Il étudia la [illegible] et à Altdorf, obtint, en [illegible], et passa les dernières [illegible]. On a de lui : *Hadriani* [illegible] *Venerab. Agne*[illegible] *et Revelationes*; Franc[illegible]; [illegible] *Librorum ab anno I* [illegible] *typis excriptorum* [illegible] *supellectile, Norimbergæ* [illegible] *cum eorum col*[illegible] [illegible] *IV*; Nurem[illegible], in-4°; — *Geschichte des* [illegible] (Histoire de l'intérim à

[illegible] Leipzig, [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

HIRSCHFELD (*Christian-Cay-Laurenz*), [illegible], né le [illegible] 1742, [illegible] (duché de [illegible]), mort à Kiel, le 20 février 1792. Il fit ses études [illegible], à [illegible] des princes de Holstein-[illegible] [illegible] une place de professeur à l'université de Kiel. En 1777 il fut nommé conseiller [illegible], et en 1784 le beau jardin d'arbres fruitiers à Düsternbrook, près Kiel. Ses principaux ouvrages sont : *Anmerkungen über die Landhäuser und die Gartenkunst* (Observations sur les Maisons de Campagne et sur l'art des jardins); Leipzig, 1773; — *Theorie der Gartenkunst* (Théorie de l'art des Jardins); ibid., 1779-1785, 5 vol., avec grav.; trad. en français [illegible] Castillon fils; Leipzig, 1779-1785; — *Gartenkalender* (Almanach des Jardins); [illegible] 1782-1789, 8 vol.; — [illegible] *baumzucht* (Manuel de la Culture des arbres fruitiers); Brunswick, 1788-1789, 2 vol.; — *Kleine Gartenbibliothek* (Petite bibliothèque des Jardins), [illegible]

D[illegible]

Schleswig-Holstein. Nekrolog, [illegible], vol. I, p. [illegible]. — [illegible] *Lexikon Schleswig-Holstein. Schriftsteller*. — [illegible] *Denkwürdigkeiten aus dem Leben* [illegible] *tschen*, p. [illegible]. — [illegible] *Lexique des* [illegible] *Lexikon deutsch. Classiker*, t. II, p. [illegible].

HIRSCHING (*Guillaume-Simon-Christophe*), médecin allemand, né à Windsheim, le [illegible] février 1726, mort à Uffenheim, le 18 mai 1776. Il fit ses études à Bayreuth, à Erlangen et à Iéna, et exerça sa profession à Uffenheim et à Gunzenhausen. On a de lui : *Kurze Nachricht von dem ohnweit Windsheim auf dem Gipfel des sogenannten Kehrberges* [illegible] *sehr nützlichen Gesundbrunnen* (Notice sur les eaux thermales sur la montagne Kehrberg près Windsheim); Rothenburg, 1764, in-8°; — *Versuch physikalisch-chymischer Lehrbegriffe zur möglichen Prüfung des Wassers, der Bestandnisse und der Wirkung der* [illegible] *berühmten metallverwandelnden Wunderbrunnen* [illegible] *und dessen vorgebliche Wiederherstellung zu einem allgemeinen* [illegible] (Essai physico-chimique sur la transmutation des métaux, et de la prétendue [illegible] [illegible] comme panacée universelle); Leipzig, 1764, in-8°.

[illegible] L.

Biographie médicale. — Biedling, [illegible].

HIRSCHING (*Frédéric-Charles-Gottlob*), [illegible] allemand, fils du précédent, né à Uffenheim, le 21 décembre 1762, mort à Erlangen, le 11 mars 1800. Il fit ses études à Neustadt et à Erlangen, et obtint en 1792, à cette dernière [illegible]

[illegible] Rottwell. En l'année [illegible] où il acquit [illegible] l'architecture [illegible] l'Académie de [illegible] l'université de [illegible] professeur [illegible] il visita de nouveau [illegible] 1816 et 1817. Hirt était [illegible] de Vitruve sur l'Architecture [illegible] historiques [illegible] Hirt [illegible] 1 vol. in-f°, Berlin, [illegible] in-folio, avec 50 planches [illegible] de Berlin, 1820 à 1827 [illegible] sur les arts. Dans les [illegible] il s'occupa de [illegible] dès 1810 dans ses [illegible] ; Berlin, [illegible] qu'il fournit à l'A[illegible] ; *Le Temple* [illegible], Berlin, 1809 ; — [illegible], Berlin, 1809 ; et [illegible] ; Berlin, 1816.

D. Ramén.

[illegible] Ferdinand de [illegible], vivait dans la [illegible] siècle. Il [illegible], et se convertit au [illegible] de Jean-Casimir, [illegible] à [illegible]. On a de lui : [illegible] et *Fidelis* [illegible] ; Dantzig, [illegible] politica [illegible] ; Amsterdam, 1656, [illegible] in-12 : c'est [illegible] de l'histoire de [illegible] 1664 ; Dantzig.

Z.

[illegible] vint ainsi [illegible] honnête de la population romaine se [illegible] d'Antoine, et il [illegible] avait dégoûté vers le [illegible] qui parut modéré et [illegible]. Aussi [illegible] fut-il bien accueilli lorsqu'il entra [illegible] 1er janvier 43. [illegible] dans les troupes [illegible] par Decimus Brutus et [illegible] [illegible] ; il se déclara [illegible] Decimus Brutus [illegible] mais [illegible] public, et les [illegible] avec M. [illegible], en sa qualité [illegible] diriger ces négociations, et [illegible] Decimus Brutus, qui [illegible] Modène, il [illegible] fit sa jonction avec Octave [illegible] prit le commandement [illegible] troupes [illegible] Octave [illegible] par Antoine près de Forum Gallorum, [illegible]

[illegible] ; ibid., 18[illegible]

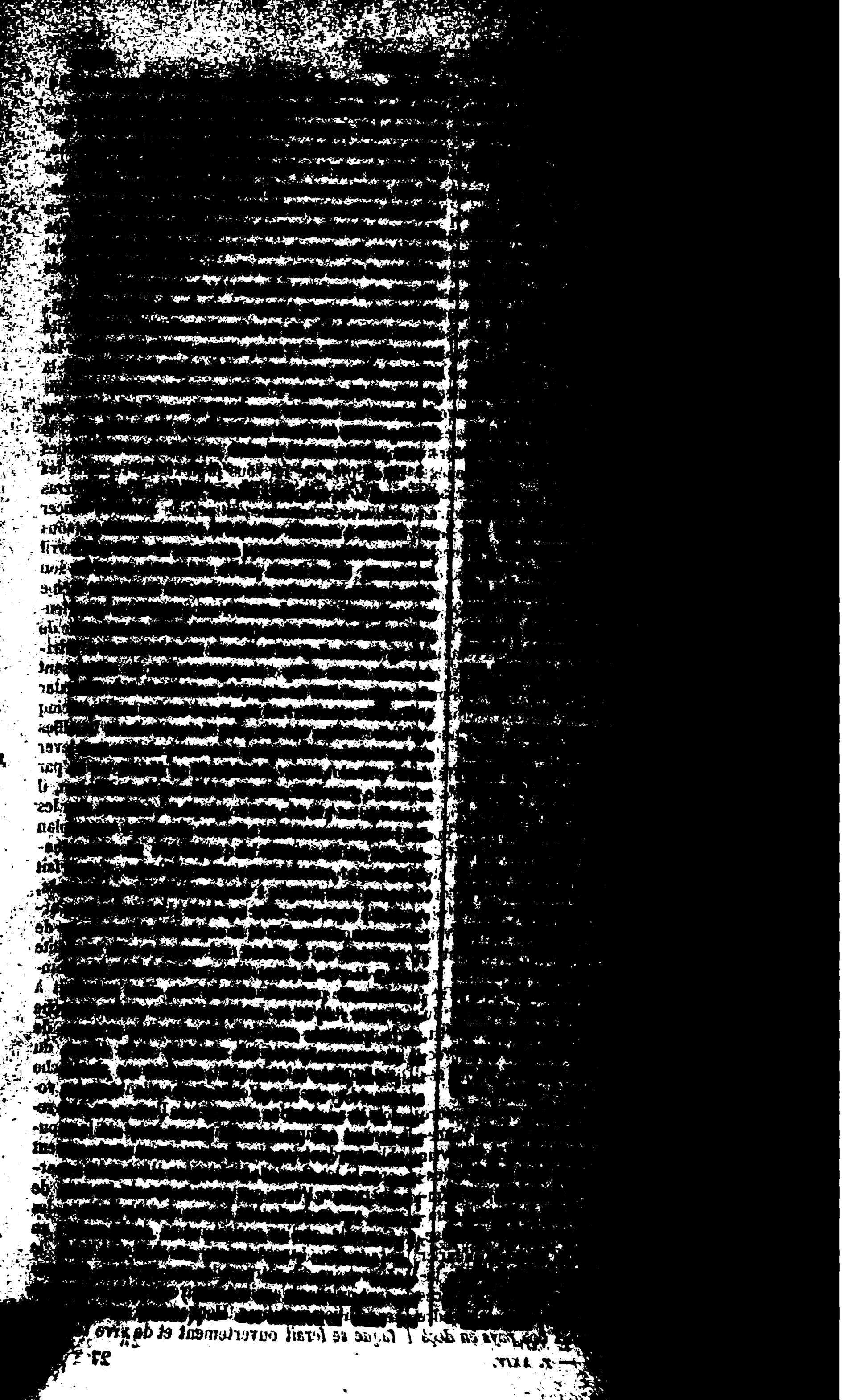
[illegible]

[illegible] (Charles-[illegible]), [illegible] 1790, en Normandie [illegible] Moniteur [illegible]

[illegible]

[illegible] Paris, 1833, in-8°; 2e édition, [illegible] Paris, 1838, in-8°. — [illegible]

[illegible] (Jean-Joseph), [illegible] né en juin 1806, [illegible] le lac de [illegible]. Il étudia à [illegible] vint professeur à l'école [illegible] On a de lui : [illegible] Dissertatio de historia [illegible] sitio de [illegible] de philologie et d'histoire [illegible] des Pays-Bas; publié en [illegible] l'origine et la [illegible] Waldstætten [illegible] jusqu'à [illegible] Lausanne, 18[illegible] Uri, Schwytz, [illegible] leurs relations avec [illegible] la maison de Habsbourg [illegible] in-8°; — [illegible] Guillaume Tell; Lausanne, 18[illegible] deux ouvrages [illegible] ticité de l'histoire de Guillaume Tell [illegible] dans le livre [illegible] 3 vol. in-8°, forment les tomes IX, X et XI des Mémoires et documents [illegible] tient une Introduction pleine d'intérêt, où se trouvent de nombreux détails sur les [illegible]



[illegible]

[illegible] *Guerras civiles de Granada* y [illegible] *Moros* [illegible] sont d'une vérité incontestable [illegible]

[illegible]

[illegible] de Minerve à [illegible] monuments antiques et au peuple [illegible] de Fano, d'après le texte [illegible] valurent la première médaille [illegible] en 1838 la traduction de [illegible] *Antiquités inédites* [illegible] publication, accompagnée [illegible] par M. Olivier, est [illegible] de notes, de nouveaux [illegible] qui en font presque un [illegible] le succès fut tel, que [illegible] cette traduction est aujourd'hui [illegible] que l'original. Enfin, [illegible] la publication de l'*Architecture polychrome chez les Grecs, ou restitution [du temple] d'Empédocle à Agrigente*, [illegible] pour la première fois, un [illegible] dans toutes ses parties [illegible], ses ex-voto, [illegible] et ses sculptures [illegible], autour une place [illegible], et attira l'attention [illegible] question [illegible] des Grecs, et donna [illegible] qui, confirmant ce [illegible] de M. Hittorff [illegible] l'existence [illegible] à peine [illegible] de cette [illegible] à M. [illegible] d'un Antiquaire [illegible] murale.

[illegible] M. Hittorff fut nommé [illegible] de la [illegible] de Paris, qui [illegible] beau-père, Le Père [illegible] une part considérable à la [illegible] aussi, après la [illegible] les travaux [illegible] l'ornementation [illegible] caractère de la [illegible] dans la décoration [illegible] peintures sur lave [illegible] meilleur effet et [illegible] par M. [illegible] que modeste.

[illegible] de Louqsor, en [illegible] les embellissements [illegible] des Champs-Élysées [illegible] il a su vaincre [illegible] et faire de la place [illegible], ses statues [illegible] une des merveilles [illegible] Élysées, M. Hittorff [illegible] et construisit la [illegible] par un système aussi [illegible] d'un [illegible] Panthéon de [illegible] célèbres [illegible]

[illegible]

On a peine à comprendre que [illegible] la direction de travaux si [illegible] nombreux [illegible] de publier les résultats de [illegible] de l'art antique et [illegible]

[illegible]

de H[illegible]lohe était composé [illegible]

[illegible] 1679,

[illegible] und livländische

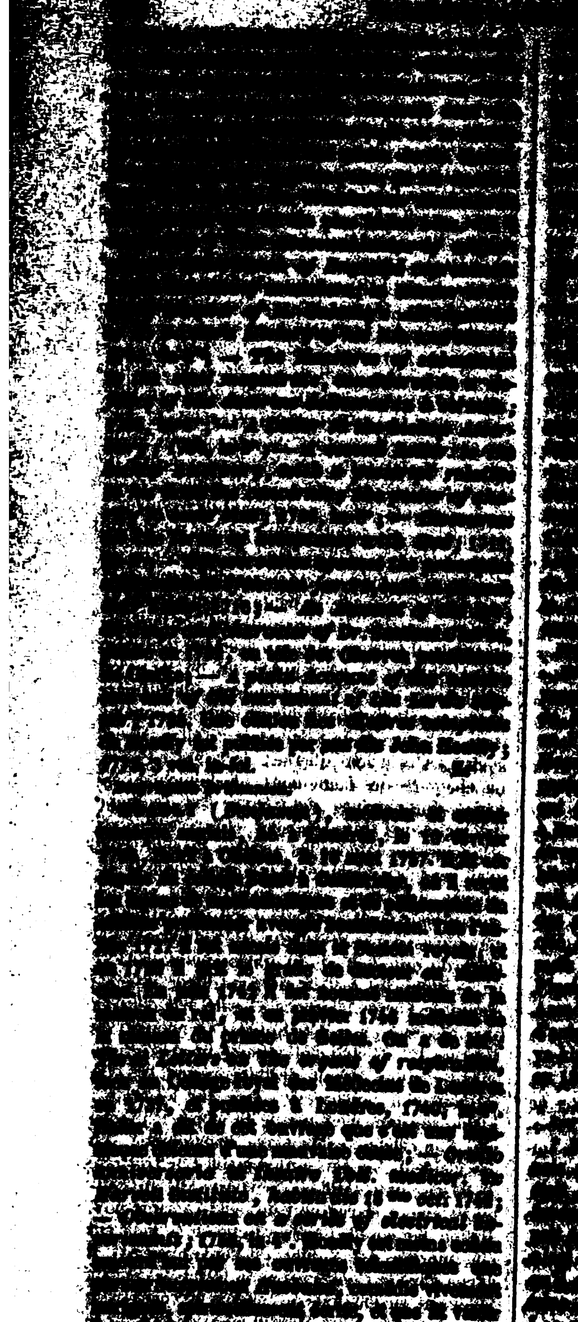
[illegible], des Livo-

[illegible]

[illegible] Tite-Live des

[illegible]),

[illegible]



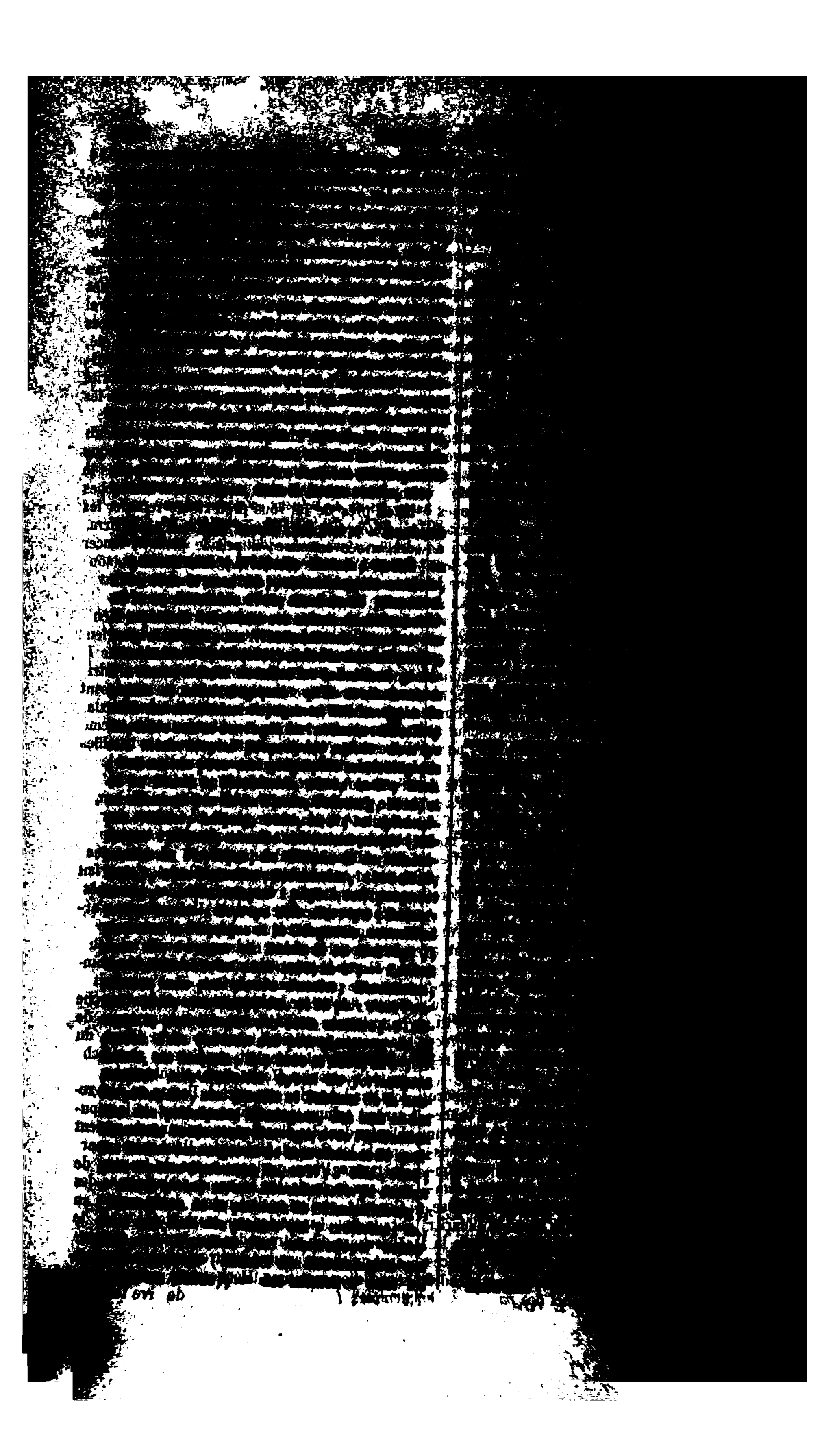
[illegible] l'Histoire de l'antiquité [illegible] les ouvrages [illegible] [illegible] -curieux et est [illegible] [illegible] -tseu est l'auteur d'un [illegible] relatifs à la raison céleste; [illegible] etc. On lui doit aussi des [illegible] dont il est fait grand cas [illegible] encore aucune traduction [illegible].

L. Léon de Rosny.

[illegible] les Chinois, par les mission[naires] [illegible] et suiv. — Le Livre de la [illegible] Lao-tseu, traduit en [illegible] — Le Chou-King, édit. fran[çaise] [illegible] (Discours préliminaire du [illegible] 1770, p. XLVI.

[illegible] empereur de la Chine, né à Scou-[illegible] district de Chi-tching (départ. [illegible] mort le dernier jour de la huit[ième lune] [illegible] 2598 avant notre ère. Il était [illegible] du Yu-hiong (province ac-[tuelle] [illegible] et de Fou-pao. Avant de [illegible] il portait le nom de Scouen-[illegible]. Il fut instruit, tout jeune [illegible] des affaires publiques, [illegible] montrait les plus grandes [illegible] de son père, il lui suc-[céda] [illegible] de gouverneur du Yu-hiong. [illegible], qu'il résolut d'élever [illegible] au premier rang dans l'em-[pire] [illegible] que par la puissance [illegible] effet, une troupe de jeunes [illegible] le métier des armes, [illegible] de la population à la [illegible] Après avoir vaincu les en-[illegible] Chin-nong, et voyant que [illegible] s'élevaient chaque jour [illegible] à réclamer de ce [illegible] l'abdication de la [illegible] celui qui, dans l'empire, [illegible] supporter le poids. [illegible] à cette de-[illegible] les armes contre lui, [illegible] le vieil empereur, à la [illegible] dans un mo-[illegible] après. Quant à [illegible] empereur sous [illegible] l'empereur jaune », en [illegible]. Il ne fut pas plus tôt [illegible] que Tchi-yeou, parent de [illegible] armes contre lui, et refusa [illegible] que celui qui avait [illegible] par son insubor-[dination] [illegible] considéré et traité que [illegible] il marcha à sa ren-[contre] [illegible] prisonnier, il lui fit [illegible] des deux armées. [illegible] répandit la terreur [illegible] n'empêcha pas ce-[illegible] de Tchi-yeou [illegible] l'empereur, dans [illegible] de leur ancien chef. [illegible] projet de rébellion,

[illegible] Hoang-ti, l'univers [illegible] par quels moyens, de ceux qui [illegible] Minent [illegible] le plus cultivé [illegible]. Le nouvel empereur résolut de [illegible] cette situation par [illegible] à l'empire [illegible] Il divisa [illegible] États en dix provinces (tcheou), chaque pro-vince en dix départements (tsun), chaque dépar-tement en dix arrondissements ([illegible]), et il éta-blit dans chaque arrondissement [illegible] de population (yi). Il institua, en outre, tout un système de gouvernement pour les provinces et leurs subdivisions, de telle sorte qu'il lui fut pos-sible de tenir sous [illegible] les populations [illegible] à sa volonté souveraine. L'histoire de la Chine at-tribue à Hoang-ti un grand nombre d'inventions utiles. On rapporte que c'est d'après ses instruc-tions que le ministre Tsang-hieh (voy. ce nom) composa les caractères de l'écriture, et que [illegible] (voy. ce nom) organisa le cycle [illegible] l'usage s'est conservé jusqu'à nos jours dans les supputations chronologiques des Chinois. [illegible] fut chargé d'écrire l'histoire [illegible] même époque, les premiers principes de l'astro-nomie, des mathématiques, des sciences natu-relles appliquées, surtout ceux de la médecine et de la pharmacie, furent établis sous le même règne. Parmi les inventions les plus importantes dont on fait honneur à Hoang-ti, il faut citer un système des poids et mesures, la musique, la gamme, divers instruments de musique, les bri-ques cuites employées dans les constructions, des armes de différentes espèces, des outils d'agriculture, les chars, les bateaux ou pi-rogues, etc. Ce même prince fit construire un temple pour offrir des sacrifices au Chang-ti ou Souverain-Suprême. Il chargea son épouse légi-time, nommée Si-ling-chi, de s'appliquer à l'é-ducation des vers à soie, et de chercher le moyen d'en extraire un fil applicable à la confection des vêtements. Cette souveraine [illegible] [illegible] le costume que devaient porter, suivant leur rang, les fonctionnaires de l'empire. On prétend enfin qu'il imagina une sorte de char au moyen duquel on pouvait reconnaître, quelle que soit sa position, la direction du sud. Il s'agit que cette dernière invention n'était autre que celle de la boussole : cette question doit être pré-sentée sous toutes réserves. Il est utile d'ajouter que plusieurs des inventions attribuées à Hoang-ti l'ont été également aux empereurs qui l'ont précédé dans le gouvernement de la Chine. On rapporte que Hoang-ti, dans un voyage entrepris pour l'inspection de ses États, découvrit une mine de cuivre, sur une montagne de la pro-vince de Ho-nan : il y établit une fonderie et chargea des artistes de lui fabriquer douze sortes de vases en ce métal. Mais il ne survécut pas longtemps à cette découverte [illegible]



[illegible] Charles Ier [illegible]

[illegible] que l'état [illegible] à la publication [illegible] philosophique. [illegible] et dans la haine de [illegible] des principes [illegible] Il compose dans [illegible] pour établir les droits de la [illegible] les approches de la [illegible] chercher un asile à [illegible] de Gassendi [illegible]. Il publie, en 1642, [illegible] traité De Cive, qui ne fut [illegible] et dont la publication [illegible] de la seconde édition [illegible] en 1646 [illegible] dans la philosophie [illegible]

[illegible]

[illegible] Epistola ad dom. [illegible] Historia et [illegible] du 20 avril 1674 [illegible] duke of Newcastle [illegible] about liberty and [illegible] 1676, in-12 ; — Decameron [illegible] dialogues of natural [illegible] 1678, in-8° ; — Behe-[illegible] of the civil wars of En-[illegible] Londres, 1679, in-8° ; [illegible] Londres, 1679, in-fol. ; — Historical [illegible] — Vita Thomæ [illegible] Londres, [illegible] the art of Rhetoric [illegible] that Aristotle [illegible] books of that sub-[illegible] Londres, 1681, in-8° ; [illegible] A Dialogue be-[illegible] and a student of the [illegible] England ; — An Answer to [illegible] called The Cat-[illegible] Londres, 1682, in-8° ; [illegible] Problems [illegible] Londres, 1682, in-8° ; [illegible] and his writings ; [illegible] curious elegiac [illegible] in-8° ; — Tractatus [illegible] Paris, 1644, in-4° ; [illegible] de prima philo-[illegible] dans les éditions de Des-[illegible] of Ulysses, or Homer's [illegible] 12, Londres, 1674, [illegible] Odysses ; Londres, [illegible] traduction est d'une [illegible] la versification en est très [illegible] de Hobbes ont [illegible] sous la direction de sir [illegible] vol. in-8°. Z.

[illegible] Londres, 1681, in-8°. [illegible] Athenæ Oxonienses, [illegible] — D'Israeli, Quar-[illegible] historique et critique. [illegible] — Niceron, Mé-[illegible] p. 26.

[illegible]), homme d'État [illegible] mars 1767, mort le [illegible] au collége de [illegible] ensuite les cours [illegible] de santé de [illegible] quelque temps [illegible] en Italie. De re-[illegible] en 1783 Charlotte [illegible] avec Miss [illegible] de ce nom. [illegible] envoyé au parle-[illegible] Bletchingley ; en 1802, par [illegible]

[illegible]

1812. [illegible]

[illegible]

HOBHOUSE (John Cam), [illegible] homme d'État [illegible] [illegible], né en 1786. Il fut élevé [illegible] Trinity, à Cambridge [illegible] Byron, dont il devint l'ami. [illegible] l'université, sa jeunesse [illegible] poésie, fut partagée entre les plaisirs, les voyages et la littérature. Il publia en 1809 des Imitations et Traductions des classiques anciens et modernes, avec des Poésies originales inédites. Parmi ces dernières, on remarquait plusieurs morceaux de lord Byron. La même année il visita, avec ce dernier, l'Espagne, le Portugal, la Grèce, la Turquie. À son retour, il publia un récit de son voyage, sous le titre de : Journey into Albania and other provinces of the Turkish Empire, Londres, 1812, 2 vol. in-4°. Il se trouvait à Paris lors du retour de Napoléon de l'île d'Elbe, en 1815, et ses Lettres sur les Cent Jours (Letters written by an Englishman during the last reign of Napoleon), Londres, 1816, 2 vol. in-8°, [illegible] tableau fidèle et animé de cette époque [illegible] L'année suivante, [illegible] en Suisse avec Byron, qu'il [illegible] pendant une partie de son séjour [illegible] dont il partageait les espérances [illegible] libérales. En Angleterre, il passait pour [illegible] d'une nuance politique fort [illegible] lettres, des pamphlets, des discours [illegible] [illegible] lorsqu'une [illegible] [illegible] contre lui [illegible] les opinions [illegible] de lord [illegible] mettre le comble à sa popularité. Il [illegible]

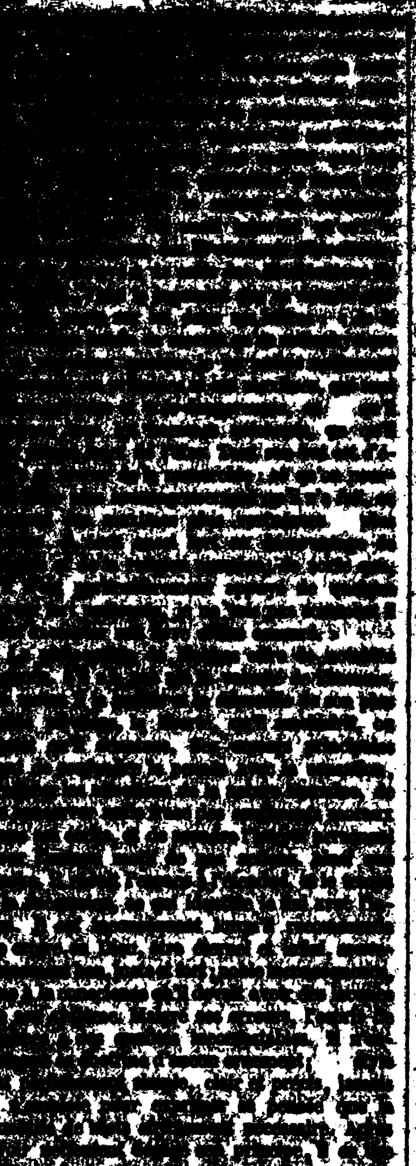
[illegible] en 1847 [illegible]

[illegible] de Versailles [illegible]

[illegible] une série de [illegible]

[illegible] un corps de 12,000 [illegible]

[illegible] l'armée du [illegible]



[illegible] à Paris, de [illegible] [illegible] par le général [illegible] [illegible] le commandement en chef : [illegible] était ranimée partout; [illegible] interrompus, [illegible] commis dans l'armée, la [illegible] rompue par Charette, qui [illegible] ses derrières. Hoche lance [illegible] brave général Travot, avec [illegible] d'infanterie légère et de ca[illegible] trois autres colonnes, par[illegible] Loire, du Layon et de la Sè[illegible] sur Stofflet, qui vient de [illegible] l'étendard royaliste, et le [illegible] des deux derniers [illegible] vendéenne. Un mouve[illegible] dans le Berry, mais il est [illegible], à leur tour, le Mor[illegible] de la Bretagne sont balayés [illegible]. Le 28 messidor an [illegible] un message du Directoire [illegible] législatifs que, par les [illegible], les troubles de l'ouest [illegible]. Le même jour, un décret [illegible] de l'Océan et son chef ont [illegible] patrie. Ce fut alors contre [illegible] tourna son activité et son [illegible] avait jusque-là tenu la [illegible] par la guerre civile : le [illegible] lui en renvoyer les bran[illegible], une escadre réunie à [illegible] pour l'Irlande; elle por[illegible] choisis dans l'armée de [illegible] le commandement. Huit [illegible] temps qui la disé[illegible] partie de l'escadre aborda [illegible], s'apprêtant à jeter nos [illegible], par malheur, la fré[illegible] l'amiral Morard de [illegible], n'avait pu encore [illegible] manquait au contre[illegible] de vivres, ne pouvait [illegible]. Ils parvinrent à [illegible] par les vents et les [illegible] rentrée à Brest, ré[illegible]. La fortune voulut du [illegible] l'expression de Pitt, [illegible] *sous la protec*[illegible] milieu des périls, re[illegible]

[illegible] Directoire la mesure [illegible] capable de conce[illegible] le charges d'ouvrir [illegible], qu'avait fait sus[illegible] de la dernière cam[illegible] dans le com[illegible] de Sambre-et-Meuse, [illegible] hommes (février [illegible] de Hoche se parta[illegible] des divers services [illegible] politiques à prendre, [illegible] des pays en deçà de [illegible] il se montra [illegible] de citoyen. Ce fut [illegible] avec une [illegible] de [illegible], « brûlant de [illegible] de ses 80,000 hommes, et ne voyait [illegible] qui pût l'empêcher de s'avancer [illegible] cœur de l'Allemagne. Jaloux de [illegible] politiques, il [illegible] à son tour imiter le général d'Italie et créer une république. Les provinces d'entre Meuse et Rhin, qui n'avaient point été, comme la Belgique, déclarées territoire constitutionnel, étaient provisoirement sous l'autorité militaire. Si, à la paix avec l'Empire, on les refusait à la France pour ne pas lui donner la ligne du Rhin, on pouvait du moins obtenir qu'elles fussent constituées en une république indépendante, alliée et amie de la nôtre, sous le nom de *Cis-Rhénane*. » Quelques [illegible] faites près de lui sous prétexte de [illegible] hostilités ayant révélé à Hoche les [illegible] de l'armée ennemie, il prit le parti de [illegible] d'abord son aile gauche par delà la [illegible], sous le commandement de Championnet (18 avril 1797); et, après avoir concentré le reste de son armée autour d'Andernach, il franchit lui-même à sa tête le Rhin, dès l'aube du jour, le surlendemain, à Neuwied, en débouchant à portée du canon devant la formidable position des Autrichiens, dont il culbuta les redoutes. Chassant devant lui le général Kray, et maître de Wetzlar, après avoir fait faire en quatre jours trente-cinq lieues à son armée, victorieuse en trois batailles et cinq combats, Hoche manœuvrait pour envelopper d'un seul coup l'armée ennemie, quand, par suite de la nouvelle de l'armistice de Léoben, il lui fallut suspendre sa marche à Giessen, sur les bords de la Nidda. Revenant alors à son plan d'expédition en Irlande, dont la première tentative, toute malheureuse qu'elle fut, n'avait fait que démontrer les chances possibles de succès, Hoche passa secrètement en Hollande, où s'armait une escadre destinée à seconder le coup de main projeté, et vit embarquer au Texel l'élite des forces bataves, au nombre de 17,000 hommes. De retour à Francfort, il s'apprêtait à mettre lui-même ses détachements en marche pour Brest, quand il reçut les ouvertures de Barras, qui méditait alors le coup d'État du 18 fructidor et comptait sur l'armée de Hoche pour l'accomplir. Hoche donna d'autant plus volontiers les mains aux vues de Barras qu'il le regardait comme nécessaire au salut de la république, dont les plus dangereux ennemis avaient envahi les Conseils législatifs. Il fit même marcher vers Paris quelques corps de troupes de son armée; mais sur les vives réclamations des Conseils, où l'on parlait même de le mettre en accusation (messidor an V, juillet 1797), le Directoire fit rétrograder ces troupes, prétendant qu'elles n'avaient d'autre destination qu'une expédition maritime. Hoche avait cru que l'attaque se ferait ouvertement et de vive force, et

[illegible] ... Charles de Monchy [illegible] ... en Picardie [illegible] ... maréchal [illegible] ... Turenne [illegible] ... maréchal de France [illegible] ... prince de Condé [illegible] ... hôtel de Chevreuse [illegible] ... duc d'Orléans [illegible] ... duc de Nemours [illegible] ... duc de Beaufort [illegible]

[illegible] ... dans la nuit du 7 avril, le maréchal d'Hocquincourt fut attaqué [illegible] ... ses quartiers furent enlevés [illegible] ... Quelques-uns des fuyards arrivèrent à Briare, où le maréchal de Turenne avoit son quartier [illegible] ... il dominoit la plaine. Il [illegible] ... se mettre en état de recevoir l'ennemi [illegible] ... Hocquincourt avoit pris [illegible] ... cents chevaux en arrière de [illegible] ... ruisseau profond et marécageux [illegible] ... pouvoient le passer [illegible] ... droite, et en se suivant un à un [illegible] ... prince de Condé passa le premier [illegible] avec Nemours, Beaufort, La Rochefoucauld, Tavannes, Vallon, Clinchamp, Coligny, Guitaut, Gaucourt et une centaine de [illegible] le feu au village qui étoit [illegible] ... quiéme des quartiers d'Hocquincourt qu'ils attaquoient. Celui-ci, à la lueur des flammes, reconnut combien étoit petit le nombre des ennemis qu'il avoit sur les bras; il tomba sur eux avec toutes ses forces; mais cette troupe d'élite soutint avec tant de vaillance l'attaque d'Hocquincourt, qu'elle donna aux autres le temps d'arriver; celui-ci d'ailleurs entendoit les tambours de l'infanterie qui approchoit: il craignit de se voir enveloppé, il prit la fuite, et tandis qu'une partie de ses cavaliers se jetèrent dans Bléneau, les autres furent poursuivis trois ou quatre lieues sur la route d'Auxerre. Dans cette nuit l'armée royale perdit tous ses bagages et on lui prit trois mille chevaux. »

En 1653, d'Hocquincourt fut nommé vice-roi de Catalogne et chargé du commandement en chef des troupes françaises dans cette province. Au mois de juillet il rejoignit Duplessis-Praslin, et tous deux vinrent mettre le siége devant Girone. Après soixante jours de [illegible], ils furent obligés de la lever. Ils eurent [illegible] la fin de l'année, en ravitaillant Roses, malgré don Juan d'Autriche qui [illegible]. L'année suivante d'Hocquincourt passa en Flandre, et vint rejoindre Turenne et La Ferté devant Arras. Tous trois réussirent à forcer les lignes des Espagnols, et délivrèrent cette ville dans la nuit du 24 au 25 août. D'Hocquincourt [illegible] le quartier des Lorrains et ne rencontra pas une grande résistance. Il ne fut pas employé [illegible]

[illegible]

[illegible] le titre de grand-bailli de [illegible], avec de gros appointements. L'année [illegible] Dunkerque, occupé par les Espagnols. Le prince de Condé et don Juan [illegible] marchèrent au secours de cette place. Dans une reconnaissance des lignes françaises d'Hocquincourt fut blessé de trois coups de mousquet. Selon Bussy Rabutin, il « mourut une heure après, dans une petite chapelle où ses gens le portèrent ». Mme de Motteville le fait vivre quelques jours après ses blessures, et Mlle de Montpensier seulement quelques heures. « Il avoit, dit Bussy-Rabutin, les yeux [illegible] et brillants, le [illegible], et le front un peu serré, le visage long, les cheveux noirs et crépus, la taille belle; il avoit fort peu d'esprit, cependant il étoit fin à force de défiance : il étoit brave, et toujours amoureux; et sa valeur auprès des dames lui tenoit lieu de gentillesse. » Mme de Motteville fait de lui ce portrait : « C'étoit un homme vaillant et de grand cœur, un fidèle Picard, un bon ami, mais léger, facile à dégoûter, et surtout incapable de maîtriser son penchant pour les femmes. » Il était d'ailleurs peu capable et vaniteux à l'excès. Il est encore peint avec autant de vérité que d'esprit dans un petit écrit satirique et piquant que l'on trouve dans les œuvres de Saint-Évremond, mais que l'on attribue à Charleval, et qui a pour titre : *Conversation du maréchal d'Hocquincourt avec le père Canaye.*

L. L—t.

[illegible]

[illegible]

[illegible] pays de [illegible] Angleterre; voyez la [illegible] de le Fever en An[illegible] Normandie; mais cette en[illegible] Hodges ni [illegible] de la maison de banque. [illegible] ville de l'Inde, à Pa[illegible] la Compagnie des Indes [illegible] en anglais et en [illegible] 1793, in-fol.; — *Travels in* [illegible] 1793, in-4°; traduit [illegible] Paris, 1805, 2 vol.
Z.

[illegible] *of Painters.*

[illegible], mathématicien anglais, [illegible] siècle. Il fut quelque [illegible] l'École royale de Mathéma[illegible] On ignore la date de sa nais[illegible] sa mort. Il était membre de la [illegible] Plusieurs ouvrages es[illegible] *on Navigation*; 1706, [illegible] *of the Mathematics*; 1723; [illegible] *Theory of Jupiter's satel*[illegible] *The Doctrine of Fluxions*, [illegible] *Isaac Newton's method*; [illegible] *Valuation of Annuities* [illegible] a aussi donné dans les [illegible] plusieurs mémoires
Z.

[illegible] *Transactions.*

[illegible] (*Jean-Baptiste*), [illegible] né à Raguse (Si[illegible]) mort à Palma, le 6 avril [illegible] de l'église de cette [illegible] de Palma, il écrivit [illegible] physique, l'optique et [illegible] il perfectionnait dif[illegible] avec ardeur à des [illegible] « Il fut le pre[illegible] que la reine abeille [illegible] — Les Siciliens préten[illegible] sur la décomposition [illegible] n'y a pas vu une chose [illegible] cependant avec le [illegible] il analysa l'œil de la [illegible] des étoiles fixes, et [illegible] étoiles qui n'avaient [illegible] découvrit en outre la [illegible] Ses principaux [illegible] *Facultatis Directo*[illegible] *astronomicum*, [illegible] *significatores pro*[illegible]; Palerme, 1629, [illegible] *Mosca*, *discorso* [illegible] réimprimé dans [illegible] *Archimede redivivo*, [illegible] *dove s'insegna* [illegible] *della fabricazione* [illegible] Palermo, 1644, in-4°; [illegible] *Anatomia*; Pa[illegible] *Miracu*[illegible] *singula* [illegible] per le quale vitrei [illegible] [illegible]; Palerme, 1652, in-4°: c'est le pre[illegible] mier traité d'optique où il soit [illegible] prisme et de ses propriétés; — [illegible] *Ephemerides* [illegible] [illegible] *tales editæ, cum* [illegible] *tres partes distinctis*; [illegible] *pendium*; Palerme, 1656, in-4°: « Ce livre, dit Lalande, est le premier où l'on trouve des observations des éclipses des satellites de Jupiter: le 27 juin 1652 à 12 h. 6 m. à Palma la première immersion qui ait été observée du premier satellite de Jupiter. » Les satellites de Jupiter étaient alors appelés *astres de Médicis*; — *De systemate orbis cometici deque admirandis cœli characteribus*; Palerme, 1654, in-4°; — *Protei cœlestis vertigines, seu Saturni systema*; Palerme, 1657, in-4°; — [illegible] *Hodierna De admirandis Phasibus in Sole* [illegible] *Ennæ visis ponderationes opticæ, physicæ et astronomicæ, in quæstionem incidentes inter observandum Solis eclipsis Romæ* 26 *jan.* 1656; Palerme, 1656, in-fol. Il avait laissé aussi un grand nombre de manuscrits.
J. V.

Mongitore, *Biblioth. Sicula.* — Lalande, *Bibliographie astronomique.*

HODITZ (*Albert-Joseph*, comte DE), [illegible] ginal allemand, né le 16 mai 1706, mort à Potsdam, le 17 avril 1778. Né avec du goût pour la poésie, il passa quelques années de sa jeunesse en Italie. Devenu chambellan de l'empereur Charles VI, il donna un libre essor à son imagination. En 1734, il épousa Sophie, veuve du margrave Georges-Guillaume de Bayreuth, femme distinguée par son esprit, mais âgée déjà de cinquante ans et qui bientôt se sépara de lui. En 1742, Frédéric le Grand lui donna le commandement d'un régiment de hussards; peu propre à la carrière militaire, Hoditz dut donner sa démission l'année suivante, et vécut à partir de cette époque dans son domaine de Rosswald en Silésie, que, sans autre aide, pour ainsi dire, que celle de ses serfs, il transforma en un séjour où se trouvaient réunies une foule de jouissances. Ses créations fantastiques furent unanimement vantées par ses contemporains; Frédéric II alla lui-même visiter Rosswald en compagnie de Voltaire, et témoigna sa satisfaction à Hoditz par un présent considérable et par une épître en vers qu'on trouve dans ses *Œuvres posthumes*. « Ce seigneur extraordinaire, écrivait un Anglais qui l'avait visité en 1776, a disposé entièrement le lieu de sa résidence pour des représentations théâtrales et pastorales; il a fait de ses domestiques et de ses sujets des acteurs, des musiciens, des danseurs, et, depuis quarante ans, il emploie son génie, son activité et ses revenus à ces établissements. Rien ne peut l'en détourner, et quoiqu'il ait soixante-dix ans, la goutte et la pierre, il ne change rien à son genre de vie. » Hoditz possédait une fortune de sept millions

[illegible] dans le voisinage de [illegible] [illegible] 1776, in-12 [illegible] Vienne, 1784, in-12 [illegible]

[illegible] fut jugé [illegible] le 29 mai [illegible] toute fraîche [illegible] il se re[illegible] Orient [illegible] par un ancien cama[illegible] de la [illegible] [illegible]

[illegible] solide.

La France était [illegible] toute récente [illegible] nord au midi [illegible] Dijon, Lyon, Valence, Avignon [illegible] campagnes [illegible] nomies de feuille de route [illegible] mois [illegible] soit arrivée à [illegible] Jean, [illegible] l'école de peinture [illegible]

[illegible]

[illegible] dans la traduction [illegible] et de Gœthe, [illegible] des Œuvres de Platon [illegible] Hoefer, comme relatives [illegible] l'époque d'un [illegible] d'Abélard, dont il avait [illegible] les deux [illegible] l'un à Avranches, l'autre [illegible] de Tours. Cette séparation [illegible] de part et d'autre : le maître [illegible] depuis plus d'un [illegible] ; et l'immortel [illegible] M. Hoefer d'avoir si bien profité [illegible] qu'il regardait comme le [illegible] français de nos jours.

[illegible] la philosophie perd son temps [illegible] aux études générales, il [illegible] par les détails des connais[illegible] M. Hoefer se mit avec ardeur [illegible] du Jardin des Plantes, à étudier [illegible] Ampère au Collége de France, et [illegible] à la Sorbonne. Mais, avant [illegible] le produit de quelques leçons [illegible] de Barbet et de Parchappe), [illegible] quelques articles (quand ils étaient [illegible] dans la revue *L'Époque* (1) [illegible] et de physiologie dans les [illegible] *et de Physiologie* de [illegible] (2), de chimie et de bota[illegible] *Encyclopédie catholique* (3), de [illegible] *en cinq langues* (dont [illegible]), de sciences naturelles [illegible] (1836-37), de critique littéraire et [illegible] la *Revue du Nord*, et même de [illegible] philosophes dans le *Corsaire*. [illegible] travaux divers permit au [illegible] de s'inscrire, en novembre [illegible] à la faculté de médecine de [illegible] à ses propres ressources dès l'âge [illegible], et chargé bientôt de l'entretien [illegible] qu'un long procès venait de ruiner, [illegible] résoudre ce grand et redou[illegible] : travailler pour vivre, et vivre pour [illegible] son devoir. Ses notices sur [illegible] la connaissance et les [illegible] de Fr. de Lamennais. Ses [illegible] les *Théories scientifiques* [illegible] amenèrent une discussion, alors [illegible] entre Geoffroy Saint-Hilaire [illegible]. Cette discussion a été en partie [illegible] par M. Achille Comte dans son *Traité* [illegible]

[illegible] *philosophiques de Kant*, de [illegible]

[illegible] *Sur la circulation chez les phoques*; [illegible] *des différentes races* [illegible]

[illegible] etc.

[illegible] *d'Histoire Naturelle* [illegible] de la [illegible] des [illegible] : « Le [illegible] tantes [illegible] M. Hoefer [illegible] le genre humain. Dès le moment que [illegible] a senti et pensé, ces deux grands principes [illegible] leur application. Dans l'antiquité, la lutte entre ces deux principes était représentée par Platon et Aristote; au moyen âge elle l'était par la [illegible] Enfin, les controverses de Guillaume de Champeaux et d'Abélard à l'université de Paris se sont reproduites, sept siècles après, au sein de l'Académie des Sciences, entre Georges Cuvier et Geoffroy Saint-Hilaire. Il n'y a de changé que ce qui change en tout temps, le nom et la forme. »

Puis, reprenant la question de plus haut, M. Hoefer ajoutait :

« Tous les problèmes [illegible] [illegible]ciaux, etc., se rattachent, [illegible] l'instinct de notre raison, à la [illegible] Communauté, classification, [illegible] affinité, amour du prochain, [illegible] berté, etc., tout cela se range [illegible] même bannière, sous la tendance à l'unité. [illegible] pas l'unité, mais la tendance à l'unité, [illegible] cret de notre vie, la route que le destin nous a [illegible]. L'unité ne doit donc pas être regardée comme un principe constitutif, pour parler le langage philosophique, mais comme un principe régulateur. La tendance à l'unité est un besoin instinctif, [illegible] essentiel et nécessaire à notre raison que [illegible] rieure à notre corps. Toute pensée [illegible] ment, toute généralisation est plus ou moins [illegible] et domine un plus ou moins grand nombre d'objets particuliers. La plus élevée de toutes les généralisations, et celle qui implique au moins [illegible] de notre impuissance à saisir dans [illegible] ble les choses de l'expérience, c'est l'unité que nous comprenons sous le nom de [illegible] l'unité du monde moral et le principe [illegible] monde physique [illegible] comment ce sont les branches d'un tronc [illegible] dont les racines [illegible] existence telle qu'elle est [illegible] avec le monde extérieur [illegible] les sens [illegible] à notre [illegible] principes, autour desquels gravite notre [illegible] provoquent en tout temps des discussions [illegible] controverses [illegible] Ces [illegible] sont au fond les mêmes partout [illegible] que l'influence de l'esprit de la société [illegible] sont sous des formes différentes [illegible] Ainsi, dans l'antiquité, où la [illegible] la théologie, la science et la religion [illegible] comme le [illegible] l'antiquité, dis-je, la controverse [illegible] se confondait avec la controverse religieuse; au moyen âge, où l'élément religieux [illegible] l'élément scientifique, l'instinct [illegible] vers l'unité [illegible] du monde moral et religieux [illegible] dis [illegible]

[illegible]

… Paris, 1858, in-8° (volume de l'Univers) [illegible] — *Chaldée, Assyrie, … Mésopotamie, Phénicie* … 1852 (volume de l'Univers …) [illegible] — *La Régence de …* [illegible] — nouvelle édition du *Discours sur les Révolutions du Globe* … et un appendice d'après les travaux … Lindley, A. Brongniart, etc. … — *Théorie sur les …* [illegible] … de l'Académie des Sciences … [illegible]

[illegible]

… des *forces humaines*. C'est là que nous l'attendons pour le juger (1). [illegible]

[illegible]

HÖFKEN (*Gustave*), économiste allemand, né à … le … janvier 1811. Il servit comme officier … et siégea en 1848 à l'Assemblée nationale de Francfort. Après la dissolution du parlement, il se rendit à Vienne, et y fut nommé … du commerce. On a de lui … *Politik* … (la Politique et le Développement … de l'Angleterre) ; Leipzig, 1844, 2 vol. … — … (Mémoires du ministère …) ; Vienne, 1850 ; … — … *Colonisation* … (l'Émigration et la Colonisation) [illegible]

(1) [illegible]

[illegible] van Hoeck [illegible] [illegible] générale [illegible] [illegible]. Dieu, c'est le plus [illegible] [illegible] de lui. Ses principaux [illegible] [illegible], l'Archiduc [illegible] [illegible] : la Victoire lui présente [illegible] les Génies le couronnant ; — [illegible], effet de nuit à plusieurs [illegible] [illegible] un grand talent ; — La [illegible] [illegible], traité avec verve et d'une [illegible] d'expression ; — à Bruxelles, les [illegible] Albert et de sa femme Isa-[illegible], dans l'église Notre-Dame, [illegible] entouré de sa mère, de saint [illegible] Madeleine ; — à La Haye, galerie [illegible] Pallas embrassant la Prudence [illegible] les Vices sous ses pieds.

A. DE LACAZE.

[illegible] Weyerman et Houbraken, De Schilder-[illegible], t. I, p. [illegible] — Descamps, La [illegible], etc., t. I, p. [illegible]. — L.-C. [illegible] des Gens du Monde. — Di-[illegible] of Painters.

[illegible] (Robert VAN), peintre flamand, frère [illegible], né à Anvers, en 1609. Il était con-[illegible] [illegible] de Flandre. Sa vie offre [illegible]. Comme peintre, il faisait de la [illegible], à ce point qu'il faut une [illegible] saisir les minutieux détails de [illegible]. On y admire, outre l'extrême fi-[illegible], une excellente couleur, une [illegible] de dessin, et une variété sin-[illegible] principales productions sont, à l'ab-[illegible], Les Apôtres, en douze ta-[illegible] de chacun est représenté le [illegible] qui en fait le sujet. Les [illegible] [illegible] du même artiste un [illegible] de pays immense ; — [illegible] très-nombreuse tout y est repré-[illegible] militaires, les punitions, etc. [illegible] ce peintre sont rares et fort esti-[illegible].

A. DE L.

[illegible] Dictionary of Painters. — [illegible], [illegible], La Vie des Peintres hollandais,

[illegible] commun à plusieurs anciens ducs [illegible]. Le système historique de l'abbé [illegible] par D. Morice et reproduit sans [illegible] historiens, a eu pour consé-[illegible] l'histoire de deux chefs bretons [illegible] dont le premier n'est autre que [illegible] par Gallet lui-même avec cinq [illegible] de noms bien différents : Hoel le [illegible], Riothame, et Hoëlock, père et [illegible] appelle Hoël II, et dont l'exis-[illegible] douteuse, n'a pu être que Jonas, [illegible] de Riothame, lequel Jonas [illegible] périt assassiné, dès le début de [illegible] l'usurpateur Connor.

[illegible] que l'histoire désigne généralement [illegible] de Hoël III, et sous le titre [illegible] Cornouailles, n'était pas, comme [illegible] de Judikhael, comte de Nantes,

[illegible] Conan II [illegible] [illegible] [illegible], fils d'Alain [illegible], duc de [illegible] [illegible] pas appelés à recueillir [illegible] [illegible] Conan II, dont elle était [illegible], ne laissant après sa mort (en 1066) [illegible], Hoël, du chef de sa femme, [illegible] Bretagne, et réunit au duché ses domaines héré-[illegible] comprenant la basse Cornouailles ; la haute Cornouailles en avait déjà été détachée au commencement du dixième siècle, lors du mariage d'Alain III, avec la fille de [illegible], comte de Poher. Lorsque Guillaume le Bâtard entreprit la conquête de l'Angleterre, Hoël, qu'il avait aidé à monter sur le trône, [illegible] lui en témoigna sa reconnaissance en lui four-nissant un secours de cinq mille hommes, com-mandés par son fils Alain-Fergent. Son [illegible] avec Guillaume ne subsistait plus en [illegible]; dans le cours de cette année, il aida [illegible] Rechin, comte d'Anjou, qui faisait le siége de La Flèche, défendu par Jean de La Flèche, par-[illegible] de Guillaume. Ce dernier ayant marché au secours de la ville assiégée, Hoël et [illegible] s'avancèrent à sa rencontre. Parvenus à la lande de La Brière, ou de la Blanche-Lande, les deux armées s'ébranlaient déjà lorsqu'un accommode-ment fut ménagé entre les chefs par un cardinal et quelques moines, qui, après avoir vainement essayé de les amener à composition par la crainte des foudres ecclésiastiques, étaient par-venus à les fléchir par la persuasion. Hoël, re-devenu l'ami de Guillaume, obtint de lui des se-cours et même son assistance personnelle quand il fit, en 1075, le siége de Dol, où Geoffroy, son compétiteur, s'était renfermé avec plusieurs seigneurs bretons. La ville était sur le point d'être prise lorsque Philippe I[er], roi de France, que les assiégés avaient su mettre dans leurs in-térêts, vint faire lever le siége, commencé de-puis quarante jours. En se retirant, Hoël ravagea les terres d'[illegible], père de Geoffroy, [illegible] prisonnier dans une rencontre, il fut délivré par son fils Alain Fergent, et mourut le 13 avril 1084, peu de temps après être revenu de Rome, où il avait fait un pèlerinage.

Hoël, comte de Nantes, fils de Conan le [illegible] et de Mathilde, fille de Henri I[er], roi d'Angle-terre, ayant été désavoué par son père, [illegible] lit de mort, se dérobe [illegible] [illegible] [illegible] civile qui affligea la Bretagne [illegible] [illegible] ans. Eudon, vicomte de Porhoët, [illegible] de Rennes, fit valoir ses droits à la [illegible] chef de sa femme, Berthe, fille de Conan. Hoël ne trouva rien de mieux à [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] en ébranlant la [illegible] il [illegible] [illegible] le [illegible] de son [illegible] ment, et en multipliant les [illegible] et les fondations pieuses. [illegible] [illegible] [illegible] à [illegible], il [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible]

... Élégies lyriques en 1826.

V. [illegible]

[illegible] ... Christophe), poëte ... le 21 décembre 1748, à Ma... Hanovre ... Encore enfant, il passait ... et une partie des nuits à ... de la bibliothèque du presbytère ... de bonne heure une ... porte jaune, et trans... le germe d'une maladie ... 1769, Hœlty partit pour Gottingue, ... de théologie, sans négliger ... littéraires, pour lesquelles il ... de bonne heure une vocation ... dans cette ville qu'il se lia ... Stolberg, Bürger, Leisewitz, ... venaient de fonder l'Alma... (Musenalmanach) ... de Klopstock, une croisade ... goût de l'école saxonne ... cette réunion de jeunes ... [illegible]

[illegible] ... les bains ... [illegible] ... Hœlty ... [illegible] ... que la catastrophe d'une ... l'Élégie sur la Mort d'une ... vivre à Hœlty (Le Pauvre ...) il va se coucher lui-même ... [illegible]

[illegible]

[illegible] 12 vol. [illegible]

[illegible] Leyde, [illegible]

[illegible] la pensée française [illegible] 1815. Il [illegible]

[illegible] Il était le [illegible] de Henri IV et de Louis XIII [illegible] apert le 7 [illegible] les travaux de [illegible]

[illegible]

[illegible] à ses [illegible] de lui, vint [illegible] la tête de [illegible] dans sa re[illegible] ou [illegible] la mort, cet homme servit de [illegible] pour s'emparer de [illegible] le 20 janvier 1810, avec toute sa fa[illegible] sous une imposante escorte à [illegible] devant un conseil de guerre, [illegible] colonel [illegible]. Les voix se par[illegible] la majorité des juges repoussa la [illegible]; mais le télégraphe de Milan or[illegible] de Hofer dans les vingt-quatre [illegible] à rendre inutile toute inter[illegible] l'Autriche en faveur du condamné, [illegible] le mariage de Napoléon avec une [illegible] qui était sur le point de s'accom[illegible] aussi probable que puissante. [illegible] courage; il refusa de se laisser [illegible], et commanda lui-même le feu. [illegible] fut indemnisée par l'empereur [illegible] qu'elle avait essuyées; déjà, l'année [illegible] elle avait reçu le brevet des lettres [illegible] accordées en 1809 au chef de l'in[illegible]. Pour perpétuer la mé[illegible] l'empereur François chargea le [illegible], à Vienne, de faire la statue [illegible] héros populaire; elle a été placée [illegible] l'église des Franciscains à Inspruck, [illegible] de l'empereur Maximilien Ier.

J. V.

[illegible] des ehemaligen Tyroler Insurgen[illegible] Hofer; Berlin, 1810, in-8°. — [illegible] Tyroler Insurrection im Jahre 1809; [illegible] — [illegible], Geschichte Andr. Hofer's [illegible] Oberanführers der Tiroler im [illegible] — [illegible], Geschichte des Aufstandes [illegible] Hofer; Hambourg, 1812. — [illegible] Freiheitskampf in Tirol im Jahre [illegible], 3 vol. in-12. — Tirol und die Tiro[illegible], 2 vol. — Bartholdy, Krieg der tyroler [illegible] — Fr. Fœrster, Beiträge zur neuern [illegible] — Ersch et Gruber, Allgem. Encyklo[illegible] — Jouy et Norvins, Biogr. nouv. des [illegible] — Vieilh de Boisjolin et Sainte-Preuve, [illegible] des Contemp. — Conv.-Lexik. — [illegible] du Monde. — Diction. de la Convers.

[illegible] (Georges von), écrivain allemand, vi[illegible] seizième siècle. Il fut treize ans [illegible] à Moscou par ordre d'Ivan le [illegible] ignore le motif de sa captivité. De [illegible] à Naumburg, sa patrie, il y [illegible] d'auteur, une satire sur ce tzar, [illegible] Erschreckliche, grewliche und [illegible] Tyranney's Johannis Basilidis, [illegible] a aujourd'hui une grande valeur [illegible] bibliographique. P^er^ A. G—R.

[illegible] der [illegible] in Russland [illegible]

[illegible] (Charles-Ernest-Adolphe de), géo[illegible], né le 1er novembre 1771, à Go[illegible] cette même ville, le 24 mai [illegible] sa jeunesse, il étudia le droit aux [illegible] de Gœttingue, où il suivit [illegible] les cours de Lichtenberg et de [illegible] retour à Gotha, il entra dans la [illegible] administrative, et [illegible] [illegible] [illegible] des travaux [illegible] de Gotha et directeur des [illegible] il consacra tous ses loisirs à des [illegible] géologie, et écrivit ce sujet plusieurs [illegible] dont voici les principaux : Geschichte der [illegible] Ueberlieferung nachgewiesenen na[illegible] türlichen Veraenderungen der Erdoberflaeche (Histoire des Changements naturels de la sur[illegible] face du Globe terrestre, d'après la tradition, etc.); Gotha, 1822-1841, 5 vol.; — Höhenmessungen in und um Thüringen (Détermination des hau[illegible] teurs des montagnes de la Thuringe et des envi[illegible] rons); Gotha, 1833. Il publia en outre, depuis 1801 jusqu'en 1816 l'Almanach de Gotha. Après sa mort parut un dernier ouvrage de lui, inti[illegible] tulé : Deutschland nach seiner natürlichen Beschaffenheit und seinen früheren und jet[illegible] zigen politischen Verhältnissen (L'Allemagne au point de vue de sa constitution naturelle et d'après l'état de sa politique passée et contem[illegible] poraine); Gotha, 1838. [illegible]

Conv.-Lex.

HOFFBAUER (Jean-Christophe), [illegible] littérateur allemand, né à Bielefeld, le 10 [illegible] 1760, mort à Halle le [illegible] août 1827. Il obtint en 1794 à Halle une chaire de philosophie, qu'il occupa jusqu'à sa mort. [illegible] et évitait à cause de cette infirmité [illegible] dans le monde. Ses principaux ouvrages sont : Analytik der Urtheile und Schlüsse mit An[illegible] merkungen meistens erläuternden Inhalts (Analytique des Jugements et des [illegible], avec des notes explicatives); Halle, [illegible], in-8°; — Naturrecht aus dem Begriffe des Rechts entwickelt (Le Droit naturel déduit de l'idée du droit); Halle, 1793; 2e édit., corrigée et augmentée, 1798; ibid., 1804 et [illegible], in-8°; — Anfangsgruende der Logik nebst einem Grundriss der Erfahrungsseelenlehre (Élé[illegible] ments de Logique et de Psychologie [illegible]); Halle, 1794 et 1810; — Untersuchungen über die wichtigsten Gegenstaende des Natur[illegible] rechts nebst einer Censur der vorzüglich[illegible] sten Bemühungen um diese Wissenschaft (Recherches sur les objets les plus importants du Droit naturel, suivies d'une critique des meil[illegible] leurs travaux sur cette science, etc.); Halle, 1795; — Naturlehre der Seele (Histoire na[illegible] turelle de l'Âme); Halle, 1796, in-8°; — Das allgemeine Staatsrecht (Traité du Droit pu[illegible] blic universel); ibid., 1797, in-8°; — Anfangs[illegible] gruende der Moralphilosophie nebst einer allgemeinen Geschichte derselben (Éléments de Philosophie morale, suivis d'une histoire uni[illegible] verselle de cette science); Halle, 1798, in-8°; — Untersuchungen über die wichtigsten Ge[illegible] genstaende der Moralphilosophie (Recherches sur les objets les plus importants de la Philoso[illegible] phie morale); Dortmund, 1799, in-8°; — Ue[illegible] ber die Perioden der Erziehung (Des Périodes

[illegible] le feuilleton du [illegible]
[illegible] avec [illegible]
[illegible]
[illegible] dans ce journal [illegible]
[illegible] qu'il est [illegible]
[illegible] par publier des [illegible]
[illegible] le succès lui [illegible]
[illegible] au journal, ce *Journal* [illegible]
[illegible] après une interruption [illegible]
[illegible] à cette feuille, il [illegible]
[illegible] 1809, il [illegible]
[illegible] lequel il [illegible]
[illegible]

[illegible] — Le Précepteur; — [illegible] Homme de lettres; — [illegible] Sylvie et Silvio, — et Le [illegible], qui a été [illegible] par [illegible] sous le titre de [illegible] Hoffman; Paris, 1829, in-8°. [illegible] d'Hoffman, Paris, 1829 et suiv., [illegible] : tomes I et II, Notice [illegible] l'auteur et dix-huit pièces de théâtre : Euphrosine et Coradin; Stratonice; Adrien; Abel; Callias; Bion; [illegible]; Le Brigand; Le Jockey; Le Secret; Léon; Le Trésor supposé; [illegible] bourgeois; Le Roman d'une [illegible]; tome III, mélanges en [illegible] fugitives; tomes IV à X, Polémique par ordre de matières : Athénée [illegible]; Magnétisme et Somnambulisme; Médecine; Astronomie; Géologie; Géographie; Voyages; Politique; Traité sur les Jésuites; Littérature et Littérature étrangère; [illegible] la Polémique. L. Louvet.

[illegible] des Œuvres de Hoffman. — P.-A. [illegible], dans la Revue encyclopédique, juin [illegible], p. [illegible]. — Quéry, dans l'Encycl. des [illegible] dans le Dict. de la Convers. — Rabbe, [illegible] et Sainte-Preuve, Biogr. univ. et [illegible]. — Arnault, Jay, Jouy et Norvins, [illegible]. — Chénier, Tableau histor. [illegible] de la littér. française depuis [illegible]. Causeries du lundi, article du [illegible] et de la Critique littéraire, édit. in-12, t. 1er, p. [illegible] et 304.

[illegible] (Gaspard), médecin allemand, [illegible] 1572, à Gotha, mort à Altdorf, [illegible] 1648. Il étudia la médecine aux [illegible] de Leipzig, de Strasbourg et d'Altdorf, [illegible] l'Italie, et s'établit en 1607 [illegible] où il obtint la chaire de médecine. On a de lui : Lectiones caniculares [illegible]; Bâle, 1606, in-4°; — [illegible] Lectionum Libri VI, in quibus loca [illegible] Athenæi, Plinii, Hippocratis, Aristotelis, Galeni, aliorumque qua [illegible], qua explicantur; Leipzig, 1619; — Commentarii in Galeni De Usu partium, lib. XVII, cum variis lectionibus [illegible] codicum, græcum et latinum [illegible], 1625, in-fol.; — Apologia [illegible] Germania, contra Galenum : [illegible] ventilatur quæstio : Quibus in [illegible] sectio purgationi sit præferenda [illegible], 1626, in-4°; — De Thorace, [illegible], Commentarius tripartitus, [illegible] Galenum [illegible] sunt; [illegible], 1627, in-fol.; — De Generatione ho-[illegible]

[illegible] — Apologia [illegible] Galeni [illegible] Frankfort, 1639, in-fol.; — [illegible] per [illegible] Galeni [illegible] Francfort [illegible] præfatione [illegible] 1640, in-8°; — Animadversiones in [illegible] de morbis, et Thomæ Erasti [illegible] dem, [illegible] Amsterdam, 1641, in-4°; — [illegible] Medicinæ; [illegible], 1641, in-4°; — De Locis affectis Libri [illegible] sus est [illegible]; Nuremberg, 1642, in-12; — [illegible] medicinarum Libri VI; Lyon, [illegible]; — De Medicamentis officinalibus, [illegible] quam compositis, Libri duo, [illegible] paralipomena, quæ vel ex [illegible] vel ex mineralibus [illegible]; Paris, 1646, in-4°; [illegible] in-4°; — Pro Veritate [illegible] opella tria : I. Adversus [illegible]; II. Exercitationum juvenilium contra [illegible] aliosque XVII notationes; III. [illegible] rius; item Anti-Parergon [illegible] Ducci disputatio de [illegible] corporis : Ludovici [illegible] eadem [illegible] : Jul.-Cæs. [illegible] de Sede facultatum [illegible] C. Hoffmanni, etc.; Paris, [illegible]; — Institutionum [illegible] libris digesta; Paris, 1645, in-12; [illegible], 1670, in-12; Heidelberg, 1672, in-12; — De [illegible] bus; Tubingue, 1633, in-12; — Apologia pro Galeno, sive [illegible] libri III; Lyon, 1668, in-4°; — Praxis medica curiosa, [illegible] est Galeni methodi med. libri XIV; Francfort, 1680, in-4°, etc.

Il ne faut pas confondre ce médecin avec Gaspard Hoffmann, de [illegible], qui vécut dans la seconde moitié du seizième siècle, à la cour de l'Électeur de Brandebourg, et dont on a quelques Consultations et Lettres médicales. [illegible]

Sprengel, Geschichte der Medizin, [illegible]. — Ersch et Gruber, Allgemeine Encyklopædie. — [illegible]

HOFFMANN (Samuel), peintre [illegible] en 1592, mort en 1648. Il fut élève de Rubens, et se fit remarquer surtout [illegible]. Il fit aussi des tableaux d'histoire [illegible] morte. A Francfort il [illegible] qui représente [illegible] de Gustave [illegible] ture. Une partie de ses [illegible] a retrouvé quelques-uns de ses tableaux à Francfort et à Zurich. [illegible]

[illegible]

HOFFMANN ([illegible]), [illegible] de [illegible] allemand, [illegible] Altdorf le 23 avril 1666. Sa [illegible]

[illegible] chez, sit. [illegible] les secrets qu'il obte[illegible] les faits, de les expo[illegible] avec rigueur, les expé[illegible] de principes solidement [illegible] cum ea, est conditio [illegible] habeat fundamen[illegible] (Gens. et Rep.). Voici les titres [illegible] : Medicina mechanica, Idea [illegible] Halle, 1693, in-4°; — Programma [illegible] disputationibus de fundamentis [illegible] juxta normam moderna phi[illegible] per aphorismos [illegible] 1695, in-4°; — Dissertatio de [illegible] Fundamentis; Halle, 1703, [illegible] fundamentalis corporis [illegible] mechanismo, methodo [illegible] in opere [illegible] Halle, 1707, in-4°; on peut prendre [illegible] opuscules une idée complète de [illegible] l'auteur; — Dissertationes Phy[illegible] selectiores, ad sanitatem [illegible] pertinentes; Leyde, 1708, [illegible] in-8°; — Gruendliche Anweisung, [illegible] vor den frühzeitigen Tod [illegible] Arten Krankheiten, durch [illegible] sich verwahren könne [illegible] sur la manière de se [illegible] mort prématurée et de toutes [illegible] par une vie réglée); Halle, [illegible] in-8°; — Fundamenta Physio[illegible] 1718, in-8°; — Dissertationum [illegible] selectiorum Duas; Leyde, [illegible] in-8°; — Medicina rationalis sys[illegible] Halle, 1718-40, 9 vol. in-4°; trad. en [illegible] J.-J. Brehier, Paris, 1739-43, 9 vol. [illegible] ouvrage est divisé en quatre tomes : le [illegible] : De Philosophia Corporis [illegible] et sani; le second : De Philo[illegible] humani morbosi; le troisième : [illegible] Fundamentis, medendi me[illegible] remediis; le quatrième, [illegible] cinq parties, où l'auteur traite suc[illegible] : De omnis generis Febribus; De [illegible] et Doloribus; De Morbis spas[illegible] convulsivis; De Morbis ex viscerum [illegible] solidarum atonia prove[illegible]; De Morbis ac Vitiis externas pa[illegible] adfligentibus; accedit Sup[illegible] de Morbis infantum, nunquam [illegible] le grand ouvrage de la vieillesse [illegible] travailla vingt années, et ne [illegible] âge de quatre-vingts ans; — Medi[illegible], worinnen unterschied[illegible] schwere Casus ausgearbei[illegible] medica, auch Responsa facul[illegible] (Consultat. de Médecine, [illegible] divers préceptes médicaux concer[illegible] graves, avec les réponses de

[illegible] Halle, 1734, 9 vol. in-4°; plusieurs [illegible] — Medicina [illegible], seu regula [illegible] debet, Leyde, 1738, in-4°; trad. française par J.-J. Bruhier, Paris, 1751, in-12; — [illegible] (Traité des principales [illegible]); Francfort, 1741, in-8°; — [illegible] des jeunes filles); Wittemberg, 1743, [illegible] Physico-Medica, [illegible] 6 vol. in-fol., Genève, 1740; [illegible] supplément en 3 vol. [illegible] inédits (1753-60); [illegible] (1744, 17 vol. in-4°) et à [illegible] 63; 25-27 vol. in-4°). Dans cette [illegible] figurent les [illegible] dissertations [illegible] l'auteur sur les points les plus [illegible] la science et de l'art. [illegible] A. Observationum Physico-[illegible] tiorum Libri tres; — B. Dissertationum [illegible] sico-Chimicarum Triga; — C. [illegible] sica [illegible] XIII [illegible] tia; — D. [illegible] XIV dissert.; — E. [illegible] dissert.; — F. Opuscula Medica [illegible] efficacia, facultatibus et [illegible] sert.; — G. Opusc. Pathologico-Practica [illegible] argumenti : XX dissert.; — H. Opuscula Me[illegible] dico-Practica, quo [illegible] morborum et [illegible] methodum, nec non [illegible] remediorum [illegible] XI dissert.

Dr C. [illegible]

[illegible], Vie de Frédéric Hoffmann, en [illegible] Œuvres.

HOFFMANN (Christian-Godefroy), juris[illegible] consulte allemand, né le 6 novembre 1692, à Lauban, dans la Lusace, mort le 1er septembre 1735. Son père (1), recteur du collège de Lauban, le destinait à la théologie; mais le jeune Hoffmann préféra le [illegible] de [illegible] prédécesseur. S'étant rendu en 1711 à l'université de Leipzig, il y soutint trois mois après une thèse De [illegible]. Il devint [illegible] précepteur de deux princes de la maison de [illegible]. Après s'être fait recevoir, en 1715, docteur en droit, il fut nommé, en 1718, professeur de droit de la nature et des gens à l'université de Leipzig. Cinq ans après il fut [illegible]

(1) [illegible] l'instruction de la jeunesse [illegible]



[illegible]

[illegible] V. [illegible]

[illegible] ont été [illegible] en [illegible] publié donc, [illegible] un ouvrage qui [illegible] la traduction de la nouvelle [illegible] *Mademoiselle Scudéry*. [illegible] publié *L'Élixir du* [illegible] *des papiers du frère* [illegible] publié par C. Spindler [illegible] par Jean Cohen [illegible] véritable auteur. Hoff[illegible] 1830 parurent les *Contes* [illegible] par M. Loève-Veymar, [illegible] et encouragea l'éditeur, Ren[illegible] les *Œuvres complètes d'Hoff*[illegible] in-12. Cette édition est loin d'être [illegible] surtout lui reprocher la [illegible] arbitraire de certains [illegible] les autres [illegible] français qui [illegible], on doit citer MM. Tous[illegible] Lahédollière, enfin M. Champ[illegible] en 1854, sous le titre de *Contes* [illegible], un volume contenant [illegible] biographie de l'auteur par [illegible] du journal de Hoffmann [illegible] sur ses œuvres, une partie [illegible], enfin des détails [illegible] lyonnais, M. Degeorge, [illegible] un petit nombre d'exemplaires, [illegible] quelques contes, tels que *L'E*[illegible] *Les Brigands*, *Les Méprises* [illegible]

[illegible] travaux littéraires d'Hoffmann: [illegible] in *Callot's Manier* [illegible] à la manière de Callot); [illegible], Leipzig, 1825, 2 vol. — [illegible] (L'Élixir du Diable); Berlin, [illegible] (Contes nocturnes); Ber[illegible] — *Die Serapionsbrüder* (Les [illegible]); Berlin, 1819-1821, 4 vol.; [illegible] — *Klein Zaches, genannt* [illegible] Zacharie, dit Cinabre); Ber[illegible] — *Prinzessin Brambilla*, [illegible] *Jacob Callot* (Princesse [illegible] d'après Jacques Callot); [illegible] — *Meister Floh, ein Märchen* [illegible] *zweier Freunde* (Maître [illegible] aventures de deux amis); [illegible] — *Lebensansichten des Kater* [illegible] *Biographie des* [illegible] *Johannes Kreisler in zufäl*[illegible] (Les idées du matou [illegible] d'une biographie [illegible] Kreisler); Berlin, [illegible] — *Der* [illegible] [illegible]; [illegible], 1824. Une édition

[illegible]

[illegible] 1832. Il mit à profit pour cette publication les papiers secrets [illegible] à Varsovie par le gou[illegible] [illegible] Obligé, sur [illegible] de quitter [illegible] en 1834, il vint en France avec sa femme, et y écrivit de [illegible] à [illegible] en 1840, il y fut chargé de [illegible] pour le journal de [illegible]. Outre les ouvrages cités, on a de lui : [illegible] Paris, 1837; [illegible] Paris, 1839 : on y trouve [illegible] détails sur les [illegible] logne.

[illegible]

HOFFMANN (*Clémentine*, [illegible]), femme auteur polonaise, [illegible] née à Varsovie, en 1798, morte à [illegible]. Elle publia [illegible] livres [illegible] d'éducation, qui, en dernier lieu, [illegible] Varsovie [illegible] de [illegible] Pologne. [illegible] qu'elle [illegible]

[illegible] le jeune Thomas [illegible] qu'il se peint à l'aquarelle [illegible]

[illegible] du membre et plus tard [illegible] vait les traces de son ami [illegible]

[illegible] une traduction de [illegible] Übersetzung, des [illegible]

HOFMAN ([illegible]) [illegible] 10 [illegible] 1815 [illegible]

[illegible]

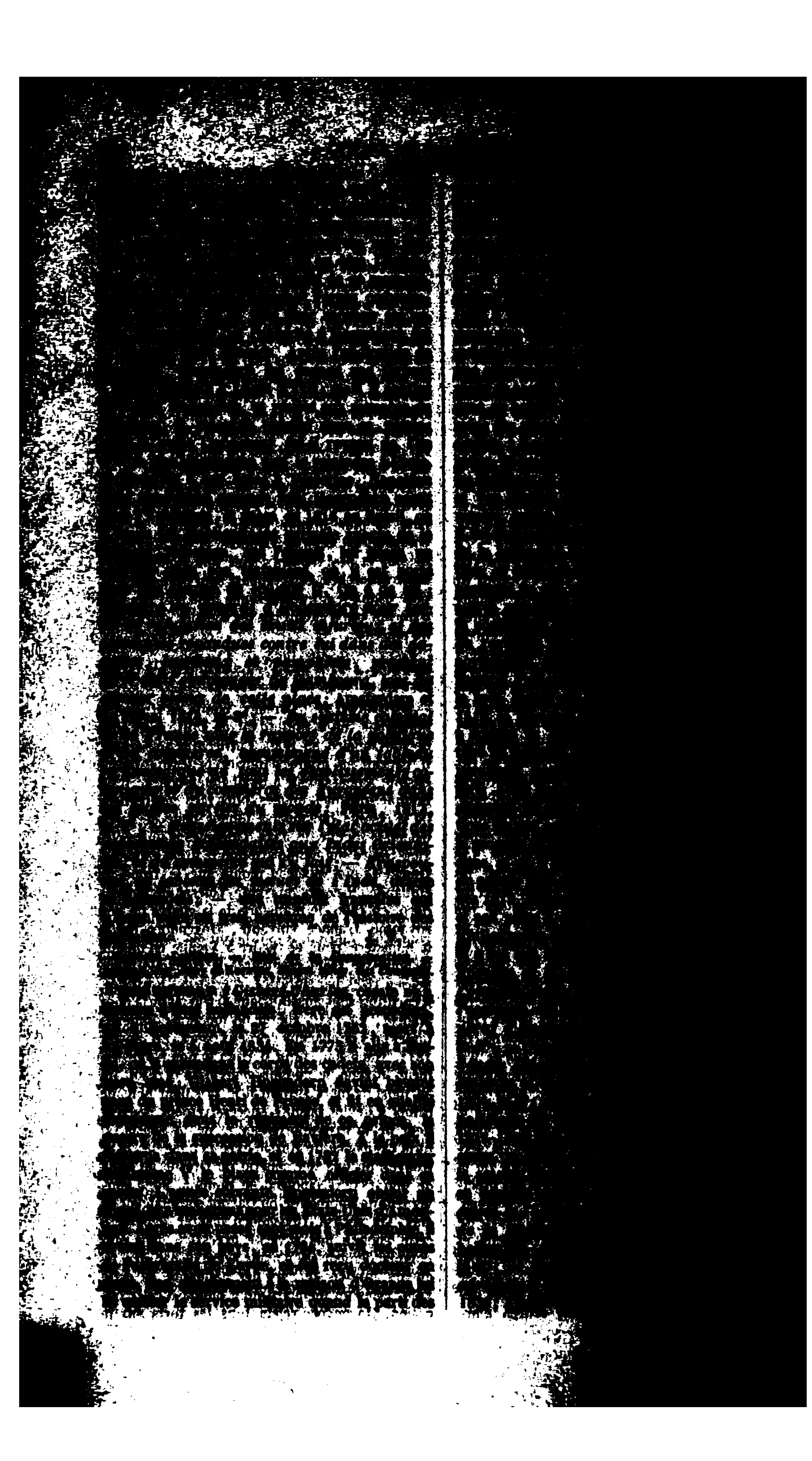
[illegible] un Hogarth [illegible] ne [illegible] pas encore dans [illegible] quelques [illegible] qui [illegible] servi de prix aux productions [illegible] et du [illegible] de Hogarth. [illegible] Hogarth fit paraître *La Vie d'une* [illegible] (*The Harlot's Progress*), suite [illegible] en six parties. C'est l'histoire d'une [illegible], arrivée pure de son village, la [illegible] les joues et l'innocence dans la [illegible] mourir à l'hôpital, après avoir descendu [illegible] degrés de la corruption. Cette œuvre fut [illegible] *La Vie d'un Libertin*. Puis vint *De* [illegible] *la bonne, ou les tribulations de la* [illegible]. Enhardi du succès immense qu'avait [illegible] dernier ouvrage, Hogarth en publia la [illegible] sous le titre *Le Mariage heureux*; [illegible] passa presque inaperçue. Citons en- [illegible] du même auteur : *Les Comédiennes am-* [illegible]; — *L'Industrie et la Paresse*; — *La* [illegible] *moderne*; — *Les Quatre Parties* [illegible]; — *Les Élections*; — les *Scènes de* [illegible], qui ne sont qu'un plaidoyer habile- [illegible] en faveur des animaux maltraités. [illegible] que retracent ces productions eurent [illegible] de succès, que chacun voulait y [illegible] portraits. Les œuvres d'Hogarth [illegible] très-populaires, et tous les arts [illegible]. Comme tous les hommes de [illegible] Hogarth eut une originalité particulière, [illegible] lui est propre. Comme dessinateur, [illegible] un puriste classique, mais un ex- [illegible], qui sait choisir le meilleur côté [illegible] et le retracer avec intelligence. Sorti [illegible], il a mieux réussi dans la portraiture [illegible] bourgeoises et des classes inférieures [illegible] les tournures des classes élevées. Les [illegible] rivaux d'Hogarth, et surtout les [illegible] de cette époque, accusaient cet [illegible] manquer d'élévation et de ne pas [illegible] arrêté au sujet de la vraie [illegible]. En réponse à ce reproche, il publia, en [illegible] *l'Analyse de la Beauté*. Cet ouvrage [illegible] de bruit, souleva de nombreuses [illegible] et fut mis à contribution par Diderot [illegible] sur le Salon de 1765. Dans l'ap- [illegible] d'un paysage de Loutherbourg, on [illegible] aimons que le plaisir dure; il y [illegible] quelques progrès. La pyramide est plus [illegible] le cône, qui est simple, mais [illegible]. La ligne droite brisée plaît plus que la [illegible], la ligne circulaire que la ligne [illegible], l'ovale que la circulaire, la ser- [illegible] l'ovale. » Ce dernier terme de la [illegible] aux formes par Diderot est préci- [illegible] même qu'Hogarth avait développé. [illegible] remarquer, au sujet de ce *Traité de* [illegible], qu'on y trouve des aperçus neufs et [illegible] originalités qui [illegible] la pensée de [illegible]. Pour [illegible] l'antiquité on avait [illegible] assujetti les cinq ordres d'ar-

[illegible] de Hogarth [illegible] Après avoir [illegible] dans son œuvre [illegible] soin de retoucher [illegible] dans ce travail par des graveurs qu'il [illegible] venir de [illegible]. Le [illegible] octobre de cette [illegible], se sentant plus [illegible] qu'à l'ordinaire, il se fit transporter de [illegible] à Leicester [illegible], après avoir [illegible] une lettre du célèbre Franklin, il [illegible] écrire une [illegible] lui fut pris d'un vomissement [illegible] lit, et deux heures après il [illegible].

L'œuvre de Hogarth se compose de [illegible] gravures [illegible] dont la plus grande partie [illegible] dessins et ses tableaux sont [illegible] très-recherchés. Et la plupart sont [illegible] plus [illegible], quelques-uns [illegible] d'un fini qui n'exclut pas les [illegible] du pinceau.

English Cyclopædia (*Biog.*). — [illegible] *De l'Analyse de la Beauté*, [illegible] partie, 2 vol. [illegible]

HOGENDORP (THIERRY, comte de), [illegible] hollandais, né à Rotterdam, en 1761, [illegible] de Rio-Janeiro, en 1830. Entré jeune [illegible] il parvint au grade d'officier [illegible] ensuite ambassadeur à Saint-Pétersbourg [illegible] nommé quelques années plus tard [illegible] de la colonie hollandaise [illegible] orientale de l'île de Java. Quelques [illegible] vées contre son administration [illegible]. Quand Louis-Napoléon monta sur le trône de Hollande, il confia au comte [illegible] Hogendorp, en 1806, le ministère de la [illegible] royaume. L'année suivante, Hogendorp [illegible] le ministère pour se rendre à Vienne [illegible] de ministre plénipotentiaire [illegible] près en 1809 [illegible] il partit [illegible] Madrid, en 1810 [illegible] 1811, Napoléon, qui l'avait [illegible] [illegible] au mois de mars suivant [illegible] camp [illegible] [illegible] cation, Hogendorp rejeta tous les torts sur le



[illegible]

J. V.

[illegible]

[illegible] plus connu sous le surnom [illegible] d'Ettrick, poète écossais, né dans [illegible] (comté de Selkirk), en 1772, [illegible] novembre 1835. Hogg a prétendu [illegible] avoir été imaginée après coup. Les [illegible] avaient été bergers de généra- [illegible] Son père, Robert, [illegible] deux fermes et du commerce [illegible] famille [illegible] vaches, [illegible] M. Laidlaw [illegible]

[illegible]

[illegible] de la Highland Society [illegible] livre et l'encouragement [illegible]

[illegible] Ces esquisses [illegible]

[illegible]

[illegible] — Bauch et Gruber, [illegible]

[illegible] - WALDENBOURG - BARTEN-[illegible] Louis-Aloys-Joseph, prince de, [illegible] d'origine allemande, né le 18 [illegible], mort à Paris, le 31 mai 1829. Colonel [illegible] de Limange en 1783, il quitta [illegible] en 1792 pour se mettre à la tête de [illegible] d'Hohenlohe, que son père [illegible] sa principauté pour le service [illegible], et dont il était second colo-[illegible]. Placé à l'avant-garde de l'armée [illegible] il se distingua à Bodenthal, à Ber-[illegible], aux lignes de Weissem-[illegible] bords du Rhin et du lac de Cons-[illegible] de l'île de Bommel, contre le [illegible], il fit une retraite hardie, qui [illegible] de ses adversaires. [illegible] à Caldiero, à Stockach, [illegible] de 1795 à 1799 sur le Rhin, et [illegible] son régiment. En 1796, [illegible] lui adressa une lettre dans [illegible] que lors que le roi sera [illegible] il espérait qu'un régiment de [illegible] service serait pour ainsi dire un [illegible] de l'attachement que le prince [illegible] à la cause royale. Lorsque la [illegible] put paraître perdue, le prince [illegible] ses services à l'Autriche, [illegible] le fit nommer général major. Il [illegible], et deux ans après il obtint le [illegible] général. En 1807 l'empereur [illegible] le gouvernement des deux [illegible] de son administration lui [illegible] les plus flatteurs. [illegible] de sa principauté [illegible] à la Confédération du Rhin. Sur [illegible] lui réunie au Wurtem-[illegible] de Hohenlohe combattit avec les [illegible] à Leipzig, en 1813; l'année [illegible] de Troyes au nom des alliés. [illegible] à Louis XVIII des lettres de [illegible], qui lui furent accordées. Le [illegible] de lieutenant général, le [illegible], et voulut que la légion [illegible] au service de France, dont le

[illegible]

Louis XVIII [illegible]

[illegible]

(1) Ce régiment, [illegible] tarte légère.



[illegible]

fils de Frédéric III, lui succéda comme roi d'Allemagne (voy. Henri VI).

[illegible] d'abord roi des Romains [illegible] (voy. Philippe).

fils de Henri VI, [illegible] de Sicile (voy. Frédéric II). [illegible] mort en 1254. [illegible] En 1222 il fut couronné à Aix [illegible]

[illegible]

et se fit connaître [illegible] magne. Il fonda [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

de sainte Constance [illegible] orphelines. [illegible] *Département* [illegible] 1820-1830 [illegible]

Esquisse géologique sur le Départe- [illegible] 2e édit., 1848; [illegible] de la Moselle [illegible] depuis 1838 jusqu'au [illegible] 1855, etc.; 1856, in-16 [illegible] dans divers [illegible]

Guyot de Fère.

[illegible] (*Paul-Henri-Thiry*, baron d'), [illegible] en 1723, [illegible] dans le Palatinat, aujourd'hui [illegible] de Bade, et mourut à Paris, le [illegible] 1789. On ne connaît rien de précis [illegible]. On sait qu'il vint de bonne heure [illegible] que son père, qui, selon J.-J. Rousseau, [illegible] parvenu, lui laissa une grande [illegible] il en fit un noble usage, et il s'honora [illegible] de bienfaisance. Sa mai- [illegible] le rendez-vous de tous les libres [illegible] son temps. Les dîners auxquels il [illegible] prendre place deux fois par semaine, [illegible] soit dans son château du Grand- [illegible] célèbres, et lui méritèrent le [illegible] *maître d'hôtel de la philoso-* [illegible] lui donnait, dans une lettre datée de [illegible] Galiani, un de ses convives [illegible] D'Alembert, Diderot, Raynal, [illegible] Rousseau, Marmontel fréquen- [illegible] le salon du baron d'Holbach [illegible]

[illegible]

[illegible] jeta le comte en [illegible] à la fureur [illegible]

[illegible] l'aventure au roi, qui lui [illegible] la lui accorda; [illegible] paraître à la cour avant que [illegible]. On apporta [illegible] : il fit un plaisir [illegible] en exécutant la [illegible]. Le comte, piqué, [illegible] « Monsieur, s'écria Henri, [illegible] sur votre vie d'attenter à cette [illegible]. La différence qu'il y a entre vous [illegible], que de sept paysans je peux [illegible] comme vous, mais de sept [illegible] pourrais jamais faire un Hol-[illegible]

[illegible] à Londres, de la peste, [illegible] Il était alors [illegible] vie se trouve dans l'édition de [illegible] d'Érasme [illegible]

[illegible]

[illegible] *Den Stundesløse* [illegible] *Peder Paars* [illegible] (1719-1720) [illegible] la nouvelle [illegible]. Outre les ouvrages déjà [illegible] (1722-1735) ; *Danmarks Riges Historie* (Histoire du Royaume de Danemark) : essai d'une histoire pragmatique de ce [illegible] ; — *Description de la Ville de Bergen* ; — [illegible] en latin contenant son *Autobiographie* (1727-1744) ; — *Histoire ecclésiastique* [illegible] *à la Réforme* (1738) ; — [illegible] (Histoires comparées de [illegible]), dans la manière de Plutarque [illegible] ; — *Jødernes Historie* (Histoire des Juifs), 1742 ; — *Moraliske Tanker* (Pensées morales), ouvrage très-répandu, qui parut [illegible] en allemand et en français (1744) ; [illegible] (Histoire maritime de Danemark et de Norvège) (1747) ; — *Fables* [illegible], et cinq volumes d'*Épîtres* [illegible], politiques, philosophiques, [illegible] contenant, sous une forme populaire, [illegible] philosophie pratique, avec des commentaires en plaisants ; — *Le Voyage souterrain de Nicolas Klim* (Niels Klims underjordiske Reise), Leipzig, 1741, qui, composé en latin, a été traduit en plusieurs langues. [illegible] avec une verve soutenue [illegible] et de politique dans une invention [illegible] la manière rappelle le *Voyage dans [illegible]* de Cyrano de Bergerac et *Le Voyage [illegible]* par Swift. Les voyageurs [illegible] raillés avec autant de gaieté que les [illegible] et les ridicules des nations [illegible]. Les *Comédies* de Holberg ont été traduites [illegible] en allemand par Ludwig [illegible] ; quelques-unes en français, dans le *Théâtre* [illegible], 1859-1860.

[illegible] (de Copenhague) [illegible]

[illegible]

HOLCROFT (Thomas), auteur dramatique et romancier anglais, né à Londres [illegible] 1745 [illegible]

[illegible]

1789, il perdit son fils, et en 1790 sa femme. Quatre ans plus tard, [illegible]

[illegible]

[illegible] et des [illegible] Son livre est un des meilleurs [illegible] sur cette [illegible] aussi compositeur de [illegible]

[illegible]

[illegible] Farnsworth en 1802. Il fut recteur de [illegible], dans le Devonshire. [illegible] 1. Oraison in a poetical dress; — Homer's Hymn to Ceres translated, 1781; — Arthur, an epic poem [illegible] 2 vol.; — Remarks on the [illegible] Entertainments, 1797, in-12.

[illegible] Universal Biographical Dictionary.

[illegible] (Diego-Gonzalez), linguiste [illegible] du seizième siècle, mort au dix-septième [illegible] embrassa la vie religieuse, et fit un long séjour [illegible]. On fut là, au milieu des peuples [illegible], qu'il apprit dans une perfection [illegible] langue générale des Incas, qu'il put [illegible] composer une grammaire excellente. Il [illegible] précédé dans cette étude par [illegible] Santo-Thomas, dominicain, dont la [illegible] depuis l'année 1560, par Antonio [illegible] de Torres Rubio, et Fr. Juan Martinez. [illegible] édition de la grammaire d'Holguin [illegible] sous ce titre : *Grammatica y arte* [illegible] *lengua general del Perù, llamada* [illegible] *del Inga (en quatro libros), impressa* [illegible] *de los Reyes del Peru*, par Fr. [illegible], in-4°. On a du même : *Vocabulario de la lengua general de todo el Peru, llamada Quichua o del Inga*; Los Reyes, [illegible] 2 parties en 1 vol. Nous soupçonnons [illegible] grammaire fut réimprimée à Lima [illegible] F. D.

[illegible] Bibliothèque américaine [illegible] de la bibl. oriental y occidental.

[illegible] (Raphael), historien anglais, [illegible]. Sa vie, peu connue, ne paraît [illegible] de remarquable. Il n'est fait [illegible] ouvrage de longue haleine, les *Chronicles of Englande, Scotlande and* [illegible] publié en 1577, 2 vol. in-fol.; cette [illegible] gravures en bois, qui ne se retrouvent [illegible] la seconde édition, de 1587, [illegible] la mort de l'auteur et augmentée [illegible] qui s'étend de l'an 1576 à [illegible] passages de cette continuation [illegible] principal, et retranché [illegible] de certains feuillets. On

[illegible] est bien [illegible] que [illegible] ainsi [illegible] l'histoire de la [illegible] au seizième siècle. G. B.

[illegible]

HOLKAR (Mulhar-Rao), chef mahratte, [illegible], né à Hol (Dekhan), [illegible] de la caste des [illegible] remplissait les fonctions de [illegible] patel (maire-juge) de Hol. [illegible] En 1724 [illegible]. En 1728 [illegible] jusqu'aux portes de Dehli, [illegible] mogol, et [illegible] ravages. En 1739, [illegible] troupes, qui [illegible] de Bassein. En 1748, [illegible] Sahou-dji, [illegible] (premier ministre), [illegible] de grands biens [illegible] une considération [illegible] héréditaire. Holkar [illegible] la province de [illegible] continuelles avec [illegible] Il assista [illegible] Ahmed-Schah [illegible] lam, et fit quelques conquêtes. En 1761, [illegible] ligua avec plusieurs princes [illegible] les progrès de Ahmed-Schah [illegible] conquit l'Hindoustan à la tête de [illegible] composée de 70,000 hommes [illegible] gorgé de richesses. Ayant perdu [illegible] Khandi-Rao, en 1754, il eut pour successeur son petit-fils Mali-Rao, qui mourut en 1767. La [illegible] de ce dernier, Ahlya-Baï, [illegible] militaire à Toukadji-Holkar, [illegible] faveur de Mulhar-Rao, [illegible] civile, qu'elle exerça [illegible] L. Dubeux.

[illegible] History of the Mahrattas, 3 vol. in-8°, t. II.

HOLKAR (Toukadji-Rao), [illegible] d'Indore, mort le 15 août 1797, [illegible] à la tête des troupes [illegible] Nana-Farnavis, qui [illegible]

[illegible]

[illegible] la Gazette de l'Inde [illegible]

[illegible] ... 1847 ... [illegible] Holkar [illegible] 1818 [illegible] Amir-Khan [illegible] 2,000 cavaliers [illegible] des Anglais [illegible] fidèle aux Anglais [illegible] famille de Holkar. [illegible]

[illegible] la Gazette de l'Inde [illegible]

[illegible] théologien anglais [illegible] Docteur de l'université [illegible] de l'ordre de Saint-Dominique [illegible] De Studio Scripturæ [illegible] Salomonis, Paris, 1615 [illegible] In Cantica Canticorum [illegible]

[illegible]

[illegible] pluvio. [illegible]

[illegible]

[illegible] qui Fox [illegible] [illegible] Pitt, qui [illegible] [illegible] novembre 1756. En butte [illegible] [illegible] lord de la trésorerie [illegible] une série de mesures qui [illegible] pouvoir moins d'un an [illegible] au mois d'octobre 1756 [illegible] du duc de Newcastle [illegible] reçut du roi la mission de [illegible] avec Pitt; mais celui-ci refusa [illegible] le collègue de Fox et de Newcastle. Il subit les conditions de Pitt [illegible] la conduite des affaires, avec le [illegible] d'État. Le roi, qui l'avait [illegible], le renvoya au mois d'avril [illegible] former une nouvelle admi[illegible] de Fox. L'opinion publique [illegible] de force en faveur de Pitt [illegible] à lui. Il s'entendit avec le duc [illegible] former un ministère où Fox [illegible] la place de payeur général des [illegible] Pour celui qui avait été le rival [illegible] deux fois avait été chargé de [illegible] devenir un subalterne, donner [illegible] votes à un ministère qui ne [illegible] ses délibérations, c'était une [illegible]. Mais Fox était pauvre, et il [illegible] ses enfants. De toutes [illegible] de payeur général était la plus [illegible] pas à la tentation d'a[illegible] fortune en peu d'années.

[illegible] partielle du ministère, par la [illegible] 1761 et de Newcastle en 1762, [illegible] position de Fox, qui mit au [illegible] premier ministre, lord Bute, [illegible] même dévouement audacieux [illegible] qu'il avait porté autrefois dans [illegible] et des whigs. Cette der[illegible] vie publique fut la pire, celle [illegible] et justifia complète[illegible] la nation. Une opposition re[illegible] par Pitt, s'élevait contre la [illegible] dont les préliminaires avaient été [illegible] 1762. Bute ne vit qu'un [illegible] de résister à ses nombreux ad[illegible] le poste de *leader* de la [illegible] à Fox, en lui promettant [illegible]. Ce fut un grand [illegible] deux [illegible] déployèrent [illegible], l'un avec une résolution dé[illegible]

[illegible]

Pitt, [illegible]

[illegible] aux voix, et une large [illegible]

[illegible] lord [illegible] 1762 [illegible]

Il se retira [illegible] de 1766 [illegible] entre Holland-House [illegible] Thanet, où il bâtit [illegible] contrique [illegible] d'autres [illegible] le regret de voir [illegible] dignités de ses enfants. Il [illegible] House, dans la soixante-[illegible] âge. De son mariage avec lady [illegible] il eut quatre fils : *Stephen*, qui [illegible] de lord Holland ; *Henry* [illegible] *Charles*, si célèbre comme [illegible] d'État (voy. Fox) ; et *Henry* [illegible]

« Peu d'hommes, dit lord [illegible] été plus impopulaires que [illegible] quand j'ai demandé à [illegible] quels crimes ils pouvaient [illegible] ils se sont toujours [illegible] sations générales. Selon eux, il [illegible] courageait les grands [illegible] corrompus, de [illegible] ils n'ont produit aucun fait de [illegible] séquence. » M. Macaulay [illegible] ainsi le caractère de lord [illegible] vint, dit-il, un maître [illegible] la discussion parlementaire [illegible] neurs et une [illegible] la confiance publique [illegible] amis [illegible] sa nature facile. Il [illegible] les parties de sa conduite qui [illegible] être défendues. Il n'y [illegible] que [illegible] la tendresse inquiète pour ses enfants [illegible]

[illegible] persones, par [illegible] [illegible] des communes qui [illegible] [illegible], il fut l'un des commis[illegible] [illegible] qui allèrent annoncer à [illegible] La Haye qu'il était rappelé sur le [illegible] la parole pour ses collègues. [illegible] pair en 1660, avec le titre [illegible] *Ifield*. En 1663, lord Hollis [illegible] à Louis XIV de s'al[illegible] [illegible] la Hollande, et il fut [illegible] de la paix de [illegible] [illegible]; il resta [illegible] la liberté, et quand Char[illegible] [illegible] le pouvoir absolu, il redevint [illegible] l'opposition. Dans la correspon[illegible] [illegible] français Barillon, il est [illegible] un des nobles anglais qui [illegible] l'appui de Louis XIV [illegible] certaines mesures de Charles II [illegible] du parlement; mais [illegible] ajoute que, seul avec Wil[illegible] [illegible] de recevoir de l'argent de [illegible] Hollis conserva jusqu'à la [illegible] d'honneur [illegible]. On a de lui : *Mémoirs* [illegible] *Hollis from 1641 to 1648*; [illegible] *Lettres* et des *Discours* [illegible]

Z.

[illegible] — Hume, *History of En*[illegible]; *Histoire de la Révolution d'Angle*[illegible]

[illegible]), peintre anglais, né à Bir[illegible] juin 1796, et mort à Londres, le [illegible] fils d'un artiste verrier de Bir[illegible] [illegible] d'abord dans la reproduc[illegible] [illegible] d'intérieur. En 1818 il vint à [illegible] son éducation en suivant [illegible] l'Académie des Beaux-Arts, qui en [illegible] qualité de membre adjoint, et [illegible] réputation dans la [illegible] [illegible] d'Italie avec lord Wemlock, [illegible]. On a de Hollins de [illegible] et des portraits d'une facture [illegible] brillant coloris.

P. L—Y.

[illegible] — *London illustrated news*, [illegible]

[illegible]), Anglais connu par son [illegible] liberté civile et religieuse, et par [illegible] rendit aux lettres et aux arts, [illegible] en 1720, et mourut à Corscomb, [illegible] de Dorset, en 1774. Il descendait [illegible] et fut destiné au com[illegible] [illegible] son père en 1735, et, devenu

[illegible]

HOLLOWAY [illegible] Wells (Somersetshire) [illegible] la même ville, le 28 [illegible]

[illegible]

et de son [illegible]





